LA

VIE PRIVÉE DE MICHEL TEISSIER

PREMIÈRE PARTIE.

I.

On attendait dans le petit salon du rez-de-chaussée : la pièce la plus simple de la maison, celle aussi que Suzanne préférait, parce que le bahut à colonnes, le divan, les fauteuils Louis XIII et la table Henri II, qu'une fantaisie peu classique y avait réunis, étaient les seuls meubles conservés de l'ancien mobilier. Autrefois, dans un modeste entresol de la rue de la Pompe, ces quelques meubles, achetés à bon compte à l'hôtel des ventes par Michel lui-même, avaient été rapportés un à un et installés fièrement dans le cabinet de travail. En ce temps-là, ils étaient le seul luxe des jeunes époux ; maintenant, au contraire, on les cachait dans la chambre réservée à la famille et aux intimes, tandis qu'un mobilier neuf, commandé d'un seul coup à un tapissier en vogue, décorait les deux étages de l'hôtel assez vaste, avec écurie et remise, que les Teissier occupaient depuis trois années, rue Saint-George. Ils étaient, par goût, restés très simples aussi longtemps que possible ; mais en même temps que leurs affaires d'argent s'arrangeaient, grâce à un héritage, la situation de Michel, augmentant chaque jour, les forçait à élargir leur vie :

vice-président de la chambre, en passe de devenir ministre, très recherché, il avait dû se résigner à sortir, à recevoir, et, par conséquent, à s'installer avec un certain luxe. Aux vieux meubles d'autrefois, pourtant, Suzanne était restée fidèle, comme à des souvenirs presque vivans. Elle les aimait. Ils lui rappelaient des jours qu'elle regrettait, les jours où son Michel lui appartenait tout entier, du moins dans les heures de loisir que lui laissait son métier de publiciste, — de publiciste déjà connu, fort occupé, absorbé par la direction effective d'un grand journal, *l'Ordre*, dont il avait fait le succès, qui avait fait le sien, et qu'il dirigeait encore, mais de haut. Ils lui rappelaient des heures délicieuses, les premières intimités d'un mariage d'inclination, d'un mariage étourdi, entre un homme trop jeune, sans fortune, d'avenir incertain, et une femme encore enfant, dont la dot était de confiance, de courage et d'amour. Ils lui rappelaient les détails de six années de tendresse en tête-à-tête, de cette tendresse particulière aux ménages sans enfans, qui reste passionnée, exclusive, jalouse. Ils lui rappelaient encore les satisfactions du bien-être qui augmente, les momens de douleur, d'angoisse, de joie aussi de sa première grossesse, dont l'annonce hésitante avait rempli son mari de surprise et de bonheur. Ils lui rappelaient une maladie d'Annie, leur fille aînée, et aussi une longue maladie de Michel, condamné par le médecin, mais sauvé par elle, à force d'amour plus encore qu'à force de soins. Oui, ces vieux meubles lui rappelaient toutes ces petites choses, tous ces grands soucis, tous ces fils qui brodent sur la trame de notre vie leurs arabesques de couleurs gaies ou sombres et qu'ensuite le passé voile dans ses demi-teintes effacées. Les jours qu'ils lui racontaient ainsi avaient été tantôt bons, tantôt mauvais, plutôt bons, en somme, à cause de l'affection qui embellit tout; et Suzanne en était à ce point où l'on a plus de regrets que d'espérances, où, averti par un sourd instinct, on préfère les années enfuies aux années à venir. Maintenant, tant de soucis distrayaient d'elle l'affection de Michel! Il l'aimait encore, sans doute, ayant une puissance d'aimer qui résistait aux tracas des affaires, et une âme trempée même contre la fortune. Pourtant, ce n'était plus la même chose : Suzanne l'avait bien peu pour elle. La vie le voulait ainsi : il avait son rôle à jouer, son journal à diriger, son parti à gouverner, ses grands projets à exécuter, toute cette « reconstitution morale » du pays, comme il disait, à laquelle il s'était voué corps et âme. Certes, sa femme approuvait son travail, l'en aimait davantage, l'encourageait. Mais enfin, ce travail la privait de lui : il fallait le partager avec ses électeurs, ses collègues, ses rivaux, ses amis, ses obligés, ses admirateurs, ses admiratrices

même : les femmes qu'attiraient sa chaleureuse éloquence, son amour du bien, son haut caractère, ou plus simplement ses succès et leur éternelle curiosité de ceux qui sont célèbres, et qui le recherchaient, lui écrivaient, l'entourant d'une atmosphère capiteuse où glissaient des souffles insidieux. En sorte qu'à l'amour adouci d'autrefois s'ajoutait une inquiétude légère, inavouée, mais persistante, qui l'entretenait. Certes, Suzanne avait en son mari une robuste confiance : pourtant, des craintes très vagues l'agitaient parfois ; elle se jugeait un peu faible pour le retenir, pour le garder. Elle vieillissait : quelques fils s'argentaient dans sa belle chevelure brune, son teint prenait lentement des tons d'ivoire ancien, des rides, sans creuser son front, s'y dessinaient pourtant. Michel, au contraire, qui n'avait que quatre ans de plus qu'elle, restait jeune, sans un cheveu blanc, d'une sveltesse d'adolescent, robuste, alerte, infatigable, comme si ses trente-huit années si actives n'étaient pour lui d'aucun poids. Oui, décidément, Suzanne regrettait l'époque où, assise dans un des fauteuils Louis XIII, elle regardait Michel travailler à sa table Henri II, en lisant elle-même, d'un œil qui ne demandait qu'à se laisser distraire, quelque livre nouveau, ou en tirant l'aiguille d'un modeste ouvrage de ménagère. Et c'était pour vivre dans ce passé qu'inconsciemment elle aimait à se réfugier dans ce petit salon sans apparat, qu'on n'ouvrait jamais qu'aux intimes.

Ce jour-là, Suzanne s'y trouvait avec ses deux filles : Annie, très grande pour ses huit ans, poussée en asperge, un peu pâle sous ses cheveux blonds, avec sa petite figure pensive, éclairée par deux grands yeux gris, — les yeux de Michel, — avait une expression sérieuse, tendre, presque mélancolique, tandis que Laurence, plus jeune de deux ans, presque brune, paraissait toujours sourire de tous les traits de son visage, de ses yeux malins, de sa bouche presque trop grande, de ses joues rondes où se creusaient des fossettes. Comme d'habitude, les deux enfans se tenaient aux côtés de leur mère, l'aînée à droite, la cadette à gauche, fort sages, jouant en silence avec les bagues de sa main qu'elle leur abandonnait.

Tout en les contenant du regard dans cette attitude tranquille, qui semblait naturelle à l'aînée, mais devait coûter quelque effort à Laurence, Suzanne s'entretenait avec un visiteur. C'était Jacques Mondet, le plus intime ami d'enfance de son mari. Il venait d'arriver à l'improviste par l'express du soir, appelé par une affaire de famille qui le sortait pour quarante-huit heures de ce lycée d'Annecy, où il avait fait ses premières études à côté de Michel et où, depuis une dizaine d'années, il enseignait le latin. Sachant qu'il

y avait toujours, chez Teissier, une chambre pour lui, il était venu la réclamer, sûr d'être bien reçu. Mondet, en effet, était à la fois l'ami du mari et celui de la femme : les Teissier avaient passé plusieurs saisons dans son voisinage, sur les bords de ce petit lac dont les flots verts chantaient à Michel ses souvenirs d'enfance. Les deux amis ne se quittaient pas. Quant à Suzanne, en apprenant à connaître Mondet, qui au commencement lui déplaisait plutôt, elle se prit pour lui d'une singulière amitié. Ce brave homme, sans ambition ni fortune, aux désirs sages, qui, sous des dehors un peu frustes, cachait une rare noblesse de cœur et une exceptionnelle ouverture d'intelligence, lui semblait, comme elle disait, le « bon ange » de Michel. Elle l'admirait, pour sa simplicité même, pour sa droiture, pour son bon sens. Parfois, elle enviait sa femme, qui ne respirait, c'est vrai, nulle fumée de gloire, mais qui du moins avait son mari tout entier pour elle, et ne le partageait qu'avec ses six gros enfans, bien nourris, mal habillés, dont l'infernal tapage ne dérangeait pas même Mondet de son ennuyeux travail de corrections. Elle sentait, en ces deux êtres qui s'aimaient, s'entr'aidaient en toutes choses et se portaient bien, des gens qui ont accepté la vie telle qu'elle est, qui en jouissent, qui ne la gâtent ni par des désirs importuns, ni par des aspirations excessives : tandis qu'il y avait en Michel comme un vide permanent, comme un abîme caché où l'on entendait parfois de sourds grondemens, — ce mystère des âmes tempêtueuses qui semblent calmes, qui le sont peut-être, mais qu'un coup de vent peut toujours remuer jusqu'en leurs profondeurs. Mondet, de son côté, admirait Suzanne, pour son charme discret, pour sa rayonnante bonté, pour son profond dévoûment au « grand homme » qu'il aimait d'une affection presque paternelle. Souvent, il disait à Teissier :

— Tu as la femme qu'il te faut, mon cher, la vraie, la seule... Ce que tu dois être heureux !..

Teissier répondait :

— Je suis heureux, c'est vrai, parfaitement heureux...

Mais il ajoutait quelquefois :

— D'ailleurs, je n'aurais pas le temps de ne pas l'être.

Et Mondet restait alors perplexe, avec la vague intuition qu'il y avait, dans le rouage de ce bonheur, un ressort qui grinçait imperceptiblement.

Suzanne et Mondet avaient beaucoup de choses à se dire; car, depuis quatre ans, c'est-à-dire depuis les grands succès de Teissier, la villégiature d'Annecy ayant été supprimée, ils ne s'étaient guère vus. Ils causaient donc à bâtons rompus, dérangés de temps

en temps par Laurence qui sortait de sa laborieuse tranquillité. Naturellement, une fois que Mondet eut donné des nouvelles de sa femme et de ses six enfans, ce fut Michel qui fit les frais de l'entretien :

— En a-t-il fait du chemin! répétait Mondet avec admiration... Vous savez, aux prochaines élections, il est sûr de la presque unanimité, dans sa Haute-Savoie.. Nous craignons seulement que, si la Seine le réclame aussi, comme c'est probable, il ne nous abandonne...

— Oui, répondait Suzanne avec une pointe d'orgueil, il est très populaire... On rend partout justice à la loyauté de ses intentions, à la fermeté de ses principes... Seulement, cela lui prend toute sa vie : il n'est plus à nous, à présent qu'il est à tout le monde...

— Que voulez-vous? on ne peut pas être grand homme en dilettante... Et c'est un grand homme, il n'y a pas à dire, un vrai... J'ai toujours eu haute opinion de lui, certes, depuis l'époque où je l'aidais pour ses thèmes latins... car le latin, ça n'était pas son fort. Pourtant, il m'a étonné, il a surpassé mon attente... Quand je vois ce qu'il a fait depuis quatre ans!.. la façon géniale,.. oui, géniale,.. dont il a organisé les forces conservatrices et la résistance au jacobinisme qui nous perdait, la sagesse de ses propositions, l'habileté de sa tactique, son éloquence...

Ici Suzanne interrompit modestement :

— Il faut dire qu'il est porté par la volonté du pays, et d'ailleurs fort bien soutenu...

— Bien soutenu? fit Mondet... Hum!.. Par qui donc, je vous prie?..

— Mais par ceux qui partagent avec lui la direction du parti, par des publicistes comme Peyraud, par des députés comme de Thornes ou Mgr Russel...

Montet secoua la tête :

— Peyraud,.. de Thornes,.. Mgr Russel... Je voudrais bien voir ce qu'ils feraient sans lui, eux et leurs amis... Non, non, je le sens bien, c'est Michel qui porte tout l'édifice... Savez-vous pourquoi? parce qu'il vaut mieux que les autres!.. Ce sont des polichinelles, tous ces gens-là, qui ne pensent qu'à remplir leur bosse... Lui, il a un caractère, un idéal, une foi, une volonté : des choses rares, très rares, qui l'ont fait notre sauveur... Il doit avoir bien changé depuis qu'il joue ce grand premier rôle?..

— Mon Dieu, non!.. Il est toujours le même, au contraire : bon, tranquille, l'esprit à tout, toujours calme au milieu des plus chaudes batailles... Ainsi, tenez, il a dû prononcer un grand discours aujourd'hui, et si vous l'aviez vu à déjeuner...

Mondet interrompit :

— Il a parlé, et vous n'étiez pas à la chambre !..

— Non... Il n'aime pas que j'y sois quand il parle... Moi non plus, d'ailleurs, je n'y voudrais pas être : on me regarderait... Et vous savez, je n'ai point cet orgueil-là, j'en ai un autre...

— Si j'avais su, moi qui ne l'ai jamais entendu, je serais parti d'Annecy hier soir... Cela m'aurait été facile... Que je regrette !.. Sur quoi donc a-t-il parlé?

— Il a introduit une motion pour demander la suppression de la loi sur le divorce...

Mondet ouvrit des yeux étonnés :

— Pourquoi donc veut-il supprimer le divorce? s'écria-t-il. Le divorce est nécessaire, le divorce a sa raison d'être, le divorce...

Suzanne l'interrompit avec vivacité :

— Oh ! Michel a parfaitement raison !.. Si vous l'entendiez, vous seriez de son avis... Il ne faut pas l'oublier : dans son système, tout se tient, la famille, la société, l'Église. C'est un tout sacré. On en doit respecter l'intégrité... Je ne puis pas vous expliquer cela, moi; mais lui, il est admirable, quand il touche à ces questions... Je suis sûre qu'aujourd'hui il a eu un immense succès...

L'honnête figure de Mondet exprimait toujours l'étonnement; mais il ne voulut pas contredire son interlocutrice.

— Vous auriez fait un bon député, dit-il en souriant... Oui, oui, vous auriez soutenu Michel aussi bien que les de Thornes et les Mgr Russel... Il doit avoir raison, puisque vous le dites, puisqu'il le croit... Mais c'est une grosse affaire... une grosse affaire !..

A ce moment leur conversation fut interrompue : la porte s'ouvrit, et, sans avoir été annoncée, une élégante jeune fille entra. Les enfans coururent au-devant d'elle se faire embrasser. Elle caressa les longs cheveux d'Annie et tendit la main à Suzanne, qui lui dit :

— Bonjour, Blanche !..

— Je viens vous demander à dîner, sans façons, expliqua-t-elle, si je ne vous dérange pas...

— Vous savez bien que vous ne nous dérangez jamais... Et aujourd'hui, justement, nous avons un vieil ami,.. un ami, à vous... aussi...

Blanche, qui n'avait pas encore vu Mondet, le regarda et s'avança vers lui, la main tendue :

— M. Mondet !..

— Mlle Estève !.. Je n'ose plus vous appeler Blanche, moi qui ne vous ai pas vue depuis cinq ans... Ce que vous avez changé pendant ce temps-là, ce que vous avez changé !..

Le père de Blanche, Raoul Estève, originaire aussi de la Haute-Sa-

voie, avait été troisième dans l'étroite amitié de Tessier et de Mondet. C'était un ingénieur de talent, actif, hardi, plein de vastes projets, qui était mort en pleine vigueur, dans un accident de chemin de fer, en laissant sa femme et sa fille dans une situation sinon précaire, du moins embarrassée.

Teissier, prenant sur lui d'agir au lieu d'un tuteur malhabile, réussit à tirer des diverses affaires compliquées où Estève était engagé un capital assez important, qui assurait à Blanche un large avenir. Quant à Mme Estève, après un désespoir bruyant, elle se remaria, avant la fin de son deuil, avec un clubman fort riche et insignifiant, M. de Quérieux. Elle n'eut pas d'enfant de ce second mariage, qui la lança dans le tourbillon de la vie élégante pour laquelle elle avait du goût. En grandissant, sa fille, qui ne lui ressemblait pas plus de caractère que de visage, la gêna. Elle la négligea; et Blanche, hostile à M. de Quérieux, contre qui elle nourrissait une sourde antipathie, malheureuse dans un milieu où l'affection lui manquait, froissée par les habitudes et les goûts qui lui étaient imposés, s'était peu à peu éloignée de sa famille pour devenir presque la fille adoptive de Suzanne.

Mondet connaissait ces détails. Il avait même, en quelque sorte, vu grandir Blanche, qui, autrefois, accompagnait les Teissier dans leurs villégiatures. Mais depuis quatre ans, il ne la voyait plus, et pendant ces quatre années, elle avait singulièrement changé et embelli. C'était maintenant une svelte et fine jeune fille, dont la personne s'imposait par quelque chose de plus que la beauté. Belle, elle l'était sans doute, mais d'une de ces beautés discrètes que les indifférens n'admirent guère.

L'irrégularité relative de ses traits empêchait d'en saisir immédiatement l'harmonie; ses cheveux, à première vue, semblaient trop blonds pour son teint dont la blancheur veinée avait des tons trop délicats d'estampe, de longs cils voilaient ses yeux, comme pour en cacher un moment l'étrange couleur bleu Nil, l'éclat lucide, l'expression infiniment douce. Il fallait la regarder longtemps pour subir son charme. Il fallait surtout la voir marcher avec des mouvemens un peu lents, marqués de cette grâce indéfinissable qui vient du dedans. Il fallait l'entendre parler, d'une voix à la fois grave et cristalline, qui prêtait aux moindres mots des sens précieux. Il fallait observer ses allures, ses gestes, sa retenue, respirer l'atmosphère spéciale qui émanait d'elle. On se sentait alors attiré par la douce sympathie qu'appelle une vie intérieure intense et secrète qui ne se manifeste pas, qu'on devine pourtant, et dont on subit alors l'ascendant irrésistible et triste.

— M. Teissier a été magnifique aujourd'hui, dit Blanche en s'asseyant dans le troisième des fauteuils Louis XIII.

Elle semblait fort animée, comme si quelques-uns des échos de la bataille à laquelle elle venait d'assister vibraient encore en elle.

— Vous étiez donc à la chambre? demanda Mondet.

— Oui... j'y étais avec Mme de Thornes... Elle ne l'avait jamais entendu, le croiriez-vous?..

— Comme moi, fit Mondet.

— Et moi, ajouta Suzanne avec un demi-sourire.

— Vous n'avez pas besoin de l'entendre à la chambre, dit Blanche, vous qui l'avez tout à vous,.. vous à qui il raconte tout ce qu'il fait, tout ce qu'il dit!.. Mais aujourd'hui, il a été plus éloquent, plus entraînant que jamais...

— Alors, dit Suzanne, sa motion a passé?..

— Non... mais c'est un succès tout de même... Fourré avait demandé la question préalable... La question préalable, sur une motion de Teissier!.. Aussi elle a été rejetée, à plus de cent voix de majorité... L'urgence a été rejetée aussi, malheureusement, mais après deux épreuves, et à quinze voix seulement... La chambre vibrait, s'agitait, la droite grondait, la gauche applaudissait... Alors, au milieu du tumulte, il a dit de sa grande voix claire, qui domine tous les bruits: « Allons, c'est à recommencer! » Par exemple, il y avait des gens furieux, jusque dans les tribunes, qui étaient combles. Je ne crois pas qu'il ait jamais soulevé une telle tempête. Mais vous savez comme il est calme quand l'orage gronde autour de lui.

Elle s'exaltait en parlant, sa voix tremblait d'un enthousiasme contenu. Alors Mondet secoua la tête, d'un geste à lui particulier qui exprimait la désapprobation :

— Pourquoi donc Michel s'attaque-t-il à une question comme celle du divorce? demanda-t-il. Il y a des problèmes par trop difficiles, qu'il faut laisser dormir... De temps en temps, on les résout dans un sens ou dans l'autre, bien ou mal... Mais quand on les a résolus, il faut que cela dure un peu. Je ne sais pas ce que vaut la loi actuelle; mais en tout cas, elle n'est pas encore assez vieille, je crois, pour qu'on y touche.

— Michel vous convertira, dit Suzanne au moment où Blanche allait répondre. Justement, le voici.

En effet, il entrait. Il était haut de taille, robuste d'aspect, avec un profil très accentué, plutôt austère, les cheveux, châtain foncé, taillés en brosse, la moustache relevée.

— Bonjour! dit-il en entrant. Tiens! Mondet! Quel bon vent t'a donc amené?

Il lui tendit la main.

Mais Mondet connaissait trop son ami pour ne pas entendre, ou deviner, la contrariété légère qui vibra dans sa voix, malgré la

cordialité des paroles et du geste. Il en fut d'ailleurs plus inquiet que froissé.

— Cette petite affaire de la succession de ma tante, répondit-il. J'ai été mandé par le notaire. Du reste, je viens en courant, je ne resterai que deux jours.

— Comment, deux jours! s'écria Michel, et cette fois, sa cordialité était plus franche. Puisque tu as pris la clé des champs, il faut au moins que ça en vaille la peine. Veux-tu un petit congé? Je me charge de te l'obtenir.

— Tu es donc bien avec le ministère?

— Moi? à couteaux tirés. Aussi, j'en obtiendrais tout ce que je voudrais si je demandais quelque chose.

Mondet commença :

— Ce que tu me dis là, mon cher, pour un homme qui veut tout régénérer...

Mais Michel s'était retourné vers Mlle Estève, et ne l'écoutait plus :

— Quelle bonne idée vous avez eue de venir ce soir, Blanche, lui disait-il en lui prenant la main.

Sa figure s'éclairait toute. Il ajouta, en désignant du geste un jeune homme qui, entré avec lui, restait dans l'ombre :

— Il faut que je vous présente M. Maurice Peyraud, que vous ne connaissez pas encore, je crois, quoiqu'il soit un des habitués de la maison.

Le jeune homme s'inclina devant Blanche, qui répondait :

— Je le lis très régulièrement.

Alors Teissier, avec une mobilité un peu fiévreuse, s'adressa à sa femme :

— Eh bien! ma chère amie, nous allons nous mettre à table, n'est-ce pas? et dîner très vite. M. Peyraud a des épreuves à corriger ce soir. Je l'ai amené parce que nous sommes près de son imprimerie.

— Le dîner est prêt, répondit Suzanne. Il y a au moins trois quarts d'heure que nous t'attendions.

Dans les rapides propos qui s'entre-croisaient depuis l'entrée de Michel, il n'y avait rien, absolument, d'inhabituel. Pourquoi donc Mondet éprouva-t-il une impression d'indéfinissable inquiétude? Pourquoi pressentit-il une contrainte, une angoisse sourde, quelque chose enfin, quelque chose de menaçant et de lourd dont la vague intuition lui serra le cœur? Les vrais amis ont parfois de ces mystérieuses révélations, qu'ils doivent sans doute à l'intimité de leur dévoûment.

Le dîner était servi avec une simplicité honorable : un de ces dîners insignifians, de gens pour qui la table est de peu d'impor-

tance. Quant à la conversation, elle fut exclusivement politique; Peyraud en tint le dé, reprenant et retournant la question que la séance du jour avait remise en discussion. Il parlait avec une rare élégance, avec aussi une extrême abondance d'images toujours justes, recherchant d'ingénieux aperçus psychologiques ou moraux. Mondet lui donnait la réplique avec la droiture et le bon sens qui le caractérisaient. Michel, distrait, écoutait à peine, ne disait rien, ou se mettait soudain à parler avec une abondance autoritaire et nerveuse.

— Vous êtes un observateur, un curieux, un littérateur, dit-il brusquement à Peyraud qui venait de raconter un cas intéressant de divorce. Au fond, je suis toujours étonné de vous voir à nos côtés, quand même je vous reconnais pour un de nos bons capitaines. Mais vous ne vous intéressez aux faits qu'en raison des idées qu'ils vous suggèrent. Vos opinions sont de la spéculation, de la philosophie. Et pour comble, vous vous amusez toujours à examiner les faces diverses des questions: ce qui est un jeu inutile et dangereux. Nous, au contraire, nous sommes des gens pratiques. Nous voulons agir avant de penser; car c'est encore le seul moyen de faire quelque chose. Cela n'empêche pas, notez-le, que nous savons parfaitement ce que nous voulons. Pendant vingt ans, en France, on a tout démoli, tout renversé. Nous reconstruisons, voilà tout. Nous sommes entrés dans une maison vermoulue, nous voulons en faire un édifice solide, dont toutes les parties se soutiennent entre elles. C'est pour cela que nous nous méfions de votre psychologie, et que notre morale est beaucoup plus simple que la vôtre.

— Tu parles comme à la chambre, je pense, dit Mondet.

— Pas tout à fait. A la chambre, je suis plus long, et je me répète davantage. D'ailleurs pour le fond, tu as raison, c'est la même chose. Que veux-tu que j'y fasse? Je n'ai pas des opinions pour la galerie et d'autres pour les cercles intimes. Il faut que tu te résignes à me voir comme tout le monde, mon vieux!.. Et ça ne doit pas t'étonner, toi qui me connais depuis que j'existe!

Mondet, qui ne détestait pas la plaisanterie, prit un air malicieux.

— Ma foi, dit-il, ce que je vois de plus clair dans ton discours d'aujourd'hui, c'est que tu as brûlé tes vaisseaux!..

Puis, comme on le regardait avec étonnement, il ajouta, en se tournant vers Suzanne :

— C'est bien clair!.. Vous pouvez être tout à fait tranquille, à présent, chère madame... Si jamais le grand homme avait quelque velléité de divorcer, — plus moyen, fini, il s'est enchaîné lui-même.

Là-dessus, le brave Mondet éclata de rire. Mais personne ne l'accompagna. Suzanne se contenta de sourire avec certitude. Michel haussa les épaules. Après un court silence, Peyraud reprit :

— Vous pouvez être tranquille aussi, monsieur Mondet... Mais savez-vous ce qui fait la plus grande force de M. Teissier? Ce n'est pas son éloquence, ce n'est pas son talent : c'est plus encore son caractère, c'est surtout, peut-être, la belle unité de sa vie, que personne encore n'a pu seulement attaquer.

Mondet échangea un regard avec Suzanne, pour lui rappeler que c'était précisément là ce qu'il disait tout à l'heure. Mais Michel lança d'un ton brusque :

— Chez nous, ces choses-là n'ont pas l'importance que vous leur prêtez.

— Elles en ont plus peut-être que vous ne le croyez, vous qui êtes irréprochable, répliqua Peyraud; de Thornes, dont on n'en peut pas dire autant, me le répétait encore tout à l'heure, pendant la séance; et vous savez si de Thornes est clairvoyant. « Nous sommes un drôle de peuple, me disait-il à peu près; la vertu nous paraît toujours un peu ridicule, et pourtant, nous en avons un immense besoin et nous en subissons l'ascendant. » Je crois, pour ma part, que de Thornes ne se trompe guère.

— Ce qui n'empêche pas, objecta Teissier, certaines gens peu scrupuleux de faire un joli chemin dans notre monde. Voyez Diel, par exemple. En voilà un, qui ne doit pas ses succès à sa vertu! Et pourtant, il reste immuable à son ministère des colonies, malgré les scandales qui l'entourent. Voyez Combel, aussi : c'est plus étrange encore. Il est taré, et on l'estime. Il a derrière lui toutes les vilaines histoires qu'un homme peut avoir dans son passé, histoires de femmes, histoires d'argent. Il n'en est que plus fort. Et ses adversaires eux-mêmes reconnaissent qu'il est un président du conseil tout à fait respectable. N'est-ce pas vrai?

Peyraud ne parut pas ébranlé par ces exemples directs :

— Cela n'est pas aussi probant qu'on pourrait le croire, répliqua-t-il. Combel et Diel sont des exceptions : le mal leur a réussi. Au point où ils sont, ils peuvent tout se permettre : rien ne leur nuira, désormais. Ils n'ont plus de réputation à compromettre... Ils sont à l'abri de toutes les attaques ; on a tout dit, on ne peut plus rien dire. Ils passeront à travers tous les scandales.

— Peyraud, fit Michel, je crois que vous vous contredisez.

— Mais non, je vous assure. Laissez-moi finir. Si tout leur réussit, c'est parce qu'ils ont une vertu qui leur remplace toutes les autres : ils ont l'audace.

— Oh! vous faites du paradoxe!

— Jamais! Ce qui est vrai pour eux n'est vrai que pour eux, parce qu'ils sont des espèces de monstres, qui, comme tels, échappent à la règle commune. Mais qu'un autre homme fasse ou ait fait la dixième partie de ce qu'ils font, il serait perdu. Et si cet homme est un honnête homme, dans le sens le plus sévère du mot, il suffirait de moins encore pour le renverser, d'une erreur, d'une faiblesse, d'un rien.

— Moi, dit Mondet qui écoutait avec une grande attention, je crois que M. Peyraud a raison : ce n'est qu'aux méchans qu'on pardonne. Ainsi, Michel, tiens-toi bien ! Tu es condamné à la vertu à perpétuité, mon cher!

— Rien de ce que nous pourrions dire là-dessus ne s'applique à M. Teissier, dit Peyraud : il ne connaît pas même la tentation, lui!

Personne ne releva cette parole, qui tomba dans le silence. Puis, Michel reprit avec plus de bonhomie qu'il n'en avait montré jusque-là :

— Vous savez, mes enfans, tout le monde a ses faiblesses, ses petits côtés, et au fond, les hommes ne valent pas mieux les uns que les autres, à moins toutefois qu'ils ne vaillent rien du tout, comme les Diel et les Combel. Mais que voulez-vous? On est l'esclave de sa vie! J'ai lancé la mienne en ligne droite, il faut bien que je continue! Si vous voulez tout savoir, je vous dirai que j'ai eu quelquefois envie de m'en écarter un peu, de cette ligne, mon Dieu! oui! mais je ne l'ai jamais fait, peut-être parce que mon chemin n'est pas trop désagréable.

A ces paroles, il se tourna vers sa femme, qui lui sourit.

— Peut-être aussi, continua-t-il, parce que j'ai eu l'instinct de ce que vient de dire Peyraud, quoique je ne sois ni psychologue, ni philosophe. Peut-être que j'ai pressenti que la vertu est une force. Il y a toujours un peu de calcul dans nos manières d'être.

— Vous voyez bien que vous finissez par reconnaître que j'ai raison, dit Peyraud. Et tenez! Voulez-vous que je vous cite encore un mot de Thornes dans le même ordre d'idées? « Pour Teissier, la correction est un talisman. »

— C'est tout de même singulier, observa Mondet, que les contraires réussissent également bien, et qu'il faille le vice à Diel, qui se perdrait s'il lui passait par la tête de devenir un honnête homme, et la vertu à Teissier, qui tomberait au moindre écart.

— Oui, c'est singulier, dit Peyraud, mais c'est ainsi. Et ce n'est peut-être pas un mal : cela élargit le fossé qui sépare les bons des méchans.

— D'ailleurs, conclut Michel, la justice finit par avoir le dernier mot : vous verrez un jour s'effondrer Combel et Diel, avec ceux qui

ne valent pas mieux qu'eux. Pendant un temps, des gaillards pareils résistent à tout ! On les admire. On dit d'eux : ils sont forts ! Ce qui excuse tout. Puis un beau jour, un souffle les renverse. Et alors, quelle débâcle, mes amis ! Nous en avons déjà vu quelques exemples : rappelez-vous l'affaire Caffarel, avec toutes ses conséquences. Eh bien ! nous en verrons encore, des liquidations comme celle-là !

On s'était levé de table. Michel acheva debout sa tirade, qu'il termina par un grand geste affirmatif et tranchant. On retourna au petit salon, où Suzanne, secondée par Blanche, servit le café. Peyraud, ayant avalé rapidement sa tasse, sortit en s'excusant de sa hâte. Le cercle devint alors tout à fait intime.

Teissier, qui ne fumait pas, offrit un cigare à Mondet :

— Tu as de bons cigares, mon brave, s'écria celui-ci après les premières bouffées ; et tu ne t'en sers pas. Alors c'est pour tes amis politiques ?

— Naturellement.

— Tu reçois donc beaucoup ?

Ce fut Suzanne qui répondit :

— Nous avons presque toujours quelqu'un.

— Vous sortez aussi, je pense ?..

— Plus que je ne le voudrais, en tout cas, fit Teissier.

— Cela t'amuse ?

— Ah ! certes pas, je t'en réponds ! Vois-tu, toi qui vis tranquille dans ce bon petit trou d'Annecy, où tous les jours se ressemblent, tu ne peux t'imaginer à quel point je suis parfois fatigué, las, écœuré de ma vie... Elle pèse sur moi comme une montagne, et je ne puis m'y soustraire...

— Je te conseille de te plaindre : un homme qui est ce que tu es, qui fait ce que tu fais...

— Oh ! qu'importe ?.. Il y a des momens où la face humaine m'est odieuse... Oui, ces êtres qu'on appelle improprement le prochain me deviennent insupportables... Je voudrais les fuir, eux et leur bruit, pour m'en aller je ne sais où, avec les miens... et quelques amis... oui, un petit nombre d'amis... mener une existence paisible, sans contrainte, sans souci, sans pensée...

Pendant que Michel parlait ainsi, le regard de Mondet le suivait avec une expression d'étonnement et de pénétrante interrogation. Il le remarqua, en fut gêné, s'arrêta :

— Tu tiens de singuliers propos, lui dit son ami après un court silence, pour un homme qui poursuit un grand but, qui se préoccupe de hautes questions, qui veut moraliser le pays et améliorer le monde. Si tes collègues ou tes électeurs t'entendaient...

Michel l'interrompit avec un haussement d'épaules :

— Mais ils n'entendent pas!.. Ils ne voient qu'une face de moi-même, celle que je montre à tout le monde... Il y a l'autre, la vraie...

Sa voix s'assourdissait.

— Voudrais-tu dire, demanda Mondet avec une sorte d'angoisse, que ton rôle n'est qu'une attitude?.. que tu es un sceptique comme les autres?.. que tu ne joues de ta corde que parce que tu la crois la meilleure...

Teissier se récria :

— Non, certes!.. Je crois à ce que je fais, je crois à ce que je dis, j'ai de toutes mes forces la volonté du bien... Mais que veux-tu! Il y a des heures d'épuisement, de faiblesse, de doutes même... de doutes de soi... Tu es arrivé dans une de ces heures-là...

Mondet, de nouveau, secoua la tête :

— Je ne comprends pas très bien, fit-il; une tâche comme la tienne, à ce qu'il me semble, devrait t'absorber tout entier et te rendre heureux...

Puis, se tournant vers Suzanne, qui écoutait en silence, il ajouta :

— Pourquoi donc le laissez-vous parler ainsi?..

— Comment voulez-vous que je l'en empêche? répondit-elle... Et cela lui arrive plus souvent que vous ne le croiriez... Si vous saviez comme il est nerveux!.. Cette vie publique, elle lui prend sa santé, ses forces,.. son cœur aussi, un peu... Je la maudis bien souvent, allez! je voudrais l'y arracher... Mais c'est impossible : il restera sur la brèche jusqu'au dernier moment...

Il y eut un instant de silence. Ce fut Mondet qui le rompit, en disant d'un ton sérieux, d'un air réfléchi :

— Après tout, pour un homme comme lui, sensible, imaginatif, vibrant, ce n'est peut-être pas un mal d'être très occupé... Il lui faut cela, chère madame... Qui sait si, autrement, vous n'auriez pas des sujets plus graves d'être inquiète?

— D'ailleurs, déclara Michel, ce que nous disons ne signifie pas grand'chose... On est entraîné par sa vie, on ne fait jamais tout ce qu'on veut...

Sur ces mots, se levant, il alla s'asseoir à côté de Blanche, qui était restée à l'écart du groupe, sans prendre part à la conversation, et il se mit à causer avec elle, à demi-voix, pendant que Suzanne et Mondet continuaient leur entretien. Le double *a parte* se prolongea assez longtemps. Puis, Mondet ayant bâillé à deux ou trois reprises, Suzanne s'écria :

— Mais vous êtes éreinté, monsieur Mondet, vous n'en pouvez plus!.. Moi qui n'y pensais pas et vous faisais causer, causer...

— C'est le chemin de fer, madame... ce diable de chemin de fer, quand on n'a pas l'habitude...

— Eh bien, votre chambre doit être prête... Allons, venez! Je vais vous accompagner, pour voir s'il ne vous manque rien...

Elle se leva, Mondet souhaita le bonsoir à Blanche et à Michel; et il sortit avec Suzanne.

Il y eut alors dans la petite pièce intime un instant de silence : Blanche et Michel échangèrent un rapide regard, tournèrent en même temps les yeux vers la porte, en écoutant ensemble s'éloigner le bruit des pas qui s'étouffaient sur les tapis du vestibule. Puis ils se regardèrent de nouveau, avec des yeux qui ne se contraignaient plus; et Michel, allant s'agenouiller aux pieds de la jeune fille, s'empara de ses mains qu'il couvrit de baisers. Ils restèrent un moment ainsi, silencieux, tout entiers l'un à l'autre, mettant dans cette légère caresse, la seule qu'ils se permissent jamais, toute la joie et toute l'angoisse de leurs désirs irrésolus, de leur amour douloureux qu'une lutte incessante rendait plus fort, qui les torturait et les enivrait tour à tour, et que leur volonté contenait sans pouvoir le détruire. Ils ne parlaient pas et se disaient tout. Les mains de Blanche pressaient faiblement celles de Michel; leurs respirations devenaient haletantes. C'était comme l'orage dont toute la soirée le bon Mondet avait senti l'électricité dans l'air. Puis, un bruit vague, un craquement de bois, un rien les effrayant, Michel se releva et dit très vite :

— Pendant que nous sommes seuls...

Et tirant une lettre de sa poche, il la tendit à Blanche, qui la cacha rapidement dans son corsage et lui en donna une autre en échange. Comme il reprenait ses mains, la jeune fille lui demanda :

— Que me dites-vous dans cette chère lettre?

Il répondit :

— Vous verrez... Toujours la même chose!.. Que je vous aime, que je vous aime et que je suis malheureux...

Elle pressa ses mains :

— Malheureux?..

— Oh! non pas à présent, pas dans ces rares momens où je suis auprès de vous, où j'ai l'illusion d'être à vous!.. Mais le reste du temps, toujours!... Oui, quand j'agis sans penser à ce que je fais, quand je parle sans penser à ce que je dis, avec vous sans cesse, et quand je suis seul... Tenez! aujourd'hui, à la tribune...

Elle l'interrompit :

— Vous parliez si bien!...

— Je ne sais pas, je ne m'écoutais pas!.. Je pensais à vous, comme toujours...

— Vous ne me regardiez pas pourtant!..

— C'est parce que je parlais... ah! vous l'avez bien compris!.. contre vous, contre moi, contre mon cœur!.. Mondet ne croyait pas dire si juste, tout à l'heure : oui, je brûlais mes vaisseaux... nos vaisseaux, hélas!.. Et cette flamme et cette fumée me faisaient mal... Tous les projets insensés que je fais depuis que je vous aime s'écroulaient... A chaque phrase que je prononçais, je comprenais plus clairement que jamais, jamais vous ne seriez à moi... puisque je détruisais notre unique espoir, notre seule planche de salut... Et j'aurais voulu crier de douleur, tant mes paroles me brûlaient...

Blanche s'était retirée en l'écoutant, avec un oh! d'étonnement.

— Oui, continua-t-il, je ne vous l'ai jamais dit, mais j'y avais pensé souvent... Après tout, il y avait ce moyen, le divorce...

Elle fit le geste de lui mettre la main sur les lèvres :

— Taisez-vous, Michel!.. ne dites pas de telles choses, je vous en prie!.. Pourquoi les dites-vous?.. Vous savez bien que ce sont des mots, vous savez bien que c'est impossible!..

— Impossible, c'est vrai, vous avez raison... Mais j'y pensais sans cesse, je finissais par trouver que ce n'était pas aussi impossible que cela... L'idée me hantait... Alors j'ai voulu la repousser...

— Vous avez bien fait!.. Cher, n'oubliez pas ce que vous m'avez dit vous-même si souvent : nous sommes maîtres de nos sentimens, pas de nos actes; nous avons le droit... est-ce bien vrai? je ne sais pas... nous avons le droit de nous aimer, tant que nous ne faisons souffrir personne...

— Oui, c'est vrai, j'ai dit cela, je l'ai pensé, je le pense encore, mais je n'ai plus de force; je vous aime trop!..

Elle se rapprocha :

— Jamais trop!...

— Si, si... Je devrais être fort... J'aurais dû l'être, surtout... Ah! tenez! je me hais, je me méprise de n'avoir pas su me contenir et me cacher!.. J'ai troublé votre vie, je vous ai volé le bonheur que vous auriez pu avoir...

— Ne dites pas cela, puisque je suis heureuse!..

En même temps, dans ce grand besoin, qu'elles ont toutes, de consoler l'aimé, quand il paraît souffrir, en lui donnant tout le bonheur qu'elles portent, dans ce besoin féminin de caresses généreuses et bienfaisantes, elle se mit à passer sa main dans ses cheveux, d'un mouvement presque maternel, très tendre, apaisant. Ils étaient ainsi, presque heureux, oublieux en tout cas, oublieux

d'eux-mêmes, de ce qui les menaçait, de ce qui les séparait, de ce que la vie et le devoir étendraient entre leurs lèvres qui voulaient s'unir, quand la porte s'ouvrit sans qu'aucun bruit les eût avertis ; et ils ne virent point Suzanne entrer, s'arrêter sur le seuil, faire un pas en avant, la main sur le cœur, mortellement pâle, comprimant un cri, puis s'éloigner. Un moment encore, ils restèrent comme abîmés en eux-mêmes, les yeux dans les yeux, n'échangeant que de rares paroles. Puis, un peu plus tard, comme ils avaient trouvé quand même une sorte d'apaisement dans la fatigue de leur désir inassouvi et dans leur lutte, ils causèrent à côté l'un de l'autre, posément ; en sorte qu'il n'y avait rien d'inhabituel dans leurs allures quand Suzanne entra et vint, d'un air naturel, se mêler à leur conversation. Un instant encore, la soirée se prolongea, monotone, plutôt pénible, comme elle est souvent entre des gens fatigués de la journée et qui, se connaissant beaucoup, n'ayant d'ailleurs rien à se dire, s'abandonnent à leur lassitude. Comme dix heures sonnaient, un domestique vint annoncer que la voiture de Mlle Estève attendait. Blanche se leva, échangea une poignée de mains avec Michel, embrassa Suzanne, qui pâlit et ferma les yeux. Il n'y eut pas un mot, pas un geste, rien d'extérieur qui trahît le drame ouvert entre ces trois êtres.

Pourtant, quand Blanche fut sortie, Michel remarqua que sa femme semblait avoir peine à se tenir debout :

— Qu'as-tu donc? lui demanda-t-il affectueusement.

Elle répondit, de sa voix naturelle :

— Je ne me sens pas très bien, ce soir...

— Pas très bien... reprit-il avec sollicitude.

—Oh! ce n'est rien, ne t'inquiète pas... un peu de fatigue... j'ai fait beaucoup d'emplettes aujourd'hui... La nuit me remettra... Bonne nuit!...

Elle lui tendit le front. Il y posa ses lèvres qui brûlaient.

— Est-ce que tu montes? demanda-t-elle encore...

— Non, c'est trop tôt... Je vais travailler un moment, dans mon cabinet...

Il prit une lampe et sortit le premier. Elle lui répéta sa recommandation de chaque soir :

— Ne te fatigue pas trop!..

Sur le seuil il se retourna pour répondre :

— Ne crains rien... Tu sais que je suis solide!..

Alors, quand il eut tiré la porte, Suzanne, à bout de forces, tomba en sanglotant dans un fauteuil. Elle ne pouvait douter de ce que ses yeux avaient vu. Mais, comme ceux que frappe un deuil

inattendu, elle ne réussissait pas encore à lancer son imagination jusqu'au bout de son malheur. Elle se répétait mentalement : « c'est fini, » sans pénétrer tout le sens de ce mot tragique. Elle se demandait : « Que faudra-t-il faire? » sans deviner toutes les angoisses de cette question. Et la nuit jetait ses mornes heures sur cette douleur qui se cherchait.

Michel, lui, ne pensait guère au prétendu malaise de sa femme. Il ne travaillait pas non plus. En s'asseyant devant sa table, il avait repoussé, pour se faire une petite place, le fouillis de papiers qui l'encombraient; tirant de sa poche la lettre de Blanche, il l'avait lue et relue; et avant de la brûler comme il faisait toujours, il avait copié, pour le glisser dans quelque dossier discret, ce fragment, qui l'avait fait rêver longtemps :

« ... Je ne vous ai jamais raconté que j'ai fait, il y a quelque temps déjà, une sorte de demi-rêve, étrange et délicieux. J'avais beaucoup pensé à notre amour sans issue, coupable, effrayant, et j'étais triste, au désespoir. Je ne voyais rien dans l'avenir, et il me semblait que ma tête allait éclater de fatigue et de douleur. Et tout à coup, si vous saviez, j'ai éprouvé un apaisement délicieux, en même temps que j'avais la vision très nette de ce que je pouvais et devais être pour vous. J'ai compris qu'il y avait entre nous un lien exceptionnel et indéfinissable, une espèce de fraternité en amour. Je vous serais plus qu'une sœur, puisqu'il y aurait entre nous un secret; plus qu'une amie, puisque je sais combien vous m'aimez; plus qu'une femme : vous voyant si peu, vous n'auriez pas l'occasion d'être fatigué de moi; plus qu'une maîtresse, car il n'y aurait pas de honte sur notre amour. Quand je vieillirais, votre amour se modifierait, voilà tout; et si je partais, vous me regretteriez, mais sans amertume et sans remords. Alors, j'ai été si heureuse, que je me suis tranquillement endormie : ce qui ne m'était pas arrivé depuis longtemps... »

Longuement, Michel rêva sur ce fragment de lettre, qui le remplissait à la fois de l'immense joie de se sentir tant aimé et du désespoir où le maintenait la pensée que seule une volonté presque surhumaine pouvait empêcher ce grand amour de devenir tout à fait coupable. Lui aussi, comme celle qui sanglotait encore dans le petit salon abandonné, se demandait : « Que faire? » Et, s'il ne souffrait pas comme elle d'une de ces mortelles blessures qui vous vident le cœur, du moins mesurait-il avec une intense douleur et l'abîme qui se creusait dans sa conscience et la distance infinie qui le séparait à jamais du bonheur.

Quant à Blanche, après avoir traversé les luxueux vestibules de cette indifférente maison où son cœur n'avait jamais trouvé

un écho, elle s'était enfermée dans sa chambre à coucher pour lire aussi la lettre de Michel :

« ... Si vous saviez, écrivait-il, de quel cœur je vous bénis et vous remercie!.. Si vous saviez combien je vous trouve généreuse et noble et combien je vous admire de m'aimer ainsi, d'un amour qui ne peut rien attendre, qui ne sera que de sacrifice, de douleur et d'abnégation!.. Je ne me suis jamais beaucoup occupé des choses du cœur, dans ma vie trop extérieure, et voici que soudain vous m'en éclairez les secrets. Je comprends à présent le sens de bien des mots qui m'échappaient, comme je comprends bien des choses qui m'étaient fermées. Ou plutôt je les sens, je les sens avec l'âme. Oui, je comprends et je sens que nous avons maintenant, vous et moi, une nouvelle vie, qui n'appartient qu'à nous. Je comprends et je sens tout ce qu'il y a de profond, de redoutable, de cruel, et de divin et de délicieux dans le secret qui nous unit. Je comprends et je sens qu'ensemble, guidés l'un par l'autre, nous avons pénétré dans un monde dont les portes restent fermées à beaucoup : car notre amour ne peut nous donner un peu de joie qu'en s'élevant au-dessus de l'amour. Il est coupable, je le sais, puisqu'il est défendu, puisqu'il est condamné à la dissimulation et au mensonge. Et pourtant, il me semble que nous pouvons jusqu'à un certain point le laver de la tache, il me semble que nous pouvons encore lui demander de nous ennoblir. Chère, est-ce une illusion? Si c'en était une, à quel point serait-elle impardonnable à l'homme que je suis, qui devrait connaître la vie, assez du moins pour éviter une aussi grossière erreur de cœur et de conscience. Mais qu'importe? Je ne puis m'empêcher de sourire en pensant aux jugemens qu'on porterait sur nous, si l'on savait. Oui, j'en ris, tant m'est indifférent tout ce qui n'est pas vous ; et je m'absorbe dans le bonheur de vous aimer ; et je supporte la joie que j'aurais à tout vous sacrifier, si dans ce tout il n'y avait trois êtres innocens que je dois défendre et sauver de moi-même ; et à la douleur que j'éprouve à ne pouvoir rien, à sentir le bonheur à portée de main sans qu'il me soit possible de le prendre, parce que je ne le dois pas, oui, à cette douleur, je sens que notre amour enferme en soi-même son excuse, parce qu'il est fort et parce qu'il se sacrifie... »

Blanche lisait et relisait; et, tandis que quelques larmes tombaient sur le papier, elle se demandait par quelle fatalité elle l'avait aimé, lui, qui ne pourrait jamais être à elle, et pourquoi il lui faudrait vieillir sans connaître la joie d'aimer sans réserves et d'être librement aimée, cette joie qu'ont toutes les fiancées, toutes les femmes, toutes les mères?..

II.

Le lendemain, Mondet, levé de bonne heure, a commencé par faire le tour de la maison, en curieux, examinant l'arrangement des pièces, les meubles d'une élégance un peu pressée, les tableaux d'un goût mêlé, comme pour demander aux choses la révélation de quelque secret : car, plus il réfléchit, plus il se persuade qu'il y avait bien la veille, dans l'accueil de Michel, un doute, une hésitation, une retenue, comme si son arrivée inopinée eût dérangé. Ses préoccupations de chef de parti l'absorberaient-elles donc au point de l'éloigner de son plus cher ami? ou bien y aurait-il autre chose, une inquiétude, un danger, un de ces mystères qui se cachent parfois au fond des existences les mieux établies, souci d'argent, histoire de femme?.. Tout en retournant ces questions, sans les résoudre, Mondet s'est assis devant la table de la salle à manger : une longue table qui n'en finit pas, qui a l'air d'attendre toujours les couverts de plusieurs convives. Un domestique en tablier s'est aussitôt approché et lui a demandé s'il prenait du thé, du café ou du chocolat. Il a répondu d'un ton maussade :

— J'attendrai monsieur... Je prendrai ce qu'il prendra...

— C'est que monsieur prend du potage, explique le valet.

— Eh bien ! je prendrai du potage aussi!..

Mondet a changé de ton, comme égayé tout à coup. Cela le soulage d'apprendre que Michel a conservé, au milieu de son luxe récent, cette vieille habitude de leur enfance, de leur jeunesse, de leur province. Il s'attendrit, et, de ce menu fait, il tire des conclusions : il se reprend à espérer qu'il s'est trompé, que son ami est toujours le même, qu'il n'a pas de secrets, qu'il était fatigué, seulement, ou énervé, comme un député a le droit de l'être, après tout, en sortant d'une séance où il a parlé.

Neuf heures sonnent. Teissier arrive enfin, en veston noir, prêt à sortir.

— Ah ! te voilà ! lui dit Mondet en lui serrant la main... Tu n'es pas matinal, sais-tu ?

— Tu crois ?.. Tu ne te doutes pas que j'ai déjà passé deux heures à aligner des chiffres, ce matin... Oui, pour la commission du budget... Aussi, j'ai une faim !..

En se mettant à avaler sa soupe, très vite, il ajoute, la bouche pleine :

— D'ailleurs, nous ne sommes pas à Annecy, mon bon vieux !.. On sort le soir, on rentre tard, on travaille la nuit... Il faut bien

dormir quand on peut, quand on a l'esprit tranquille, quand on n'a pas d'insomnie; tant pis si c'est le matin!..

Mondet réplique philosophiquement :

— Chacun ses habitudes!..

Puis il ajoute :

— Ce qui me fait plaisir, c'est que tu as bon appétit... Seulement, tu manges trop vite... C'est mauvais pour l'estomac.

— L'estomac, c'est ce qui va le mieux, explique Teissier en essuyant sa moustache... D'ailleurs, ne te presse pas, j'ai le temps de t'attendre... Nous sortons ensemble, n'est-ce pas?.. Où veux-tu que je te conduise?..

— Rue Saint Honoré, 217, chez mon notaire... C'est ma seule affaire dans ton grand diable de Paris... Après, je suis libre... Est-ce que nous nous verrons un peu?

— Bien sûr!.. Si tu m'avais prévenu, je me serais arrangé pour avoir tout mon temps... Mais tu es arrivé comme si tu tombais de la lune... Voyons!.. Tu viens déjeuner, d'abord, n'est-ce pas?

— Oui.

— Bon!.. Seulement, j'aurai du monde... Oh! quatre ou cinq personnes, sans façons, pour affaires, comme toujours... Mais ce soir, je serai libre... Et, tiens! une idée : nous irons dîner au cabaret, en garçons, et nous passerons une soirée intime, une soirée de vieux amis... Veux-tu?..

— Si je veux, ça va sans dire... Mais te prendre ainsi toute une soirée, à présent que j'ai vu comme tu es occupé, vrai, je m'en fais scrupule... Avant tout, tu sais, je ne veux pas te déranger...

— Me déranger?.. Tu plaisantes!.. Je puis bien m'accorder une soirée, une fois, par hasard... Je n'ai pas tant d'amis comme toi, mon vieux, et tu ne viens pas si souvent à Paris!..

Dans la voiture qui les emmène, Teissier s'étant mis à parcourir les journaux en disant qu'il n'aurait pas le temps de les lire plus tard, Mondet reste perplexe : autrefois, Michel ne se serait point étonné de le voir « tomber de la lune, » comme il avait dit, et l'aurait accueilli simplement, joyeusement, toute affaire cessante. Il fallait donc bien qu'il y eût quelque chose. Qu'est-ce que cela pouvait être?

Cette question, inquiétante pour son amitié, préoccupe l'excellent Mondet autant au moins que le règlement de son petit héritage. Il y pense chez son notaire, qui le fait attendre longtemps et l'expédie en quelques minutes. Il y pense ensuite, en flânant par les rues, en s'arrêtant devant les boutiques, en cherchant un petit cadeau pour sa femme. Il y pense dans le café de l'avenue de l'Opéra, où il est entré prendre son vermout sec, comme il fait le

dimanche, là-bas. La salle est presque vide. Par sociabilité naturelle, Mondet s'est assis à côté d'une table occupée par deux consommateurs, qui causent lentement, en gens qui attendent quelqu'un.

Tout à coup, il dresse l'oreille : il a entendu le nom de Teissier. C'est un des inconnus qui vient de le prononcer, en parlant de la séance de la veille, peut-être. L'autre dit d'un ton convaincu :

— En voilà un, celui-là, qui n'a pas dans son passé des histoires de pots-de-vin... Oui, c'est un brave homme, un vrai brave homme, qui vit honnêtement, au grand jour, sans occuper les journaux de ses paris ni de ses maîtresses...

Le premier, plus sceptique, insinue :

— Il faudrait tout savoir!..

— Tout savoir? reprend l'autre avec chaleur. Est-ce qu'un homme dans sa situation pourrait cacher quelque chose?.. Et s'il y avait quelque chose, est-ce qu'on ne le lui aurait pas déjà reproché, avec l'habitude qu'ont nos hommes politiques de fouiller dans leurs petits papiers?.. Non, non, il n'y a rien, puisqu'on ne l'a pas même calomnié...

— Moi, pourtant, j'ai entendu dire des choses...

— Quoi donc?

— Je ne me rappelle pas très bien... Il y avait une affaire de femme,.. une affaire où il jouait un assez vilain rôle... Pourquoi vaudrait-il mieux que les autres, après tout?..

— Pourquoi? je ne sais pas. Mais il vaut mieux, ça, c'est certain... On le sent dans ses paroles... Et l'on a confiance en lui... Pour moi, si l'on me prouvait qu'il ne vaut pas mieux que les autres, comme vous dites, je ne croirais plus à rien ni à personne en politique...

Là-dessus, ils parlent d'autre chose, et Mondet, qui ne les écoute plus, reste étonné : à Paris, on pense donc comme à Annecy? car ces propos, ces honnêtes propos bourgeois, il les a cent fois entendus, là-bas, sur le compte de son ami. D'où vient ce besoin de probité qui hante les électeurs? de ce que trop de faiseurs ont abusé de leur candeur, peut-être? ou bien, est-ce la bonne foi de Michel qui rayonne, qui s'impose, et sa robuste personnalité a-t-elle réussi à mettre la vertu à la mode? « Drôle de peuple! drôle de peuple! » se répète Mondet en achevant son vermout. Puis, toujours à part soi, pendant qu'on lui rend sa monnaie : « Bah! tous les peuples sont les mêmes!.. Au fond, les hommes valent mieux qu'on ne le dit... Ils aiment le bien sans savoir au juste ce que c'est... Souvent ils n'y pensent pas; mais ils se réveillent quand on leur en parle... Et ça leur fait plaisir de suivre ceux qui marchent droit... »

Il continue à philosopher ainsi par les rues : « Si Teissier n'était pas si sincère, on pourrait dire qu'il est un grand malin... Car enfin, il a trouvé ce que nous voulions, ce qu'il nous fallait... Il a fait vibrer parmi nous une corde qu'on avait trop longtemps dédaignée, celle de la simple honnêteté... On n'osait pas la toucher, parce qu'on l'appelait la corde de la vertu, et que ce nom nous paraît toujours un peu ridicule... Il a osé, lui... Ça lui a réussi... Pourvu qu'il ne la lâche pas!.. » Puis, le va-et-vient des fins de matinée le distrait ; et, s'apercevant qu'il est en retard, il presse le pas. Quand il arrive, il y a déjà, dans le grand salon, autour de Suzanne, de Thornes, Peyraud qui vient, comme la veille, entre deux articles, et cinq ou six personnes, dont un abbé. Teissier se fait attendre, comme d'habitude, et l'on parle de lui en l'attendant.

Puis il arrive enfin, distribue des poignées de main en s'excusant ; on se met à table, et l'on recommence à causer politique.

Mondet écoute, de toutes ses oreilles, ces hommes dont plusieurs sont célèbres, et dont la causerie agite l'avenir du pays. Ils parlent des ouvriers, des soldats, de la jeunesse, de l'Église. Comment satisfaire les ouvriers? quels sont les vraies aspirations de la jeunesse? que faire pour moraliser l'armée? faut-il s'absorber dans l'Église? ou bien peut-on se passer d'elle? Ils ont de généreuses idées, et ne sont pas d'accord entre eux ; et l'on dirait qu'ils ne savent pas exactement ce qu'ils veulent, sauf de Thornes, dont la voix brève et impérieuse jette des avis qui ressemblent à des ordres.

Peyraud surtout est inquiétant : il a des objections toujours prêtes, des *mais* qui coupent l'enthousiasme ; il découvre aux questions les plus simples en apparence des difficultés inattendues ; il les retourne avec les subtilités d'une dialectique destructive jusqu'au moment où Teissier, qui ne parle guère, lui dit :

— Décidément, vous êtes un esprit négatif...

Alors, il se tait, en protestant à demi du geste, effrayé d'être classé, lui qui n'a jamais pu saisir son propre esprit souple et glissant ; et après le court silence qui suit cette boutade, on revient encore une fois sur la discussion de la veille.

— Il me semble, dit de Thornes, que les incidens d'hier m'ont donné raison. L'attitude de la chambre était très claire. Nous ne sommes pas encore assez forts pour réparer tout ce qu'il y a de gâté dans notre édifice social. Il faut nous en tenir aux lois politiques, qui ne touchent pas aux intérêts privés, et qui, en réalité, ne passionnent jamais qu'un petit nombre de personnes...

A cette observation, Teissier répond :

— Abordons les questions de face, et traitons-les à fond! Pourquoi redouterions-nous d'agiter l'opinion et de passionner le public? Nous n'avons qu'à y gagner. Nos idées sont nouvelles, ou du moins, renouvelées: elles ne triompheront pas sans quelques secousses. Il faut que la conscience publique soit remuée pour les comprendre et pour les accepter.

— Vous comptez beaucoup sur la conscience publique, réplique de Thornes. Moi, je compte sur nous-mêmes, et sur vous, mon ami. Il y a dans l'opinion, c'est vrai, un mouvement qui nous a portés jusqu'ici. Mais nous aurions tort de nous en exagérer l'importance. Il dépend de nous, en définitive, c'est à nous maintenant de nous en emparer et de le conduire.

— Sans doute, fait l'abbé qui n'avait encore rien dit.

« Décidément, pense Mondet, ils ne sont d'accord sur rien. » Et, la conversation devenant générale, il observe que Michel, qui n'a pas parlé avec son ardeur accoutumée, s'en est désintéressé, qu'il a l'air inquiet, absorbé, absent, qu'il est impatient et fait signe à Suzanne de presser le service. Il reste ainsi, distrait, jusqu'à la fin du repas, les yeux dans le vague, la pensée ailleurs. Au salon, après le café, il réprime à peine un geste de mauvaise humeur, quand, au moment où ses convives prennent congé, de Thornes le tire à part et l'emmène dans son cabinet.

— J'ai un rendez-vous urgent, dit-il en tirant sa montre.

— Ce que j'ai à vous dire ne souffre pas de retard, répond de Thornes en lui prenant le bras.

Mondet a surpris le regard angoissé que Suzanne a posé sur son mari. Resté seul avec elle, il remarque ce qu'il ne remarquait pas tout à l'heure, tandis qu'elle remplissait ses devoirs de maîtresse de maison avec ce tranquille héroïsme dont les femmes ont le secret: il voit qu'elle souffre d'un mal latent et cruel, qu'elle domine et qui est plus fort qu'elle, car voici qu'une grosse larme roule sur ses joues, furtivement essuyée avant que son visage ait changé. Leur amitié l'autoriserait presque à l'interroger sur cette douleur qu'elle cache si mal. Il va lui demander: « Qu'avez-vous?.. » et il s'arrête, retenu par un de ces obscurs avertissemens intérieurs, par un de ces scrupules de délicate amitié qui ne trompent guère. Mais elle a lu sa question dans ses yeux et la devance en se plaignant:

— Ah! cette maudite politique, quelle ennemie!.. Elle nous dévore notre vie... Nos jours passent au milieu d'un continuel bruit de paroles et de discussions... Michel ne m'appartient plus et ne s'appartient plus... Je vous ai dit hier qu'il était toujours le même. Ce n'est pas vrai: il change, il change tellement que je le

reconnais à peine... Il est aussi irritable, aussi nerveux qu'il était calme et maître de lui-même... Vous l'avez remarqué sans doute: il a toujours l'air absent... Comment voulez-vous qu'il résiste à tant de préoccupations? Il se tuera, bien sûr...

Mondet l'écoute, l'observe, et sa sagacité ne se laisse pas égarer: elle se plaint, elle dit son mal, mais non la cause. Il répond pourtant, avec un doute, le doute de ceux qui craignent de répondre faux:

— Mais il fait une si grande œuvre! Il joue un si beau rôle!..

Elle répète, en dissimulant l'ironie qui tremble dans sa voix:

— Oui, c'est vrai, il joue un rôle... un beau rôle!..

— Si vous entendiez comme on parle de lui, reprend Mondet... Tenez! tout à l'heure, au café, j'écoutais une conversation entre deux inconnus... Ils l'admiraient, ils vous auraient fait plaisir... Car enfin, vous devez être heureuse de ce qu'il fait, de ce qu'il est...

Elle interrompt en murmurant, les yeux à demi fermés :

— Heureuse!...

— Vous que j'ai vue si fière de ses premiers succès!..

— Autrefois, oui, quand j'avais des illusions...

— Des illusions... sur quoi?..

— Sur tout... sur la vie, enfin!..

— Et vous ne les avez plus?..

— Je ne les ai plus...

Ils se taisent, et après un de ces silences où palpitent les muettes confidences, Mondet prend affectueusement la main de Suzanne :

— Vous ne me dites pas la vérité... La politique n'est pour rien dans votre tristesse... Il y a autre chose, il y a quelque chose... Pourquoi n'avez-vous pas plus de confiance en moi?.. Je suis assez votre ami, je suis assez le sien, pour que vous n'ayez pas de secret pour moi, ni l'un ni l'autre... Qui sait s'il ne s'agit pas simplement d'un malentendu que je pourrais éclaircir?.. Je voudrais vous aider, je le pourrais peut-être...

Mais Suzanne secoue la tête, et, après un silence, laisse tomber ces mots, qui répondent surtout à ses propres pensées et dont Mondet comprend pourtant tout le sens:

— ... Après tout, pourquoi me plaindre?.. Il me reste mes enfans...

En ce moment même, Michel, ayant expédié de Thornes, rentre en coup de vent, son chapeau à la main.

— Tu sors donc? lui dit-elle. Il n'y a pourtant pas de séance, aujourd'hui...

— C'est vrai, mais j'ai une commission... Adieu, chérie...

Il la baise sur le front, sans la regarder, sans rien entendre de l'orage qui gronde en elle. Et, se tournant vers Mondet:

— Toi, c'est entendu, je viens te chercher vers sept heures, et t'emmène dîner au cabaret... En pleine déroute, bon provincial!..

Quand il est sorti, Suzanne et Mondet se regardent:

— Vous voyez bien! dit-elle simplement.

— Je vois, répond Mondet, voulant la rassurer... je vois qu'il est préoccupé, qu'il a des soucis, des affaires...

— Des affaires!..

Cette fois, elle n'a pas contenu son ironie; et Mondet, qui depuis un moment s'efforce d'écarter l'idée importune, s'écrie:

— Voyons, seriez-vous jalouse?..

Elle se met à rire d'un rire nerveux:

— Jalouse? dit-elle... Non... Ah! ne cherchez pas davantage!.. Il n'y a rien, vous ne trouveriez rien, ce sont des nuances, des bagatelles,.. des chimères de femmes, enfin!...

Puis, comme Annie et Laurence arrivent avec leur bonne, prêtes pour la promenade, elle les embrasse passionnément, — désespérément plutôt, en les serrant contre elle comme pour les défendre d'un danger inconnu, en leur parlant à mots rapides. Et l'on dirait que les deux petites, avec cette tendre intuition qu'ont les enfans de nos douleurs qu'ils connaîtront un jour, l'écoutent souffrir et veulent la consoler; Laurence, grimpée sur ses genoux, la becquète avec des mouvemens d'oiseau, tandis qu'Annie promène sur elle, comme une caresse, le regard profond de ses grands yeux compatissans.

— Allez, les petites, allez vous amuser!..

— Adieu, maman, adieu!..

Et les voici parties, quand, au moment de passer le seuil, Annie se retourne tout à coup pour venir se jeter encore une fois dans les bras de sa mère.

— On croirait qu'elles comprennent, n'est-ce pas? dit Suzanne à Mondet.

— Oui, répond Mondet en secouant la tête de son geste habituel, elles sont trop intelligentes.

Et comme on se tait, il pense à ses six enfans, bien plus enfans que ces deux Parisiennes, joufflus, en bel équilibre, n'ayant que de simples tendresses et des grâces saines de bons petits animaux: tant il est vrai que ces petits êtres, qui croissent dans notre vie, absorbent et s'assimilent les effluves sortis de nous, les atomes que notre âme sème autour d'elle.

L'après-midi se passe lentement, en causeries souvent inter-

rompues, en demi-confidences qui, sans rien avouer, laissent tout supposer. Les enfans rentrent, avec de gais souvenirs de guignol et de chevaux de bois qui ont tout absorbé.

Comme elles racontent leurs joies, Mondet s'écrie:

— A la bonne heure!..

Et les prenant sur ses genoux, il les fait sauter, il les amuse, évoquant tout l'enfantillage, toute la gaîté qu'elles peuvent avoir. Un peu étonnées, d'abord, de cette bonhomie qui les secoue sans cérémonie, elles commencent bientôt à rire comme des folles, elles s'agitent, elles chiffonnent leur toilette. Mais leur bonne vient les chercher: il est cinq heures, — l'heure de Madame, — les visites vont arriver. Et Mondet, un peu à l'écart, assiste au défilé quotidien qui fait passer dans le salon une vingtaine de types divers: des dames, ne se connaissant pas entre elles, qui, leur tasse de thé à la main, se regardent avec une méfiance contenue; deux députés fort aimables, qui espéraient rencontrer Michel; un académicien qui parle de la prochaine élection, pour laquelle on songe à Mgr Russel; puis, pendant qu'on parle de lui, Mgr Russel lui-même, avec sa fine figure de Fénelon, son parler insinuant, où les *r* roulent doucement, sa grâce d'homme d'église et d'homme du monde, ses souplesses et ses dessous d'homme d'État. Au bout d'un instant, il dialogue avec l'académicien, tandis que les autres écoutent en remuant leur sucre dans leur thé:

— ... L'on commence à voir, dit-il, combien Mgr Lavigerie avait raison... La république est inattaquable: elle est établie, elle est acceptée, elle est forte, elle est sage... Aussi, elle nous revient, elle nous ramène la France, le pays des rois très chrétiens... La démocratie a cru longtemps qu'elle pourrait se passer de nous: elle a reconnu son erreur; maintenant, le moment n'est pas loin où elle prendra son point d'appui sur l'Église...

— Il ne faudrait pas trop s'y fier, répond l'académicien... La démocratie a des bas-fonds que nous connaissons mal; nous ignorons encore ce qu'ils nous réservent... Des surprises, sans doute, de fâcheuses surprises, des retours violens de la brute humaine, qui se révèlent dans les grandes crises...

— A nous de les prévoir, ces retours, et de les empêcher...

Ils continuent ainsi plusieurs minutes, agitant l'avenir, jusqu'à ce que l'entrée d'un nouveau-venu les interrompe: c'est un journaliste très loquace, qui apporte une grande nouvelle: le mariage d'une illustre actrice avec un gentilhomme. Alors, la conversation change d'elle-même, comme une roue qui tourne au gré d'un ressort invisible, la galerie écoutant avec le même intérêt. Elle change encore, plusieurs fois, passant du théâtre à l'église, des

commérages mondains à la haute philosophie, jusqu'à ce qu'enfin le salon se vide peu à peu :

— Voilà ma vie, dit Suzanne à Mondet, après avoir salué son dernier visiteur... C'est ainsi tous les jours... Des mots, des mots...

— Ils sont intéressans, quelquefois, répond Mondet d'un ton conciliant.

— Je ne le trouve plus... Je sais d'avance tout ce qu'ils peuvent dire...

— Vous êtes trop intelligente, vous aussi, comme vos enfans,.. ou trop sensible...

— Pour le moment, je suis fatiguée surtout, comme si j'avais parlé à leur place...

Mondet la regarde de ses bons yeux amicaux, qui comprennent :

— C'est que vous ne les avez pas écoutés, dit-il... Vous pensiez à autre chose, vous étiez ailleurs!..

— Non!.. Non, je vous assure, vous vous trompez... A quoi donc aurais-je pensé, mon Dieu!..

Sa voix sonne si faux, il y a tant de douleur sous sa tranquillité feinte, que Mondet se sent remué jusqu'aux entrailles. Mais il n'ose pas l'interroger davantage : « Il faudra pourtant que je sache, se dit-il; je confesserai Michel : il me dira tout, lui... »

Michel arrive en retard, comme d'habitude, et toujours pressé, en proie à cette espèce de fièvre qui ne le quitte que dans l'action :

— Allons! dépêchons-nous, dit-il en entrant... Je meurs de faim, moi; et toi aussi, sans doute?..

Suzanne les laisse partir sans un effort pour les retenir.

— Eh bien! où veux-tu dîner, Mondet?..

— Où tu voudras, pourvu que nous soyons tranquilles...

Ils ont pris la rue du Helder, et sont entrés dans la longue salle d'un restaurant à la mode. Tout de suite, plusieurs personnes ont salué Teissier.

— Ah! dit-il à son ami, il est impossible d'être tranquilles, ici, nous ne pourrions pas causer... Demandons un cabinet, veux-tu?..

Ils suivent le maître d'hôtel, qui les conduit, ils s'attablent, commandent le dîner, et, aussitôt que le garçon et le sommelier les ont laissés seuls, Mondet, s'accoudant devant ses huîtres, regarde son ami bien en face :

— Voyons! qu'as-tu? lui demande-t-il à brûle-pourpoint.

Michel hausse les épaules :

— Moi?... Je n'ai rien...

— Ne me dis pas cela : on ne trompe pas un ami comme moi.

Pourquoi me cacher quelque chose, d'ailleurs?.. Tu sais bien que tu peux tout me dire... Et tu dois avoir besoin de parler, comme je te connais... Allons ! parle!.. cela te soulagera...

Il y a un silence d'un moment. Mondet avale quelques huîtres.

Teissier réfléchit, les yeux au plafond :

— Eh bien! oui, dit-il enfin, tu as raison, il y a quelque chose... Il y a que je suis horriblement malheureux... Il y a que je suis à bout de forces... il y a que je vis deux ou trois vies, et qu'ayant tout, je ne puis avoir la chose unique que je désire, et qu'il faut que je l'aie pourtant, ou que j'en meure... Tu comprends?..

— Oui...

Il se fait un nouveau silence. Le garçon enlève les assiettes et sert le potage. Quand il est sorti, Mondet reprend :

— Oui, je comprends... Tu es amoureux, voilà tout... C'est fâcheux, j'en conviens... Mais ça n'est pas mortel... Le malheur, c'est que ta femme est au courant...

— Ma femme ! s'écrie Michel, elle ne sait rien...

— Tu le crois...

— J'en suis sûr...

— Pas moi.

— Elle t'a donc dit?..

— Rien... Mais elle m'a paru nerveuse et troublée... Si elle n'a pas de certitude, elle doit avoir des soupçons... Et pour moi, je croirais plutôt qu'elle sait tout...

— Tout?.. Mais il n'y a rien!..

— Comment, rien?.. Du platonisme, alors?..

— Du platonisme, comme tu dis... Il n'y a rien, parce qu'il ne peut rien y avoir... Nous sommes séparés par... par un obstacle plus fort que nous...

— L'honneur?..

Teissier ne répond que par un haussement d'épaules.

— Un mari qui est ton ami?..

— Il n'y a pas de mari...

Mondet, qui jusqu'alors n'a pas cessé d'avaler une cuillerée de potage entre chacune de ses questions, s'arrête brusquement:

— Il n'y a pas de mari?.. Alors, c'est une jeune fille?.. Ah! mon pauvre vieux, dans quel guêpier t'es-tu fourré là!..

Puis, comme frappé d'une lumière subite:

— Ah! mon Dieu!.. Blanche!.. Blanche Estève!.. Malheureux! y as-tu pensé?.. La fille de notre pauvre ami!..

— J'ai pensé à tout, mon bon Mondet... Et elle aussi, je t'assure...

— Elle le sait donc?

— Elle le sait... Et elle m'aime...

Mondet se lève de table, très agité, faisant plusieurs fois le tour du cabinet, pendant que le garçon continue le service :

— Mais enfin, reprend-il en se rasseyant, où allez-vous, voyons?.. Que comptez-vous faire?.. Vous n'êtes pas des enfans, après tout, toi du moins... Vous devez bien comprendre pourtant que c'est impossible!..

— Nous le comprenons...

Et Michel poursuit, comme s'il parlait dans un rêve :

— Oui, nous le comprenons,.. nous connaissons la profondeur de l'abîme qui nous sépare,.. nous savons que rien ne peut nous réunir... Il n'y avait qu'une issue, mon ami,.. dont la tentation m'a souvent effleuré : divorcer, pour épouser Blanche...

— Mais ta femme? s'écrie Mondet avec un geste violent. Tu la tuerais... Et tes enfans?.. Est-ce que tu les oublies?..

— N'importe, continue Michel, de sa voix tranquille, j'y avais pensé... Puis, j'ai compris que cela aussi était impossible... Et j'ai brûlé mes vaisseaux, comme tu disais hier sans savoir que tu devinais si juste... Tu avais raison. C'est pour me couper la retraite, tout simplement, que j'ai demandé la suppression du divorce... Une faute politique, dit de Thornes... C'est ça qui m'est égal, par exemple!.. Si tu crois que je pense à ce que je dis, à ce que je fais, à mon parti...

— Sais-tu que tu déraisonnes?.. Sais-tu que ce que tu me dis-là, c'est... c'est presque ridicule?.. Un homme de ton âge, de ta situation...

— Mon âge?.. Mais je suis un enfant, mon cher!.. Mon cœur a dix-huit ans!.. Je n'ai jamais assez vécu pour qu'il ait vieilli, et j'aime comme un adolescent... Quant à ma situation, je la maudis tous les jours, vois-tu, car après tout, si j'étais un simple particulier...

— Eh bien?..

— Ah! je ne sais plus ce que je dis!.. Tiens! je pense souvent qu'un jour où l'autre on découvrira notre innocent commerce, nos pauvres lettres, nos rendez-vous dans les églises... Alors, il y aura un journal qui parlera... On fera des caricatures et des articles... Je passerai pour un monstre d'hypocrisie... Il ne me restera qu'à envoyer ma démission de député et à disparaître dans la vie privée, en laissant aboyer derrière moi, au nom de la morale que j'aurai outragée, la meute vertueuse des Diel et consorts... Oui, je pense souvent à cette éventualité, et je ne la redoute pas, je t'assure...

— Par exemple!.. T'es-tu rendu compte de ce qui croulerait

avec toi?.. Tu n'es pas une individualité isolée : tu représentes un groupe social... Tiens! je te dirais presque que tu es l'âme d'un pays...

— Et tu diras une bêtise, mon bon!.. Moi disparu, il s'en trouverait un autre, plus digne, pour jouer mon rôle... De Thornes, par exemple, qui s'efface un peu derrière moi, je ne sais pourquoi... Il n'aurait pas de faiblesses, lui; ou s'il en avait, cela ne tirerait pas à conséquence; il est habile, il est maître de lui-même, il est ambitieux... Je ne suis rien de tout cela, moi, je suis un naïf...

— Un sincère, veux-tu dire... C'est parce que tu es le seul, ou presque, que tu es plus fort qu'eux tous et qu'aucun d'eux ne pourrait te remplacer...

— Tu es rempli d'illusions sur mon compte, ami!.. D'ailleurs, que je reste où je suis ou que je m'effondre, qu'on me remplace ou qu'on ne me remplace pas, c'est le petit côté de la question... J'aurais honte de m'en préoccuper... Quand j'y pense, — et je ne pense qu'à cela, — je fais abstraction de mon rôle, de ma situation, de mon parti : je ne songe qu'au petit groupe d'êtres que mes sentimens et mes actes intéressent directement : à ma femme, que je n'ai pas cessé d'aimer quand même, à mes enfans, à elle... Hélas! ce sont eux tous, qui sont l'obstacle!.. Je ne puis être heureux sans qu'ils souffrent... C'est comme je te le disais, il n'y a point d'issue...

Le garçon ayant à découper la volaille, la conversation subit un temps d'arrêt plus prolongé. Les deux amis restent silencieux, les coudes sur la table, chacun avec ses pensées. Quand ils sont seuls de nouveau, Mondet prononce lentement :

— Avant tout, nous n'avons pas le droit de rendre malheureux ceux qui nous aiment et ne nous ont jamais manqué.

— Je le sais bien, répond Michel.

Et il continue, lentement, longuement, heureux de vider son cœur des angoisses qui le remplissent depuis si longtemps :

— Si tu savais les projets insensés que j'ai faits!.. Du reste, tu dois t'en douter par ce que je viens de te dire... Le divorce était encore le plus raisonnable... Oui, j'ai rêvé d'enlèvemens romantiques, de fuite dans des pays perdus, de suicide après un mois de bonheur... J'ai songé à la mort, pour moi seul, aussi... Oh! la mort, c'est ce que je redoute le moins : elle arrange tout... Mais à quoi bon? Tout cela est impraticable : il n'y a pas d'issue...

— Il n'y a pas d'issue, répète Mondet, qui d'abord ne trouve rien d'autre à dire.

Puis, tout à coup, se reprenant et éclatant :

— Mais si, il y en a une!.. Faites un acte d'énergie!.. Et puisque

vous ne pouvez rien l'un pour l'autre, — cessez de vous voir!.. Voyons, toi qui es l'homme, qui as la raison, qui as la force...

— Moi, je ne peux pas!..

— Tu aimes ton mal, alors?..

— Oui, j'aime mon mal... Y renoncer, c'est plus que je ne puis...

— On peut ce qu'on veut...

— ... Quand le cœur n'est pas en cause...

— Alors, vous êtes perdus...

— Que veux-tu dire?..

— Oh! tu le sais bien... Tu es trop clairvoyant dans ta folie pour ne pas le savoir...

— Tu veux dire que nous finirons comme tant d'autres, qu'elle deviendra simplement ma maîtresse clandestine, n'est-ce pas?.. Eh bien, non, mon cher, tu te trompes... Cela, jamais : car c'est ce qu'il y aurait de plus impossible, de plus abominable... D'abord, elle n'y consentirait pas : elle a l'âme trop haute pour jouer un tel rôle, avec les hypocrisies, les bassesses, les hontes qu'il exige... Et puis moi, moi-même, je ne le voudrais pas... Non, non, sans parler de tout ce qui me retient, vois-tu, je l'aime trop pour cela!..

Mondet secoue la tête :

— Oh! fait-il, tu le dis, tu le crois... Et il suffirait d'une surprise des sens...

— Il n'y en a que dans les romans naturalistes... Nous nous possédons, nous sommes maîtres de nous-mêmes...

— Jusqu'au moment où vous ne le serez plus...

— Non. Je sais exactement ce que peut notre volonté...

Mondet se lève de nouveau, et, de nouveau, arpente le cabinet, pendant qu'on sert le café. Puis, devant sa tasse fumante :

— Ah! s'écrie-t-il avec un profond accent de pitié, vous êtes deux pauvres êtres... Vous vous débattez contre vous-mêmes, contre la nature... Oh! bravement, je te l'accorde, en cœurs honnêtes, qui aimez le bien... Mais, si vous ne coupez pas court à votre folie, vous serez vaincus, d'une manière ou de l'autre... On ne badine pas avec l'amour, que diable!.. Et quand on a l'âme haute, comme tu dis, il faut hausser sa clairvoyance et sa volonté au niveau de son âme... Autrement... Laisse-moi te parler avec franchise, Michel, en vieil ami qui a le droit d'oublier tes grandeurs... Autrement, vous tomberez, d'une chute plus lourde que les gens de conscience moyenne, qui s'accommodent des solutions ordinaires et des lâchetés permises... Dans la vie de tout le monde, une passion est un incident, un accident tout au plus... Prends garde que, dans la vôtre, elle ne soit une catastrophe...

Michel ne répond pas tout de suite, et Mondet l'observe, espé-

rant un peu, comptant que ses paroles ont éveillé peut-être des échos assoupis. Tranquillement, avec ces gestes calmes qu'ont parfois ceux dont l'âme est la plus orageuse, il allume son cigare, et suit des yeux les spirales de la fumée que colorent les blancheurs de la lumière électrique. On dirait presque que ce jeu l'occupe, et qu'il n'a plus d'autre pensée; et c'est après un long silence seulement qu'il laisse tomber ces mots :

— Bah!.. La galère est partie,.. vogue la galère!..

III.

La deuxième journée que Mondet passa à Paris fut tout entière accaparée par Teissier, qui ne le quittait plus. Dans l'après-midi seulement, les deux amis se séparèrent un instant :

— Je dois *la* rencontrer dans la rue des Pyramides, expliqua Michel... Un coup de chapeau, une poignée de mains, trois mots sur le bord du trottoir : c'est toujours autant... Et je te rejoindrai aussitôt après.

Tenant un confident, il ne le lâchait pas : plus de commission, plus de travaux, plus d'affaires :

— Un jour complet de vacances! disait-il presque joyeusement.

Et il ajoutait, avec expansion :

— Moi qui ai été presque contrarié de te voir arriver à l'improviste!.. Que veux-tu! Il me semble que je n'ai plus d'amis : j'ai peur de tous les yeux, les gens ne sont plus que des importuns... Mais toi, tu es plus qu'un frère!..

Leur vieille intimité se réveillait ainsi, à travers d'interminables causeries qui retournaient sans cesse le même sujet. Mondet se disait bien que c'était là du pur égoïsme d'amoureux, et que Michel ne se cramponnait à lui que pour parler d'elle. Mais la véritable amitié a peu d'amour-propre : aussi, heureux de rendre service, se livrait-il sans aucune arrière-pensée à ce flot de confidences, longtemps retenues, qui débordaient sur lui. A vrai dire, elles l'étonnaient un peu. Il croyait connaître Michel sous toutes ses faces, il croyait savoir les ressources, les surprises, les replis de sa nature à la fois mobile et puissante, qui mêlait dans sa vigueur comme un germe de féminité capricieuse. En l'écoutant, en l'observant, en lui répondant, il le revoyait dans diverses phases de sa vie : enfant un peu sauvage, entrant avec des éclats inattendus dans les jeux de ses camarades que d'habitude il fuyait plutôt; puis, étudiant laborieux, ambitieux et pâle, amaigri par les nuits sous la lampe, embrassant tout dans un âpre travail, dédaigneux des plaisirs des autres; puis encore, débutant journaliste, domi-

nant à force de volonté la fatigue de la besogne quotidienne, courant au succès sans rien sacrifier de soi-même, et développant tout à coup, au moment où il le fallait, un homme d'action caché sous l'homme de plume, un chef de parti, une espèce de conquérant. En même temps, rappelant d'autres souvenirs, il retrouvait, de date en date, l'homme intime qui doublait l'homme public : un être aux affections solides et tendres, quoique peu expansives, une âme délicate, qui ne s'ouvrait qu'en hésitant, bientôt froissée et se repliant vite, toute en réserves, toute en nuances. Comment donc un tel homme pouvait-il être, encore, un passionné?

— Jamais je n'aurais cru cela de toi! répétait Mondet d'heure en heure, avec un étonnement qui montrait pourtant, sous le reproche, comme une pointe d'admiration... Une bonne fortune de temps en temps, ce serait très bien : cela fait partie d'une existence comme la tienne; et comme cela ne compromettrait ni ta carrière, ni ta vie de famille, on te comprendrait... Mais une passion, une vraie, une passion romanesque, folle, qui ne raisonne plus!.. Car enfin, ce que tu m'as dit d'absurdités, depuis hier soir!..

Et il tenait des propos sages, il retournait dans tous les sens le problème de ce qu'il fallait faire, s'obstinant à chercher une solution :

— Tu as beau chercher, il n'y en a pas, lui disait Teissier avec sa clairvoyance résignée et tranquille.

— Qui sait? répliquait Mondet. Tu n'en trouves pas, toi, parce que tu es en cause... Moi, qui suis désintéressé dans l'affaire, je trouverai peut-être...

Puis il continuait, plus timidement :

— En tout cas, il y a celle que je t'ai dite... Oui, un acte de bon sens, d'énergie, une reprise de possession de vous-mêmes, pendant qu'il en est temps encore,.. un sacrifice, enfin, qui vous donnerait, à défaut du bonheur que vous n'aurez jamais, la joie des nobles actions...

Teissier haussait les épaules :

— Ce sont des mots inutiles, disait-il.

Alors, Mondet cherchait autre chose. Il ne trouvait pas. Il n'avait rien trouvé quand sonna l'heure du départ.

— Prends garde! répétait-il encore sur le quai de la gare où Michel l'avait accompagné, redouble de prudence, je t'en supplie... Songe un peu, si ta femme savait!..

— Comment veux-tu qu'elle sache?..

— Est-ce qu'on sait?.. Un hasard, une intuition... Elle qui t'aime tant!.. Ah! malheureux! pourquoi veux-tu gâter ta vie?.. Enfin, je saurai ce qui t'arrive, tu m'écriras, j'espère?..

— Je n'y manquerai pas... Si tu savais ce que tu m'as fait de bien, comme cela soulage de dire ce qu'on a sur le cœur!..

Ils se serrèrent la main, et l'express d'Italie emporta Mondet, tout perplexe, tandis que Teissier rentrait chez lui, à pied, lentement.

Moins de huit jours après, Mondet recevait la lettre promise :

« Je t'écris, mon bon ami, pour le plaisir de parler à cœur ouvert, de me soulager, de me plaindre. A part cela, je n'ai rien à te dire, rien. Les jours passent et se succèdent sans apporter aucun changement à notre situation, qui d'ailleurs ne pourrait changer qu'en pire. Mon état d'esprit reste le même, c'est-à-dire incertain et douloureux. Quelquefois, il me semble presque que je suis heureux, et que malgré tout, cet amour insensé est tout rempli de joies : de délicieuses rencontres, à demi calculées, nos rendez-vous si courts, si rares, nos lettres. Enfantillages, diras-tu. Oui, enfantillages : mais, je te l'ai déjà dit, mon cœur est adolescent, ses désirs ne sont pas de mon âge. Puis, d'autres fois, quand je ne l'ai pas vue, quand nous nous sommes manqués, quand nous avons été gênés ou séparés par des importuns, tout change : je suis secoué par des frissons de fièvre, l'angoisse est en moi, je me sens en proie à un mal terrible et inavouable, dont je souffre d'autant plus qu'il me faut le cacher. C'est en ces momens-là que je suis le plus lucide, où je vois clair autour de moi, comme un voyageur égaré dans la nuit qui se verrait entouré d'abîmes, à la lueur soudaine d'un éclair. Une voix intérieure me crie et me répète que nous ne sommes encore qu'au bas de notre calvaire, que cela ne pourra pas durer ainsi, que les exigences de notre amour iront croissant avec son intensité, que l'heure viendra où nous n'en serons plus les maîtres. Alors, en même temps que je frémis de désir et que j'appelle follement cette minute où tout sera oublié, je me représente clairement les douleurs, les désespoirs, les ruines qui la suivraient. Ah! pourquoi faut-il que j'aie ainsi la nette conscience de tout, pourquoi faut-il que je ne puisse m'empêcher de voir et de calculer l'avenir!.. Si seulement j'avais, au contraire, cette faculté d'abandon, cette insouciance, cette inconscience dont jouissent la plupart des hommes!.. Alors, sans rien prévoir, je me livrerais au courant, et du moins, je ne souffrirais pas d'avance des malheurs du lendemain. Mais non, entraîné par le fleuve, je vois où il me conduit. Je suis à deux pas des cataractes, sur un bout d'îlot qui tremble. Le flot va l'emporter tout à l'heure. Je le sais, et je ne puis rien, et je ne voudrais rien pouvoir, et c'est ma véritable agonie!.. Avec tout cela, il faut aller et venir, vivre, jouer la comédie de tous les côtés, mentir, mentir sans cesse des paroles et

des regards, des lèvres et des yeux, à ceux qui m'approchent, à ceux que j'aime! Je me méprise pour ma faiblesse, je me hais pour ma duplicité, je me juge lâche, coupable, pusillanime, bref, je suis malheureux, mon ami, chaque jour un peu plus que la veille, et je te le dis pour te le dire et pour que tu me plaignes. Écris-moi, parle-moi de toi, cela me distraira. Ou plutôt non, ce que je te dis là est encore un mensonge : tu sais bien que rien ni personne ne peut me distraire de l'unique chose qui m'intéresse. Donc, parle-moi de *nous*, je t'en prie. Ce qui soulage le mieux un malade, c'est encore de lui parler de son mal. Mais ne m'indique pas de remède, ce n'est pas la peine, il n'y en a point. Et, si j'en savais un bon, je le repousserais. »

Teissier n'était point aussi clairvoyant, dans sa folie, qu'il se le figurait. S'il lisait en lui-même et dans l'avenir, il ne voyait rien de ce qui se passait autour de lui. Pourtant, Suzanne se penchait et dépérissait, en proie à une de ces tristesses qui étendent comme un voile noir sur toutes choses. Avec ses lentes allures de blessée, ses regards souffrans, ses attitudes de deuil irrésigné, on eût dit qu'elle projetait autour d'elle une ombre mélancolique. Surtout, elle devenait indifférente à la maison, dont elle secouait les soins, à ses devoirs mondains, qu'elle négligeait de remplir, aux occupations de son mari, à ses enfans même. Oui, les rires de Laurence ne l'égayaient plus, et elle laissait Annie s'enfoncer dans ses silences pensifs. De temps en temps, l'une ou l'autre des petites lui demandait :

— Maman, est-ce que tu es malade?

Alors, elle les serrait contre elle, dans un subit élan de tendresse qui bientôt lui remplissait les yeux de larmes. Une fois, Annie lui dit, tout à coup, dans un de ses accès d'inquiétude d'enfant sensible qui devine ce qu'elle ne peut comprendre :

— Maman, je ne veux pas que tu meures!

Et Suzanne, en baisant ses cheveux, murmurait :

— Moi, je voudrais tant mourir!

Les habitués de la maison, les intimes, sans deviner le drame, voyaient du moins ce que Michel ne voyait pas. Parfois, ils en causaient entre eux, avec de sourdes inquiétudes. Longtemps, l'union, la gaîté, le bonheur du ménage Teissier, avaient été, pour eux, un sujet d'étonnement, presque d'admiration, et ils jouissaient, sans trop s'en rendre compte, de la bonne humeur, de la paix, de la cordialité, qui imprégnaient l'atmosphère de l'hôtel de la rue Saint-George. Tout cela s'en allait, maintenant, un sourd malaise flottait jusque dans le petit salon familier. Il arriva que de Thornes ou Peyraud demandèrent à Michel :

— Qu'a donc Mme Teissier? Elle paraît souffrante.

Michel leur répondait, stupéfait :

— Rien. Elle n'a rien. Que voulez-vous qu'elle ait?

Que se passait-il donc dans cette âme blessée en ses profondeurs?

Le jour où la vérité lui était brusquement apparue, Suzanne sentit comme un coup brutal qui la cassait en deux. Elle tombait du haut de telles illusions! C'était si monstrueux, cet homme, cet honnête homme aux pieds de cette jeune fille!.. A cet instant-là, elle crut voir en lui de telles ténèbres de vice et d'hypocrisie que ce fut surtout un mouvement d'horreur qui la fit reculer en silence et refermer la porte sur les deux amans, comme si elle voulait interdire à ses yeux de contempler leur honte. Ensuite, pendant le long accès de désespoir solitaire et comprimé où elle étouffait ses sanglots, elle sentit s'éveiller en elle-même, l'un après l'autre, les sentimens que l'horreur avait d'abord voilés : la jalousie, qui la rongea, et aussi, hélas! l'amour-propre, qui rapetissait sa douleur en la rendant plus aiguë, qui mettait dans le désespoir de son cœur comme une note d'égoïsme, de haine, de cruauté. Puis, lorsqu'elle put de nouveau réfléchir un peu, elle arriva près de la vérité : elle pressentit qu'il existait entre Blanche et Michel un lien particulier, d'autant plus fort qu'il n'était peut-être point encore tout à fait coupable et que la lutte qu'ils livraient contre eux-mêmes les rapprochait sans cesse. Elle en fut moins indignée, mais elle en souffrit davantage; et sa volonté, paralysée, reculait devant une décision. Que faire, en effet? Partir? C'était leur laisser le champ libre; et puis, il y avait les enfans, les habitudes, un reste d'affection, un reste d'espoir, l'idée insupportable qu'elle ne serait pas regrettée. Éclater, défendre ses droits, ses droits d'épouse et de mère, exiger une rupture! Mais s'ils refusaient? A quoi bon se plaindre, alors? Pourquoi ajouter une humiliation nouvelle, qui ne serait plus secrète, à celle qu'elle pouvait au moins dévorer en silence?.. Il fallait donc ignorer, et se taire... Et Suzanne se tut, le cœur gonflé, la tête en désordre, usant ce qui lui restait de forces à assurer sa tenue, à vivre sa vie, à trouver comme autrefois, pour saluer le retour de Michel, un sourire amical dont il ne devinait pas l'accent navré, à tendre la main à Blanche quand elle arrivait en cherchant des yeux son Michel. Elle se tut longtemps, ayant fait de son être intime le complet sacrifice, ou croyant l'avoir fait. Elle se tut, sans se résigner toutefois, et ballottée entre des sentimens contraires. Tantôt, elle s'encourageait à souffrir, et, cherchant son réconfort, elle se disait : « Il y en a de plus malheureuses. Moi, j'ai mes enfans!.. » Mais d'autres fois, des mots déses-

pérés bourdonnaient à ses oreilles : « Ah ! les enfans, qu'est-ce que cela ?.. C'est fini, c'est fini, je n'ai plus de vie !.. » Ou bien elle se demandait, dans une anxiété où il y avait un peu d'espérance : « Ne s'apercevra-t-il donc jamais que je sais tout, et que j'en meurs ?.. Est-il aveugle jusqu'à ne pas voir que j'agonise ?.. » Ou encore : « Est-ce que notre amour passé, notre affection, nos soucis communs, nos chagrins, nos joies, est-ce que tous ces anneaux qui m'ont enchaînée à lui sont si complètement brisés qu'il n'en reste pas un pour le retenir ?.. Ne me reviendra-t-il pas, un jour, ramené par le passé, par le devoir, ou par la pitié, mon Dieu !.. » Et elle guettait des symptômes d'affection ; mais lorsqu'il en paraissait un, elle en jouissait à peine. Une pensée intolérable lui empoisonnait sa joie, lui arrachait son espérance : « Oui, sans doute, il m'aime un peu, il m'a laissé une seconde place, — ce qu'elle lui a permis de me laisser, ce qu'elle n'a pas voulu !.. »

A travers ses angoisses et sa douleur, Suzanne conservait une espèce d'indulgence pour son mari, et, parfois, lui trouvait des excuses. Mais elle haïssait Blanche, d'une haine qui croissait de jour en jour, qu'elle raisonnait, qu'elle augmentait de ses rancunes, de ses colères comprimées, des souffrances de son amour-propre, plus aiguës à la fois et plus malignes que celles de son cœur. Qu'avait-elle donc, cette fille, pour lui être ainsi préférée ? Ni plus belle, ni plus intelligente, ni plus spirituelle que beaucoup d'autres. Alors, pourquoi l'avait-il choisie, celle-là justement, parmi tant qui valaient mieux, parmi toutes celles qu'attirait sa double auréole de gloire et de force ?.. Après chacun de ses discours, il recevait des lettres de confidences ou de tendresse, venant de tous les mondes, où l'on s'offrait. Souvent, il les montrait à Suzanne. Elle pensait : « Il ne veut pas, c'est parce qu'il m'aime... » Hélas ! c'était parce qu'il aimait l'autre !..

Alors, de nouvelles questions surgissaient. De quand datait cet amour ? depuis combien de mois ou d'années n'avait-elle plus son mari ? Et, de son mieux, elle observait, cherchant à reconstituer, à deviner, à comprendre.

Mais tout ce qu'elle découvrait ajoutait à son désespoir. Un instant, elle avait essayé de se dire qu'il s'agissait peut-être d'un caprice. Eh bien ! non : c'était un grand amour, — sans cause, comme tous les vrais amours. Michel n'aimait pas Blanche pour telle ou telle raison, pour ses yeux, pour ses cheveux, pour sa grâce ou pour son esprit : il l'aimait parce qu'il l'aimait, simplement ; et il y avait quelque chose qui exaspérait Suzanne dans cette cause insaisissable, qu'on ne pouvait combattre, puisqu'on

ne pouvait la saisir, qui était péremptoire, sourde, aveugle et fatale comme le destin : « Au moins, si elle en était digne! » se répétait-elle souvent.

Elle l'ignorait ou l'oubliait : on est toujours digne de l'amour qu'on inspire comme de celui qu'on éprouve, et seuls les amans se connaissent, car il y a au fond de chaque âme des trésors cachés que l'amour seul éclaire. Ceux qui brillaient dans l'âme de Blanche, comme l'or légendaire endormi dans les eaux du fleuve sacré, qui avaient appelé, puis ravi Michel, et qui le tenaient en extase, Suzanne ne pouvait les voir : pour elle, sa rivale était une intrigante qui s'était fait aimer pour la gloriole d'entraîner le grand homme dans son ombre, sans l'aimer peut-être, en tout cas, sans l'aimer pour lui, ne l'ayant pas connu pauvre, humble, déshérité.

Ces pensées, et d'autres encore, qui battaient sa pauvre tête dans ses nuits d'insomnie, apportaient pourtant à Suzanne une espèce de consolation mauvaise; car maintenant, de mauvais sentimens la hantaient. Elle jouissait à se persuader que Michel était dupe et ne possédait point le cœur qu'il croyait à lui; elle jouissait de ce qu'elle sentait de douloureux, de meurtri dans leur amour; elle jouissait de leurs rendez-vous manqués, des obstacles continuels qui les séparaient, de la faim à jamais inapaisée qu'ils avaient l'un de l'autre, des contraintes, des sacrifices qu'ils s'imposaient pour elle, des mensonges qui leur brûlaient les lèvres. Mais bientôt cette consolation lui manquait aussi : — « Quand même, pensait-elle, ils sont heureux... » — Et, désespérément, elle se rejetait sur cette suprême idée de la fin, toujours présente à nos esprits pour nous traîner de la paix à l'épouvante, pour nous arracher ce qui nous est cher et nous réconcilier avec nos passagères douleurs : — « Cela ne durera pourtant pas toujours! » — Alors, elle imaginait Michel revenant à elle après quelque déception suprême, humilié, rompu, sanglant, et lui confessant tout. Tantôt, elle lui disait doucement : — « Il y a longtemps que je le savais : je te pardonne. » — Ou bien elle le repoussait pour le voir souffrir à son tour, misérable et seul : — « Tu l'as voulu, c'est ta faute : expie!.. Que pourrais-je pour toi? Mon cœur est mort, tu l'as tué!.. »

Oui, dans la banalité des habitudes, dans la régularité de sa vie journalière, en vaquant à ses devoirs de maîtresse de maison, en recevant des gens, en les écoutant, en leur répondant, dans le monde, au théâtre, en bordant le lit de ses enfans ou en riant avec elles, Suzanne pensait toutes ces choses, et bien d'autres encore, plus folles, plus cruelles, plus douces. Quel œil les aurait lues sous la limpidité du regard, sous la tranquillité du front? Il aurait fallu celui de l'amour, et Michel ne l'aimait plus!.. Parfois seulement, quand une rêverie triste l'emportait très loin et l'immobili-

sait dans des poses qui trahissaient la souffrance, elle avait des réveils pleins de douceur : c'était Annie qui lui prenait la main en lui demandant, de sa voix la plus compatissante :

— Maman, est-ce que tu es malade ?..

Ou c'était Laurence qui se hissait sur la pointe des pieds pour arriver jusqu'à ses lèvres...

Mais un jour l'orage éclata, brusquement, sans cause directe.

Teissier avait eu, à la chambre, une terrible semaine. On était en pleine discussion du budget. Un instant, à propos du budget des cultes, la chute du ministère avait paru imminente.

Mais la majorité jacobine tenait encore : après une bataille de trois jours, riche en péripéties inattendues, les attaques de la coalition des forces conservatrices avaient été repoussées à une faible majorité. Michel était resté sur la brèche sans prendre une heure de loisir, déployant autant d'activité, autant d'énergie que s'il eût mis son cœur tout entier dans ce débat, et tremblant à l'idée que le succès de sa tactique lui vaudrait de nouvelles charges, celles du pouvoir peut-être, des charges qui l'absorberaient et lui voleraient encore quelques-unes de ses rares minutes de bonheur. Affairé, nerveux, inquiet, il dominait cette crainte, il allait en avant, de tout l'effort de sa volonté. Et seule parmi ceux qui l'observaient dans la mêlée, Suzanne pouvait deviner que ces grandes choses, qu'il remuait de sa voix puissante, de ses gestes dominateurs, le distrayaient à peine ; que le budget, le ministère, la victoire ou la défaite de son parti pesaient bien peu sur sa pensée ; qu'il ne se jetait plus âprement dans la lutte que pour tromper sa douleur toujours présente ; qu'enfin, même en pleine crise, même au milieu des passions lâchées qui grondaient autour de lui comme les vents de la tempête autour d'un mât, il pensait à elle, toujours à elle, rien qu'à elle.

Le samedi, après le dernier effort et la défaite, Michel rentra chez lui, à la fois heureux d'avoir fait son devoir jusqu'au bout et soulagé d'être vaincu sans avoir à se reprocher nulle défaillance. Il était d'ailleurs épuisé de fatigue, hors d'état de plus penser à rien, n'ayant d'autre sensation que celle de la détente et du repos qui va commencer.

Les enfans étaient au petit salon avec leur mère. Il embrassa presque gaîment Annie, prit Laurence sur ses genoux, et s'écria, tout en jouant avec ses boucles :

— C'est fini... Ouf ! il était temps !.. Maintenant, j'ai toute la nuit pour dormir, et demain, je me reposerai !..

Suzanne dit froidement :

— Tu dois en avoir besoin...

Il y eut un silence, que Michel rompit en reprenant d'un air dégagé :

— A propos, j'ai rencontré Blanche, tout à l'heure ; je l'ai priée de venir passer son dimanche avec nous.

De telles invitations étaient fréquentes avant que Suzanne fût instruite.

Depuis qu'elle savait, elle les supportait, en cachant sa douleur. Pourquoi donc, ce jour-là justement, eut-elle une révolte qu'elle ne réprima pas? Annie, qui aimait beaucoup la jeune fille, battait déjà des mains. Une espèce de cri, un brutal : Je ne veux pas!.. jaillit du cœur de Suzanne, involontaire peut-être, inconscient. A peine l'eut-elle laissé échapper, qu'elle en comprit tout le sens. Très vite, elle renvoya les enfans, en leur disant qu'on allait sonner le dîner ; et, restée seule avec son mari, elle attendit.

— Comment, tu ne veux pas? interrogea Michel en s'efforçant de prendre un air surpris et de dominer sa forte émotion. Pourquoi? Qu'est-ce qu'il y a donc?

Elle se leva et marcha contre lui :

— Ce qu'il y a? répondit elle d'une voix vibrante, en le mesurant du regard. Tu me demandes ce qu'il y a!..

Au pli de son front, à sa pâleur, à l'expression changée de son visage où courait un éclair de haine, Michel comprit qu'une heure redoutée avait sonné. Alors, rassemblant ses forces, appelant son sang-froid, il répliqua, d'une voix ferme, poursuivant d'instinct cette tactique de mensonge qui seule se présentait à son esprit :

— Je ne comprends pas ce que tu veux dire...

Elle l'empêcha de continuer :

— Ne me dis rien... Tu mentirais... Et ce serait inutile : je sais tout!..

Il essaya de lui tenir tête :

— Tout?.. mais il n'y a rien!.. Rien, je te le jure!..

Elle l'interrompit de nouveau :

— Tais toi!.. Je vous ai vus!.. Oh! il y a longtemps déjà!.. Le jour de la visite de Mondet... Elle était là, dans ce fauteuil... celui-ci. Toi, tu étais à ses pieds, elle te caressait les cheveux, tu lui disais des choses... J'ai ouvert la porte, je vous ai vus, je suis ressortie... Vous n'avez rien entendu... Vous aviez tout oublié... A deux pas de moi, pourtant, à deux pas des enfans...

Michel pâlissait en l'écoutant. Il n'y avait plus de mensonge possible contre ce témoignage des yeux : il le comprit, et tenta une autre défense :

— Sois tranquille! dit-il, je ne mentirai plus!.. J'ai trop menti

déjà, il m'en a trop coûté... Mais ne me le reproche pas : c'était pour toi!..

Suzanne voulut protester; à son tour, il la fit taire du geste, et continua :

— ... C'était pour toi, pour t'éviter le plus longtemps possible de souffrir d'un malheur... oui, d'un malheur contre lequel nous ne pouvons rien... Nous avons menti par égards pour toi, je te le répète... Et ce n'est pas le seul sacrifice que nous t'ayons fait... Nous nous aimons, c'est vrai, mais c'est tout, entends-tu?.. Ensemble, nous avons compris que nous ne pourrions jamais être l'un à l'autre...

Suzanne eut un ricanement :

— Tu n'es pas son amant? s'écria-t-elle, c'est bien ce que tu veux dire, n'est-ce pas?.. Mais qu'est-ce que cela me fait!.. Mais je préférerais mille fois qu'elle fût ta maîtresse : tu l'aimerais moins!.. Ah! si c'est là ta seule défense!.. Crois-moi, je t'en prie, n'essaie pas de te justifier, ni de l'excuser surtout, c'est impossible... Ne parlons pas de cela, si tu veux... Seulement, dis-moi ce que tu comptes faire... Car enfin, tu comprends, il faut en finir maintenant... Les forces humaines ont des limites, j'ai trop souffert, moi, je n'en peux plus!.. A ton tour, à présent!..

Et Suzanne se laissa retomber dans son fauteuil, la tête entre ses mains, tandis que Michel arpentait la petite pièce, d'un pas agité :

— Je ferai ce que tu voudras, Suzanne, dit-il enfin, très doucement, en s'asseyant en face de sa femme.

Elle le regarda méfiante :

— Oui, reprit-il, je ferai ce que tu voudras... Tu souffres : si tu savais comme cela me fait mal!.. Pauvre chère, crois-tu que je n'aie pas souvent pensé à cette heure où tu saurais tout, et que je n'en aie pas éprouvé d'avance toutes les angoisses?.. Ah! si c'est de mon bonheur que tu es jalouse, tu peux t'apaiser, va! Je n'en ai point, je n'en ai jamais eu!.. Voilà des mois que je vis dans de continuels tourmens de cœur et de conscience, que je me méprise, que je me hais, que je désespère,.. et que je tremble en pensant à ce dernier déchirement, de te voir souffrir ainsi, toi, par ma faute, pour moi,.. et pourtant sans que j'y puisse rien!..

A ces derniers mots, Suzanne haussa les épaules :

— Sans que tu y puisses rien! répéta-t-elle avec amertume... C'est bien cela : je ne peux pas, l'excuse des lâches... D'abord, tu aurais pu ne pas l'aimer, à ce qu'il me semble... ou du moins t'arrêter à temps, cesser de la voir, l'éviter... C'est ce que tu aurais fait, sans doute, si tu avais pensé à moi... Mais tu me

croyais plus aveugle que je ne suis, et tu t'abandonnais, en te répétant, pour tranquilliser ta conscience à ta manière : « Je mentirai, elle ne saura rien, c'est tout ce qu'il faut!.. » Eh bien, tes calculs étaient faux, mon cher : je sais tout, et il s'agit de prendre un parti, maintenant...

Comme Michel se taisait, elle continua :

— Oui, un parti... Voyons, lequel?.. Y as-tu songé d'avance? T'es-tu seulement jamais demandé ce que tu me proposerais, à l'heure où nous sommes?.. Non?.. Tu comptais sur ma bonté, sur ma faiblesse, sans doute?.. C'est que je ne suis plus bonne, sais-tu? et ne veux pas être faible... Voilà des semaines que je vis avec la même idée, la même douleur, la même obsession... Eh bien, cela m'a gâtée!.. Je ne suis plus bonne, je ne veux plus l'être... Je veux qu'on souffre aussi pour moi... C'est bien fini, va!.. Nous ne pouvons plus vivre ensemble, toi avec tes mensonges, moi avec ma blessure... Nous ne pouvons plus... Eh bien, soit!.. Acceptons ce qui est, séparons-nous!..

Michel, qui avait recommencé à marcher dans le salon, s'arrêta devant elle :

— C'est impossible! s'écria-t-il, tu le sais bien, tu dis des choses folles!..

— Ah! oui, fit Suzanne avec ironie, ta position, ton parti, ton mandat, ton journal, ton rôle enfin, ton rôle de grand honnête homme!.. C'est le moment d'y penser, vraiment!... Mais moi, je n'y pense guère!..

— Moi non plus, quoi que tu puisses croire... Ce n'est rien de tout cela qui m'arrête... Je pense aux enfans, Suzanne, et à toi-même...

— Moi?.. Oh! moi! est-ce que je compte, à présent?..

— N'es-tu pas toujours ma femme, Suzanne? Ma vie, ma jeunesse, l'affection que les années ont amassée dans mon cœur...

Elle l'interrompit avec un sarcasme:

— Prends garde!.. Je crois que tu vas me dire que tu m'aimes!..

Et elle ajouta, furieusement:

— Menteur, va!..

Mais Michel reprit, très doucement:

— Oui, je pourrais te dire que je t'aime, et ce ne serait point un mensonge... Je ne t'aime pas comme tu voudrais être aimée, mais je t'aime autrement, mieux peut-être... Et tu le sais bien... Tu sais qu'il y a entre nous un lien que rien ne peut briser... Qu'est-ce donc que ce lien, sinon celui de l'affection la plus solide, la plus chère?.. Oui, Suzanne, je t'aime, malgré ma faute, malgré ce que tu viens de me dire, malgré tout, enfin!..

Elle l'écoutait, et l'espérance lui revenait: une de ces espérances folles qui se dressent contre l'évidence:

— Alors, l'autre, s'écria-t-elle, tu ne l'aimes donc pas?.. Dis-moi que tu ne l'aimes pas, que tu ne l'as jamais aimée, et je te croirai quand même... Dis-moi que c'était un caprice, qu'il est passé, que c'est fini...

Elle suppliait presque, très faible, dans un besoin bien féminin d'être rassurée n'importe comment et d'échapper, fût-ce par un nouveau mensonge, à la logique de sa situation, qui tout à coup l'effrayait:

— Non, fit Michel avec une tristesse grave, je ne te dirai rien de cela... L'heure de la vérité a sonné: il nous la faut tout entière... Elle aussi, je l'aime...

Il y eut un long silence, rempli de pensées inexprimées. Puis, Teissier reprit, lentement, avec effort:

— Pourtant, si l'une de vous doit être sacrifiée, tu le sais bien, ce ne sera pas toi... Elle n'a pas de droits, elle; et tu en as...

Suzanne se récria:

— Ne me dis pas cela!..

Et, d'une voix sourde, avec une violence contenue, elle expliqua:

— Je ne veux pas que tu me restes par devoir, entends-tu?.. Je ne veux pas te garder malgré toi... Non, non, je ne te retiendrai pas de force... Tu es libre, sache-le bien, tu peux partir!..

Il haussa les épaules:

— Ce sont des mots... des mots!.. Je ne suis pas libre; même si je le voulais, je ne pourrais pas partir; je ne partirai pas... C'est ton amour-propre seul que tu écoutes en me parlant ainsi... Eh bien, je t'en supplie, fais-le taire: il n'est pas en jeu, il s'agit d'autres choses, de sentimens plus graves... Est-ce que tu ne comprends pas que je sois un honnête homme?.. J'ai été faible, c'est vrai, je n'ai pas su retenir mon cœur... Pourtant, j'ai résisté... Et avant tout, je sais ce que je te dois: je ne veux pas que tu souffres par ma faute.

Suzanne murmura:

— C'est trop tard, à présent, c'est trop tard... J'ai déjà trop souffert...

— ... Surtout, continua Michel, je ne veux pas que les enfans souffrent par moi... Je ne l'ai pas voulu, même au plus fort de ma folie... J'ai senti que c'était injuste et impossible... Elle aussi l'a senti... Et toi, voyons, ne le comprendras-tu pas?.. Et crois-tu peut-être que le sacrifice de ton ressentiment soit plus douloureux que celui que nous avons fait?..

Suzanne ne semblait plus écouter; ses grands yeux vagues ne regardaient qu'en elle:

— Oh! moi, dit-elle de ce ton de douloureuse ironie qu'elle conservait depuis le commencement de l'entretien, moi, je ne comprends rien!.. C'est trop subtil pour moi, ces choses!.. Tout ce que je sais, c'est qu'il te faut choisir, à présent... Elle ou moi, mon cher, elle ou moi: c'est l'heure de te décider...

De nouveau, Michel resta silencieux. Il était très lucide, très calme, décidé à aller, sans dissimulation ni subterfuge, jusqu'au bout de l'explication :

— Elle aussi, reprit-il enfin, doucement, elle est un morceau de ma vie... Je ne puis l'arracher ainsi, d'une heure à l'autre... Je n'en ai pas la force... Non, je ne l'ai pas, et je crois que si je l'avais, je serais un misérable... Il faudrait du temps... Peu à peu, ce qu'il y a de violent dans notre sentiment s'atténuerait: ce ne serait plus que de l'amitié, une amitié permise... Et alors...

Suzanne l'interrompit d'un geste violent:

— Tu veux biaiser! s'écria-t-elle... Du temps, du temps!.. Pour vous, ce serait du bonheur, pour moi de la souffrance... Non, non, pas d'atermoiemens!.. J'ai supporté ce que j'ai pu, je ne veux plus attendre!..

Michel réfléchit un moment :

— Je ne puis pourtant pas l'abandonner ainsi! murmura-t-il, pour répondre, sans doute, à sa propre pensée plutôt qu'aux paroles de sa femme.

Et Suzanne répliqua violemment :

— Alors, moi, tu m'abandonnerais?..

— Si elle me demandait de choisir, argua-t-il, crois-tu donc que j'hésiterais?.. mais elle ne me le demanderait pas!..

— Naturellement; elle n'est rien pour toi, rien; elle sait bien que ce que tu lui donnes est à moi, qu'elle me le vole... Oh! comme elle doit en avoir honte, s'il lui reste un peu de fierté!..

— Elle le sait, elle le sent, et pourtant elle m'a aimé!.. Toi qui es bonne, n'auras-tu donc aucune pitié d'elle?..

— Pitié?.. Pitié de ce que tu l'aimes?.. de ce qu'elle t'a pris à moi, à tes enfans?.. Écoute, Michel, je t'assure que tu ne parles pas en homme sérieux!.. Tu es aveuglé, tu divagues... Faut-il que tu ignores les femmes!.. Faut-il que tu ne me connaisses pas moi-même!.. C'est à croire que, depuis tant d'années que nous vivons ensemble, tu n'as seulement jamais pris la peine de m'observer un instant... Tu raisonnes, tu discutes, comme si tu parlais à une personne de sang-froid... Mais tu vois bien que je ne t'écoute pas!.. Je ne peux pas raisonner, moi, ni discuter, je ne suis pas en état... Je veux que tu choisisses, voilà tout: elle ou moi, elle ou moi!..

A voir ainsi ses efforts se briser contre cette volonté crispée, qui

se révélait soudain plus robuste que la sienne et le repoussait, Michel sentait monter en lui une sourde colère : la colère des forts qui n'ont pas raison, et qui, d'instinct, se préparent à lancer la brutalité comme argument suprême.

— Ah! prends garde, Suzanne! gronda-t-il d'un ton d'orage.

Elle se leva d'un bond et vint se poser en face de lui, d'un air de défi :

— Des menaces! s'écria-t-elle, des menaces, à présent!.. Tu oses encore me menacer, toi, toi!..

Il eut honte. Il se domina :

— Je ne te menace pas, expliqua-t-il en baissant le ton, je ne songe pas à te menacer, je sais bien que tu as le bon droit pour toi, la justice... Seulement, j'étais fatigué en arrivant,.. et je n'ai plus de forces... Et je te supplie d'être raisonnable, de comprendre un peu, de ne pas me pousser à bout...

Elle voulut poursuivre son avantage :

— Te pousser à bout?.. Alors, c'est toi qui es la victime, et moi qui suis le bourreau?.. C'est moi qui t'ai trompé?.. C'est moi qui ai menti?..

— Encore une fois, répondit-il, je sais que tu n'as aucun tort envers moi, et que c'est moi seul qui suis coupable,.. mais nous ne sommes pourtant pas deux ennemis, malgré ce qu'il y a entre nous... Au contraire, nous sommes deux amis,.. deux associés, si tu veux, qui courent un danger commun... Il faut nous unir pour lui résister... Il faut nous entendre, nous mettre d'accord, même si c'est un peu difficile... Nous avons une famille, ne l'oublie pas!..

— Est-ce que tu t'en es souvenu?..

Il continua, sans relever l'interruption :

— C'est pour cette famille, c'est pour nos enfans que nous devons vivre avant tout... Eh bien, ils ne doivent souffrir ni de nos dissentimens, ni de nos passions...

De nouveau, elle interrompit sèchement :

— Des tiennes... Moi, je n'en ai pas.

— Je leur ai fait un sacrifice... Je le ferai plus grand encore, je le ferai complet... Mais aie un peu de patience, je t'en supplie!.. N'abuse pas de tes droits, ne me demande rien qui dépasse mes forces... Car, alors, tu aurais, toi aussi, ta part de responsabilité dans ce qui peut arriver...

— Je te répète que je ne suis pas en cause, fit Suzanne... Ce ne sont pas mes actes qui nous séparent, ce sont les tiens... C'est toi qui m'as trompée... C'est toi qui n'as pas su te contenter de tes affections de famille... C'est toi qui as gâté notre foyer... C'est toi qui as été chercher le bonheur ailleurs... Moi, j'ai supporté en

silence, aussi longtemps que j'ai pu... Je supporterais encore si je pouvais... Seulement, je ne peux plus... Est-ce ma faute?.. Faut-il absolument que j'aie plus de forces pour subir le mal que toi pour éviter de le faire?.. Si j'étais une sainte, oui, peut-être ; mais je ne le suis pas!..

Elle se tut un instant et reprit, d'une voix plus douce :

— Tout ce que je puis faire, Michel, c'est de te pardonner, plus tard, quand ces choses se seront éloignées... Oui, je te pardonnerai... pour les enfans... et pour moi-même,.. parce que je ne pourrais pas vivre avec cette rancune... J'oublierai ; on finit par oublier... Et qui sait? peut-être pourrons-nous encore être heureux!..

Il murmura, d'un accent qui disait tout :

— Oh! heureux!..

Et aussitôt, il regretta ce cri qui froissait Suzanne.

— Enfin, n'importe! poursuivit-elle, le front plissé. Nous ne serons plus heureux, soit!.. Aussi bien, n'est-ce plus de bonheur qu'il s'agit!.. Mais tu le vois toi-même, tu le sens, quoique tu t'acharnes à vouloir te prouver le contraire : ta place est ici... oui, ton devoir est clair, oh! clair comme l'évidence!.. Tu ne peux pas nous quitter, nous, les tiens, dont toute la vie, dont tout l'avenir dépendent de toi... C'est donc bien elle qu'il faut que tu quittes... Et ne dis pas que tu n'en as pas le courage ; il faut que tu l'aies, parce que tu dois l'avoir!..

Michel ne résistait presque plus, vaincu par cette logique qu'appuyait en lui-même, malgré lui, tout ce qu'il avait d'honnête et de droit ; et pourtant, la parole qu'on lui demandait ne pouvait sortir de sa gorge :

— Écoute, Suzanne, essaya-t-il encore, arrêtons-nous là, je t'en prie, et réfléchissons, tous les deux, jusqu'à demain... Je ne vois plus clair en rien, aujourd'hui, je suis épuisé... Nous trouverons peut-être une solution, une issue...

— Ah! non! s'écria-t-elle avec impatience, plus de réflexions!.. Il y a plus d'un mois que je réfléchis : cela fait très mal et ne sert à rien... Allons! décide-toi, c'est l'heure!.. Choisis! reste avec nous!

Teissier eut un geste de désespoir. Puis, après un silence :

— Non, décidément, conclut-il, je ne puis rien promettre... Je veux qu'elle sache ce qui s'est passé : c'est sa destinée aussi qui est en jeu. Elle a son mot à dire!..

Et il sortit, sans que Suzanne osât le retenir davantage.

ÉDOUARD ROD.

(La deuxième partie au prochain n°.)

LE

CONSEIL D'ÉTAT

ET LES

PROJETS DE RÉFORME

II[1].

LA COLLABORATION AUX LOIS ET LA RÉORGANISATION DU CONTENTIEUX.

I.

Les régimes changent, mais non les procédés à l'égard des gouvernemens déchus qu'ils remplacent, et l'un de ces procédés invariables consiste, après chaque révolution, à bouleverser de fond en comble le conseil d'État. Les choses se passèrent donc en 1870 comme en 1851; on y mit seulement des formes. Un décret daté de l'Hôtel de Ville, quelques jours après le 4 septembre, déclarait, par un euphémisme, « suspendus » de leurs fonctions les membres du conseil impérial, lequel, en somme, était dissous. Le même

(1) Voyez la *Revue* du 15 août.

décret instituait une « commission provisoire » pour expédier les affaires urgentes. Cette commission ne comprenait que huit conseillers, dix maîtres des requêtes et douze auditeurs. Cela suffisait, — tout suffisait, tant que durait l'épouvantable crise qui avait partout arrêté le mouvement de la vie sociale. Mais, lorsque les affaires reprirent leur cours, il fallut aviser : la situation, en se prolongeant, allait être désastreuse, spécialement au point de vue juridictionnel. Le gouvernement de M. Thiers s'empressa d'y pourvoir. Le 1er juin 1871, le garde des sceaux, M. Dufaure, déposait sur le bureau de l'assemblée nationale un projet de loi tendant à la réorganisation du conseil d'État. Avec ce projet nous entrons dans la période contemporaine. Il est devenu la loi du 24 mai 1872, qui est encore aujourd'hui le statut en vigueur.

Dès l'abord, une question préjudicielle se posait. Pouvait-on régler à titre définitif l'institution du conseil d'État sans avoir décidé quelle serait la forme du gouvernement? Se borner aux mesures nécessaires, satisfaire aux besoins immédiats, était la pensée des auteurs du projet de loi, et cette opinion fut soutenue par un certain nombre de membres appartenant aux divers groupes de l'assemblée. M. Target proposait que l'on augmentât simplement le personnel de la commission provisoire. M. Bardoux craignait qu'une organisation prématurée ne préjugeât indirectement l'existence d'une seconde chambre. M. Gambetta voulait que cette organisation fût « harmonique à la forme du pouvoir exécutif. Organisez d'abord ce pouvoir, disait M. Gambetta, vous créerez ensuite les institutions adéquates (1). » Tel n'était pas l'avis de la commission parlementaire et de son rapporteur, M. Batbie. Elle s'appropriait, d'ailleurs, le projet, quant au fond. L'assemblée fit de même. Mais, avant que l'on en vînt là, il avait fallu écarter quelques propositions un peu trop hardies et même radicales, bien qu'elles fussent soutenues par des membres de la droite.

L'assemblée qui siégeait alors à Versailles offrait ce contraste piquant d'être une réunion d'hommes en majorité très conservateurs, fort épris du passé, parvenus, au reste, en cet âge de la vie où l'illusion ne fleurit guère, et qui pourtant, durant un an ou deux, se laissèrent, comme des jeunes gens, séduire aux plus aventureuses théories. Étrange état psychologique; conjonctures plus étranges encore! Tant de choses avaient sombré, croyait-on, dans la tourmente affreuse d'où l'on émergeait! C'était, semblait-il, une France à refaire. Or, l'assemblée savait, et même savait un peu trop, qu'elle était souveraine. Et puis la plupart de ses membres

(1) Séance du 19 février 1872.

les plus distingués, les plus influens, venaient de passer vingt ans loin des affaires. De là ces plans audacieux que chaque jour voyait éclore. Un des plus originaux fut sans doute la contre-proposition présentée par le marquis de Chasseloup-Laubat.

Cependant M. de Chasseloup-Laubat ne sortait pas précisément de la retraite. Ancien ministre de l'empire, il avait parcouru durant quarante années la carrière des grands emplois publics et appartenu très longtemps au conseil d'État. Il l'avait même présidé un peu avant 1870. On se rappelle qu'il fut le rapporteur de la loi organique de 1845. C'est le propre des hommes qui ont vieilli dans une institution d'être si fort attachés à sa forme traditionnelle qu'ils ne la peuvent concevoir autrement. Et néanmoins M. de Chasseloup-Laubat imagina le système le plus singulier dont j'aie à rendre compte au cours de cette étude. — Son amendement tendait à instituer, sous le nom de conseil d'État, une sorte de seconde chambre. Elle devait être composée, en premier lieu, de 172 membres élus pour huit années par les conseils-généraux, à raison de deux élus par département, le ressort de chaque cour d'appel formant un seul et même collège électoral. Ces 172 membres en auraient à leur tour choisi 28 et le gouvernement 14, soit 42 conseillers qui auraient eu, à l'exclusion de leurs 172 collègues, les attributions administratives et contentieuses. Ce vaste conseil d'État était obligatoirement saisi de tous les projets de loi du gouvernement avant qu'ils fussent présentés à l'assemblée nationale. Si l'assemblée y apportait des changemens, la loi en préparation devait retourner devant le conseil, qui délibérait cette fois en séance publique, mais sans aucun pouvoir propre de décision.

M. de Chasseloup-Laubat, dans cette occasion, légiférait pour une république de Salente. Son fantastique projet n'en répondait pas moins d'une façon assez directe à une double préoccupation de l'assemblée. Il respectait sa souveraineté législative dont elle se montrait si jalouse, et il avait l'air de résoudre la question d'une seconde chambre, tout en réservant la forme du gouvernement. La commission parlementaire n'admit pas cette bizarre combinaison. Elle n'adopta pas davantage les considérations présentées par un autre de ses membres, M. le duc de Broglie, qui, reprenant avec une double autorité la thèse que son père avait jadis soutenue, s'attaquait aux bases de la juridiction administrative, et invoquait l'exemple de la Belgique. Or, en Belgique, il n'y a point, à proprement parler, de juridiction administrative : les tribunaux civils sont les juges ordinaires du contentieux de l'administration. Et la règle est qu'ils ne statuent que sur le litige en lui-même, non sur l'acte administratif que le litige met en cause. Cet acte échappe à leur censure; ils n'en peuvent prononcer l'annulation. Là est l'insuffisance,

là est le vice profond du système belge qui, refusant aux citoyens lésés la garantie du recours pour excès de pouvoir, les livre, en somme, désarmés à l'arbitraire des bureaux. Cependant une des grandes commissions de l'assemblée, la commission dite de décentralisation, inclinait dans le même temps vers ces nouveautés. Elle prêtait l'oreille aux théories d'un revenant de la Constituante de 1848, le respectable et chimérique M. Raudot, lequel était arrivé à Versailles, la tête pleine de plans de réforme, comme s'il eût reçu de ses électeurs le mandat de tout changer. Dès le 29 avril 1871, c'est-à-dire en pleine anarchie, M. Raudot avait jugé opportun de proposer une loi qui, d'un trait de plume, supprimait les préfets, les conseils de préfecture, et transférait tout le contentieux de l'administration aux juges civils. Peu s'en fallait que M. Raudot ne rendît le conseil d'État lui-même responsable de nos malheurs : « Il y a, disait-il ingénument, un certain nombre d'institutions qui font la décadence de ce pays-ci, et, pour moi, *la centralisation excessive, dont le conseil d'État est la forteresse, est une des causes de notre décadence...* » La commission de décentralisation, sans aller si loin, se prononçait pour l'abolition des conseils de préfecture. Son rapporteur, M. Amédée Lefèvre-Pontalis, déposa, dans ce sens, un rapport et un projet de loi. Projet et rapport demeurèrent sans écho. Le fait est que, en 1872 comme en 1849, les monarchistes et les républicains étaient d'accord pour maintenir la juridiction administrative et le conseil d'État. Il n'y eut guère de dissentiment que sur un point, le mode de nomination des conseillers.

Le gouvernement, dans le projet de loi, se réservait cette nomination. L'assemblée se l'attribua. Il n'y avait là nulle raison de principe. Infatuée de son omnipotence et déjà en conflit plus ou moins latent avec M. Thiers, la majorité monarchiste entendait composer le futur conseil à son image :

> ... parvam Trojam simulataque magnis
> Pergama...

On se défiait de M. Thiers. Là était le vrai motif, et je me souviens qu'il me fut révélé, dans une boutade significative, par l'un de ces enfans terribles de la droite que l'on appelait *les chevau-légers*. Je lui demandais pourquoi ses amis tenaient si fort à se rendre maîtres des nominations au conseil d'État : « Il le faut bien, répondait-il, *Thiers y mettrait des pétroleurs!* » Aussi les choix de l'assemblée nationale eurent-ils une couleur politique, même religieuse, assez marquée. Faute capitale! On préparait, on provoquait une revanche du parti répu-

blicain pour le jour où il triompherait pleinement; on suscitait les mesures, — de représailles, aux yeux des uns, de légitime défense, dans la pensée des autres, — qui aboutirent, en 1879, à un renouvellement presque intégral du conseil d'État. Mais, avant de rappeler dans quelles circonstances ce renouvellement eut lieu, il convient de replacer dans leur cadre historique certaines dispositions de la loi du 24 mai 1872. Ces dispositions, à quelques changemens près, sont restées en vigueur. La loi compte aujourd'hui vingt années d'existence. C'est un assez grand âge. De tous les statuts organiques qui ont régi tour à tour le conseil d'État depuis l'an VIII, aucun n'a eu une durée si longue.

II.

Lorsqu'on étudie en détail l'économie de cette loi, on est frappé d'abord de son caractère composite. Le législateur de 1872, à la différence de ses devanciers, n'a ni créé une variété nouvelle ni exactement restauré l'un des types anciens; mais il a combiné les systèmes antérieurs; il a fait œuvre d'éclectisme. Assurément oui, c'est le conseil d'État de la royauté parlementaire, le conseil d'État selon la loi du 19 juillet 1845, qui lui a servi de modèle; mais il a, d'autre part, emprunté plus d'un trait aux deux régimes si dissemblables de 1849 et de 1852, — par exemple, les formes dans lesquelles sont rendus les jugemens (1).

Ces formes, en effet, ont une double origine. Nous avons vu comment le décret du 25 janvier 1852 avait attribué à la section du contentieux le pouvoir de décider seule dans les affaires où il n'y a pas d'avocat; comment, en outre, il avait institué, pour tenir l'audience publique, une assemblée distincte de l'assemblée générale, et où les sections administratives ne participaient plus que par leurs délégués. Ces dispositions furent maintenues dans la loi de 1872. En même temps, par un retour à la législation de 1849, on abolissait la fiction de la « justice retenue » et l'on rétablissait le tribunal des conflits.

Sur cette question de la justice retenue, jadis l'objet de controverses si vives, M. Batbie disait, dans le rapport qu'il déposa, le 29 janvier 1872, sur le bureau de l'assemblée : « Depuis qu'ils ont été institués, en l'an VIII, les conseils de préfecture rendent des arrêtés exécutoires... Nous ne faisons donc qu'appliquer au second degré ce qui, pendant plus de soixante-dix ans, a été pratiqué au premier. Pourquoi, en effet, la justice administrative

(1) Voir le *Traité de la juridiction administrative et des recours contentieux*, par M. Ed. Laferrière, vice-président du conseil d'État, 2 vol., 1887-88.

serait-elle déléguée pour la première instance et retenue en appel? Il y a là une disparate inexplicable... » M. Batbie, en outre, alléguait une raison qui détermina, paraît-il, les auteurs de la loi (1). Sans doute, observait-il, le gouvernement, en fait, n'use jamais du droit qu'il a virtuellement de refuser son homologation aux décisions juridictionnelles du conseil d'État. Mais rien, à la rigueur, n'empêche qu'il exerce cette prérogative redoutable. Et dès lors il y a là un moyen éventuel d'intimidation et de pression, une sorte de vague et perpétuelle menace qui plane sur les délibérations contentieuses et peut, dans certains cas, en compromettre l'indépendance. — La justice retenue n'en a pas moins gardé jusqu'à nos jours ses partisans secrets, sinon avoués. En 1875, M. Émile Flourens, alors maître des requêtes, dans un ouvrage où il se prononçait non sans vivacité contre la nouvelle organisation, n'hésitait pas à condamner au nom des principes le système « dangereux » de la justice déléguée (2). « Le conseil d'État, disait-il, doit, sur tous les points, dans le domaine contentieux comme dans le domaine administratif, confondre son action avec celle du chef de l'État... » M. Émile Flourens ajoutait : « Par la voie de l'excès de pouvoir, il (le conseil) connaît de tous les actes administratifs, même de ceux qui n'ont pas un caractère contentieux, et il les apprécie au point de vue général de l'application de la loi. Il fait donc là office, non-seulement de juridiction, mais plus encore de haute administration. Il exerce une fraction d'autorité inhérente à l'essence même du pouvoir du chef de l'État. » Quoi qu'il en soit de ces controverses doctrinales, un fait est constant : il y aura bientôt vingt années que la juridiction directe est en vigueur, et je ne crois pas que l'on puisse citer un cas où elle ait été pour le gouvernement un embarras sérieux, à plus forte raison un péril. Je tiens pour bonne et pour définitive cette partie de la loi de 1872. Mais, en ce qui touche à l'attribution législative du conseil, mon sentiment est que les auteurs de la loi de 1872 ont fait fausse route.

Là, en effet, au lieu de s'inspirer du système si raisonnable de la loi du 3 mars 1849, ils ont fait revivre la situation bizarre où la restauration et la monarchie de juillet avaient maintenu, durant trente-trois années, le conseil d'État; ils ont réduit son rôle, dans l'œuvre législative, à une participation éventuelle, accidentelle, — à un fantôme, à un décevant mirage de collaboration! Il est vrai que les auteurs de la loi de 1872, à l'exemple de leurs lointains

(1) Voir son *Traité de droit public et administratif*, t. III, 2e édition, 1885.

(2) *Organisation judiciaire et administrative de la France et de la Belgique*, ouvrage couronné par l'Institut, 1 vol., 1875.

devanciers, se plaisaient à reconnaître en théorie cette attribution; mais ils se gardaient bien d'en assurer le fonctionnement pratique. Convaincus que l'omniscience parlementaire suffisait à tout, ils n'admettaient pas que le conseil d'État intervînt dans la tâche du législateur, sinon à titre exceptionnel et en tant qu'il plairait aux pouvoirs publics. Dès lors, qu'avait-on besoin d'une section de législation? On s'abstint de la rétablir.

Je dois ajouter qu'il y avait aussi là une question d'économie. On était au lendemain de la guerre; les charges du budget s'amoncelaient, écrasantes. On n'en était que plus empressé à réagir contre les prodigalités impériales. On rognait de toutes parts ce que l'on est convenu d'appeler « les gros traitemens. » Les nouveaux conseillers furent, en conséquence, gagés au rabais. On estima que seize mille francs (au lieu de vingt-cinq mille) devaient suffire désormais à rémunérer leurs services. Pour les mêmes causes, leur nombre fut limité à vingt-deux. Or, jamais, sous aucun régime, l'effectif des conseillers n'était descendu à un pareil chiffre. Jamais aussi l'on n'avait autant resserré les cadres de la maîtrise et de l'auditorat. Ce diminutif de conseil serait-il seulement viable? Les hommes compétens en doutaient. La situation était sans précédent, et il me semble que, dans la suite, on l'a trop oublié. L'organisation insuffisante de 1872, voilà en effet la justification de la loi du 13 juillet 1879. En augmentant le personnel des conseillers, des maîtres des requêtes et des auditeurs, et en créant une section de législation, qu'a-t-elle fait, cette loi tant dénigrée, sinon restituer au conseil d'État des conditions de vie normales, et rétablir ce qui avait, on peut le dire, existé de tout temps?

Je reconnais, d'ailleurs, que la loi du 13 juillet 1879 peut être envisagée sous deux aspects fort différens. A n'en regarder que le texte, elle développe, elle complète le statut organique de 1872, dont elle est l'acte additionnel. Mais si l'on en cherche les raisons secrètes, qui furent, comme il arrive presque toujours, les raisons vraies; si vous interrogez les faits qui la précédèrent et qui l'expliquent, alors elle apparaît comme une loi de circonstance, et l'on conçoit qu'elle ait été surtout, dans la pensée du gouvernement qui la présenta et des chambres qui la votèrent, une mesure politique et un expédient.

La vérité est que le conseil d'État, demeuré tel que l'avaient fait les choix de l'assemblée nationale, était devenu un sujet d'embarras pour le ministère qui avait succédé, quelques jours après l'élection de M. Grévy, au cabinet présidé par M. Dufaure. Quel était le mandat, quelle était proprement la raison d'être de ce ministère nouveau? Il s'agissait de donner à la politique intérieure

une orientation plus conforme aux vues de la majorité républicaine. Et dès lors, une question se posait, de jour en jour plus pressante : la question des fonctionnaires. On réclamait d'urgence « l'épuration. » Dans cette situation, le conseil d'État, je veux dire son personnel, était la pierre de scandale et le point de mire. Il était là, isolé de toutes parts au milieu des pouvoirs publics renouvelés, comme une bastille laissée en territoire ennemi par la coalition des droites, que les républicains avaient passé huit ans à combattre. Pouvait-on, devait-on admettre cette anomalie d'un conseil d'État monarchiste sous un régime républicain, et réfractaire, sinon hostile, au gouvernement dont il était, par son institution même, l'auxiliaire quotidien et le confident obligé ? Quelques personnes auraient voulu que l'on s'en remît au temps, qui renouvelle si vite toutes choses. Mais la majorité dans les deux chambres appelait un changement immédiat. On proposait un moyen radical, la dissolution (1). Le garde des sceaux, M. Le Royer, dans un louable esprit de modération, y répugnait. Pourquoi recourir à des moyens extrêmes, si l'on pouvait, avec les ménagemens convenables, atteindre au même résultat? En effet, le projet de loi, créant dix sièges de conseillers d'État, allait permettre au gouvernement d'introduire dans la place des partisans dévoués. Et puis on avait la ressource des révocations individuelles; procédure certes rigoureuse, mais prévue par la loi de 1872, et dont l'application pouvait du moins être restreinte à quelques membres plus particulièrement compromis. En conséquence, dès le lendemain du jour où fut promulguée la loi, le *Journal officiel* publiait un décret qui nommait les titulaires des dix sièges institués la veille, et mettait à la retraite ou relevait de leurs fonctions neuf conseillers. On sait comment ceux mêmes que le décret épargnait tinrent à honneur de partager la disgrâce de leurs collègues et envoyèrent leurs démissions. Le personnel ancien se retirait en masse, et ce fut à vrai dire une assemblée nouvelle qui, peu de jours après, s'installa sous la présidence de M. Faustin Hélie.

La loi du 13 juillet 1879 fut donc avant tout, et par son origine et par son principal objet, une loi politique. Elle n'en contient pas moins des parties excellentes. La disposition qui permet aux conseillers, aux maîtres des requêtes et aux auditeurs de première classe d'être appelés temporairement à diriger de grands services publics sans perdre leur titre et leur rang au tableau est inspirée par un sentiment juste des conditions inhérentes à l'institution et du concours mutuel que le conseil d'État et l'administration doivent

(1) La commission de la chambre et son rapporteur, M. Franck Chauveau, réclamaient une investiture nouvelle. Voir aussi le rapport de M. Lenoël au sénat.

se prêter. D'autre part, en agrandissant les cadres du personnel, le législateur de 1879 a corrigé l'une des erreurs de l'assemblée nationale. Mais, en rétablissant la section de législation sans se préoccuper de ce qu'elle deviendrait une fois rétablie, sans lui assurer un contingent normal d'affaires ou d'études, sans s'être demandé avant tout s'il n'allait pas créer un rouage inutile, ou qui resterait inutilisé, il a commis une faute capitale.

Ici je dois donner quelques explications un peu techniques, mais nécessaires à qui veut comprendre la première des deux questions que les chambres ont à trancher.

III.

Si l'on passe en revue les métamorphoses que le conseil a subies depuis l'an VIII, on constate que, à l'exception d'une période assez courte, les quinze ans qui séparent l'ordonnance du 26 août 1824 et celle du 18 septembre 1839, il y a toujours eu une section de législation (1). On constate aussi que les attributions et le mode de fonctionnement de cette section ont fort peu changé. Il y a eu deux systèmes. L'un est celui que la loi du 3 mars 1849 avait institué ; il n'a guère duré plus de deux ans. Sous l'empire de cette loi qui, appliquant avec une logique rigoureuse et une symétrie toute française le principe de la division des compétences, avait incarné dans trois grandes sections les trois attributions fondamentales du conseil, la section de législation n'était point appelée à connaître des affaires courantes de l'administration : sa fonction, par excellence, était de préparer les lois. Mais aussi elle les préparait toutes, — j'entends toutes celles que le conseil avait mission d'élaborer. L'autre organisation, fort différente, a existé depuis l'origine, depuis l'arrêté consulaire du 5 nivôse an VIII, et elle a traversé jusqu'à notre temps les régimes les plus dissemblables. Dans ce système, qui est encore en vigueur, la section de législation est une section administrative au même titre que les autres : celles des travaux publics, de l'intérieur, et des finances. Je veux dire qu'elle a de même ses ministères correspondans, à savoir les départemens de la justice et des affaires étrangères. C'est elle, en conséquence, qui est saisie des projets de loi que ces deux administrations soumettent au conseil. Mais, notez-le, elle n'est

(1) L'ordonnance du 26 août 1824 avait réuni en fait le comité de législation au comité du contentieux, lequel reçut, après 1830, la dénomination de *comité de législation et de justice administrative*. Il eut ainsi un double caractère, élaborant les projets de lois ou de règlemens que lui renvoyait le ministère de la justice et préparant les affaires contentieuses. L'ordonnance du 18 septembre 1839 rétablit les deux comités distincts.

saisie, du moins directement, que de ceux-là. Le reste est réparti selon les ministères entre les autres sections, hormis, naturellement, la section du contentieux. Voici, par exemple, une loi sur les chemins de fer: l'étude en reviendra de droit à la section des travaux publics. S'agit-il d'une loi intéressant l'organisation communale? Elle sera attribuée à la section de l'intérieur, et ainsi du reste.

— Mais alors, objectera-t-on, pourquoi cette rubrique : section de législation? Pourquoi cette qualification spéciale, que les sections voisines méritent, ce semble, aussi bien, puisque chacune d'elles a sa part dans l'œuvre législative du conseil d'État?

Pour expliquer cette anomalie apparente, il faut remonter à l'époque où le règlement initial du 5 nivôse an VIII intervint. C'est lui, en effet, qui, créant les sections, les a désignées d'après les ministères auxquels chacune d'elles devait correspondre. Or, très évidemment, la fraction du conseil qui allait avoir en partage les affaires du département de la justice fut alors dénommée section de législation parce que la plupart des projets de loi qu'elle était appelée à recevoir de ce département concernaient la législation civile, et l'on sait quelle a été, sous le consulat et même sous l'empire, l'importance extraordinaire de ces projets qui, durant dix années, défilèrent en un immense cortège devant l'assemblée du conseil d'État et devinrent successivement le code civil, le code de procédure, le code de commerce, le code d'instruction criminelle, le code pénal (1). Remarquez que la terminologie de l'an VIII précisait bien le caractère spécial de la nouvelle section et sa compétence très restreinte en matière législative; car le règlement de nivôse l'appelait: section de législation *civile et criminelle*. Cette qualification subsista jusqu'à la restauration. Ce fut alors que, pour la première fois, dans les ordonnances du 29 juin 1814 et du 23 août 1815, on omit les deux épithètes; il en fut de même lorsqu'on rétablit la section en 1839, puis en 1852; il n'est plus resté que le mot: *législation*, tout court. De là l'équivoque qui s'est perpétuée jusqu'à présent; de là l'erreur du public qui, sur la foi de cette étiquette, s'imagine que la section de législation est chargée seule de tous les projets de loi déférés au conseil. Ce qui est exact, et par où la dénomination, en somme, se justifie, c'est que, toutes les fois qu'une des autres sections administratives se trouve saisie soit d'une loi, soit d'un règlement, soit d'une question qui touche aux principes généraux de notre droit

(1) Ce fut, il est vrai, la section de l'intérieur que le gouvernement chargea d'élaborer le code de commerce, mais avec le concours de la section de législation.

privé ou public, elle fait appel à la section législative, et toutes deux délibèrent en commun.

C'est à ce type consacré que l'on revint en 1879. Il paraît que le gouvernement avait hésité entre les deux systèmes en présence. Mais le parlement, lui, n'eut point d'hésitations. Le sénat, puis la chambre, expédièrent la loi au pied levé; ce fut l'affaire de quelques heures. La plupart des votans, qui n'avaient, il faut le dire, que des notions peu précises sur le conseil d'État, rétablirent la section de législation sans s'apercevoir qu'ils côtoyaient un des problèmes les plus délicats que soulève l'organisation constitutionnelle des pouvoirs publics. En réalité, deux choses les touchaient : on allait faire échec aux hommes de la droite et les remplacer par des républicains. Mais les dispositions de la loi en elle-même, mais le sort réservé à cette section, véritable enfant du hasard, que l'on mettait au monde sans savoir comment il vivrait, on n'en eut point souci. Quel contraste avec l'œuvre si réfléchie, si consciencieuse et si conséquente du législateur de 1848! La loi du 13 juillet 1879 se bornait à mentionner presque incidemment la section nouvelle : de sa composition, de son fonctionnement, de ses attributions, pas un mot. On avait l'air d'ouvrir très grande la porte du conseil d'État aux projets de loi; mais on négligeait de s'assurer qu'ils en prendraient la route. On ne prescrivait rien; on ne réglait rien; on laissait, comme par le passé, selon les erremens de la restauration et de la monarchie de juillet, le gouvernement et les chambres absolument libres de ne recourir au conseil que lorsqu'il leur plairait. Or, il faut être bien ignorant de l'esprit qui anime les assemblées parlementaires et les administrations publiques pour s'imaginer que les unes et les autres, également jalouses de leur autorité et de leur liberté d'action, iront d'elles-mêmes, par un sacrifice gratuit et sans cesse renouvelé, se soumettre au contrôle, aux critiques, et aux corrections du conseil d'État! Il est clair que, neuf fois sur dix, elles sauront trouver des raisons excellentes de s'en affranchir, si une disposition expresse de la loi organique ne les oblige catégoriquement au renvoi. A cet égard, je me rappelle un incident significatif qui se produisit, à la chambre, dans la séance du 7 juin 1879, c'est-à-dire presque au lendemain du jour où elle avait été saisie de la loi sur le conseil, que le sénat venait d'adopter. La chambre discutait une proposition relative aux élections des juges des tribunaux de commerce. Une difficulté s'étant présentée, le sous-secrétaire d'État au ministère de la justice (c'était alors M. Goblet) demanda le renvoi de la proposition au conseil d'État. Sur quoi un membre de la majorité, M. Gatineau, s'élance à la tribune et avec véhémence exhorte l'assemblée

à ne se point dessaisir. J'entends encore M. Gatineau s'écrier, et de quel accent! « En quoi le conseil d'État peut-il vous éclairer?.. *N'avez-vous pas des lumières suffisantes?..* » Il avait touché le point sensible; la demande du gouvernement fut repoussée presque par acclamation. Ce jour-là, je compris quel sort on réservait à cette infortunée section, que l'on entendait bien ne rétablir qu'à la condition de ne point l'utiliser. Je compris que, chaque fois qu'il s'agirait de prononcer le renvoi d'une loi au conseil, tout céderait devant cet irrésistible argument : — « N'avons-nous pas les lumières suffisantes? » — La suite, hélas! n'a que trop justifié ces prévisions. Les documens officiels attestent que, depuis la réforme de 1879, le nombre déjà minime des projets de loi soumis au conseil, loin de s'accroître, a encore diminué. Si nous ouvrons le dernier *Compte* (1), publié en 1890 et qui s'étend du 1er janvier 1883 au 31 décembre 1887, nous y lisons (rapport placé en tête des tableaux statistiques) : « Dans le compte précédent, on a signalé avec regret la diminution du nombre des affaires législatives d'intérêt général. Cette observation ne peut qu'être reproduite, et à plus juste titre encore, car le nombre des projets de lois soumis au conseil, *après s'être abaissé de 68 à 46 pour les deux périodes quinquennales antérieures, est tombé, pendant la période 1883-87, à 22 seulement.* De ces 22 projets, 2 ont été renvoyés au conseil par les assemblées législatives... » Notons, en passant, que cette rubrique : « Les assemblées législatives » n'est point exacte; car c'était le sénat qui avait renvoyé les deux propositions d'initiative parlementaire, les deux seules dont le conseil eût été saisi en cinq ans!

Il est bien vrai que, sous la monarchie de juillet, les pouvoirs publics avaient déjà montré le même esprit d'inconséquence. Il est curieux de lire, dans les publications du temps, les réflexions que suggérait cette étrange condition d'un comité de législation que l'on rétablissait sans lui donner de lois à faire. On aurait pu, hier encore, à un demi-siècle d'intervalle, rééditer ces doléances sans y changer une ligne. Je lis dans une brochure qui parut en 1845, alors que le parlement était saisi, comme aujourd'hui, d'un projet de loi relatif à l'organisation du conseil : — « Sous

(1) *Compte général des travaux du conseil d'État*, présenté au président de la république par le garde des sceaux, ministre de la justice. Chacun de ces documens embrasse une période de cinq années. Le premier date de l'année 1835. Dans ces précieuses statistiques (qui sont établies par les soins d'un conseiller, assisté de maîtres des requêtes et d'auditeurs), tous les élémens des travaux du conseil (environ 26,000 affaires par an) sont minutieusement relevés et classés. La collection des *Comptes généraux* présente malheureusement des lacunes. Il y a eu de longues interruptions, spécialement de 1845 à 1852 et de 1866 à 1872.

la restauration, le pouvoir avait peur de l'ombre du conseil d'État impérial ; on cherchait à se passer de lui et on le laissait dans l'oubli le plus possible : sans que ce soit par le même motif, il en est à peu près de même depuis notre révolution de 1830 (1). » — L'auteur ajoutait : — « Il serait cependant utile qu'avant d'affronter la discussion publique, les projets de lois fussent passés au creuset d'un examen sérieux et approfondi, tel que celui du conseil d'État. Les hommes éclairés se plaignent de cette négligence, et les affaires publiques en souffrent. » — N'est-ce pas la même pensée, n'est-ce pas le même langage que nous retrouvons dans l'exposé des motifs qui est devenu la loi du 13 juillet 1879? — « Il est superflu, disait M. Le Royer dans cet exposé, *il est superflu d'insister sur l'intérêt que présente l'intervention du conseil d'État dans l'élaboration des lois*. Pour rédiger les textes, pour les coordonner avec les lois antérieures et les règles connexes, pour maintenir entre toutes les parties de la législation une certaine unité de vues et de tendances, *il faut une étude plus calme et plus approfondie qu'on ne peut l'attendre des ministres* absorbés par les travaux parlementaires... » — Revenons à la brochure de 1845 ; j'y rencontre cette phrase qui semble avoir été écrite hier : « Lorsque l'ordonnance du 18 septembre 1839 est venue rétablir au sein du conseil un comité de législation, on devait espérer que le gouvernement aurait plus souvent recours aux lumières du conseil d'État ; mais il a laissé le conseil à peu près dans le même oubli... »

Et pourtant il y a loin de la condition anormale et fausse où la section de législation a langui depuis douze ans, leurrée de promesses et vivant d'espérance, guettant les dossiers et regardant passer les affaires des sections voisines, à la situation bien autrement nette et, en somme, fort acceptable, que les rédacteurs de l'ordonnance du 18 septembre 1839 avaient eu la précaution de lui assurer. L'ancien comité, à défaut de lois, avait du moins sa part amplement suffisante d'affaires administratives et même contentieuses. Non-seulement il avait dès lors ce qui forme aujourd'hui le misérable lot de la section rétablie en 1879, mais ses attributions bien plus étendues comprenaient plusieurs catégories de travaux que la même section n'a plus dans son domaine, et qui étaient considérables soit par le nombre des dossiers, soit par l'importance des questions et des intérêts. Il suffit de lire (article 17 de l'ordonnance) la nomenclature détaillée des attributions que l'on réservait au comité nouveau.

On lui confiait d'abord une tâche très vaste, trop vaste peut-

(1) *Du Conseil d'État*, de son organisation, de son autorité, de ses attributions, par Alphonse de Pistoye, ancien avocat à la cour royale de Paris.

être et qui convenait plutôt à une commission d'études qu'à une section du conseil d'État : la codification des lois et des ordonnances promulguées depuis 1789. En second lieu, on le chargeait de préparer les délibérations de l'assemblée générale sur les mises en jugement des fonctionnaires, sur les autorisations de plaider demandées par les communes, sur les prises maritimes (dévolues aujourd'hui à un conseil spécial), enfin sur les conflits, dont le règlement appartient depuis 1872 à un tribunal mixte, composé de membres du conseil d'État et de la cour de cassation : les conflits, matière délicate entre toutes, car il s'agit de déterminer les limites parfois indécises et souvent trop restreintes de la compétence assignée au juge civil.

A côté de ces hautes fonctions de nature contentieuse ou quasi-contentieuse, le comité de législation de 1839 avait dans ses attributions trois catégories d'affaires administratives dont la section actuelle n'est point saisie. C'étaient les demandes de naturalisation que la loi du 26 juin 1889 sur la nationalité a dispensées du renvoi au conseil d'État. C'étaient aussi les liquidations des pensions accordées aux fonctionnaires des services diplomatiques et judiciaires : petites affaires, mais nombreuses, qui vont aujourd'hui, comme toutes les autres liquidations de pensions, à la section des finances. C'étaient enfin les recours pour abus, la vérification des bulles, et, en général, tous les dossiers de l'administration des cultes, laquelle à présent correspond à la section de l'intérieur (1). Je reconnais que c'est, en effet, à la section de l'intérieur que les projets des cultes ressortissent le plus utilement, à raison des rapports qui existent entre les communes, les établissemens charitables et les fabriques des paroisses. Ces diverses personnes morales, spécialement dans les affaires de legs, sont en contact sans cesse, sinon en conflit ; il paraît dès lors rationnel que la même section règle leurs intérêts connexes. Il n'est pas moins vrai que, si présentement la section de législation recevait, comme jadis, de 1815 à 1824 et sous l'empire de l'ordonnance du 18 septembre 1839, les dossiers des cultes, elle aurait de ce seul chef un travail presque suffisant.

Or, dans l'état des choses, quels sont les élémens dont se compose sa tâche courante?

Des deux ministères auxquels la section correspond, l'un, le département des affaires étrangères, en réalité, ne lui envoie rien : à peine, tous les deux ans, une demande d'avis ou un projet de règlement concernant, par exemple, les pays de protectorat, et c'est

(1) C'est ainsi que, en 1844, un amendement de M. de Bonald, archevêque de Lyon, ayant été déféré pour abus au conseil, le rapport de l'affaire fut présenté par le vice-président du comité de législation, M. Vivien. Sous la restauration, le même comité avait eu déjà dans ses attributions les affaires ecclésiastiques.

tout. Quant au ministère de la justice, les affaires qui en viennent sont la plupart d'un ordre élevé, mais peu nombreuses. Ce sont les décrets qui touchent à l'organisation et au fonctionnement des juridictions : cour de cassation, cours d'appel, tribunaux de première instance, justices de paix, tribunaux de commerce, et qui intéressent les barreaux d'avocats, le notariat, les corporations d'officiers ministériels. Ce sont encore les lois particulières qui créent ou modifient les circonscriptions cantonales. Les naturalisations naguère figuraient pour une très large part dans l'ensemble des travaux; se chiffrant par milliers (notamment les naturalisations algériennes), elles occupaient les auditeurs et alimentaient les séances de la section. Mais, depuis trois ans, elles n'y vont plus qu'à titre exceptionnel. Restent les affaires de noms, c'est-à-dire les requêtes des personnes qui sollicitent du gouvernement l'autorisation gracieuse d'ajouter ou de substituer un autre nom patronymique à celui qu'elles portent légalement. Plusieurs de ces requêtes, pour lesquelles les postulans peuvent se faire assister par des officiers spéciaux, les référendaires au sceau de France, sont intéressantes au point de vue historique, lorsqu'il s'agit d'un nom célèbre, ou soulèvent des questions de droit civil; le plus souvent, elles ne présentent aucune difficulté, et la totalité de ces demandes ne dépasse guère, annuellement, cinquante ou soixante.

Telles sont les affaires administratives que la section de législation reçoit couramment : en tout, moins d'une centaine, dont les trois quarts sont des plus simples. Si vous y joignez un projet de loi qui survenait, en moyenne, tous les dix ou douze mois (1), par la munificence d'un garde des sceaux pris de scrupule, — aumône ou aubaine sans lendemain, — et, chaque année, une douzaine de séances dans lesquelles la section délibère avec une section voisine, vous avez un aperçu exact des travaux qui constituent sa part dans l'œuvre du conseil.

Il y a là, on le sent de reste, un état de choses défectueux, anormal, et cette anomalie est encore plus choquante si l'on jette un regard à côté, sur la section du contentieux. Le contraste est frappant. Ici, c'est par milliers que viennent les affaires, et quelles

(1) En cinq années, de 1883 à 1887 inclusivement, la section de législation avait reçu huit projets ou propositions de loi. Elle est restée deux ans (1890-1891) sans en recevoir un seul. Ajoutons que cet état de choses s'est notablement modifié dans ces derniers mois, depuis que M. Ricard, l'auteur de la proposition dont on lira plus loin l'analyse, est devenu garde des sceaux et, en cette qualité, président du conseil d'État. M. Ricard est arrivé au ministère avec l'intention d'augmenter le rôle du conseil, en rendant effective sa collaboration aux lois; et, pour la première fois depuis douze ans, on a vu un garde des sceaux ne pas s'en tenir, à son égard, à de vaines promesses ou à de bonnes paroles. Dès son installation, M. Ricard a renvoyé à la section de législation une série de projets de loi concernant la justice civile et criminelle.

affaires! Nous sommes loin du temps où, le chiffre annuel des pourvois formés devant le conseil d'État du premier empire n'excédant guère l'humble chiffre de deux cents, M. Locré considérait l'attribut juridictionnel comme une des fonctions secondaires et accessoires de ce grand corps (1). La vérité est que l'histoire du conseil, depuis l'an VIII, est, pour une part notable, l'histoire du progrès incessant de cet attribut contentieux. Et je ne parle, bien entendu, ni des perfectionnemens de la juridiction, ni du développement extraordinaire de la jurisprudence, mais seulement de la multitude croissante des dossiers. A cet égard, le *Traité* de M. Laferrière contient de précieux tableaux statistiques, qui nous permettent de suivre presque pas à pas cette étonnante progression (2). Nous y voyons que, dès avant 1830, le nombre des pourvois avait plus que doublé. Sous la monarchie de juillet, il passe le chiffre de huit cents et aux premières années du second empire atteint le chiffre de mille. Il est aujourd'hui de deux mille environ. Cependant, l'organisation de la juridiction étant demeurée la même depuis 1852, il est aisé de concevoir qu'elle soit devenue très insuffisante. Il y a disproportion entre la tâche et l'instrument. On est envahi; on est débordé; c'est une marée montante; les dossiers s'accumulent aux mains des rapporteurs. Chaque année, au 31 décembre, lègue à l'année suivante plus de trois mille requêtes à juger. J'admets qu'un tiers environ des affaires qui composent cet arriéré soit en cours normal d'instruction; mais les deux autres tiers, c'est-à-dire deux mille requêtes au moins, peuvent être réputées en souffrance. Cependant, la section du contentieux siège presque tous les jours, et je ne crois point exagérer en avançant qu'elle fournit une somme de travail presque aussi considérable en une semaine que naguère la section de législation en une année (3).

Il y avait donc là une inégalité flagrante. D'un côté, l'on était réduit à se croiser les bras, de l'autre, on fléchissait sous une véritable surcharge. Dans ces conditions, un expédient s'offrait et semblait indiqué. Il consistait à utiliser la section de législation, en la faisant servir à l'œuvre juridictionnelle. La transformer en une seconde section du contentieux, voilà en deux mots le système du projet de loi que M. Fallières, alors garde des sceaux, déposait sur le bureau de la chambre dans la séance du 10 mars 1891. Et ce projet allait donner naissance à une série de propositions diverses,

(1) Dans sa brochure intitulée : *Quelques vues sur le conseil d'État*, 1831.

(2) *Traité de la juridiction administrative*, t. I, p. 254 et suiv.

(3) Il est juste d'observer que les rapporteurs de la section du contentieux sont bien plus nombreux. Elle ne compte pas moins de huit maîtres des requêtes et de quatorze auditeurs, alors que la section de législation n'a que trois maîtres des requêtes et quatre auditeurs.

entre lesquelles le parlement aura peut-être quelque embarras à faire un choix.

IV.

La combinaison, au premier abord, paraissait séduisante. Étant donné que la section A se trouve inoccupée, et que la section B ne peut suffire à sa tâche, employer l'une à décharger l'autre, quoi de plus logique et de plus pratique? Mais, en réalité, sous les dehors modestes d'une simple mesure d'ordre intérieur, le projet de M. Fallières soulevait des questions fort graves, et avait l'air de les trancher dans un sens peu conforme aux vues qui, à la chambre comme au sénat, tendent à prédominer. En sacrifiant la section de législation, il semblait faire un peu trop bon marché de l'attribution la plus haute du conseil d'État, et cela précisément alors que, dans le public, dans la presse, dans le parlement lui-même, l'opinion se déclarait en faveur d'une participation effective du conseil à la rédaction des lois. A la vérité, le projet autorisait la formation, selon les besoins du service, de commissions législatives spéciales et temporaires, dont les élémens seraient empruntés aux diverses sections. Mais ces commissions volantes ne firent point illusion. Il parut, en somme, que le contentieux devenait trop envahissant. Si l'on n'y prenait garde, il allait empiéter sur tout le reste au point de dénaturer l'institution et de réduire le conseil d'État à n'être guère plus qu'un vaste conseil de préfecture. Le projet, en outre, comportait la création d'emplois nouveaux, et c'était là une pierre d'achoppement. Sans doute, il ne s'agissait que de deux places de maîtres des requêtes et de trois places d'auditeurs, soit, chaque année, un supplément de crédit de 30,000 francs. Mais, sur ce chapitre des augmentations de personnel, on connaît le tempérament des chambres, faciles aux grandes dépenses, intraitables, en revanche, pour les petites. Au fait, qu'avait-on besoin d'une deuxième section du contentieux? N'avait-on pas d'autres moyens plus sûrs de déblayer le rôle? Ne pouvait-on simplifier les formes de la juridiction et, par exemple, multiplier les cas où la section est investie du droit de rendre elle-même les jugemens, sans qu'il soit nécessaire d'aller devant l'assemblée du contentieux? Enfin et surtout, il fallait, pour l'avenir, diminuer cette affluence vraiment excessive des pourvois. On y parviendrait de deux façons; en supprimant le droit d'interjeter appel dans les affaires de minime importance, et en renvoyant au juge civil tous les litiges susceptibles de lui être déférés.

Deux mois à peine s'étaient écoulés depuis le dépôt du projet de loi, et déjà ces idées, d'abord confuses et flottantes, avaient pris

corps. Un programme peu à peu se dessinait. Il restait à le préciser et à le formuler dans un texte. M. Ricard en eut l'initiative. Dans la proposition qu'il présentait à la chambre, le 30 mai, M. Ricard abordait de front les redoutables problèmes sur lesquels le projet de M. Fallières avait rouvert la controverse, et soumettait au parlement un plan de réformes dont l'adoption aurait pour conséquence de modifier sensiblement les rapports du conseil d'État avec les pouvoirs publics, et de réaliser, dans la distribution des compétences entre la juridiction administrative et les tribunaux civils, les changemens les plus considérables qui s'y soient produits depuis un siècle. Un intérêt particulier s'attache à cette proposition, aujourd'hui surtout que son auteur, devenu garde des sceaux, est le chef suprême des deux juridictions dont elle tend à remanier si profondément les attributions respectives.

Quelque opinion que l'on professe touchant les graves innovations qu'elle renferme, on ne saurait du moins lui refuser ce mérite d'avoir nettement dégagé les deux questions essentielles. La première de ces questions se pose dans les termes suivans : faut-il supprimer la section de législation ? — Il est nécessaire de la maintenir, répond M. Ricard : elle doit être « l'âme d'un consei d'État. » C'est elle qui, dans ce conseil, à côté des autres sections, « composées de compétences spécialisées et portées par là même à restreindre leurs points de vue, à faire trop souvent place aux minuties administratives, doit défendre les grandes vues de droit public ou privé qui dominent notre législation... » Mais que sert de la maintenir si l'on n'assure pas en même temps sa participation régulière à la confection des lois ? Nous touchons au point très délicat et, pour tout dire, au nœud de la question. A cet égard, rien n'est plus significatif que l'allure des conversations qui roulent sur ce sujet ; chacun de nous, dans ces derniers mois, en a pu faire l'expérience. Tant qu'il s'agit seulement de proclamer les avantages de la collaboration législative du conseil, vous rencontrez un accord général ; tous les hommes éclairés, à commencer par les membres du parlement, déplorent la manière dont se fabriquent les lois : il y faudrait, disent-ils, le conseil d'État... Que si pourtant, préoccupé des solutions pratiques, vous mettez l'entretien sur les mesures à prendre pour faire de ces *desiderata* platoniques une réalité, vous avez beau presser votre interlocuteur, il hésite, se tait, se dérobe, comme arrêté soudain par un obstacle infranchissable. M. Ricard, lui, ne se dérobe pas. Il a compris que, si l'on veut franchement associer le conseil d'État à l'œuvre législative, il est indispensable de régler cette participation par un texte impératif ; il faut une prescription légale. Je dis une prescription et non

pas simplement une disposition : la loi, sachez-le bien, n'aura rien fait si elle se borne à indiquer que le conseil d'État *pourra* être consulté. Il est nécessaire qu'elle oblige, qu'elle ordonne, et dise expressément qu'il *devra* être consulté. Remarquez que le législateur a procédé ainsi toutes les fois qu'il a eu sérieusement, sincèrement, la volonté de faire intervenir le conseil dans la préparation des lois. Témoin l'article 75 de la constitution de 1848, qui exigeait que ce corps fût saisi des projets du gouvernement (à l'exception de certaines catégories, désignées plus tard dans la loi du 3 mars 1849). M. Ricard rappelle le système que la seconde république avait institué, et les effets utiles que, dans sa courte application, il avait produits. Mais M. Ricard ne va pas aussi loin. Il ne réclame l'intervention du conseil que partiellement, pour cette classe déterminée de projets ou de propositions qui touchent à la législation civile, commerciale et criminelle, ou à l'organisation et à la compétence des juridictions. Et même alors il ne demande pas que le renvoi soit obligatoire. Voici sa combinaison, qui est curieuse et nouvelle. Après l'adoption par l'une des deux chambres d'un projet se rattachant à cette catégorie de lois, et avant de le transmettre à l'autre assemblée, ladite chambre devra décider par un vote spécial s'il y a lieu de saisir le conseil d'État. On le voit, le parlement reste en tout cas maître de sa décision. Seulement, il a l'obligation de statuer, — dans tel sens qu'il voudra, soit ! mais enfin de statuer. Il y a là une formalité, tout au moins, dont il ne lui est pas permis de s'affranchir ; et cette sorte de mise en demeure légale, cette invitation ou cet appel qui retentirait, comme un avertisseur automatique, à heure fixe, lui paraît être, faute de mieux, et par rapport au régime existant, un progrès.

M. Ricard aborde ensuite l'autre question, celle du contentieux. Comment remédier au mal dont le contentieux souffre ? Comment empêcher que les affaires s'y attardent et s'y accumulent ? Comment rétablir la proportion entre l'instrument juridictionnel et l'œuvre qu'il doit accomplir ? Il semble en vérité qu'il n'y ait que deux moyens : ou décharger d'une moitié de son écrasant fardeau l'appareil, qui, dès lors, reprendra de lui-même son élasticité normale et son libre jeu, ou doubler ses organes et, par suite, sa puissance de fonctionnement. Or, ce second moyen nous échappe, dès l'instant que la section de législation est maintenue dans l'attribution qui est sa raison d'être, et qu'on la destine à recevoir un courant d'affaires régulier : comment serait-elle disponible pour la besogne contentieuse ? Quant à créer de toutes pièces une sixième section, en augmentant dans une mesure notable le personnel du conseil d'État, il serait téméraire de le demander aux chambres. Reste le premier moyen : alléger et simplifier la juridiction. C'est

l'objet principal que M. Ricard a en vue. Je voudrais donner une idée suffisamment nette de cette partie de sa proposition, et pour cela, rappeler dans quelles conditions très particulières cette juridiction a vécu et grandi jusqu'à ce jour.

Avant la loi du 3 mars 1849, les affaires litigieuses dont le conseil était saisi devaient toujours être portées devant l'assemblée générale. Sans doute le comité du contentieux les étudiait d'abord et préparait les décisions ; mais l'assemblée générale avait le dernier mot. Elle seule était en possession du droit de statuer ; car seule elle adoptait les projets d'ordonnance que l'approbation du souverain rendait ensuite exécutoires. Ainsi le comité et l'assemblée exerçaient de part et d'autre des attributions distinctes. Le comité instruisait les affaires, mais n'en réglait aucune : l'assemblée était le juge nécessaire et unique. Cette procédure traditionnelle fut, en 1849, remplacée par une organisation très différente. On enlevait à l'assemblée générale la juridiction pour la déléguer dans sa plénitude à la section, qui devenait le tribunal suprême.

Cette organisation dura peu, et, après le coup d'État, le décret du 25 janvier 1852 combina en une forme nouvelle les deux systèmes opposés. On ne rendit pas à l'assemblée générale du conseil d'État les pouvoirs de justice dont elle avait été dessaisie par la loi de 1849 ; on les partagea entre la section et une assemblée spéciale que l'on créait avec la mission exclusive de représenter le conseil statuant au contentieux. Cette assemblée, au lieu d'être, comme l'assemblée générale proprement dite, la réunion plénière du conseil tout entier, était composée seulement des membres de la section contentieuse, auxquels venaient s'adjoindre deux délégués de chacune des sections administratives. Elle fut désormais le juge ordinaire, mais non pas nécessaire, car la section conservait le pouvoir de décider dans les affaires où il n'y a pas d'avocats (1).

C'est ce troisième système, maintenu par la loi du 24 mai 1872 et en vigueur depuis quarante ans, que M. Ricard propose de simplifier. La section deviendrait le juge ordinaire. Comme jadis, sous l'empire de la loi de 1849, elle prononcerait en audience publique et définitivement sur les litiges, qu'il y eût ou non des avocats. Et

(1) L'assemblée générale du conseil d'État siège le jeudi en séance secrète. Elle délibère sur les projets de loi, les projets de règlemens d'administration publique et sur toutes les affaires que les sections administratives lui renvoient. Ses décisions n'ont jamais qu'une valeur consultative : simples *avis* donnés aux ministres, qui peuvent ne pas les suivre. — L'assemblée du contentieux tient, le vendredi, une audience publique. Les rapporteurs y lisent, sur chaque requête, un rapport écrit, et les avocats prennent, s'il y a lieu, la parole pour compléter les mémoires qu'ils ont présentés. Le ministère public (un des quatre maîtres des requêtes dénommés commissaires du gouvernement) conclut dans toutes les affaires.

dès lors on ne porterait plus à l'assemblée que trois catégories de pourvois : 1° les réclamations dénommées recours pour excès de pouvoir ou pour violation de la loi; 2° les contestations auxquelles donnent lieu les marchés conclus ou les concessions faites par l'État; 3° les affaires dont le renvoi serait demandé par un des conseillers de la section ou par le commissaire du gouvernement: dans ce cas, aux termes de la loi de 1872, le renvoi à l'assemblée du contentieux est de droit.

Voilà, semble-t-il, une assez grande simplification. Mais, si elle fait gagner un peu de temps aux dispensateurs de la justice, elle ne réduit pas d'une seule unité le nombre des pourvois à juger. Est-ce à dire que ce contingent forme un tout irréductible et indivisible? Ne peut-on rien élaguer dans cette frondaison qui menace d'envahir le conseil?

On peut éliminer des catégories entières de pourvois; et cela de deux façons.

On le peut d'abord, au moins dans une certaine mesure, en restreignant le droit d'appel.

Présentement l'exercice de ce droit est illimité. C'est une règle fondamentale de notre juridiction administrative que, pour le plus insignifiant des litiges, il soit toujours permis de déférer au conseil d'État l'arrêté ou jugement rendu en premier ressort par le conseil de préfecture. Or, il en est tout autrement devant la juridiction civile. Là, en effet, la faculté d'appel est renfermée dans des limites précises. Elle n'existe que si la valeur pécuniaire de l'objet litigieux n'est point inférieure au chiffre minimum que le législateur a fixé. On sait que les tribunaux de première instance connaissent en dernier ressort des actions personnelles et mobilières jusqu'à la valeur de 1,500 francs en principal, et des actions immobilières jusqu'à 60 francs de revenu. Il y a même des catégories d'affaires, — par exemple, les contestations relatives à la perception des droits d'enregistrement et de timbre, — où ils prononcent toujours sans appel, et cela quel que soit le chiffre de la somme en litige. Pourquoi cette différence entre les deux justices? Pourquoi d'une part ces restrictions, de l'autre cette latitude indéfinie? M. Ricard, dans son exposé des motifs, effleure la question sans s'y arrêter. Il propose seulement la suppression du droit d'appel en matière de contributions directes (et de taxes assimilées), lorsqu'il s'agit de cotes inférieures à trente francs; les conseils de préfecture devant, dans ce cas, statuer en premier et dernier ressort.

Mais ce n'est là qu'un palliatif. Otez du rôle ces minuscules pourvois, la situation, au fond, sera-t-elle modifiée? C'est aux affaires importantes, à celles qui retiennent durant des journées la

section et l'assemblée du contentieux, que la réforme, pour être pleinement efficace, doit s'attaquer ; il faut tailler dans les maîtresses branches. Nous touchons ici à l'innovation capitale du programme présenté par M. Ricard ; je veux parler de cette entreprise très simple en apparence, mais en réalité infiniment délicate, qui consisterait à distraire de la juridiction administrative des milliers de litiges, pour les remettre en bloc à l'autorité judiciaire.

Ces litiges si divers forment une vingtaine de catégories que la proposition passe en revue, et ces catégories, pour la plupart, se peuvent ramener à quatre groupes.

Ce sont d'abord les contestations relatives aux ventes domaniales et aux partages ou à la jouissance des biens communaux : questions de propriété, qui rentreraient naturellement dans le domaine du juge civil. — Viennent ensuite les difficultés souvent si épineuses auxquelles donne lieu l'interprétation ou l'exécution des contrats passés entre les concessionnaires et entrepreneurs de travaux et les départemens, les communes, les établissemens publics. (Pour les litiges du même ordre où l'État est en cause, M. Ricard maintient la compétence du juge administratif.) — Un troisième groupe est celui des demandes d'indemnité introduites à raison des dommages que les travaux publics font subir aux propriétaires riverains. — Enfin, et c'est le quatrième groupe, on renverrait au juge civil toutes les contraventions que les conseils de préfecture sont chargés de réprimer, notamment en matière de grande voirie. — M. Ricard estime que les mesures qui viennent d'être indiquées réduiraient de plus d'un tiers le nombre annuel des pourvois déférés au conseil.

Telle est, dans ses lignes générales, l'économie de cette proposition tout à la fois tempérante et hardie, qui présente, à côté de demi-réformes presque timides, des innovations radicales et d'une redoutable portée, car elles atteignent par-delà le conseil d'État les conseils de préfecture, et elles les atteignent dans la partie contentieuse de leurs attributions, c'est-à-dire dans ce qui est leur principale raison d'exister. Vous jetez par-dessus bord des piles de dossiers encombrans, et voilà le conseil d'État remis à flot ; à merveille ! mais ces affaires, du même coup, vous les enlevez aux conseils de préfecture qui, depuis la loi du 28 pluviôse an VIII, en sont les juges au premier degré, et vous dégarnissez les audiences de ces tribunaux, tant et si bien que l'on se demande, non sans inquiétude, ce qui leur restera. — Je reproduis là l'un des argumens que l'on oppose à toute réforme sérieuse des compétences, et je reconnais volontiers que l'objection est grave. Est-elle décisive ? Je ne le crois pas. Mais on voit déjà combien, par ce côté seulement, la question, si simple à première vue, se complique.

De là, sans doute, le parti adopté par la commission que la chambre avait chargée d'examiner le projet de M. Fallières, et à qui la proposition de M. Ricard venait d'être renvoyée. La commission, au demeurant, n'avait reçu qu'un mandat restreint. On l'avait nommée pour élaborer une mesure d'organisation partielle qui n'allait pas au fond des choses, ou du moins n'en avait pas l'air, et soudain elle se voyait en face d'un projet d'ensemble qui bouleversait l'ordre des juridictions. Il s'agissait de défaire l'œuvre de la loi de l'an VIII, éprouvée et comme consacrée durant près d'un siècle par un usage ininterrompu. Enfin il s'agissait de trouver la formule qui opérerait ce miracle d'assurer l'intervention législative du conseil en réservant l'entière liberté du législateur. En pareil cas, neuf fois sur dix, les commissions se dérobent devant l'obstacle. Quand il y a beaucoup à changer, volontiers on décide que l'on ne changera rien ou presque rien. Pourquoi ce qui existe n'existerait-il pas encore quelque temps? Et l'on se tire d'embarras par une de ces combinaisons faciles qui doivent arranger tout. La commission se disait : En somme, que veut-on? Hâter l'expédition des affaires contentieuses. Voilà l'objet pressant; bornons là notre effort! Pour le reste, on verra plus tard. — De cet état d'esprit devait naître un troisième projet, qui fut suggéré à la commission par un de ses membres les plus compétens, M. Camille Krantz (1).

Le système de M. Camille Krantz a ce grand mérite de procurer le remède par des moyens très simples, en touchant le moins possible au régime établi. En effet, il conserve intacte la section de législation, et il laisse, comme par le passé, les pouvoirs publics entièrement libres, soit de recourir au conseil pour la préparation des lois, soit, au contraire, de s'en abstenir. D'autre part, il se garde de créer une deuxième section du contentieux. Il en maintient une seule, mais la dédouble en deux comités qui se partagent le travail. Son idée dominante est qu'on ferait aussi bien en étant moins nombreux. A quoi bon dix personnes, où cinq pourraient suffire? Que les cinq autres délibèrent de leur côté, et voilà dans le même temps, avec le même personnel, deux fois autant d'affaires expédiées. La formation de ces comités constitue la partie principale et originale du projet (2). Ajoutez que M. Krantz, lui aussi,

(1) C'était plutôt un *avant-projet*, destiné à la commission. La chambre n'en a été régulièrement saisie que lorsqu'il est devenu, après changemens, le projet de la commission.

(2) J'ai indiqué dans la première partie de cette étude (voyez la *Revue* du 15 août, p. 793, une disposition analogue de l'ordonnance du 29 juin 1814). L'article 9, § 5, de cette ordonnance autorisait la division du « comité contentieux » en deux « bureaux. » La même disposition se retrouve dans l'ordonnance du 25 août 1824 : l'article 30 divisait le comité du contentieux en deux sections.

veut simplifier les formes de la juridiction. Son projet attribue à la section le pouvoir de prononcer publiquement dans un très grand nombre d'affaires qui sont aujourd'hui portées à l'audience du conseil statuant au contentieux; sur ce chapitre, il reproduit, ou peu s'en faut, la proposition de M. Ricard. Il va même plus loin : il investit chacun des deux comités du droit de régler eux-mêmes les petites affaires de contributions directes, de taxes assimilées et d'élections, — s'il n'y a pas d'avocats. Mais le projet de M. Krantz diffère de la proposition en un point capital, car il ne change rien, absolument rien aux compétences; il craint de porter la main sur ces fragiles barrières; pas une parcelle n'est retranchée par lui du vaste domaine que la loi et la jurisprudence ont assigné au juge administratif. Il n'a pas cru davantage pouvoir restreindre le droit d'appel, dans la mesure même si prudente où M. Ricard l'avait fait.

Sans pousser plus loin l'analyse du projet de M. Krantz, on aperçoit comment, entre la combinaison de M. Fallières et la réforme de M. Ricard, il pouvait être accepté comme un compromis. Quoi qu'il en soit, la commission se l'est approprié, — au moins pour la plupart de ses dispositions caractéristiques, — et son auteur, devenu le rapporteur, l'a déposé, au nom de la commission, sur le bureau de la chambre dans la séance du 21 mai (1).

(1) La commission, en adoptant le projet de M. Krantz, y a inséré des dispositions très diverses, dont quelques-unes ont une valeur et une opportunité contestables. Une disposition excellente est celle de l'article 10, empruntée à l'ancienne proposition de M. L. Passy, qui tendait à fixer le délai dans lequel doivent être jugés les recours pour excès de pouvoir. Il s'agit de mettre fin à un abus grave. Lorsqu'un recours pour excès de pouvoir est introduit, la section le communique au ministre intéressé, en indiquant l'époque où les pièces de l'affaire devront être renvoyées. Malheureusement, ce n'est point un délai légal; nulle sanction s'il est outrepassé; dès lors, l'administration mise en cause n'en tient compte que s'il lui plaît. Prévoit-elle un échec? Elle peut laisser dormir le dossier dans ses cartons, et ne le rétablir au greffe que lorsqu'il s'est écoulé un temps assez long pour qu'elle n'ait plus à craindre la décision qui serait rendue contre elle. Cependant, le conseil, dessaisi des pièces, est obligé d'attendre, et on lui fait commettre un véritable déni de justice. — Le projet de la commission contient, d'autre part, une série de dispositions qui ont trait au personnel du conseil d'État. Il en est une que je ne puis passer sous silence : c'est l'article 14, qui fixe une limite d'âge. Cette limite serait soixante-dix ans. Pourquoi soixante-dix ans, alors que les conseillers à la cour de cassation ne sont atteints qu'à soixante-quinze? C'est, nous dit le rapporteur, que *les fonctions de conseiller d'État exigent une plus grande activité!* Voilà sans doute une assertion flatteuse, mais qu'il serait difficile de prouver. Au contraire, il importe de remarquer que, à la cour suprême, ce sont les conseillers qui nécessairement font tous les rapports; au conseil, les rapporteurs ordinaires sont les maîtres des requêtes et les auditeurs, et je ne sache pas non plus que les affaires de la cour de cassation soient moins délicates et n'exigent pas de même toutes les forces d'un esprit agile. Ce que la commission propose là est une mesure absolument nouvelle. A aucune époque, il n'y a eu une limite d'âge pour les membres du conseil, puisque aussi bien ils sont amovibles, révocables *ad nutum*, et que la limite d'âge

V.

Et maintenant, en présence de ces systèmes contraires, que va décider, que doit décider le parlement?

Parmi les questions multiples que soulève l'organisation du conseil d'État, il en est deux, d'une portée si haute et d'un intérêt si pressant, que tout le reste auprès pâlit et s'efface. Déblayer le rôle du contentieux, régler l'intervention législative du conseil, tels sont ces deux problèmes. J'ai fait connaître les solutions diverses qu'ils ont reçues tour à tour dans la suite des temps et celles que l'on propose de leur donner aujourd'hui. Il me reste à conclure, en indiquant les innovations nécessaires, à mon sens, que devrait contenir la loi de demain.

Examinons d'abord ce qui a trait au contentieux. C'est aussi bien l'objet urgent. Il y a là des intérêts, disons davantage, des droits en souffrance.

Avant tout il importerait d'adopter la disposition capitale du projet de la commission; je veux parler du dédoublement de la section contentieuse en deux comités, distincts et parallèles, qui se partageraient la tâche de préparer toutes les affaires, et même d'en juger un certain nombre (les affaires d'élections, de contributions directes et de taxes assimilées). Le dédoublement produirait, ce semble, les effets utiles de la combinaison présentée par M. Fallières, tout en échappant aux critiques assez graves dont cette combinaison a été l'objet; car, en définitive, par le dédoublement, on crée de même une deuxième section du contentieux, et on la crée sans toucher à cette traditionnelle section de législation qui date de l'an VIII, qui a présidé, ne l'oublions pas, à l'œuvre immense de nos codes, et qui personnifie dans le conseil la plus élevée des prérogatives dont ce corps demeure investi. Je suis séduit, je l'avoue, par la mesure si expédiente et si efficace que M. Krantz a suggérée. Je crois qu'elle s'impose, du moment que vous reculez devant l'autre solution, assurément fort délicate, qui, procédant à un départ nouveau des compétences, enlèverait à la juridiction administrative des provinces entières, qu'elle annexerait à l'empire déjà si vaste du droit commun.

On pourrait s'inspirer aussi du moyen très sage que M. Ricard propose pour simplifier la procédure. Ce moyen consisterait à étendre les pouvoirs de la section contentieuse en lui donnant la

n'a quelque raison d'être que s'il y a inamovibilité. Ce fut, d'ailleurs, l'argument que l'on eut soin d'alléguer, quand, au lendemain du coup d'État, le décret du 1er mars 1852 établit la limite d'âge pour la magistrature assise.

faculté de prononcer dans un grand nombre d'affaires que présentement elle doit se borner à instruire et qui ne peuvent être réglées que par l'assemblée du conseil statuant au contentieux. Au fait, est-ce là une nouveauté si grande? Dès 1841, M. Vivien, qui n'était point, que je sache, un utopiste, écrivait à cette place : « Mon avis est qu'un comité seulement, et non le conseil entier, connaisse du contentieux (1). » Et, au temps même de M. Vivien, cette idée était fort ancienne. Nous la voyons pour la première fois apparaître dans l'ordonnance éphémère du 29 juin 1814. Il y avait là un comité investi des pouvoirs juridictionnels du conseil (2). Le même système se retrouve plus tard, vers la fin de la restauration et sous la monarchie de juillet, dans la plupart des projets que les commissions parlementaires ou ministérielles élaborent. Enfin il passe dans la loi du 3 mars 1849 ; durant près de trois ans on l'applique dans sa plénitude, et il ne paraît pas que les choses en aient été plus mal.

La simplification proposée par M. Ricard n'est, en somme, qu'un retour à ce mode de juridiction, mais un retour prudent et partiel. Et, d'ailleurs, sans remonter bien haut, est-ce que la loi du 26 octobre 1888, qui a créé la section temporaire du contentieux, n'a pas déjà fait brèche au système en vigueur? L'article 3 de cette loi n'a-t-il pas confié, non-seulement à la section temporaire, mais même à la section permanente, le règlement de tous les pourvois en matière d'élections ou d'impositions? Et, par suite, ne voyons-nous pas, depuis tantôt quatre ans, les deux sections du contentieux, pour ces catégories de requêtes, tenir des audiences à portes ouvertes et les avocats du conseil se présenter en robe à leur barre? Pourquoi le bénéfice de cette disposition ne serait-il pas étendu à la plupart des autres pourvois? M'objecterez-vous que les affaires d'élections et de contributions sont de petites affaires? Il en est aussi de délicates; en tout cas, les intérêts qui s'y trouvent engagés ne sont pas moins respectables que les autres, et si, vraiment, c'était pour un justiciable une garantie si précieuse que d'être jugé par l'assemblée du contentieux, cette garantie devrait être accordée à tous.

M. Krantz, dans sa proposition initiale, s'était approprié cette partie du programme de M. Ricard. Il faisait, lui aussi, de la section le juge ordinaire du contentieux. Même il enchérissait, car il allait jusqu'à investir chacun des deux comités du droit de régler seul toutes les affaires d'élections ou de contributions. En sorte que les pourvois introduits devant le conseil d'État pouvaient être jugés,

(1) Voyez la *Revue* des 15 octobre et 15 novembre 1841.
(2) Article 9, § 2, de l'ordonnance.

soit par l'un de ces comités, soit par les deux comités réunis en section, soit enfin par l'assemblée. Cela faisait trois juridictions; c'était peut-être beaucoup. La commission n'a point adopté cette organisation tripartite. Nous retrouvons bien, dans son projet, les deux comités maîtres de statuer en matière d'élections et de contributions. Mais sur les attributions propres de la section, c'est-à-dire des deux comités siégeant ensemble, plus un mot. En faut-il conclure que, hormis les affaires d'élections et de contributions, tout irait, indistinctement, à l'assemblée du contentieux?

Une troisième réforme, qu'il serait utile d'emprunter de même à M. Ricard, et de réaliser dans une mesure plus large qu'il n'a cru devoir le proposer, serait la restriction du droit illimité d'appel. On allègue, je le sais, que, les pourvois les plus minimes présentant, à côté des questions de fait, des questions de droit, le conseil d'État y trouve l'occasion de poser ou de rappeler aux administrations et aux conseils de préfecture les règles qui doivent être uniformément appliquées sur tous les points du territoire. On allègue aussi une raison d'équité et un intérêt de bonne démocratie : il faut que le plus humble citoyen puisse réclamer devant la juridiction suprême. Je suis peu touché, je l'avoue, de ces argumens classiques, qui me semblent valoir surtout en théorie. Il me paraît regrettable de voir le conseil d'État perdre son temps à rechercher, par exemple, s'il y a lieu d'admettre la requête de quelque justiciable, à l'humeur processive, qui se pourvoit contre l'arrêté d'un conseil de préfecture rangeant son chien dans telle ou telle catégorie de taxation. Il est clair que les trois quarts de ces broutilles devraient être réglés en dernier ressort par la juridiction du premier degré. Il serait plus que suffisant d'en laisser venir un quart seulement au conseil, pour lui permettre de maintenir en ces matières l'unité de jurisprudence. — Mais, dira-t-on, qui empêchera le plaideur de prendre une voie détournée en alléguant qu'il y a eu excès de pouvoir ou violation de la loi? Le conseil serait saisi, par ce biais, comme tribunal non d'appel, mais de cassation. Il n'en serait pas moins saisi. Les dossiers entreraient par une autre porte. La rubrique seule serait modifiée. Autant vaudrait soutenir que la cour de cassation, en matière civile, est considérée par la masse des plaideurs comme un troisième degré de juridiction. Les plaideurs savent qu'il n'en est rien, et, dans le plus grand nombre des cas, s'abstiennent d'introduire devant la cour suprême un pourvoi qui serait inutile (1).

(1) Le conseil, au reste, pourrait se garantir, dans une certaine mesure, contre ces appels déguisés, en leur opposant une jurisprudence plus rigoureuse. — Cette suppression de l'appel, mais pour un plus grand nombre d'affaires, avait été proposée, il y a quelques années, par M. Mazeau, alors garde des sceaux. (Voir son

Faut-il aller plus loin? Et doit-on s'engager dans la grande entreprise qui consisterait à remanier les compétences en procédant à une répartition nouvelle des affaires entre le juge administratif et le juge civil? La commission n'a pas cru devoir aborder cette grave réforme, quant à présent du moins. Elle va au plus pressé, se bornant aujourd'hui à procurer les moyens de déblayer le rôle du contentieux. Elle déclare, d'ailleurs, réserver et non rejeter cette partie essentielle de la proposition de M. Ricard: ce sera l'objet d'un projet ultérieur. Est-ce une façon polie « d'enterrer » la question? Je me défie quelque peu du sort de ces réformes que l'on ajourne pour les mieux étudier. Quoi qu'il en soit, il y faudra revenir. N'allons pas aussi loin que M. Ricard, soit! mais reconnaissons que les auteurs de la loi de pluviôse an VIII, lorsqu'ils ont constitué le domaine de la juridiction administrative, ont fait une œuvre qui était, comme toute œuvre humaine, imparfaite et, en tout cas, sujette à vieillir. Ils en avaient puisé les élémens dans la législation de la constituante. La règle actuelle des compétences a ainsi plus de cent ans. Il est temps de la reviser.

Mais, en la revisant, on devra procéder avec bien de la prudence! Je ne sache pas d'œuvre plus épineuse, et qui réclame une main tout à la fois plus exercée et plus discrète. Sans quoi l'on risquerait de recommencer l'aventure de ce jardinier maladroit, qui mutilait les arbres qu'il voulait émonder. Assurément, oui, elle s'impose, cette revision des compétences! Et pourtant je ne me figure pas sans quelque effroi les chambres portant la serpe dans le domaine séculaire et inviolé de la juridiction administrative, coupant, tranchant, exécutant, — certes, de la meilleure foi du monde, mais à la façon tumultueuse et capricieuse des assemblées politiques, — cette besogne abstruse qui, en vérité, devrait être accomplie, non par des législateurs, mais par des légistes! Et puis je ne vois pas bien ce que les pauvres justiciables, que vous aurez fait voyager en masse d'un prétoire à l'autre, y gagneront, ni ce que gagneront, de leur côté, les administrations publiques. Sans contredit, les uns et les autres retrouveront chez le magistrat civil ces garanties inappréciables pour le plaideur, l'intégrité du caractère et l'attachement au devoir professionnel. Retrouveront-ils de même la compétence spéciale et l'expérience en quelque sorte technique à laquelle le juge administratif les a accoutumés? La division du travail n'est pas simplement une pratique commode; c'est la loi même du labeur humain dans toutes les branches où il s'exerce, et dans les affaires de justice non moins que dans les autres. Les

projet de loi tendant à réduire le nombre des conseils de préfecture. — Chambre, annexe à la séance du 25 juin 1887.)

dont chaque partie se relie aux autres. Si l'on détache imprudemment une de ces pierres si exactement jointes, on risque d'ébranler ou de gâter l'édifice. Or la chambre, depuis quelques années, est assaillie de propositions qui ne visent pas à moins qu'à ruiner le monument. Plus d'une de ces propositions, dictée par un sentiment généreux ou par une idée juste, mérite d'être accueillie; encore faut-il l'approprier et l'enchâsser de façon qu'elle s'incorpore à cet édifice sans en compromettre l'harmonie ou la solidité. Est-ce bien une assemblée politique qui, dans le tourbillon de passions et d'affaires où elle se trouve fatalement entraînée, peut faire elle-même ces délicats triages, opérer ces adaptations minutieuses et se consacrer à cette œuvre continue de préservation? Il serait téméraire de l'espérer. C'est pourquoi la combinaison de M. Ricard me paraît être la vraie, qui placerait le code sous la garde de la section de législation, — de cette section, au fait, qui les a créés. Je crois que tout projet, toute proposition qui touche au droit civil devrait être d'office renvoyée au conseil, et que l'on peut obtenir ce résultat sans violer la constitution, en édictant une procédure plus ou moins conforme au système de M. Ricard (1). On le peut, et il le faut! Autrement, avec les plus louables intentions, l'on n'aura rien fait que consacrer, par un nouvel aveu d'impuissance ou d'insouciance, le déplorable état de choses qui existe, à cet égard, depuis vingt ans; situation fausse, inconséquente, et qui n'est digne, en vérité, ni du conseil d'État qui la subit, ni des pouvoirs publics qui la conservent.

VARAGNAC.

(1) C'est une question de savoir à quel moment ce renvoi aurait lieu. Serait-ce immédiatement après le dépôt de la proposition? Serait-ce plus tard, entre les deux délibérations de l'assemblée qui en est saisie, ou avant que le projet fût transmis à l'autre chambre, ou après que les deux assemblées l'auraient voté tour à tour? Dans les trois premiers cas, le conseil participe d'une façon effective à la *préparation* de la loi. Dans le dernier cas, au contraire, il n'a plus qu'à *reviser* une besogne faite sans lui. Sa mission se borne à examiner si, dans le projet déjà adopté par le parlement, tout se tient bien; si tel article, par exemple, n'est pas en contradiction avec tel autre ou avec les textes antérieurs et les règles générales de la législation. Ce rôle de *reviseur*, modeste en apparence, serait, à y bien regarder, un rôle très grand, et même trop grand. Le conseil d'État deviendrait le gardien suprême de la loi française. Ses avis ressembleraient fort à des déclarations de conformité. Par où, peut-être, il contribuerait à rendre la loi plus auguste, la faisant plus harmonique, et aussi plus stable, moins prompte à se transformer au gré de tous les souffles qui passent. Mais qui ne voit à combien d'obstacles on se heurterait? Le parlement supporterait-il seulement un jour cette censure?

LES

ÉLECTIONS ANGLAISES

ET LE

QUATRIÈME MINISTÈRE GLADSTONE

Les élections anglaises ont été navrantes au point de vue du pittoresque. En Irlande, quelques têtes cassées; en Angleterre, quelques chiens conservateurs dont la queue a été traîtreusement teinte aux couleurs radicales; Stanley, l'explorateur du continent noir, hué par une foule londonienne; une croûte de pain d'épice durcie lancée dans l'œil du vénérable M. Gladstone par une femme du peuple qui garde l'anonyme : quelle maigre moisson pour le reporter ! Voilà tout ce qui reste du long carnaval électoral d'autrefois où la jovialité brutale de la race, l'amour inné de la rixe, se donnaient libre carrière, où l'on riait jusqu'aux larmes en se battant jusqu'au sang !

J'ai vu, il y a vingt ans, les derniers *hustings*. L'électeur montait les degrés, bousculé en sens contraires, presque porté par la foule. Arrivé en haut, assourdi, effaré, il planait un moment au-dessus d'une mer de têtes hurlantes, jetait un nom, que saluaient aussitôt des cris enthousiastes ou des vociférations furieuses, puis disparaissait le plus vite possible, heureux de voir l'attention se porter sur un nouveau-venu. Ce même électeur pénètre à présent dans une salle où quelques messieurs, assis derrière une table, semblent sommeiller. Il s'isole dans une espèce de confessionnal où

il marque une croix en face d'un nom sur le morceau de papier qu'on lui a remis. Il revient vers la table, laisse tomber son papier plié dans l'urne, salue et sort sans dire mot.

Ainsi la grande fonction de la vie nationale est silencieuse. Un âge finit et des temps nouveaux commencent. On ne pourra plus présenter l'histoire des élections sous une forme graphique, comme l'a fait M. Grego, pour le XVIIIe siècle et le commencement du XIXe, en appelant à son aide cette légion de crayons moqueurs qui s'est perpétuée sans interruption de William Hogarth à Tom Leech. Les élections se voient à peine, ne s'entendent plus guère. Elles ont cessé d'être un bruit et un spectacle, mais elles sont, plus que jamais, une leçon.

Autrefois, il ne s'y débattait que des intérêts locaux, de mesquines compétitions de personnes. Aujourd'hui, une élection générale est l'inventaire d'une civilisation qui veut connaître ses profits et ses pertes. De simples métaphores, l'opinion publique, la souveraineté populaire, deviennent, pendant un moment, des réalités concrètes. Les idées, qui mènent le monde et qui, d'ordinaire, échappent à toute mensuration, laissent évaluer leur force par le nombre de ceux qui les suivent. Comme les grandes marées d'équinoxe, l'élection générale découvre pour quelques heures des choses que le soleil n'éclaire jamais, met à nu le fond de la nation.

Les élections de 1892 devaient indiquer le point actuellement atteint par l'évolution démocratique aussi nettement et aussi sûrement que l'étiage d'un pont marque la crue d'un fleuve. Pourquoi la consultation reste-t-elle indécise et le résultat obscur? Parce que M. Gladstone a voulu que ces élections eussent lieu sur la question de l'autonomie irlandaise, question qui est profondément indifférente à la démocratie. Un autre problème se pose donc, non moins intéressant et non moins compliqué que le premier. Dans quelle mesure et pendant combien de temps une volonté particulière peut-elle faire dévier la marche des choses? Étant donnés, d'une part, la force et la vitesse de la démocratie anglaise, de l'autre, l'ascendant personnel et l'idée fixe de M. Gladstone, quelle est la direction moyenne qui doit s'établir?

I.

Par une belle après-midi de juin (le 28, à trois heures et demie, s'il faut préciser) le douzième parlement de la reine Victoria s'est éteint doucement, sans souffrance apparente, « en possession de toutes ses facultés, » nous disent ses amis. Et ses ennemis n'osent pas trop y contredire. C'est déjà un trait à noter que cette fin calme

et décente d'un parlement qui devance de quelques jours à peine le terme légal. Tant d'assemblées élues disparaissent au milieu de l'impatience et du mépris ! Celle-ci laisse derrière elle une honnête mémoire. Son œuvre législative est bonne et son souvenir ne demeurera lié dans l'histoire à celui d'aucune catastrophe. Un observateur impartial est tenu de reconnaître que le ministère Salisbury a été heureux. Heureuse, la politique financière de M. Goschen, heureuse, la politique irlandaise de M. Balfour, heureuse, la politique extérieure de lord Salisbury. Quelques incidens, mais point de désastres, sur aucun point de l'immense empire britannique, où tant d'intérêts peuvent, à toute heure, entrer en conflit. Rien qui puisse entrer en comparaison avec Isandula, Majuba-hill, ou la mort de Gordon-Pacha. C'est de la chance ; mais la chance est le mérite suprême des ministres. L'autre soir, en buvant de la bière à Iéna, le prince de Bismarck se vantait d'avoir été heureux. Sous ce nihilisme apparent du grand joueur se cache la conviction profonde que tout homme fait sa chance et que, décidément, les heureux sont les habiles, à moins qu'ils ne soient les audacieux.

Lord Salisbury était, en 1886, le chef d'une majorité de coalition dont les élémens semblaient prêts à se disjoindre. Guerre intestine entre le jeune et le vieux torysme, entretenue par la personnalité tapageuse et gênante de lord Randolph Churchill ; opposition de principes entre les whigs qui suivaient le marquis de Hartington et la bande radicale qui prenait le mot d'ordre de M. Chamberlain. Tout cela s'est arrangé. Le marquis de Hartington a laissé faire, lord Randolph Churchill s'est mis à l'écart. Après six ans, le parti unioniste était plus homogène qu'au début. Pourtant, il ne s'était pas contenté de durer au pouvoir, de se maintenir en équilibre. Il avait fait des lois, accompli des réformes, continué prudemment l'œuvre de transformation sociale. L'instruction libre, c'est-à-dire laïque, avancée d'un pas ; la décentralisation administrative et parlementaire, commencée par la création des *county councils ;* l'institution ou, si l'on veut, la restauration de la petite propriété rurale par la loi Collings qui permet au paysan d'acquérir peu à peu la terre qu'il cultive, voilà les principaux points du programme réalisé.

Pendant ce temps-là, M. Balfour avait pacifié l'Irlande. Par des mesures vigoureuses de répression, il avait poussé ses ennemis aux violences du Plan de campagne, qui ont beaucoup nui au parti nationaliste dans l'opinion de l'Europe. Mais ce n'est rien d'être un ministre « à poigne. » M. Balfour a montré une réelle intelligence des besoins économiques du pays. Il a développé la prospérité matérielle, fait voter un *land bill* moins vaste que celui de M. Gladstone en 1886, mais fondé sur les mêmes principes. Ce

bill entame la grande réforme qui rendra le sol de l'Irlande aux Irlandais. Être possédée par des propriétaires étrangers, par des intrus, par des absens, voilà l'anomalie séculaire, ce mal réel dont souffre l'Irlande ; le reste n'est que criailleries et chimères. A voir l'étendue, la promptitude des résultats obtenus par M. Balfour, on se demande si l'histoire ne le mettra pas parmi les ministres anglais qui ont fait le plus de bien à l'Irlande.

Alors pourquoi condamner le cabinet? Pourquoi renvoyer des serviteurs qui ont fait leur devoir?

D'abord parce que les démocraties sont changeantes. Depuis que le pouvoir politique est passé, véritablement et pratiquement, aux mains du grand nombre, c'est-à-dire depuis 1867, il s'est établi un curieux mouvement, quasi régulier, de flux et de reflux. Une grande vague populaire porte au pouvoir les libéraux; la vague qui lui succède y ramène les conservateurs. En 1874, le peuple abandonne Gladstone qui vient d'accomplir des merveilles, et se jette dans les bras de Disraëli. En 1880, il congédie sans cérémonie ce même Disraëli qui a si brillamment relevé à Berlin le prestige anglais, et retourne à Gladstone. Il lui demeure fidèle en 1885 et, l'an d'après, lui tourne le dos en masse. C'en était assez pour supposer qu'en 1892 il se livrerait de nouveau au leader libéral.

Tout le monde rend justice aux talens de lord Salisbury, de M. Goschen et de M. Balfour. Cependant, la sympathie publique ne se dirige pas spontanément vers leurs personnes, et c'est plutôt le sentiment contraire qu'inspire lord Salisbury. Aucun trait n'attire en ce railleur cruel et souvent maladroit. Sa causticité n'a rien de génial ; elle fait des blessures profondes dont on guérit mal. On pardonne l'orgueil et la rudesse aux caractères vraiment forts et parfaitement droits : or, ce n'est pas le cas de Sa Seigneurie. M. Gladstone possède cet ascendant personnel qui aimante les foules, aussi difficile à expliquer que le don naturel d'être aimé, dont tant d'hommes abusent sans le perdre. Les hautes facultés de M. Gladstone, les services qu'il a rendus à l'État, le prestige d'une éloquence où n'entre aucun élément banal, suffiraient à faire comprendre pourquoi il est si cher au peuple anglais. Pourtant, ce sont là les moindres raisons de la puissance extraordinaire qu'il exerce sur les imaginations. En lui tout intéresse, même ses singularités. Il y a quelques années, le public tenait à savoir combien, dans sa semaine, il avait abattu d'arbres, et si, le dimanche, il avait prononcé les répons du service, dans son église paroissiale de Hawarden. Amis et ennemis ont contribué à lui faire une légende : or, sans légende, point de popularité. Il est un de ces quelques hommes dont on ne se lasse pas de parler.

Tout intéresse en M. Gladstone parce qu'il s'intéresse lui-même à tout. Ses pouvoirs de réceptivité et d'assimilation sont toujours prêts; ils entrent en jeu à tout moment, avec une âpreté et un plaisir caractéristiques. En un seul bond, son esprit passe d'un vers d'Homère à une thèse socialiste, et des ruines de Troie aux fondemens ébauchés de la société future. Hier et demain l'appellent, l'amusent, le passionnent autant qu'aujourd'hui; insatiable d'informations et d'idées, il prend et lit tour à tour, déchiffre d'un coup d'œil les hommes et les livres.

L'évêque Wilberforce, qui le rencontra, en 1868, dans une maison de campagne, au moment où il venait de prendre la direction des affaires publiques, nous le montre délicieusement bavard et cordial, questionnant ses hôtes sur l'âge et la taille des chênes de leur parc. Une sincérité absolue, une vitalité qui débordait et répandait la vie autour d'elle, une sorte de bouillonnement intellectuel, d'admirable turbulence. L'âme libre, fraîche, ouverte, il semblait à mille lieues des tracas et des problèmes du pouvoir.

Un soir, Dickens expliquait son succès en disant : *I am so very human!* Être humain est le grand secret. Le second, qui se confond avec le premier, c'est de croire, c'est d'aimer la vie. Les pessimistes sont probablement de rares philosophes; ils sont faits d'une glaise très fine. Mais ils n'auront jamais d'action sur les foules. M. Gladstone est humain et optimiste à un degré inoui. L'âge n'a fait que fortifier ces dispositions. Plus il vieillit, plus les impossibilités s'abaissent devant lui; plus les choses difficiles lui paraissent faisables. Cette hardiesse croissante, cette vivacité surnaturelle, ces passions de l'esprit qui brûlent d'une flamme plus pure dans la dernière saison de la vie, tout cela forme un ensemble auquel on ne résiste pas.

Mais il y a cette maudite autonomie irlandaise, si profondément odieuse à tous les Anglais, sauf deux !.. Hé bien, on s'y résignera, puisqu'*il* le veut; on la subira en l'accompagnant de garanties plus ou moins illusoires, pour se persuader qu'on a fait son devoir jusqu'au bout. Pour la dernière fois, M. Gladstone demande le pouvoir. Comment le lui refuser? Comment se refuser à soi-même ce spectacle unique, qu'on ne reverra plus, d'un premier ministre de quatre-vingt-deux ans qui entre au pouvoir, non pour s'y assoupir majestueusement et en paix, mais pour y jouer une partie terrible, pour y accomplir une sorte de révolution?

Cette façon de se déterminer semblera fantaisiste chez une nation qui jouit, depuis longtemps, de l'exercice rationnel de la liberté. Mais, dans le peuple le plus sage, il faut faire la part de la badauderie, de la moutonnerie, d'une sorte de boulangisme latent.

En bon anglais de Carlyle, cela s'appelle *hero-worship*, le culte des héros. Les formes et les rites de ce culte-là varient, comme ses objets, avec les temps, les climats et les races : le fond demeure.

Je me hâte d'ajouter que les libéraux avaient des raisons plus substantielles de désirer le retour de M. Gladstone aux affaires. En empruntant quelques-uns des plans de M. Chamberlain, leur allié de circonstance devenu leur fidèle ami, les conservateurs avaient donné quelques satisfactions à la démocratie; mais ils étaient arrivés au terme de leurs concessions. Manifestement, ils ne pouvaient aller plus loin; ils arrivaient à ce programme négatif qui est la raison d'être et le dogme permanent de tout parti réactionnaire; ils allaient se présenter les mains vides devant les électeurs. Quant à M. Gladstone, n'avait-il pas été le plus éminent serviteur de la démocratie? Il l'avait conduite à sa première bataille, à la conquête des droits politiques. Pourquoi refuserait-il de la diriger dans la seconde étape, celle de l'installation sociale? Le programme de Newcastle était là pour répondre à cette question. Ce programme, qui a été analysé ici il y a un an (1), caressait les non-conformistes, menaçait la chambre des lords, et promettait beaucoup aux ouvriers des campagnes sans décourager ceux des villes. Aux divers groupes religieux ou sociaux qui devaient bénéficier du programme de Newcastle et au parti de la tempérance qui se recrute parmi les radicaux, joignez les forces complètes du parti irlandais dont on espérait l'unification après la mort de Parnell. Serrez-les autour des amis personnels et des dévots de Gladstone, autour de cette « vieille garde » qui est prête à suivre partout son « empereur, » et vous comprendrez quel puissant et large courant d'opinion s'était formé, depuis quelques années, de tous ces affluens et entraînait une quatrième fois le pays vers M. Gladstone.

Les symptômes ne manquaient pas pour indiquer la direction de l'esprit public. Les élections partielles avaient ramené la majorité conservatrice de 115 voix à 68. Londres qui, en 1886, s'était presque entièrement donné aux tories, s'était retourné au printemps dernier vers les progressistes, lors des élections du *county council*. La grande ville, si longtemps éparse et mutilée, s'éveillait à la vie politique, prenait conscience d'elle-même. Son exemple agirait sur les autres centres populeux. A Birmingham, Chamberlain, assurait-on, était fini : son nom était devenu un objet d'exécration. L'Écosse était acquise; le pays de Galles voterait comme un seul homme pour être délivré de cette église anglicane dont l'entretien pesait sur tous les contribuables sous prétexte de satis-

(1) Voir, dans la *Revue* du 15 novembre 1891, l'étude sur *John Morley*.

faire aux besoins religieux d'une infime minorité. Quant aux comtés, on allait les « balayer, » tout bonnement. On mènerait les ruraux au scrutin en leur promettant la revision des listes électorales et les conseils de paroisse, en les excitant contre le *squire* et le *parson*, leurs maîtres et par conséquent leurs ennemis. Un expert en matière d'opinion, qui parcourait le pays il y a deux mois, assurait qu'on galvanisait les campagnes, rien qu'en leur parlant de démolir la chambre des lords. Il promettait cent voix de majorité aux libéraux. « Cent voix ! allons donc ! C'est cent cinquante, c'est deux cents voix qu'il nous faut ! » Il s'agissait d'une sorte de plébiscite : Gladstone ou Salisbury. Est-ce que l'Angleterre pouvait hésiter ?

II.

Pendant tout le printemps, le parti de M. Gladstone se livra aux plus belles espérances. La marée libérale battait son plein lorsque, dans les premiers jours de juin, la dissolution fut annoncée comme très prochaine. Aussitôt l'agitation électorale commença. Tout le mécanisme du parti entra en branle, mais dès les premiers tours de roue, il y eut des craquemens de mauvais augure.

D'abord l'Irlande, si unie sous Parnell, en 1885 et en 1886, était déchirée par ses deux factions rivales, plus éloignées que jamais de s'entendre et, à la faveur de ces querelles de famille, le parti des *landlords* paraissait devoir escamoter quelques sièges. On prévoyait des excès, du sang peut-être : ces violences compromettraient la cause du *home-rule*. Les agens du gouvernement semaient partout ce vague sentiment de défiance si facile à réveiller chez l'Irlandais contre l'ennemi séculaire. « Gladstone, sûr de sa majorité radicale, abandonnait ses alliés au-delà du canal Saint-George, Gladstone trahissait, Gladstone jetait par-dessus bord le *home-rule*. »

D'autre part, les conservateurs et les unionistes, Salisbury et Chamberlain en tête, disaient tout haut que l'Ulster, loyal et protestant, irait jusqu'à la guerre civile plutôt que de se soumettre au parlement séparatiste et catholique de Dublin. Tout ce nord de l'Irlande contient une proportion considérable de presbytériens écossais. Beaucoup descendent de ces colonies de vétérans que Cromwell, suivant l'expression énergique et pittoresque du temps, « planta » dans l'île reconquise. Les unionistes s'attendrissaient sur le sort de ces pauvres gens de l'Ulster : « Ce sont vos frères, disaient-ils aux non-conformistes anglais. Vous allez les livrer à l'intolérance catholique, au joug des milices papales dont M. Glad-

stone est maintenant l'esclave. » Autrefois, le mot de papisme eût fait voler les pierres en l'air et partir les fusils : il remue encore des passions endormies chez les incultes. Il y a quelques jours, le docteur Parker, qui a hérité du troupeau, mais non de l'intelligence de Spurgeon, disait dans une lettre au *Times* que le souverain pontife se croit Dieu et se fait traiter comme tel. Quand des hommes réputés instruits impriment ces fantaisies, que doit croire la masse imbécile et fanatique ? Aussi les non-conformistes hésitaient, songeurs, ébranlés.

Tout cela n'était encore rien. Pour calmer les Irlandais, il suffisait de leur donner des assurances, d'ailleurs parfaitement sincères, de la constance de M. Gladstone. Quant aux non-conformistes, il était encore plus facile de les retenir dans la vieille obéissance. Ils connaissent M. Gladstone et M. Gladstone les connaît. On aurait quelque peine à leur persuader que le critique des *Vatican decrees* est un jésuite déguisé. S'ils nourrissent des préjugés un peu niais contre Rome, ils savent, du moins, quelque chose de l'histoire contemporaine de l'Irlande. Or cette histoire prouve que, s'il y a intolérance, c'est du côté des protestans. Dans l'Ulster, les catholiques, qui représentent quelque chose comme « la moitié moins un » de la population, sont systématiquement exclus de tous emplois, petits ou grands. Dans le reste de l'Irlande, où les neuf dixièmes des habitans sont catholiques, les protestans obtiennent un partage presque égal des charges, à l'élection comme au choix. Voilà pour le fanatisme catholique. Il est vrai que les prêtres sont maîtres du paysan irlandais et qu'ils en font ce qui leur plaît. Mais qu'y faire? J'ai déjà indiqué ici les causes de cette influence. Les prêtres irlandais ne sont pas des *gentlemen* et c'est là leur force. Ils mènent le peuple parce qu'ils sont peuple eux-mêmes. Très pauvres, très purs, très bornés, mais sachant à fond leur métier de tribuns rustiques, ils sont les leaders naturels d'une démocratie rurale et il se passera bien des années avant qu'on les dépossède de ce rôle. Les non-conformistes anglais comprennent très bien cela : d'autant mieux qu'ils jouent dans leur pays un rôle analogue, quoique bien moindre, et aspirent à l'étendre.

D'ailleurs, ils n'avaient garde d'oublier que M. Gladstone leur était nécessaire pour démolir l'église officielle du pays de Galles. Ce fut donc en vain que l'on convoqua à grand bruit une convention unioniste à Belfast, puis une seconde à Dublin, puis une troisième à Londres même dans *Saint-James hall*, pour exciter les ministres à une levée de boucliers. On n'obtint que des désertions isolées et sans importance.

Le danger était ailleurs. Le gros nuage, qui creva quelques jours

avant les élections, venait d'un autre coin de l'horizon. C'était la révolte du parti ouvrier.

Ce parti ne date pas d'hier. Même en France, tout le monde connaît de nom les *trades-unions*. Ces ligues ouvrières se sont étendues des métiers savans à ceux qui ne demandent que l'emploi des forces naturelles. Elles sont aujourd'hui un pouvoir reconnu dans la société et dans l'État. Plusieurs ouvriers ont siégé dans les parlemens de 1874, de 1880, de 1885 et de 1886. Je citerai deux hommes très respectables et très intelligens, M. Burt, bien connu des agitateurs continentaux, auxquels il a donné plus d'une fois des conseils de prudence, et M. Broadhurst, dont M. Gladstone avait fait, bravement, un sous-secrétaire d'État.

Les progrès du parti ouvrier (*labour party*) ont été mis en lumière, ce printemps dernier, par les élections au *county council* de Londres. Ces élections pour le gouvernement de la première ville du monde intéressent cinq millions d'habitans et mettent en mouvement un peuple de six cent mille électeurs. Modérés, progressistes : tels sont les noms que se donnent les deux partis. En réalité, c'est une lutte entre l'élément boutiquier et l'élément ouvrier. Quand on n'a pas l'un pour soi, coûte que coûte, il faut gagner l'autre. On ne doit donc pas s'étonner si les sommités libérales, qui s'étaient placées à la tête du mouvement, ont fait une large place, dans ce qu'on a appelé le programme de Londres, aux revendications des travailleurs. Des hommes comme lord Rosebery, le futur ministre des affaires étrangères de M. Gladstone, et sir Charles Russell, l'avocat le plus en vue du barreau anglais, se sont trouvés en coopération journalière, en sympathie apparente avec ceux qui réclament l'intervention de l'État dans l'organisation du travail, l'impôt progressif sur le revenu, et peut-être la nationalisation de la terre.

Ces doctrines, plus qu'à demi socialistes, trouvent des encouragemens dans la presse comme dans le parlement. Le *Pall Mall Gazette* leur sourit ainsi que le *Truth*. L'organe de la démocratie catholique, le *Star*, une feuille hiberno-américaine qui s'est rapidement acclimatée à Londres, met à leur service le langage qui touche les masses. Mais c'est le *Daily Chronicle* qui leur donne, ce me semble, leur expression la plus énergique, la plus habilement concentrée et la plus politique. La fortune de ce journal est notable. Il y a une quarantaine d'années qu'un ouvrier typographe mettait ses économies et son labeur dans une petite feuille hebdomadaire à laquelle il donnait son nom, et où l'honnête Douglas Jerrold apportait son talent de démocrate humoriste. De cet humble *Lloyd's News*, devenu universel, est né le *Daily Chronicle*. L'autre nuit,

il invitait toute la presse à étrenner solennellement une nouvelle machine qui imprime vingt mille exemplaires à l'heure. Elle sera bientôt insuffisante à l'immense débit du journal. Quelque chose du génie chagrin des grands puritains de 1640 est descendu jusqu'aux rédacteurs du *Daily Chronicle:* il s'y ajoute je ne sais quelle touche de pessimisme littéraire. Le mélange est parfois d'une amertume qui fait tressaillir jusqu'au fond des os.

L'ouvrier a des patrons, des flatteurs, des organes. C'est un roi, mais un roi qui n'a pas de pain. Comment ne pas croire que nous marchons à une catastrophe lorsqu'on voit l'anomalie de cette situation? Tant de puissance et tant de misère! L'ouvrier, maître de l'État et esclave de l'industrie, victime de l'évolution économique dans le même temps que l'évolution politique le met au pinacle! Le contraste est peut-être plus marqué en Angleterre que partout ailleurs. Qu'elle ait pour cause l'excès de production, la multiplication des machines, ou l'immigration étrangère et les abominations du *sweating system*, la crise ouvrière est devenue permanente, endémique. Si j'en crois M. Keir Hardie, un des représentans du *labour party*, avec lequel on fera tout à l'heure plus ample connaissance, on compte actuellement six cent cinquante mille ouvriers sans ouvrage. D'après le général Booth, il se présente tous les matins aux portes des docks vingt-deux mille malheureux qui offrent leurs bras. Douze mille sont assurés d'obtenir du travail : six mille ont une chance; quatre mille reviendront à leurs femmes et à leurs enfans, désespérés, sans apporter le pain du jour. O misérables maîtres d'un empire où le soleil ne se couche jamais!

Tout le monde admet qu'il y a « quelque chose à faire. » Mais quoi donc? Les ouvriers ont toute une liste de remèdes qu'ils proposent, ou plutôt qu'ils imposent aux délibérations du parlement. C'est ici que la démocratie montre à nu ses tendances autoritaires, son goût pour la force, son incurable égoïsme, son dédain pour les autres classes et pour les intérêts généraux du pays. Elle déteste la liberté sans laquelle elle ne serait jamais venue dans le monde. Lorsque l'enfant « dru et fort » sera devenu adulte, sourira-t-il ou rougira-t-il d'avoir ainsi battu sa nourrice? Je n'en sais rien. Je constate, à l'heure présente, cette mortelle défiance de l'ouvrier contre la liberté qu'il considère comme l'engin des bourgeois.

Et sait-on de quoi il s'inspire pour résoudre le problème économique et social? Il remonte aux maximes et aux pratiques des Tudors, des Plantagenets, aux deux fameux *Statutes of labourers* de 1348 et de 1496, aux lois somptuaires de 1363 et de 1388. Ces lois défendaient à quiconque de quitter sans permission son lieu de résidence; elles pénétraient dans la ferme, dans le parloir, dans

la boutique, pesaient les denrées, palpaient l'étoffe des culottes et des pourpoints : « Toi, cultivateur, et toi, artisan, vous pourrez porter des chausses de vingt pence, du drap à douze pence le yard. Le yeoman, le boutiquier, iront jusqu'à dix-huit pence et pas un farthing de plus... Quoi! tu n'es pas gentilhomme et tu portes fourrure! Confisquée la fourrure du manant! » Ces mêmes lois fixaient le nombre et la quotité des repas, l'heure du lever et du coucher, le prix et la durée de la journée de travail, suivant les métiers, les lieux, les saisons. L'oisif était un criminel : on le frappait de pénalités graduées. Il y eut même une loi atroce de 1535, qui frappait de mort le mendiant bien portant à la troisième récidive.

Je ne dis point de mal de ces lois. Avec les tempéramens qu'y apportait le sentiment chrétien, elles furent bonnes, je le crois, à retenir la société dans une longue et heureuse enfance, à retarder le progrès du luxe, à gêner ce développement sans mesure de la propriété mobilière qui nous inquiète aujourd'hui. Mais notre époque ne pourrait pas plus les supporter que nous ne pourrions, vous ou moi, endosser notre veste de première communion. Cependant la démocratie veut les faire revivre à son profit, les tourner contre les descendans de ceux qui les avaient faites, contre les porteurs de fourrures, contre les fainéans de bonne maison, contre le nomade et l'oisif riche de la vie moderne.

Pour commencer, elle demande que l'État porte atteinte à la liberté des contrats et fixe à huit heures la durée maxima de la journée de travail. Ce *bill* des huit heures est devenu la « plate-forme » du parti ouvrier. Par une tactique habile, on place les mineurs à l'avant-garde. En effet, le respect de la liberté individuelle s'efface devant une considération d'intérêt général et supérieur. L'État est tenu de limiter l'exercice des professions insalubres, comme il a le devoir, au nom de la morale et de la santé publiques, de réglementer le travail des femmes et des enfans. Les libéraux se défendent comme ils peuvent. Obligés d'accepter l'idée, ils essaient d'en restreindre l'application en s'arrêtant à un système mixte, provisoire, déjà employé il y a vingt ans en matière d'éducation, et qui consiste à laisser les autorités locales maîtresses d'observer la loi ou de l'ignorer, suivant les besoins et les opinions de la région. Les démocrates espèrent bien que, de concession en concession, on en viendra à tout céder, et que les métiers passeront, l'un après l'autre, par la brèche que les mineurs auront ouverte.

Qu'en pensait M. Gladstone? Les délégués des *trades-unions* lui demandèrent, à la veille même des élections, une entrevue, en apparence pour l'interroger sur ses intentions, en réalité pour lui

porter un ultimatum. C'est le 16 juin qu'eut lieu cette curieuse rencontre, ce choc mémorable entre le bourgeoisisme libéral et le socialisme autoritaire. M. Gladstone accueillit les visiteurs avec cette simplicité cordiale et familière qui eût dû les mettre à l'aise, mais qui, au contraire, dérouta quelque peu une éloquence apprise par cœur. On s'assit autour d'une grande table. « Causons ! » dit M. Gladstone. Causer, cela ne fait point l'affaire des gens qui ont un discours à prononcer. Déjà un peu déferrés, ils commencèrent à réciter leur leçon en se soufflant les uns les autres, tombant des banalités ambitieuses aux détails infimes. M. Gladstone, toujours bienveillant, au lieu de répliquer, fit des questions, en homme qui veut connaître toute la pensée de ses interlocuteurs. C'est par ces petits chemins-là que le mari de Xantippe, il y a plus de deux mille ans, menait ses adversaires les sophistes. Mais les *trades-unions* de Londres n'ont jamais entendu parler de l'ironie socratique. « Qui êtes-vous? demandait M. Gladstone. Êtes-vous bien sûrs d'être la majorité? Si vous l'êtes, comment entendez-vous traiter la minorité? Comment soumettrez-vous au contrôle de votre loi des huit heures le travail à domicile? — Nous l'interdirons. — Vous l'interdirez? Par là, vous affamez la couturière, la piqueuse de bottines qui rapporte son ouvrage à la maison, et qui, par la besogne du soir, assure l'existence de la famille en même temps qu'elle surveille ses enfans. »

Le dialogue se prolongea longtemps sur ce ton. Les délégués se retirèrent l'oreille basse. On devine comment ils furent reçus de leurs camarades. Quelles récriminations! quels reproches! Quoi! ils n'avaient rien su répondre à M. Gladstone?..

En effet, ils n'avaient rien su répondre. Mais voici qu'une réponse très distincte arriva de l'autre côté de l'Atlantique. C'était le canon de Homestead et la fusillade de Cœur d'Alene, le fracas des murs écroulés, des machines détruites, les cris des non-unionistes demandant grâce et massacrés sans pitié par les unionistes, ou décimés d'après un système renouvelé des centurions romains. M. Gladstone sait maintenant comment les majorités ouvrières traitent les minorités dissidentes.

III.

Quelques jours après, la lutte était engagée.

Les conservateurs expliquaient leur échec dans les élections londoniennes du printemps, en disant que ces élections avaient eu lieu un samedi. Cette question du jour de la semaine est fort importante. Le samedi, les juifs, — ceux du moins qui observent

encore rigoureusement le sabbat, — ont de la répugnance à voter. Les boutiquiers ne peuvent le faire, parce que c'est le jour de vente par excellence. Les ouvriers votent plus aisément ce jour-là, parce qu'ils ont congé dans l'après-midi. Le samedi, enfin, est le seul jour où les commis-voyageurs puissent exercer leurs droits électoraux, puisqu'ils voyagent tout le reste de la semaine.

Nous ne connaissons pas, en France, ces inconvéniens. Toutes les élections se font à la fois, le dimanche, jour de chômage général. De cette façon, aucune catégorie de citoyens ne peut se plaindre d'en être exclue. Un autre avantage de notre système, c'est que nulle partie du corps électoral ne jouit du privilège de parler la première et d'influencer les autres.

Rien de tel en Angleterre. La loi électorale, quoique fort améliorée, est encore minutieuse, bizarre et compliquée, si on la compare à la nôtre. Évidemment, pas plus en cette circonstance qu'en toute autre, la nation évolutioniste entre toutes n'a voulu arriver d'un bond à la simplicité absolue. Ajoutez un adjectif à l'axiome de Linné : *Natura anglica non facit saltus.*

Le jour de la dissolution, les *writs* (ordres de convocation) partent de Downing street. Le magistrat local qui préside au vote, le *returning officer*, fixe lui-même le jour de la nomination et celui de l'élection. Car il faut distinguer. Tout candidat doit être « nommé » par deux de ses amis, qui se présentent et font leur déclaration au chef lieu électoral. Si nul ne bouge, le voilà membre du parlement. Mais si deux autres personnes présentent un candidat rival, le vote devient nécessaire. Entre l'émission du *writ* et la nomination, entre la nomination et l'élection, un certain nombre de jours, fixé par la loi, doit s'écouler et ce délai n'est pas le même dans les bourgs et dans les circonscriptions rurales. Il était donc facile au gouvernement de lord Salisbury, par la date même de la dissolution, d'exclure le samedi comme jour de vote dans les circonscriptions londoniennes et dans les grandes villes.

Jusqu'à quel point cette habileté, — disons cette rouerie, — a-t-elle profité aux conservateurs? Il est impossible de le dire. Pendant huit jours, on a beaucoup crié à ce sujet, puis, comme c'est l'usage, on a parlé d'autre chose.

Il y a trois choses à considérer dans une élection anglaise, les *meetings*, les circulaires et manifestes, enfin le *canvass*.

Dans les meetings, les candidats et leurs amis développent leurs principes. Quand les deux partis sont représentés, on crie et on s'amuse beaucoup; car il ne faut pas perdre de vue ce fait que la politique, en Angleterre, est une chose gaie. Autrefois un bon *meeting* se terminait par une scène de pugilat et par la prise d'assaut de la plate-forme. Le fait s'est produit cette année dans le

pays de Galles, près de Festiniog. Le parti vainqueur a mis la police en déroute et se vante de l'avoir poursuivie pendant quatre milles. L'idée de « Bobby, » fuyant à travers champs, avec son casque et son *truncheon*, doit réjouir les amateurs de pantomimes. Malheureusement de telles prouesses sont devenues rares. En dehors des politiciens de profession, il n'y a guère que la canaille qui aille aux *meetings*. Tout le monde reconnaît que le sort de l'élection est entre les mains du citoyen paisible qui reste chez lui en pantoufles et ne se risque jamais dans les salles de réunion.

Aussi, est-ce sur celui-là que se concentre l'effort. La littérature électorale pleut chez lui sous toutes les formes : journaux, brochures, feuilles volantes. Sur ces feuilles sont énumérés tous les méfaits du gouvernement mis en regard des vertus de l'opposition, à moins que ce ne soit le contraire, qui ne paraît pas moins plausible. On croit lire la légende du bon Gladstone et du méchant Balfour.

Quant aux circulaires, qu'elles émanent d'un candidat tory ou d'un candidat radical, elles se ressemblent étrangement. Toutes veulent le progrès social, l'intégrité de l'empire, l'économie, les dégrèvemens d'impôt. Toutes désirent ardemment l'amélioration du sort des travailleurs. Ah ! comme ces gens-là aiment le peuple !..

Il est une phrase qu'on cite volontiers comme spécimen d'éloquence électorale : « Que le lion britannique grimpe aux forêts américaines ou qu'il coure les mers, jamais il ne rentrera les cornes pour se cacher honteusement dans sa carapace. » Il est malheureusement trop probable que cette phrase n'a jamais fait partie d'un manifeste authentique. M. Stephens, candidat conservateur à Hornsey, me console presque, lorsqu'il me montre « le parti irlandais qui, privé de sa tête, s'assoit sur celle du parti libéral anglais qu'il tient, pour ainsi dire, dans le creux de sa main. » Ce parti sans tête qui tient dans sa main la tête d'un autre parti et qui s'assoit dessus, n'est assurément pas une médiocre trouvaille, et le « pour ainsi dire » y ajoute la dernière touche, ce je ne sais quoi qui achève, et qui désespère l'imitation.

Les candidats adressent souvent à chaque électeur une lettre autographiée, que le paysan et l'ouvrier prennent pour une lettre autographe. Quelquefois, se trouvant bon air, ils y joignent leurs photographies. Les deux *gentlemen* qui aspiraient à représenter dans le parlement la circonscription où je demeure m'avaient ainsi gratifié de leur image. Car on s'obstine à me maintenir sur le registre, bien que je n'y aie aucun droit ni aucune prétention. La loi est claire cependant. Pour voter il ne faut être ni femme, ni pair d'Angleterre, ni idiot, ni banqueroutier, ni mort, ni étranger. Je n'ai pas besoin de dire dans quelle catégorie je rentre. Et

pourtant, j'avais l'autre jour sur ma table ces deux figures de politiciens qui s'offraient complaisamment à mon choix et qui ne m'inspiraient absolument rien, sinon peut-être le souvenir de deux vers de Musset :

— Moi, j'ai l'air d'un marquis!
— Moi, j'ai l'air d'un ministre!
— Spadille a l'air d'une oie et Quinola d'un cuistre.

J'ai mis d'accord les deux prétendans en les jetant au panier, d'où la *housemaid* les a pieusement exhumés pour les épingler au mur de sa chambre, comme faisait Toinon de la vignette qui enjolivait la thèse de Thomas Diafoirus.

La partie la plus effective et la plus amusante de l'intrigue électorale, c'est le *canvass*. Le *canevasseur* est un type que La Bruyère eût aimé à décrire. Gracieux, souriant, affable, il va sonner à toutes les portes. Il serre les mains qui se présentent, propres ou non, sans faire la grimace : « Quelle belle matinée! quelle magnifique après-midi! quelle soirée superbe! » Il vient en voisin, en ami : — « Ne vous dérangez pas! » Il est respectueux avec la femme, familier avec le mari. Hé bien, oui, il vient pour causer de cette élection... Mais il n'a pas la prétention d'en remontrer à son interlocuteur, oh! non... Il a des formules déférentes, flatteuses, qui grattent l'homme du peuple au bon endroit: « Vous savez aussi bien que moi... » ou : « Ce n'est pas à un homme comme vous qu'on fera accroire... » Entre temps, il caresse l'enfant à tête blonde frisée, qui est venu se jeter dans ses jambes. « O la jolie petite fille! Voulez-vous me permettre de l'embrasser? » Et, avisant un dadais qui s'est collé au mur d'un air bête et farouche : « Qu'est-ce que vous faites de ce grand garçon-là? Il a l'air intelligent. »

La *canevasseuse*, si l'on me permet de créer aussi ce mot nécessaire, est encore plus habile que le *canevasseur*, par cette simple raison qu'elle est femme. Elle n'a pas peur de salir sa robe, s'intéresse à tout, en bonne ménagère. « Ah! c'est là que vous faites sécher votre linge? Vous êtes contente de votre poêle à gaz? Vous avez là des géraniums qui poussent admirablement. Savez-vous que votre fenêtre est comme une petite serre? » Elle remarque et approuve tout : « C'est comme cela que je fais à la maison. » Elle glisse un ou deux mots de politique : « Si nous avons M. Gladstone, tout ira bien. Le thé et le sucre seront pour rien. » Au contraire lorsque celle qui parle est une *primrose dame*, elle conclut avec un gros soupir : « Ah! si nous avons M. Gladstone,

le pain sera hors de prix cet hiver. » En s'en allant elle laisse tomber un sou ou un cornet de *sweets* dans la main d'un des enfans.

Ce sou, ce cornet de bonbons, qui indignent le puritanisme démocratique du *Daily Chronicle*, c'est tout ce qui reste de la vénalité électorale d'autrefois. Comparez l'ancienne et la nouvelle corruption. Il n'y a pas plus de vingt ans, il n'était pas rare de voir un candidat dépenser pour son élection 20,000 livres (un demi-million de francs). On coupait un billet de 5 livres en deux ; on en donnait une moitié à l'électeur et on lui promettait l'autre pour le lendemain de l'élection s'il votait bien. Aujourd'hui une élection coûte de 10,000 à 20,000 francs ; une nomination qui ne rencontre pas d'opposition, de 500 à 1,000 francs. Ces dépenses sont contrôlées jusqu'au dernier sou par le *returning officer* et payées par ses mains. Frais d'imprimerie et d'affichage, frais de poste, distribution de bulletins, voitures, loyer des *committee-rooms*, salaire et responsabilité de l'agent principal, nombre des sous-agens, jusqu'aux dépenses personnelles du candidat en tournée, tout est prévu, défini, exactement et minutieusement limité par le *Corrupt practices act*. Cette loi est tatillonne, puérilement tracassière, presque comique par ses susceptibilités, ses pudeurs, ses effarouchemens d'honnêteté. On y sent l'exagération de l'ivrogne converti qui ne veut plus boire que de l'eau.

Ce mot d'ivrognerie me rappelle un autre côté de la question, une autre forme de corruption qui persiste en dépit des règlemens les plus vertueux. Les cabaretiers anglais sont conservateurs comme les cabaretiers français sont radicaux. C'est une des gloires du parti radical en Angleterre qu'il s'identifie presque avec le parti de la tempérance, et qu'il fait rude guerre au *public-house*. Les cabaretiers, menacés dans leur monopole, se défendent, et si vous étiez à leur place, vous en feriez autant. Ils ont formé une ligue, et cette ligue est puissante. Il y a vraiment un parti de la bière, avec lequel il faut compter et qui a porté Disraëli au pouvoir en 1874. J'ai vu, à cette époque, promener dans les rues de Greenwich une bannière avec cette devise : « Plus de bière et moins de politique ! » C'était un peu cynique et l'on y met aujourd'hui plus de façons. Les marchands de liqueurs fermentées, pour soutenir leur cause dans les élections de 1892, ont, prétend-on, souscrit 100,000 livres (2,500,000 fr.). Il y a plus de 6 millions d'électeurs. Cela donne tout au plus une moyenne de cinq à six verres de bière pour chacun. Il n'est donc pas étonnant que l'Angleterre marche encore très droit après avoir bu ces 100,000 livres.

Le *Corrupt practices act* a beau faire, on invente mille ingénieux

moyens de l'éluder, et, quand ces moyens-là auront été éventés, on en trouvera mille autres. Un chef d'usine libéral permet à ses ouvriers de quitter l'atelier pour aller voter, et leur paie ces heures-là comme des heures de travail. Un patron tory s'avise que l'air de la fabrique est malsain et qu'il fait bien meilleur aux champs : c'est pourquoi il envoie tous ses employés avec leurs familles s'ébattre dans quelque parc lointain, et il choisit pour cette excursion le jour du vote. Peu à peu tout le monde se jette dans la mêlée, même ceux que la loi empêche d'y prendre part. Les collégiens arborent les couleurs des deux partis et, entre deux parties de cricket, échangent des coups de poing en l'honneur de Gladstone et de Salisbury. Les pairs usent sournoisement de leur influence. On va déranger le vieux Tennyson dans sa solitude d'Hazlemere, où il fume sa pipe au milieu des roses, et on lui demande son avis. Il répond par une seule ligne : « Cher monsieur, j'adore Gladstone et je déteste sa politique irlandaise. Cordialement à vous, Tennyson. » Pour n'être pas un vers, cette ligne n'en est pas moins une des meilleures du poète-lauréat.

Les femmes se prodiguent dans la bataille avec une fureur charmante. Ce n'est pas que leur cause, le *Woman's suffrage,* ait joué un rôle brillant dans les élections. On ne s'est pas occupé de cette question à laquelle les vraies femmes sont souverainement indifférentes. Elles me paraissent plus curieuses d'exercer nos droits que les leurs. Cette fois lady Randolph Churchill a été très sage. Parmi les héroïnes politiques qui, d'une façon ou d'une autre, ont fait parler d'elles, je citerai miss Beatrice Potts et Mrs Stanley. Miss Potts est l'auteur de certains pamphlets où la société est consciencieusement retournée de bout en bout. Elle vient d'épouser son coreligionnaire, M. Webb, qui est, je crois, le chef des *Fabians.* Jusqu'ici, cette demoiselle n'a « vécu que pour les masses. » Dorénavant, il faudra qu'elle vive un peu pour son mari et pour ses enfans, si elle consent à mettre au monde autre chose que des brochures. Mrs Stanley est la femme de Stanley l'Africain. On sait que l'homme qui « a trouvé Livingstone » est né dans le pays de Galles, mais qu'il a, de bonne heure, changé de nom et de nationalité. Il lui plaît aujourd'hui de redevenir Anglais, et il lui plairait encore plus d'être membre du parlement. Pour lui faire place, on a brutalement congédié un honorable et utile officier qui représentait les conservateurs de North-Lambeth dans le dernier parlement ; mais les électeurs n'ont pas fait bon accueil à Stanley. Dans plusieurs meetings tumultueux, la plate-forme est devenue pour lui un pilori. On refusait de le prendre au sérieux. Au lieu de l'interroger sur les nègres du Soudan, on lui demandait son opinion sur les nègres artificiels qui courent les rues de Londres et qui font, l'été, l'orne-

ment de Margate ou de Brighton. Dégoûté, il s'écria qu'il n'avait jamais rencontré, chez les Cannibales, une tribu aussi désagréable à vivre que les électeurs de North-Lambeth. Mrs Stanley s'est levée pour le couvrir, sublime d'héroïsme conjugal : « Électeurs de Lambeth, il y a deux ans, j'ai voté pour Henry Stanley et je ne m'en repens pas. Imitez-moi. C'est le plus grand homme de l'Angleterre, le plus grand homme de ce temps et peut-être de tous les temps. Électeurs de Lambeth, si vous le repoussez, vous vous couvrirez d'infamie. » On l'applaudit aussi fort qu'on avait hué son mari, mais il y avait de l'ironie ou quelque pitié dans ces applaudissemens, car, au jour du vote, les électeurs de Lambeth n'ont pas hésité à « se couvrir d'infamie. »

Autre épisode électoral dont une femme est l'héroïne. La duchesse d'Abercorn réside au château de Baronscourt, en Irlande, pendant la campagne électorale. Son frère est candidat unioniste dans la circonscription où se trouve Baronscourt. Deux heures avant la fermeture du scrutin, l'agent s'avise qu'on a oublié deux électeurs, malades, et qui demeurent au loin ; comment les amener? Plus une voiture dans les remises, plus un cheval dans les écuries du château. Depuis les landaus de sa seigneurie jusqu'au dernier *cart*, tout a été utilisé. Pourtant, il y a le coche de cérémonie, lourde et fastueuse machine dorée dans laquelle lord Abercorn a fait son entrée officielle à Dublin comme lord-lieutenant. Et voici deux bons gros chevaux qui labourent dans un champ voisin. La duchesse commande qu'on les attelle au carrosse vice-royal : — « Mais, madame, il n'y a plus de harnais. » — « Plus de harnais ! Et ceux-ci? » — La duchesse désigne des harnais historiques, harnais d'argent, s'il vous plaît! qui sont suspendus dans la galerie. On les décroche, on attelle : — « Mais, madame, il n'y a plus de cocher ! » — « Plus de cocher ! Le duc conduira. » — « Mais, madame, la loi défend aux pairs... » — « Elle ne défend rien aux femmes des pairs. » — Elle monte prestement sur le siège, fait claquer son fouet et part dans un nuage de poussière. Elle conduit triomphalement au scrutin les deux invalides, et son frère est député.

Bref, tout le monde se mêle des élections, sauf, peut-être, les membres de l'Église établie. Cette église est bien malade : il n'y a pas de coche vice-royal qui puisse la conduire à un vote de victoire. Elle se réfugie dans le silence, se blottit dans l'abstention, sachant que ses jours sont comptés. Au début de la période électorale, une réunion d'ecclésiastiques avait lieu à l'archevêché dans la bibliothèque de Lambeth. Quelqu'un proposa une résolution à l'effet de combattre les candidats « immoraux. » Résolution honnête, vague, et, à ce qu'il semble, sans danger. Sans dire pourquoi, l'archevêque et les principaux dignitaires de l'Église sorti-

rent de la salle sur la pointe du pied. Était-ce lâcheté? C'était plutôt la conscience d'une incurable impuissance et d'une impopularité méritée.

Les faits d'intimidation et de violence ont été extrêmement rares en Angleterre, mais très fréquens en Irlande. Ce n'est pas entre les autonomistes et les unionistes que la lutte a été acharnée, mais entre les amis de Parnell et ses anciens adversaires. Le principal rôle dans ces discussions a appartenu au *shillelagh*, ce formidable bâton noueux qui ressemble à une massue. Plusieurs hommes marquans ont été blessés assez sérieusement. Michel Davitt, souffleté par une femme, a eu beaucoup de peine à empêcher qu'on ne la fouettât sur place pour le venger. J'ai le regret d'ajouter que des actes de brutalité ont été relevés à la charge de certains prêtres, actes d'autant plus coupables que, leur personne étant sacrée, ils sont à l'abri de toutes représailles. Ces faits se seraient passés à Navan (comté de Meath) et dans le district environnant; ils sont affirmés par un *reporter* du *Daily Telegraph* qui en aurait été le témoin oculaire. On parle aussi d'une tentative pour faire dérailler un train chargé de manifestans, mais que ne dit-on pas, surtout pendant la période électorale, en cette Irlande, terre classique de l'exagération?

Comme M. Gladstone faisait son entrée à Chester en voiture, accompagné de Mrs Gladstone et de sa fille, une femme lui a lancé au visage un morceau de pain d'épice durci, d'une main si vigoureuse et si sûre que la douleur a été très vive et qu'on a craint un moment pour la vue de l'illustre homme d'État. Cette femme n'a été aperçue que de sa victime et s'est perdue aussitôt dans la foule. Immédiatement après, M. Gladstone s'est présenté devant le meeting qui l'attendait et n'a pas fait la moindre allusion à l'aventure. Le lendemain, écrivant à un ami, il se contentait de dire : — « J'emprunte une main étrangère à cause d'un petit accident qui m'empêche de tenir la plume. » — Au premier moment, l'émotion a été grande en Angleterre. Les partisans de M. Gladstone auraient pu transformer cette agression en attentat : la sympathie, peut-être un peu perfide, de ses adversaires les y invitait. Leur bon goût et leur bon sens les ont préservés de cette maladresse. Pourtant, le fait n'a pas été sans quelques conséquences. M. Gladstone s'est ressenti et se ressent encore du tort fait à sa vue par la congestion dont le coup a été suivi. Il est demeuré pendant quelques jours sans pouvoir lire les journaux ni s'occuper de sa correspondance.

Une des légendes en cours dans les salons antilibéraux montre M. Gladstone circonvenu, comme un souverain d'autrefois, par une camarilla qui obstrue les issues, intercepte les renseignemens,

empêche à tout prix la vérité d'arriver jusqu'à lui. Songez-y : M. Gladstone, qui perçoit et devine tout avec la rapidité de l'éclair! M. Gladstone, qui est en communication magnétique avec l'âme de son pays et de son temps! L'idée est follement gaie, et le conte du géant Gladstone, enfermé dans une petite bouteille par l'enchanteur Morley, vaut presque *Peau-d'Ane*. Il y a des gens qui « y prennent un plaisir extrême, » non-seulement parmi les *tories*, mais parmi certains admirateurs de M. Gladstone. Ils veulent attribuer à une influence étrangère la passion malheureuse de leur chef pour le *home-rule* irlandais ou sa résistance obstinée au *bill* des huit heures. En politique, je ne m'étonne d'aucune bêtise : je suis seulement surpris de ne pas avoir lu dans quelque journal que c'était John Morley, qui, déguisé en vieille femme, avait lancé le fatal morceau de pain d'épice dans l'œil de M. Gladstone, pour l'empêcher, pendant quinze jours, de rien lire et de rien savoir.

Revenons au sérieux des élections. Dans son manifeste, comme dans sa campagne oratoire du Midlothian, M. Gladstone se maintint, avec une ténacité invincible, sur le terrain qu'il avait choisi. Lorsque les délégués ouvriers l'avaient supplié de placer dans son programme, auprès du *home-rule* et sur la même ligne, ou immédiatement au-dessous, les réformes relatives à l'organisation du travail, M. Gladstone avait été inflexible. Il avait invoqué son grand âge qui ne lui permettait pas d'embrasser plusieurs projets à la fois. A d'autres de conduire le peuple radical sur cette terre promise de la démocratie sociale. Pour lui, il devait à l'autonomie irlandaise l'activité de ses dernières heures : — « J'ai promis, je serais le plus méprisable des hommes si je ne tenais ma promesse. » Parmi les violens du parti ouvrier, quelques-uns s'insurgèrent: on tira sur eux comme sur l'ennemi. A leur tour, exaspérés, ils lancèrent des candidatures indépendantes ou même portèrent leurs voix à des candidats tories. Ironique, presque menaçant, le *Daily Chronicle*, le journal de l'avenir, l'organe de la jeune démocratie londonienne, affectait, entre les deux partis, une attitude expectante, une sorte de neutralité défiante et armée jusqu'aux dents. Les mineurs, mettant de côté toutes les questions politiques, prenaient la résolution solennelle de ne donner leurs suffrages qu'à un partisan déterminé des huit heures, qu'il fût conservateur ou libéral.

Sans s'émouvoir de ces symptômes, M. Gladstone allait toujours. Il avait tracé un cercle magique : bon gré, mal gré, il fallait l'y suivre, s'y enfermer avec lui. Il y emprisonna aussi ses adversaires. Le manifeste de lord Salisbury, mesquin et maladroit, au lieu de dessiner une large politique gouvernementale, ergotait insidieusement sur les détails du *home-rule*. Pas une touche de

nature, pas un mot qui pût remuer un sentiment dans l'âme populaire. Combien différent du manifeste de M. Gladstone, de cette péroraison vibrante et mélancolique tout ensemble, où le vieil homme d'État, rappelant ses nombreuses années, sa vie déjà si pleine d'œuvres et de jours, sollicitait « pour la dernière fois » la confiance du peuple anglais! Un frisson avait couru : au-dessus de la furieuse bataille, au-dessus des fronts en sueur avait passé, comme un souffle, la majesté de l'adieu, le religieux apaisement des beaux soirs.

On le priait, on le sommait de faire connaître son *Home-rule bill*, afin de pouvoir le critiquer, le disséquer, le mettre en pièces, en faire une pierre de scandale entre les radicaux d'Angleterre et les nationalistes d'Irlande. On n'obtint rien de M. Gladstone, sinon la promesse de garantir la suprématie du parlement impérial. Quant au mécanisme de la future constitution, l'heure n'était pas encore venue de le discuter.

Les lieutenans de M. Gladstone, Harcourt, Morley, Trevelyan, n'étaient pas inactifs. Ses ennemis se prodiguaient : Balfour à Leeds et à Manchester, Chamberlain partout. M. Goschen suivait Gladstone comme le requin suit un navire, au point de parler le lendemain dans la même salle et du haut de la même plate-forme où s'était montré, la veille, le grand *leader* libéral. Si un mot hasardé, une assertion historique contestable, un argument légèrement entaché de sophistique, avait échappé à l'illustre vétéran, M. Goschen le ramassait, le retournait malignement et curieusement. Allemand d'origine, M. Goschen est entré à merveille dans l'esprit de ce conservatisme bourgeois qui florissait il y a trente ans et qui est plus réactionnaire peut-être que l'esprit des vieilles aristocraties. Entre autres talens, il est maître passé dans l'art de taquiner et d'éplucher. Il donnait donc au public, presque tous les soirs, une petite parade qu'on aurait pu intituler, en souvenir d'une farce célèbre : *Gladstone ennuyé par Goschen.*

Cependant, on votait. Le vendredi 1er juillet, lord Randolph Churchill, nommé sans opposition député de Paddington, composait à lui seul tout le parlement de Victoria. Le 26, l'*ultima Thule*, dans la personne des pauvres *crofters* d'Orkney et des Shetland, élisait son représentant qui complétait le nombre des 670 membres du parlement. Au début, on avait vu fondre la majorité de lord Salisbury, puis naître la majorité gladstonienne. Mais l'une avait fondu très lentement et l'autre très péniblement grossi. Il y avait eu des jours d'enthousiasme, des jours de découragement, de sécheresse, d'inquiétude. Chaque soir, la foule s'amassait, anxieuse, dans Fleet-Street, où les grands journaux du matin ont leur quartier-général, devant le *National liberal Club*, où les gains du jour, en lettres

colossales, flamboyaient sur un transparent. Quand les gains manquaient, on les remplaçait, — trait caractéristique! — par la figure de Gladstone, comme si la vue du grand homme valait plusieurs victoires.

En outre des échecs prévus, il y eut de désagréables surprises. On devait tout « balayer » à Londres et dans les comtés : on avait gagné seulement quelques sièges. En revanche, les unionistes, à la faveur des discussions du parti nationaliste, avaient pris d'assaut plusieurs circonscriptions dans le nord et même dans l'est de l'Irlande. Enfin, le *labour party*, par son insubordination, — il s'en vante, d'ailleurs! — n'avait pas fait perdre moins de sept sièges aux libéraux, diminuant ainsi de 14 voix la force du parti sur lequel il doit compter désormais pour accomplir les réformes populaires.

La majorité de M. Gladstone avait atteint le chiffre total de quarante-deux. La revision des suffrages, à Greenock, a donné un unioniste de plus au parlement et ramené la majorité libérale à quarante. C'est le chiffre définitif.

IV.

La bataille finie, même avant de partager le butin, il fallait relever les blessés et enterrer les morts. Les difficultés commençaient déjà. Il y avait des cadavres récalcitrans qui ne voulaient pas être enterrés et des blessés qui accusaient leurs camarades d'avoir tiré sur eux. Il y avait des vainqueurs parmi les vaincus et des vaincus dans les rangs des vainqueurs. Il était donc malaisé de tirer une leçon claire, décisive, des élections.

Le parti battu conserve une belle et imposante minorité. Il reste encore le maître à Londres et dans les grandes villes. Les *home counties*, qui forment le cœur de l'Angleterre, les universités qui en ont été longtemps le cerveau, sont à lui. Il ne laisse sur le carreau qu'un homme notable, M. Ritchie. C'est lui qui a organisé le gouvernement local de Londres. Aussi a-t-on accusé le *county council* d'ingratitude envers celui qui l'a mis au monde : « Quand on a un tel père, a dit ironiquement lord Rosebery, ce qu'on peut souhaiter de mieux, c'est de devenir orphelin. » Ce souhait s'est réalisé. Il ne faut pas prendre trop au sérieux un sarcasme lancé en pleine mêlée électorale. En réalité, M. Ritchie était un utile et intelligent serviteur du bien public, un démocrate à sa façon, qui n'était pas la plus mauvaise. On le regrettera.

Sur le chiffre total auquel atteint la minorité unioniste, les libéraux dissidens comptent quarante-huit représentans. Ils étaient plus de quatre-vingts aux élections précédentes, plus de soixante au moment de la dissolution. La diminution porte principalement

sur les vieux whigs qui suivaient le marquis de Hartington, passé aujourd'hui à la chambre des lords, sous le nom de duc de Devonshire. Les quarante-huit libéraux-unionistes restans forment un groupe très compact sous l'autorité de M. Chamberlain, que l'on disait fini et qui vient, au contraire, de prouver sa popularité d'une façon éclatante. Il rentre au parlement, lui et ses amis, porté par d'énormes majorités. Une zone géographique s'est créée, dont Birmingham est la capitale et dont Chamberlain est le roi. C'est à proprement parler la terre de Chamberlain, *Chamberlain land*, et cette zone tend à déborder ses frontières, à envahir toute la carte. Comment M. Chamberlain a-t-il pu grandir ainsi dans cette situation fausse et périlleuse où tout autre se serait éclipsé? A quoi doit-il ce merveilleux ascendant? A ce génie d'organisation et de gouvernement qu'il applique à son parti en attendant qu'il l'applique à l'État; à cette parole plus libre, plus colorée, plus souple que jamais, à ce je ne sais quoi de vif et d'heureux répandu dans l'air autour de lui, à cette touche de modernité qui le préserve, sans qu'il s'y efforce, de l'ignominie du « vieux jeu; » enfin à ce mélange de finesse et de puissance qui fait de lui une sorte de Thiers-Gambetta, la plus étonnante expression de la démocratie en ces dernières années du XIXe siècle.

En regard du triomphe personnel de M. Chamberlain, il faut placer l'échec relatif de M. Gladstone dans le Midlothian et de M. Morley à Newcastle. Cette éclipse partielle est due à des causes locales. M. Gladstone s'est prononcé contre la *kirk* (église presbytérienne) d'Écosse, et cette Église, comme on devait s'y attendre, l'a ardemment combattu. Pour M. Morley, il repousse le bill des huit heures et il n'a point caché cette opinion, car il n'est pas homme à échanger des votes contre des principes. Ses adversaires l'appellent, avec une ironie bien maladroite, *honest John*, John le franc. Voilà une bien belle injure à recevoir pour un homme d'État! Elle eût suffi à consoler M. John Morley de sa majorité diminuée; mais on le verra tout à l'heure prendre une magnifique revanche.

Analysons maintenant la majorité de M. Gladstone. Elle se compose de 355 membres. Le premier fait qui frappe, c'est que cette majorité n'est pas proprement ni foncièrement anglaise : cause de faiblesse, car l'Angleterre a la prétention d'être l'élément dirigeant, le métal précieux dans l'alliage des trois royaumes. L'Écosse appartient à Gladstone pour les trois quarts; le pays de Galles lui donne 31 voix sur 34, l'Irlande 80 sur 103. Ces voix irlandaises se décomposent en deux groupes fort inégaux. Neuf amis de Parnell prétendent, sous M. Redmond, continuer la politique indépendante du défunt *leader*. Les nationalistes, au nombre de 71, ont pour

chef nominal M. Justin Mac-Carthy. Également distingué comme journaliste, comme historien et comme romancier, il est capable de parler et de bien parler dans une assemblée politique, mais n'a ni les qualités ni les défauts nécessaires pour se faire obéir. Qui donc va inspirer le parti nationaliste? Sera-ce M. Dillon? M. O'Brien? Quelle que soit leur manière de voir présente, ils sont quelque peu compromis par les excès du Plan de campagne. Sera-ce M. Timothée Healy? Personne ne conteste sa valeur intellectuelle, mais sa conduite envers Parnell et envers sa veuve a refroidi les honnêtes gens à l'égard de M. Healy. Sera-ce Michel Davitt? Celui-là, du moins, est un esprit large, une âme généreuse; il a su s'élever au-dessus de ses ressentimens d'ancien prisonnier politique, au-dessus de l'exclusivisme irlandais qui absorbe et paralyse les facultés de ses collègues. Pour lui, il y a dans le monde d'autres questions à résoudre, d'autres besoins à satisfaire, d'autres plaies à guérir que la question du *home-rule*, le besoin d'un parlement à College-Green, la plaie du *landlordisme* et de l'absentéisme. Auprès de Davitt paraît un homme nouveau dont on attend beaucoup, M. Blake, un Irlandais-Canadien qui a joué un rôle politique important dans son pays d'adoption. Libéral convaincu, rompu aux habitudes et à la tactique du parlementarisme colonial, son expérience sera utile en ce qui touche la genèse constitutionnelle du futur parlement de Dublin. Étranger aux luttes de ces dernières années, il saura peut-être réconcilier les factions rivales en même temps qu'il pourrait servir de lien entre l'Irlande et le grand parti anglais qui a entrepris son émancipation. C'est là un rôle double et difficile. Nul ne peut dire encore si M. Blake saura le remplir.

Abstraction faite des Irlandais, 275 libéraux suivent M. Gladstone. Les radicaux en forment l'élément le plus agissant, sinon le plus nombreux. Il y a les radicaux purement politiques selon la formule de M. Labouchère; les partisans de la tempérance qui, depuis vingt ans, ont eu pour chef sir Wilfrid Lawson; la démocratie londonienne, ceux qu'on appelle dédaigneusement les hommes du gaz et de l'eau, *gas and water men*. Ce sont ceux qui réclament l'autonomie complète de la grande ville et qui, sur les réformes sociales, joignent volontiers leurs voix à celle du parti ouvrier. Ce parti ouvrier compte une quinzaine de membres; neuf d'entre eux ont manié l'outil. Parmi ce petit nombre, une étonnante diversité d'opinions et de caractères. Les uns, favorables au bill des huit heures, les autres ennemis jurés de ce même bill; l'ancienne et la nouvelle école des *trades-unions*; les métiers intelligens et les métiers de la force; le pur libéral et l'ardent socialiste; le démagogue haineux et rageur, dont l'éloquence vient du foie (*jecur*

est quod disertos facit): — triste type que nous connaissons trop bien, — et, auprès de lui, l'illuminé, l'honnête fanatique, l'apôtre du peuple, teinté de l'ascète, mais de l'ascète bon enfant, avec cette veine d'éloquence bourrue, joviale, moitié poétique, moitié familière, qui caractérisait les prêcheurs populaires d'autrefois. A part les citations de la Bible, on dirait parfois que le puritain revit dans le démocrate socialiste.

Deux figures se détachent de ce groupe: celles de Keir Hardic et de John Burns. Elles mériteraient chacune un portrait. J'espère qu'on voudra bien se contenter d'une esquisse.

Keir Hardic, qu'on appelle aussi, par à peu près, *Queer* Hardic (Hardic le cocasse), est un homme que la blouse de M. Thivrier empêche de dormir. Malheureusement la blouse est inconnue du prolétaire anglais. Le député de West-Ham viendra donc à Westminster avec une casquette, une veste de serge, un pantalon à carreaux jaune et noir, et une chemise de flanelle sans col ni manches. Il arrivera en wagonnette, accompagné d'une vingtaine d'amis dont l'un jouera du cornet à pistons. Il lui suffira de trois jours pour constater que la chambre des communes est « l'assemblée la plus corrompue, la plus dangereuse de l'univers. » Notez que pendant ces trois jours les membres de la chambre n'ont fait que prêter serment et signer leurs noms sur un registre. Cela a suffi: Keir Hardic les a pénétrés. Il rêve un parti du travail indépendant des deux partis politiques comme le parti nationaliste irlandais. Il est donc le Parnell d'un groupe parlementaire qui n'existe pas.

John Burns n'est ni un charlatan ni un imbécile. Il y a quelques années, il était au service de la compagnie du Niger. Ses rudes mains ont ajusté les planches du premier bateau à vapeur qui ait fait flotter sur les eaux du fleuve africain le pavillon de la compagnie. Un jour, dans les boues du rivage, il ramassa un vieil exemplaire de la *Richesse des nations*, d'Adam Smith. Qu'est-ce qu'un livre, à Paris ou à Londres, là où les machines vomissent, du matin au soir et du soir au matin, des montagnes de papier imprimé? Ce n'est rien, moins que rien. Là-bas, c'était un trésor, ce fut le maître, le compagnon chéri des heures solitaires et douloureuses. La pensée de l'ouvrier intelligent s'éveilla, reprit le chemin qu'a suivi la pensée de l'humanité tout entière, passa des premières belles illusions qui sourirent au berceau de la philosophie sociale jusqu'à ces noirs problèmes du présent et de l'avenir où nous nous débattons. Mais John Burns a gardé quelque chose de cette foi sereine et de cet amour des hommes qui animaient son premier initiateur. Tories et libéraux l'ont également combattu : il ne

semble pas s'en souvenir. Le soir de son élection, il disait gaîment: « J'ai fait toutes mes courses à pied. J'ai perdu seize livres de mon poids, et j'ai gagné autant de centaines de voix de majorité. » John Burns a de la vertu et du sens. C'est un homme de bonne volonté. Il a fait, comme on dit, « sa marque » au *county council:* il la fera de même au parlement.

Il est nécessaire d'ajouter ici deux choses à l'honneur des députés ouvriers. La première, c'est qu'ils ne mêlent à leurs revendications aucune hostilité contre les cultes; s'ils sont favorables à la séparation de l'Église et de l'État, c'est, chez eux, conviction individuelle et non pas affaire de parti. La seconde, c'est qu'ils combattent l'ivrognerie, le grand péril national, de toute leur énergie et ne séparent point de la réforme sociale la réforme morale de l'ouvrier. Keir Hardie ne boit que de l'eau, et John Burns est végétarien.

Encore deux élus sur lesquels il faut appeler l'attention. L'un est nouveau-venu, et l'autre un revenant.

Le premier s'appelle Dadabhai Naoroji (prononcez Nouredji). C'est un Indien ou, pour parler plus exactement, un Parsi. Il osait solliciter les suffrages d'une circonscription de Londres. « Le nègre, » c'est ainsi que l'avait baptisé lord Salisbury. Mais quiconque frappe avec les mots risque de périr par les mots: voilà lord Salisbury renversé et le nègre au parlement. Aussi bien, M. Naoroji n'est pas un nègre : il n'est que légèrement bronzé; son angle facial ne laisse pas plus à désirer que celui de lord Salisbury ou de M. Balfour. Il a dans les veines le sang d'une des races les plus nobles et les plus fines de l'Orient. Personnellement, il est, à ce qu'on m'assure, une valeur intellectuelle. Cependant, je conviens que son cas est bizarre. Élu par les radicaux de Finsbury, on l'appelle, moitié par plaisanterie, moitié sérieusement, *the member for India*, le député de l'Inde. Comment un Parsi peut-il représenter les besoins, les aspirations de l'Inde musulmane et de l'Inde brahmanique? Cela est étrange, mais cela est. Cette nomination a causé un frisson de joie et d'espoir dans tout l'empire anglo-indien. En quelques jours, un million est arrivé à M. Naoroji, souscrit par les rajahs et les pandits, par les grands et les humbles. L'Inde reconnaissante fait don aux électeurs de Finsbury d'une splendide bibliothèque populaire. M. Naoroji sera à la chambre des communes le porte-voix du *parti* qui rêve confusément une sorte de *home-rule* indien, une double législature avec sa haute assemblée où siégeraient les petits-fils des vassaux du Grand Mogol. N'est-ce pas un signe des temps, ce député parsi qui entre à Westminster, prêt à jurer, sur les livres sacrés de Zoroastre, sa fidélité à la reine, pendant que la démocra-

trie londonienne, dans la personne de M. Keir Hardie, se présente à la même porte, en chemise de flanelle, escortée d'un cornet à pistons des salles de bal de l'East-End?

Le revenant, c'est sir Charles Dilke. Fils d'un homme que l'amitié du prince Albert avait mise en évidence; d'abord républicain dans les années qui suivirent 1870 et lié avec nos radicaux, plus tard sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères dans le ministère de 1880, et très remarqué pour ses rares talens en cette qualité, sir Charles Dilke arrivait presque au premier rang, lorsqu'un procès analogue à celui de Parnell a fait de lui un paria. Que faut-il penser de ce procès? Sir Charles est-il un saint méconnu ou un noir coquin? Ni l'un ni l'autre. On a prouvé qu'il aimait les femmes et qu'il prenait son plaisir où il le trouvait: que ceux de nos hommes d'État qui sont sans péché lui jettent la première pierre! Quant aux vilenies compliquées dont on le chargeait, par surcroît, j'avoue que je n'y crois pas. Il y avait là une intrigue essentiellement féminine, où un magistrat de chez nous se serait peut-être débrouillé, mais qui dépassait, et de beaucoup, la psychologie d'un juge anglais. Jamais un juge anglais ne comprendra qu'entre une petite femme de vingt ans et un homme d'État de quarante-cinq, le roué et la dupe ne sont pas ceux qu'on pense.

Pendant plus de six ans, sir Charles Dilke est resté oisif, rongeant son frein. Rien de plus cruel, lorsqu'on se sent des facultés de gouvernement, que de voir passer les années de l'action sans agir. Les talens qu'un homme porte en soi lui rongent le ventre, comme faisait le renard que ce petit Lacédémonien tenait caché sous sa robe. Ses anciens électeurs de Chelsea l'ayant abandonné, sir Charles reparaît au parlement comme le député des mineurs de la forêt de Dean. Il sort de sa « forêt, » avec des dents longues et des griffes aiguës, prêt à donner son concours aux mesures les plus avancées, parce que les chemins du pouvoir lui sont fermés. Aucun symptôme n'indique que sa quarantaine politique touche à sa fin. Encore un point sur lequel M. Gladstone ne pactise pas.

V.

Les entr'actes gâtent la comédie politique comme ils sont la plaie des représentations théâtrales. C'est pourquoi les directeurs intelligens ont inventé « la scène dans la salle. » Nous avons eu ici quelque chose d'analogue, entre la fin des élections et la réunion

du parlement. Chaque matin, on donnait la volée à un nouveau canard. Un jour, c'étaient les neuf parnellistes, un autre jour les membres ouvriers qui allaient abandonner leur chef sur le champ de bataille. Le correspondant d'un journal de province tenait de source certaine que M. Gladstone, convaincu maintenant de la répugnance profonde qu'inspire à l'Angleterre le *home-rule* irlandais, renonçait à ce projet favori; sur quoi, l'Irlande se dressait, folle d'angoisse. Le lendemain, nouvelle confidence, toute contraire, du même correspondant, encore mieux informé. M. Gladstone ne voulait entendre parler que du *home-rule* et faisait fi du reste; aussitôt les radicaux montraient les dents. Ou bien encore, M. Gladstone était malade, il ne pourrait paraître à Westminster. Sa famille, son médecin, la reine elle-même, dans sa haute sollicitude, ne lui permettraient pas d'affronter les fatigues de la chambre des communes. On allait « l'élever » à la pairie, c'est-à-dire l'enterrer vivant, jeter son armée dans l'anarchie à la veille même du combat.

A ce moment précis, les cinq parties du monde, qui s'étaient tenues fort tranquilles tant que lord Salisbury avait été ministre, commençaient à s'agiter. Au Maroc, en Bulgarie, dans l'Afghanistan, dans l'Uganda, partout des difficultés. Les Russes apparaissaient tout à coup sur les plateaux désolés des Pamirs. A Alexandrie, on avait confisqué un omnibus qui appartenait à des jésuites français, et l'on sait si ces bons pères ont le bras long. L'approche d'un ministère Gladstone soulevait déjà des questions irritantes, des problèmes dangereux, rendait l'espoir et l'audace aux ennemis de l'Angleterre. Que serait-ce lorsqu'il serait définitivement installé au pouvoir!

Lord Salisbury, ne considérant pas comme suffisamment clair le congé donné par les électeurs, et s'autorisant de certains précédens, allait, avec son ministère, se présenter devant le parlement. Il ne se retirerait que sur un vote motivé et après discussion contradictoire. Il voulait forcer M. Gladstone à s'expliquer sur son programme, ou plutôt sur ses programmes, afin de bien mettre en évidence le caractère composite de la majorité libérale. M. Gladstone désirait se taire; ses adversaires devaient donc tout tenter pour le faire parler. C'était le trait du Parthe, la dernière malice de lord Salisbury.

Le parlement s'est donc réuni le 4 août. Trois jours ont été consacrés à réélire le *speaker*, à obtenir l'agrément de la reine pour cette nomination et à prêter serment. Le 8, en réponse au discours du trône, le plus aride et le plus nul que Westminster ait jamais entendu, une adresse a été proposée par le parti conservateur.

Puis, deux membres de l'opposition ont introduit un amendement, appelant respectueusement l'attention de sa majesté sur ce fait, que ses ministres ne possédaient plus la confiance du parlement. La discussion, continuée le lendemain mardi, suspendue le mercredi, reprise enfin le jeudi 11, s'est terminée vers minuit par un verdict de non-confiance, voté par 350 voix sur 660. Grâce à des absences qui se balançaient de part et d'autre, le fameux chiffre de 40 était maintenu. Deux discours ont dominé tout le débat, celui de Gladstone et celui de Chamberlain. On a beaucoup applaudi le second, qui n'a jamais été plus brillant; on a beaucoup admiré le premier, qui n'a jamais été si habile. M. Chamberlain, dans ce déploiement vraiment splendide de tous ses dons, a fait amèrement sentir au parti libéral quel homme et quelle force ce parti perdait en lui. Il a tracé, des difficultés que va rencontrer le nouveau cabinet, un tableau magistral, achevé, illuminé, çà et là, par des mots charmans ou des mots saisissans. Mais, en dressant la carte des écueils qui menacent la barque de M. Gladstone, n'a-t-il pas rendu service à ses adversaires? Montrer à cette majorité précaire comment et par où elle se désagrège, n'est-ce pas lui enseigner l'impérieuse nécessité de l'union? Quant à M. Gladstone, son éloquence a été d'or, puisqu'elle équivaut au plus discret, au plus adroit des silences. Il a répondu à M. Redmond en paraissant s'adresser à M. Mac-Carthy, et retenu ainsi les parnellistes dans son alliance. Il a flatté la démocratie et lui a ouvert un large horizon sans faire de promesse, sans prendre aucun engagement. Au moment du vote, pas une voix ne s'est égrenée, pas une désertion ne s'est produite.

La seconde épreuve de M. Gladstone, c'était la formation du ministère. Le cabinet compte dix-sept membres, mais il y a, de plus, vingt ou trente charges politiques, d'importance inégale, à distribuer. Quel jeu de patience! quelle mosaïque d'ambitions rivales et de théories ennemies! La tâche était ardue : elle est accomplie.

M. Gladstone a réinstallé aux meilleures places ses fidèles des bons et des mauvais jours, ce qu'on appelle familièrement la vieille bande (*the old gang*). Deux ou trois seulement, qui ont plus de soixante-dix ans, se sont jugés, avec raison, trop âgés pour collaborer avec un homme aussi jeune que M. Gladstone. La démocratie londonienne voit ses deux favoris, sir Charles Russell et lord Rosebery, l'un *attorney general* et l'autre chef du *foreign office*. Deux membres du cabinet, M. Asquith et M. Acland, sont, dit-on, socialistes. Le nouveau chancelier de l'échiquier, sir William Harcourt, vice-leader du parti, a dit récemment : « Nous sommes

tous socialistes, à présent! » A la bonne heure! C'est à peu près ainsi que le roi Richard II, après l'assassinat de Wat Tyler, cria aux insurgés stupéfaits : « C'est moi qui serai votre chef, maintenant! » Le socialisme de sir William Harcourt n'empêchera jamais les Rothschild de dormir. Mais qu'arrivera-t-il le jour où l'on mettra ce socialisme à l'épreuve? Or ce jour-là n'est pas loin.

Jusqu'à quel point la reine s'est-elle immiscée dans la formation du cabinet? C'est une question qui a été très agitée dans le public et qu'il serait intéressant de résoudre, non par vaine curiosité, mais pour éclairer un délicat problème d'histoire et de droit constitutionnel. On peut dire, sans une ombre de flatterie, que la reine, à ce point de vue, a été un souverain modèle, qu'elle a constamment allié l'activité et l'abnégation, la franchise et le tact. Elle a fait mieux qu'observer les convenances de sa difficile situation: elle a, par sa conduite, posé des règles pour ceux qui viendront après elle. Serait-elle cette fois sortie des limites qu'elle s'est posées à elle-même? Non, ce petit chagrin a été épargné aux amateurs de monarchie constitutionnelle, ou simplement, de consistance morale, à tous ceux qui n'aiment pas à voir un caractère se démentir. On a parlé de l'intervention de la reine à propos de M. Labouchère et de lord Rosebery. Elle aurait repoussé l'un, pesé sur l'autre pour le faire entrer dans le cabinet. Sur le premier point, nous avons l'affirmation de M. Labouchère lui-même, mais nous avons aussi la réponse de M. Gladstone. Le premier ministre s'est souvenu de certains votes de M. Labouchère contre les dotations princières et surtout de certaines plaisanteries du journal *Truth* contre quelqu'un qui tient de très près à la reine. Ces plaisanteries eussent rendu assez pénible le baise-mains traditionnel par lequel les ministres entrent en fonction. M. Gladstone n'a pas jugé à propos d'employer en faveur de M. Labouchère l'insistance persuasive qu'il a déployée autrefois pour faire accepter sir Charles Dilke. Est-ce galanterie, prudence, habileté? Il ne serait peut-être pas très difficile de le deviner si on s'en donnait la peine.

M. John Morley retourne à son ancien poste de secrétaire pour l'Irlande. Poste bien modeste pour un tel homme, si les événemens n'en avaient fait, momentanément, le plus important du cabinet. En effet, M. Morley assume la lourde mission de rédiger et de défendre, sous l'inspiration de son chef, le *bill* qui donnera l'autonomie à l'Irlande. C'est une besogne de philosophe que d'écrire une constitution, plus malaisée cependant qu'on ne l'eût jugée au temps de Platon. Deux circonstances simplifieront la tâche de M. Morley. D'abord le rachat de la propriété foncière, qui greffait sur la diffi-

culté politique une difficulté financière, a disparu. D'autre part, il est admis aujourd'hui que les députés de l'île sœur continueront à siéger dans le parlement impérial. Arrangement illogique qui crée, en faveur de ces députés, une situation privilégiée. Mais comment résister à l'unanimité de l'opinion? Les Irlandais, comme on le pense, sourient à l'idée d'être, à la fois, maîtres chez eux et arbitres à Westminster. Les Anglais voient dans les députés irlandais une sorte d'otages. Leur présence sera, pense-t-on, une garantie, une protestation permanente contre l'idée de sécession. Ainsi soit-il!

Mais, ce serait une grave imprudence que d'envoyer tout seul le *home-rule bill* affronter les dédains de la haute chambre. Il faut qu'il soit accompagné de mesures démocratiques dont le rejet provoque un soulèvement d'opinion et mette le comble à l'impopularité des législateurs héréditaires. Quelles seront ces mesures? M. Gladstone n'a que l'embarras du choix. Chacune des fractions qui forment sa majorité et qui croient par leur appoint avoir décidé de la victoire, lui présente un programme différent. Les nonconformistes, en particulier ceux du pays de Galles, demandent le « désétablissement » de l'Église anglicane dans la principauté. Les ruraux, dont le suffrage a conquis dix ou douze circonscriptions au parti libéral, réclament pour leur récompense une nouvelle loi électorale qui empêche le même citoyen de voter en plusieurs lieux différens; l'institution des conseils de district et de paroisse; le développement de la loi Collings (*allotment act*), qui permet aux cultivateurs d'acquérir un lot de terre à bon compte; pour arriver à ce résultat, ils veulent l'attribution aux *county councils* du droit d'expropriation forcée. La démocratie de Londres demande qu'on lui livre toutes les branches de l'administration municipale : police, voirie, éclairage, le fleuve et les égouts, les spectacles et les marchés. En outre, elle appuie les revendications du groupe socialiste, et réclame avec lui : une loi des huit heures pour les mineurs; l'indemnité parlementaire et le paiement des frais d'élection par l'État, sans parler d'autres réformes à moins bref délai, telles que l'impôt progressif sur le revenu. Parmi tous ces *desiderata*, M. Gladstone choisira ceux qui lui sembleront les plus urgens, les plus pratiques, les mieux en harmonie avec l'état de transition où se trouvent les opinions de la classe moyenne. Ces *desiderata*, transformés en lois, escorteront le *home-rule bill* à la chambre des lords, le couvriront du prestige de la démocratie triomphante. Si les pairs refusent, alors à la grâce de Dieu; la bataille finale sera engagée. Ce sera l'un des derniers épisodes de cette lutte entre l'aristocratie et la démocratie, de cette évolution, jusqu'ici lente et pacifique, dont nous avons, depuis quelques années, noté ici les phases.

Quelle sera la politique étrangère du cabinet Gladstone? Tout d'abord, un gouvernement qui a devant lui une pareille œuvre constitutionnelle et législative à accomplir, avec une majorité petite et précaire, en présence d'une opposition plus formidable encore par les talens que par le nombre, un tel gouvernement peut-il avoir une politique étrangère? Cette politique ne sera-t-elle pas, nécessairement, une politique de prudence, de conservation et de défense? Certes. Mais les dieux sont ironiques; quelquefois ils envoient aux ministres pacifiques des nœuds gordiens qu'il faut trancher avec l'épée.

Lord Rosebery a repris les fonctions qu'il occupait en 1886 à la tête du *foreign office*. Sa mission, à cette époque, était de chercher un rapprochement avec la triple alliance. De temps en temps l'Angleterre s'effraie de l'isolement en quelque sorte providentiel auquel elle doit sa sûreté, sa force et ses brillantes destinées. Alors elle fait un pas vers quelqu'une des puissances, se met à tatillonner dans les affaires continentales jusqu'à ce que quelque bévue de ministre ou quelque mécompte accidentel provoque un revirement d'opinion et rejette l'Angleterre dans sa neutralité traditionnelle.

En 1886, elle traversait un petit accès de sociabilité. Aussi bien toutes les politiques peuvent se justifier et produire de bons effets si elles sont habilement menées. L'Angleterre a un sentiment commun avec l'Autriche: c'est l'inquiétude jalouse de la Russie. Elle a un intérêt qui la pousse à protéger la puissance maritime naissante de l'Italie: c'est le désir de faire échec à notre prépondérance navale dans la Méditerranée que nous avons eu la niaiserie d'appeler tout haut un « lac français. » Quant à l'Allemagne, elle est très grande, et il est toujours agréable d'être l'ami d'un grand.

Lord Rosebery montra de la décision et de la finesse dans le rôle qu'on lui avait assigné. Il obtint, en peu de mois, quelques résultats, sans compter celui de devenir l'ami personnel du comte Herbert de Bismarck, une amitié qui ne doit pas lui servir à grand'-chose aujourd'hui.

Le jeune lord, cela va sans dire, se souciait peu du *home-rule* irlandais. Il fut à deux doigts de devenir unioniste. Pourtant il ne se déclara pas, et bien lui en prit peut-être, car tout le monde ne peut jouer cet air-là avec la maestria et le doigté de M. Chamberlain. D'ailleurs, à la chambre des lords, le silence et l'abstention sont plus faciles qu'aux communes. Après s'être laissé un peu oublier, lord Rosebery trouva juste à point un terrain neutre où devaient le servir ses rares facultés de travail, son tour d'esprit très moderne, et qu'aucune nouveauté n'effarouche. Comme président du

county council, il a mené au succès la démocratie de Londres. Il a ainsi rendu à son parti cet immense service de lui ramener, ou peu s'en faut, la grande ville et de tenir dans l'obéissance les masses populaires. Les loisirs que lui laissait l'autonomie londonienne, il les a consacrés à la fédération coloniale, servant ainsi à la fois deux idées puissantes, deux grands mouvemens d'opinion, qui, à leur tour, le portent et le soutiennent. Seul, ou presque seul, parmi les nouveaux ministres de M. Gladstone, il lui apporte véritablement une force dont il a la disposition personnelle.

Sa fugue à Paris, son séjour obstiné à Mentmore, son absence de tous les conciliabules successifs d'où est sorti le ministère libéral, ont fait travailler l'imagination des journalistes. Ce n'est pas l'usage des gens à qui on offre un portefeuille d'aller se cacher derrière les saules. Que se passait-il donc? Il était évident pour tous que lord Rosebery hésitait à devenir le ministre des affaires étrangères de M. Gladstone. Non que ses sentimens de respect et d'amitié envers l'illustre vieillard eussent changé. Quelques semaines plus tôt, aussi longtemps qu'avait duré la campagne du Midlothian, M. Gladstone avait été l'hôte de lord Rosebery. Ce qui retenait le jeune lord, n'était-ce pas précisément le souvenir de ces libres et intimes causeries de Dalmeny-Park où M. Gladstone avait dû laisser voir ses vues nouvelles sur la politique extérieure?

Devant cette attitude de lord Rosebery, le parti libéral tout entier était pris de malaise et d'inquiétude. A propos de son abstention possible, le mot « désastre » a été prononcé par plusieurs journaux. C'est à ce moment que la reine est intervenue, assure-t-on, pour lever les scrupules de lord Rosebery, et cette intervention, si elle n'a été sollicitée, a été du moins acceptée comme un bienfait. Mais ce bienfait deviendrait une gêne et une tyrannie s'il enchaînait M. Gladstone à une politique qui ne serait pas la sienne ou qui ne serait pas celle des intérêts nationaux. En somme, lord Rosebery est un ministre qui s'impose, non un ministre imposé. S'il a consenti à être le collaborateur de M. Gladstone, c'est apparemment qu'il accepte les idées de son chef.

Cependant, on s'est réjoui à Berlin; à Paris, on se méfie. M. Labouchère disait, il y a quelques jours, à un reporter : « Lord Rosebery est le chien de garde que les tories ont laissé derrière eux pour veiller sur la position. » C'est attribuer à un homme très intelligent un rôle bien modeste. Lord Salisbury a continué lord Rosebery; il est naturel qu'à son tour, lord Rosebery continue, dans une certaine mesure, lord Salisbury. Nous-mêmes, à quelque parti que nous appartenions, ne souhaitons-nous pas de voir une solidarité s'établir entre les ministres qui se succèdent au quai d'Orsay,

une ligne de conduite fermement maintenue et résolument suivie dans notre politique extérieure? Pourquoi, dès lors, nous étonner que nos voisins entendent aussi bien que nous le patriotisme? Si l'on me demande : « lord Rosebery est-il Allemand ou Français? » je réponds simplement qu'il est Anglais.

La question de l'Égypte demeure la grosse question et, à ce qu'il semble, la question insoluble. Les Français y mettent de l'entêtement, de la passion; à entendre certains journalistes, on dirait qu'il s'agit d'une seconde Alsace-Lorraine. Il ne faut point parler d'un champ d'opérations momentanément soustrait à l'action de quelques spéculateurs, comme on parlerait d'un membre arraché au corps vivant de la patrie. D'ailleurs, comment l'Égypte nous a-t-elle échappé? Personne n'a oublié cette journée des dupes où quelques vagues paroles jetèrent une sorte de panique parmi nos députés. On nous montrait le Rhin. Quoi d'étonnant si, pendant un moment, nous avons perdu le Nil de vue? C'est ce qu'on pourrait appeler, en escrime politique, le « coup du Prussien. » Il ne faut pas le recommencer trop souvent.

Toutes les fautes se paient; quelques-unes seulement se réparent, mais à force de patience et de sang-froid. Un journaliste parlait de rappeler à M. Gladstone et à M. John Morley leurs promesses et leurs votes en les sommant d'y faire honneur. D'abord M. John Morley doit être mis en dehors de la question. La besogne qui lui incombe est assez lourde sans qu'il se charge de celle des autres. Je ne doute pas qu'il ne pense sur la question égyptienne comme il pensait l'an dernier. Ce n'est pas sa mode de renoncer à ses convictions et de tourner au vent. Mais, en cette affaire, il n'a que sa « place au parterre, » et ses sentimens, aujourd'hui comme hier, n'engagent que lui-même. Pour M. Gladstone, il est, après tout, le premier serviteur du pays. Que demain il agisse contre la volonté manifeste de la nation, et l'on verra ce que dure l'ascendant d'un grand homme. En lui demandant d'accomplir des engagemens inexécutables, on ne ferait que paralyser sa bonne volonté et augmenter, sans profit pour nous, le nombre de ses ennemis.

Au mois de février, s'il n'y a point de session d'automne, nous entendrons de nouveau parler de l'Égypte. Sir Charles Dilke offrira au parlement son projet de neutralisation de la vallée du Nil; M. Labouchère réclamera l'évacuation immédiate. Le premier projet n'a aucune chance d'être pris en considération. Ce serait à la France à repousser cette solution si elle était acceptée à Westminster, car elle mettrait à néant les droits du sultan que nous devons maintenir de toutes nos forces. C'est à Constantinople qu'est la solution française de la question égyptienne. Quant à l'évacua-

tion pure et simple, conseillée parM. Labouchère, l'histoire, hélas! répond, si on veut bien se donner la peine de la consulter, que l'Angleterre n'évacue jamais.

Est-ce à dire qu'il faut laisser au temps le soin de régler la question d'Égypte? Je sais de bons esprits qui souhaitent la prolongation du *statu quo*, parce que, s'il tient les droits de la France en suspens, du moins il les réserve et les laisse intacts. J'en sais d'autres, également bons, qui croient, au contraire, que chaque heure perdue nous avance vers une sorte de prescription, et transforme lentement, toujours par la vertu irrésistible de l'évolution, l'occupation anglaise en protectorat et le protectorat en annexion. Dans ce cas, il faudrait viser à quelque arrangement raisonnable qui ménagerait, dans une juste proportion, les intérêts, les droits, les amours-propres.

Sous le dernier gouvernement on nous disait : « Certainement l'Angleterre évacuera l'Égypte; elle l'évacuera aussitôt qu'elle aura fait sur les bords du Nil ce qu'elle est allée y faire. » Or l'Angleterre ne faisait rien en Égypte. Prier poliment les gens d'attendre la fin d'une œuvre qui n'était ni définie ni commencée, et qu'on ne songeait même pas à entreprendre, c'était là une de ces impertinences qui marquaient tous les actes de lord Salisbury et qui semblaient très savoureuses à ses compatriotes quand elles s'adressaient à des étrangers. On a le droit d'espérer que, du moins, M. Gladstone ne se moquera pas de nous. Impossible avec son prédécesseur, l'arrangement dont je parlais deviendra possible avec le nouveau chef du cabinet, dès que l'Irlande et le *labour party* le laisseront respirer.

En tout cas, M. Gladstone ne permettra pas que l'on crée une autre Égypte au Maroc; il réprimera le zèle des missionnaires et des compagnies anglaises qui font trop parler d'elles en Afrique. Sa politique en Bulgarie sera sensiblement différente de celle qu'a suivie lord Salisbury. Entre les deux groupes qui se partagent l'Europe, le nouveau gouvernement anglais prendra forcément position un peu moins près de la triple alliance, un peu moins loin de l'entente franco-russe. L'intérêt de l'Angleterre consiste à s'incliner légèrement, sans se donner, tantôt vers les uns, tantôt vers les autres, et il semble que ce soit notre tour de contempler le côté éclairé et souriant de la neutralité britannique. Ainsi la joie de Berlin pourrait avoir tort comme les méfiances de Paris.

Il y a une certaine politique qui consiste à profiter des embarras d'autrui et à se servir soi-même pendant que les gens ont le dos tourné et les mains pleines. Cela n'est pas très beau

sans doute, mais cela réussit souvent. C'est cette politique, opportuniste s'il en fut, qui a mené à Rome la maison de Savoie et rouvert le Bosphore à la Russie. On prétend que l'Angleterre a quelquefois joué de cette politique-là. Il serait très fâcheux et peut-être très dangereux d'en user contre elle, car elle est aujourd'hui, en dépit de sa crise intérieure et de sa maladie sociale, aussi vigoureuse que jamais. M. Gladstone, j'en suis certain, ne voudra induire personne en tentation. Son loyal désir de régler, suivant l'équité et l'intérêt, les questions pendantes, sera déjà un progrès sur le passé et un commencement de solution.

Si importante que soit pour toutes les nations du continent et, en particulier, pour la France, la future politique du cabinet Gladstone, cette question semble petite si on la compare au grave, universel problème de réorganisation sociale que va rencontrer devant lui, à l'intérieur, ce même ministre. Et ce problème, vraiment, nous touche un peu, car il s'agit de savoir non quel drapeau flottera sur une terre plus ou moins lointaine, mais si la société moderne continuera à vivre, si elle sera transformée ou détruite, si elle matera et assimilera les barbares du dedans ou si elle sera, par eux et avec eux, réduite en atomes.

A ce point de vue, la lutte qui a eu lieu à Newcastle, le 25 août, est le véritable épilogue des élections, et c'est un épilogue rassurant. Comme tous les autres ministres de M. Gladstone, M. Morley était obligé de solliciter à nouveau le vote de ses constituans. Au mois de juillet, il avait eu le chagrin, je ne veux pas dire avec lui « l'ignominie, » de voir passer avant lui avec trois mille voix de majorité un candidat unioniste, de notoriété strictement locale, et, à ce qu'il semble, longtemps dédaigné par les conservateurs de Newcastle. Encouragés par ce premier succès, les adversaires de M. Morley se flattaient de l'évincer lui-même à l'élection du 27 août. Une coalition d'aigres rancunes et de vanités blessées s'était formée, sous la direction secrète de certain grand homme avorté qui a essayé de jouer les Chamberlains à Newcastle et que ce rôle a écrasé. Il est tombé si bas qu'il n'ose même plus combattre ses ennemis en face. A une telle coalition et à un tel chef, l'inévitable Keir Hardie, l'adversaire juré de toutes les supériorités, prêtait son concours. On comptait que les ouvriers, égarés par mille mensonges, condamneraient sans appel l'homme qui depuis vingt-cinq ans a marché à l'avant-garde de toutes les réformes populaires, mais qui ne se résigne pas à ce fatal divorce de la liberté et de la démocratie.

M. Morley est venu à Newcastle, entouré d'hommes qui formaient une sorte de ligue du bien public et témoignaient en sa faveur,

Davitt, au nom de l'Irlande, Wilson, le député-marin de Middlesbrough, au nom du vrai peuple, Herbert Gladstone, au nom de son glorieux père. Mais ni ce déploiement de forces et de talens, ni la prodigieuse activité du docteur Wattson, l'organisateur de l'armée libérale à Newcastle, n'eussent peut-être enlevé l'élection. C'est à lui-même que M. Morley doit son triomphe; il le doit à sa mâle sincérité. Il aurait pu, aussi bien et mieux qu'un autre, essayer le pouvoir des phrases ambiguës et des promesses équivoques. Il ne l'a point essayé. Il a dit aux ouvriers, je résume plusieurs discours : « Me voici devant vous. Expliquons-nous comme des hommes, comme des Anglais. Je vous écouterai jusqu'au bout, mais je ne crois pas que vous me convaincrez. Tel j'étais il y a un mois, tel je suis; ce que je pensais alors, je le pense aujourd'hui. Je suis convaincu que le bill des huit heures est contraire aux intérêts du peuple. Si vous croyez qu'il est de votre devoir de me combattre, combattez-moi. Mais n'essayez pas de m'arracher mon drapeau des mains. Je ne veux pas être le député de Newcastle par surprise, par tolérance, par pitié. Je regretterai sans doute les jours où nous marchions associés pour le bien, ce lien d'affection — laissez-moi employer ce mot — qui m'unissait à Newcastle. Si mes ennemis réussissent à me chasser du parlement, j'ai d'autres instrumens et je m'en servirai pour défendre les mêmes causes. Et quand l'heure viendra de descendre dans la noire vallée que couvre l'ombre de la mort, je saurais, du moins, que j'ai été fidèle à moi-même et fait mon devoir envers mon pays. » On n'oubliera de longtemps à Newcastle la noble émotion qui tremblait dans les dernières paroles de M. Morley et l'explosion d'enthousiasme passionné qui les a suivies. Deux jours après, il était réélu. Par un revirement bien rare dans les annales politiques, en quelques semaines, une minorité de deux mille voix s'était changée en une majorité de trois mille.

L'élection de Newcastle est un excellent symptôme, non-seulement parce qu'elle ajoute au prestige du cabinet Gladstone, parce qu'elle est le point de départ d'une popularité nouvelle pour un écrivain et un penseur qui honore l'esprit humain, mais surtout parce qu'elle donne à la démocratie le plus énergique et le plus opportun des avertissemens. Si elle profite de la leçon, elle comprendra qu'elle se ruine, se suicide en combattant les supériorités intellectuelles, en cherchant à étouffer l'individualisme qui a fait la grandeur des races saxonnes; enfin, qu'elle sera libérale ou qu'elle ne sera pas.

AUGUSTIN FILON.

LE

PARRAIN D'ANNETTE

DERNIÈRE PARTIE (1).

VI.

La monotonie des évolutions de l'escadre finit par ennuyer Hervé, de telle sorte qu'il reçut avec joie l'ordre de reprendre un service plus rude. Il y avait des insurrections de noirs à étouffer aux Antilles; après une laborieuse campagne, il passa capitaine de frégate. Mais à peine eut-on le temps de fêter à Morlaix ses nouvelles épaulettes; l'aviso qu'il montait fut chargé de croisières assez longues pour qu'Annette eût, pendant leur durée, tout le loisir d'échapper enfin aux limbes de l'âge ingrat. Avant son dernier départ, il l'avait vue, très touchante de ferveur sous un voile de première communiante, marchant à l'autel, cierge en main, côte à côte avec Marie de Kernor, qu'elle dépassait de la tête; le soir même de ce grand jour il lui avait dit adieu, et elle s'était jetée à son cou avec une effusion toute filiale. Et puis, lorsqu'il revint, au bout de trois ans, ce fut comme un coup de théâtre. Sa cousine lui avait bien écrit à plusieurs reprises qu'Annette était en progrès

(1) Voyez la *Revue* du 1er septembre.

sous tous les rapports, mais sans rien dire qui pût le préparer à une aussi complète métamorphose.

Arrivé à Bokédou vers la fin d'une chaude après-midi d'été, il ne trouva que le chevalier; ces dames étaient à la promenade. Or le chevalier, tout en parlant d'Annette avec plus de prolixité qu'il n'en avait montré de sa vie, ne donna sur elle que des renseignemens fort incomplets:

— Une voix, mon ami!... une voix d'ange! Oui, elle aura une voix céleste. La musique l'a prise tout entière. C'est un bonheur pour moi que de pouvoir communiquer à un être aussi bien doué le peu que je sais. Seulement je me défends de la fatiguer... elle est si jeune!

On aurait dit, en l'écoutant, que les belles voix n'avaient pas de corps; il adorait un pur esprit mélodieux en la personne de sa jeune élève. Donc la surprise d'Hervé fut complète quand il se trouva en présence de l'étui humain de cette voix, un étui de chair et d'os digne d'être comparé à la plus belle statue. Brusquement la porte du salon s'ouvrit pour laisser entrer Mme de Kernor, empourprée comme une pivoine, haletante d'avoir marché par cette grosse chaleur; avec elle sa petite-fille, toute ronde, obstinée, semblait-il, à ne jamais grandir, pareille autant que possible à une fraîche paysanne, si Kernor qu'elle fût, puis, après quelques secondes d'intervalle, une personne de haute taille, au long cou flexible, au teint d'ivoire légèrement doré, le teint qui n'est susceptible ni de s'échauffer ni de rougir, aux traits toujours un peu trop grands, mais régularisés, fondus dans l'harmonie qui autrefois leur manquait. Son regard, très sombre et très doux, enveloppa Hervé d'une flamme humide, éblouissante, et toute une brassée de fleurs des champs qu'elle portait lui échappa. Intimidée pour la première fois, elle n'osait avancer. Quant à Hervé, il s'était machinalement mis à genoux et ramassait les fleurs.

— Mon Dieu! laisse donc ces petites filles réparer leur maladresse! s'écria Mme de Kernor impatientée. Vas-tu te donner tant de peine?.. Annette a été toute saisie... Moi de même du reste... Nous t'attendions si peu... On ne prend pas ainsi les gens au dépourvu... et un jour maigre encore! Enfin te voilà, c'est pour le mieux... Embrassons-nous. Tu n'embrasses pas aussi les enfans?

Il appliqua sur les joues roses de Marie deux baisers retentissans, avant de prendre la même liberté avec celle qui sans doute était sa filleule, mais qu'il lui semblait voir pour la première fois. Non, il n'avait pas éprouvé de stupéfaction plus grande en

retrouvant la sémillante Rose d'Api couchée sur son lit de mort. Quelle fée avait ainsi transformé en femme une espèce de gamin dégingandé? Femme, elle ne l'était pas encore tout à fait; au second coup d'œil, on s'apercevait bien que les épaules étaient étroites, la poitrine plate, et qu'elle se tenait mal, comme lassée par une trop rapide croissance; évidemment ce n'était là qu'une ébauche, mais l'ébauche d'un chef-d'œuvre, et la fascination du premier moment avait empêché du Gouëdic d'apercevoir tout d'abord les points inachevés. Beaucoup plus troublé qu'elle, il effleura de ses lèvres le front incliné vers lui, les cheveux épais, naturellement ondés comme ceux des déesses.

— Que vous voilà belle! s'écria-t-il, renonçant tout à coup à la tutoyer.

— Oh! vous vous moquez, mon parrain!

— Je t'avais bien dit que la petite pouliche s'était débourrée, dit Mme de Kernor, trop haute sur pattes seulement, mais cela s'arrangera comme le reste... et autant que jamais la plus sage, ce qui vaut mieux encore que d'être agréable de figure.

— Tu entendras sa voix, reprit le chevalier revenant à ses moutons avec insistance. Je voudrais qu'elle eût seulement deux ans de plus pour pouvoir la faire travailler à mon aise, car c'est un grand péril que de chanter trop tôt. A quinze ans, il faudrait s'en tenir au solfège.

C'était vrai, elle n'avait que quinze ans tout juste; Hervé tomba des nues lorsqu'on lui rappela ce fait; il devint perplexe en faisant une réflexion fort simple cependant, — à savoir que chacun de nos actes peut avoir des conséquences difficiles à calculer lors de son accomplissement, et qui risquent de le faire tourner d'une manière imprévue. Sait-on toujours ce que l'on sème, ce qui germera, ce que l'on empêche ou ce que l'on produit en fait de bien ou de mal? Quelle proie cette jeune fille eût été pour le vice! Et maintenant qu'il l'avait mise à l'abri, comment lui créer un sort digne d'elle? Annette religieuse!.. il ne le voulait plus. C'eût été un crime que de cloîtrer pareil visage!

Toute la soirée il contempla ce visage avec des yeux qui, à son insu, n'étaient pas purement et simplement ceux d'un parrain. L'admiration s'y peignait, protectrice et respectueuse sans doute, mais enfin c'était de l'admiration, et une ingénue elle-même ne devait pas s'y tromper. Mme de Kernor, qui n'était ingénue que relativement, songea *in petto* que les choses se trouvaient parfois bien mal réparties en ce monde. Marie n'eût-elle pas gagné par exemple à partager au moins avec sa compagne de certains avantages qui lui eussent été utiles dans la condition où elle était

née, tandis que pour l'autre ils ne devaient être qu'une pierre d'achoppement? Et combien les hommes étaient sensibles à ces avantages-là! Mon Dieu, oui, les meilleurs... eussent-ils toutes les raisons imaginables pour n'en pas tenir compte. Que pouvait importer à un parrain, par exemple, que sa filleule fût belle ou laide? Est-ce qu'une fillette qu'on se rappelle en jupes courtes peut jamais être autre chose qu'un enfant à vos yeux? Le contraire serait choquant, grossier, inqualifiable! — Mais l'espèce masculine n'est pas si délicate... Et puis il fallait être juste. Le cas n'est pas du tout le même pour un parrain ordinaire qui a vu naître sa filleule, qui la regarde grandir petit à petit, et pour celui qui ne la rencontre qu'à des intervalles de plusieurs années. Pauvre Hervé! On lui pardonnerait d'être déconcerté ou même ébloui, pourvu que cela ne durât pas et qu'il reprît vite l'équilibre.

Le soir, les deux jeunes filles déployèrent leurs talens. Marie pianotait, rien de plus; aucun Kernor n'avait jamais eu d'oreille. C'était un sujet de lamentation pour le chevalier de Bré, car il désespérait de trouver dans sa famille personne qui fût en état de le comprendre, encore moins d'interpréter ses œuvres; mais Dieu, disait-il, lui avait suscité un enfant d'élection, sa petite sainte Cécile. Aussi que ne faisait-il pas pour elle! Toujours prêt à tout abandonner quand il lui plaisait de prendre sa leçon, et pensant à elle, même absente, la preuve en était sur certaine image où il avait écrit savamment, parmi un vol d'abeilles, quatre rimes bretonnes traduites dans la *Harpe d'Armorique* :

Jeune fille, votre cœur est semblable
A une petite ruche pleine de miel,
Et en vous, comme des abeilles,
Bourdonnent vos légères pensées,

avec le nom d'Anna paré d'ornemens qu'il réservait d'habitude pour les seules écritures saintes. Et les abeilles butinaient alentour, sur la fleur de lande peinte en or fin, sur la fleur chère à la jeunesse, fleur d'amour, c'est Brizeux qui nous l'apprend, parce qu'en tout temps la lande fleurit. Jamais le chevalier de Bré n'avait été aussi près de commettre un madrigal.

Hervé constata que le goût partagé de la musique lie d'une façon singulière ceux qui l'éprouvent; c'était entre ce valétudinaire maniaque et cette jeune rose en bouton une intimité dont il fut presque jaloux. Il lui sembla que, grâce à un art dangereux pour lequel il n'avait jamais eu du reste grande prédilection, se déclarant tout juste capable de reconnaître *Malb'rough* de *M. de La Palisse*, il était supplanté auprès de sa protégée, que les invisi-

bles lauriers de l'artiste éclipsaient aux yeux d'Annette les très réelles épaulettes du commandant. Ce fut la première fois sans doute que quelqu'un d'ingambe s'avisa d'envier le pauvre chevalier de Bré; ce fut la première fois aussi que du Gouëdic passa une permission tout entière dans sa vieille maison de la rue des Nobles. Il faut dire qu'il était beaucoup plus souvent à Bokédou que chez lui. Toujours son arrivée était le signal d'une partie de plaisir; aussi les petites filles le guettaient-elles impatiemment.

— Que pourra bien proposer ton parrain aujourd'hui? demandait à sa compagne la petite Marie, qui était folle de mouvement.

Et jamais il ne manquait en effet de suggérer, soit une excursion à quelque site curieux, soit une promenade en mer. Malgré ses quarante ans révolus et la majesté qui s'attache à un grade d'officier supérieur, il montrait tout l'entrain de la prime jeunesse.

Sur ce point, le chevalier ne pouvait entrer en lice avec lui; il était distancé, battu à plates coutures; on le laissait tout seul à ses pinceaux, à l'art fidèle mille fois plus que ne peut l'être aucun cœur, même un cœur de jeune fille, cette jolie ruche bourdonnante et parfumée. M. de Bré acceptait l'abandon auquel il était réduit sans humeur, sans regret apparent; mais Hervé, s'il eût été, comme lui, assez dégagé de toute matérialité pour saisir les nuances imperceptibles des choses sentimentales et mystiques, aurait deviné un peu de froideur dans son accueil.

VI.

Les buts de pèlerinages d'un genre ou d'un autre ne manquent pas autour de Morlaix : dolmens, châteaux, clochers à jour. C'est Saint-Pol-de-Léon, dont la cathédrale est un poème; c'est Saint-Jean-du-Doigt que fréquente depuis les temps de la duchesse Anne la foule des *miraclous* pressée de toucher la relique et de boire à la plus jolie des petites fontaines de la Renaissance; c'est Roscoff, témoin du débarquement de Marie Stuart, dauphine de France; c'est l'île de Batz, où la mer bouillonne dans le *Toul-ar-Sarpent*, ainsi nommé parce que l'adjuration d'un grand saint y précipita le dragon; c'est saint Thégonnec, où se conservent les costumes les plus pittoresques de toute la Bretagne; c'est le calvaire de Guimiliau avec ses innombrables petits personnages vêtus à la mode du XVIe siècle; et quoi encore?.. Soit que l'on pousse jusqu'aux bords de l'Élorn, soit que l'on se dirige vers les monts

d'Arré, l'échine de la Bretagne, le paysage, riant ou sévère, est romantique et merveilleux. L'intérêt commence dès la rade où se dresse, comme Chillon sur le lac de Genève, le château du Taureau, assombri par des souvenirs tragiques de captivité, de persécution et de mort. Tout était pour Hervé prétexte à enlèvement, les deux fillettes se tenant prêtes dans une fiévreuse attente. — Sera-ce en voiture? sur l'eau? par le chemin de fer? se demandaient-elles d'avance.

N'importe, il y aurait toujours l'ivresse de l'imprévu, d'une course par le beau temps, d'un pique-nique quelconque dans quelque joli endroit qu'on se rappellerait une fois rentrées au couvent où rien n'était plus inattendu, ni extraordinaire.

— Tu m'as fait mieux voir mon pays en un mois que je ne l'ai vu dans toute ma vie, disait à Hervé Mme de Kernor, entraînée bon gré mal gré dans cette espèce de tourbillon. J'en suis essoufflée, ma parole! Si nous nous reposions? M'est avis que mon pauvre neveu en serait bien aise.

— Bah! En quoi le gênons-nous? Croyez-vous qu'il ait besoin de la compagnie des simples mortels?

Hervé devenait agressif maintenant lorsqu'il était question du chevalier de Bré.

— Des simples mortels, non! mais il aurait certainement besoin de sa petite sainte Cécile, et elle est toujours en l'air, grâce à toi. Ce n'est pas une attitude qui convienne aux petites saintes. N'as-tu pas un peu honte de mettre ainsi de l'eau dans le vin d'un ami?

— Aller sur les brisées du chevalier! Le ciel m'en garde! s'écria Hervé en riant, mais non pas sans rougir un peu.

— C'est ce que tu fais pourtant, tu lui prends son hochet.

— Je ne le crois pas assez égoïste pour s'en plaindre. Il est bon que la jeunesse ait quelques distractions.

— Quelques-unes, soit, mais ces petites en ont trop, et mes vieilles jambes ne peuvent plus vous suivre.

— Eh bien! dit un jour Hervé avec insouciance, si vous êtes vraiment trop lasse, reposez-vous, ma cousine. Vous me confierez les enfans, je me charge d'elles.

Il s'agissait, ce matin-là, d'aller jusqu'au Huelgoat, c'est-à-dire de faire cinq lieues environ avant un déjeuner servi sous la Roche-Branlante.

Mme de Kernor le regarda dans le blanc des yeux :

— Ceci, dit-elle, d'une voix très décidée, ceci est impossible,.. les convenances s'y opposent.

— Les convenances! quand il s'agit de ma nièce et de ma filleule!

— Oh! ta nièce, quoiqu'elle ne le soit qu'à la mode de Bretagne, libre à toi de l'emmener où bon te semblera... Oui, libre à toi jusqu'à nouvel ordre; mais il y a des plantes qui se développent plus vite que d'autres. Annette a plusieurs années d'avance sur Marie.

— Elles sont du même âge, pourtant. D'ailleurs, qu'importe! Prétendez-vous, par hasard, ma cousine...

— Je prétends qu'on aurait vite fait de jaser en ville, si l'on vous voyait passer tous les deux en voiture ou bras dessus bras dessous pour aller courir de côté et d'autre.

— Un parrain et sa filleule!

— Regarde-toi dans la glace! Tu n'es pas mal et tu rajeunis à vue d'œil depuis ton retour. Quant à elle, on lui donnerait déjà dix-sept ans pour le moins. Le monde est méchant, et il ne le serait pas plus qu'il ne faut en ce cas. Aussi j'irai coûte que coûte au Huelgoat puisque tu y tiens tant, quand je devrais en rester fourbue. D'ailleurs, c'est un dernier effort, Dieu merci!

Hervé ne se joignit pas à ce soupir de soulagement. Il était devenu tout à coup maussade, comme nous le sommes quand on nous force à envisager ce qu'il ne nous plaît pas de voir. Mme de Kernor se demandait, de son côté, si elle n'avait pas mis un peu trop brutalement les points sur les *i*; parfois il est dangereux d'éveiller en sursaut les gens au bord d'un précipice. On ne peut pourtant pas permettre qu'ils roulent tout endormis jusqu'au fond! Le cas était compliqué. Il s'ensuivit, chemin faisant, quelques silences, fort heureusement coupés par le babil des jeunes filles que le grand air et le soleil faisaient gazouiller comme deux oiseaux. Le vieux break, habitué aux mauvaises routes, sortit de Morlaix par le faubourg de Plourin, au trot des petits chevaux bretons qui filaient entre deux haies de genêts épineux. De chaque côté, la lande à perte de vue; en face, les monts d'Arré avec leurs formes bizarres, crochues, presque fantastiques, pareils à des gnomes grotesques qui feraient sentinelle dans ces immensités arides.

— On prétend, commença Hervé, pour dire quelque chose, que l'agronomie, toujours en progrès, va trouver moyen de défricher nos landes et de leur faire produire autre chose que de l'ajonc. Dieu veuille que nous n'assistions jamais à cette horreur!

Mme de Kernor sourit d'un air de confiance et de satisfaction :

— Dieu, qui a créé la lande, saura bien la défendre. Je voudrais voir la vigne ou le blé aux prises avec ses épines! Mais, reprit-elle, puisque tu aimes tant que cela ta lande natale, Hervé, puisque ton pays te plaît si fort, sais-tu ce que tu devrais faire?.. T'y marier, ma foi!

— Oh! s'écria la petite Marie, en enfant terrible qu'elle était. Que dites-vous donc là, grand'mère? Il est trop vieux!

— Et qui vous prie de donner votre avis, mademoiselle?

— Elle a raison sans doute, dit Hervé, avec un sourire contraint. N'est-ce pas, Annette?

Annette riait comme si l'idée lui eût paru fort drôle : — Dame, je ne sais pas, mon parrain... Je n'y ai jamais pensé.

— Il suffit qu'il y pense, lui, reprit vertement la vieille dame; et je l'engage à se presser. Songe donc, Hervé, si ton service doit t'attacher, comme tu le supposes, au port de Lorient, ce serait bien le cas! Je te tiens depuis longtemps en réserve deux ou trois partis excellens.

— Voyez la perfidie! s'écria Hervé en riant. Moi qui m'en doutais si peu! Nommez-nous un de ces partis, ma cousine.

— Par exemple, Mlle de Keraret.

— Je n'aime pas les blondes.

— Tiens! c'est du nouveau. Mais tu ne reprocheras pas d'être blonde à Mlle de Molac.

— Bien obligé, elle doit avoir au moins de vingt-cinq à vingt-six ans!

— Eh bien! il me semble que la proportion y serait. Sans être de l'avis de cette péronnelle que voici, j'estime que tu ne peux guère choisir une fille de dix-huit ans, sans cela je t'aurais proposé tout de suite Mlle du Drénec.

— Elle est trop riche.

— Oui-da, le grand défaut! Moi, je la trouve un peu trop jeune, voilà tout. La femme d'un marin doit être capable de se conduire en personne sérieuse quand le mari est loin et d'élever convenablement les enfans qu'il lui laisse.

— Les enfans! J'en ai sans penser au mariage. N'ai-je pas ma filleule!

— C'est vrai! s'écria Annette, comme si elle eût trouvé l'argument sans réplique. — Et elle se rapprocha tendrement du meilleur des parrains avec autant d'innocence que lorsque, toute petite, elle avait saisi sa main pour la baiser.

— A la bonne heure! fit assez sèchement Mme de Kernor.

Et mécontentement d'une part, embarras de l'autre, on retomba dans le silence, tandis que le break roulait au milieu de la morne tranquillité de la lande d'où s'envolaient sur l'aile d'un petit vent frais de légers parfums, amers et sauvages.

Sous prétexte de décharger les chevaux, Hervé gravit à pied l'interminable côte de Coatanscours, en ruminant ce que lui avait proposé sa cousine. Il y avait du bon sens après tout dans ce conseil de se marier. D'où venait qu'il le goûtait si peu? S'il devait le suivre,

le plus sage pourtant serait, en effet, de ne point tarder. Comme pour souligner ses pensées, le cocher sur son siège fredonnait une chanson où revenaient à satiété des paroles qui lui parurent narquoises : *Il n'est pas long, le beau temps !*

Du sommet de ce versant nu et triste de la montagne d'Arré, on descend toujours, en vue des rochers pittoresques de Cragou, vers des marais d'où sort un joli cours d'eau qui semble porter la fertilité dans le paysage devenu tout à coup ombreux et verdoyant au moins d'un côté, car le Huelgoat est à gauche blotti entre deux collines hérissées de sapins, où s'égrènent des blocs de granit épars que l'on croirait prêts à se détacher de leur base. Sans s'arrêter aux sordides chaumières du village, ils atteignirent la chaussée d'un très vaste étang, non loin duquel se trouve la plus belle pierre branlante de toute la Bretagne ; elle doit peser, prétend-on, deux cent mille livres et cependant l'effort d'une main humaine réussit à la mettre en mouvement. Avant de constater ce phénomène, les promeneurs procédèrent au déjeuner, car l'air vif avait aiguisé leur appétit; un grand panier ouvert laissa échapper force viandes froides qui furent proprement servies sur l'une des tables naturelles dont la bruyère était couverte.

Au milieu de ces rochers épars à qui la mousse et les lichens font une rude fourrure d'ours ou de sangliers, troupeau pétrifié d'animaux fantastiques que l'on dirait accroupis dans des attitudes de repos, la Roche-Branlante se dresse comme un sphinx, projetant sa grande ombre sur un espace aride qui semble piétiné par la ronde nocturne des Korrigans; jamais site ne fut mieux fait pour encadrer de mystérieuses légendes.

Tout en mangeant à belles dents, les deux petites filles regardaient le colosse avec émotion. Était-il possible qu'il bougeât? On allait l'escalader tout à l'heure. Et si méchamment il s'écroulait?.. Il fallait se hâter de tenter l'expérience, car on avait encore beaucoup de choses à voir : la grotte baptisée *Ménage de la Vierge* et les bois délicieux de la vallée de l'Aune.

Bien entendu, Mme de Kernor ne se joignit pas à l'assaut que les deux pensionnaires en vacances donnaient à la pierre, elle les regarda d'en bas s'élancer comme d'intrépides gamins à la suite d'Hervé, grimpant, retombant, lui tendant leurs mains impatientes, s'accrochant à son habit avec des cris de triomphe, se laissant porter sans vaine pruderie. Une fois au sommet, on abusa du plaisir d'imprimer au rocher d'imperceptibles balancemens ; après quoi ces demoiselles s'assirent sur le bord, essoufflées, tout en nage, tandis qu'Hervé, un peu las apparemment de s'être prêté à leurs ébats ou bien par déférence, retournait tenir compagnie à sa cousine.

— Tu fais peut-être mieux, somme toute, de ne te point marier,

dit celle-ci, en reprenant, avec un clignement d'œil malin, la conversation interrompue, car tu gâterais trop tes enfans à en juger par la façon dont tu te rends l'esclave de ces petites. A ton âge, te mettre dans cet état! Je ne t'aurais jamais cru si agile avec le commencement d'embonpoint qui t'afflige! Mais tu n'es que poussière de la tête aux pieds. Si les gens de ton bord te voyaient!

— Ils diraient, reprit-il, avec un peu d'aigreur, que leur commandant n'est pas encore aussi vieux que vous voulez bien le croire. A mon âge! à mon âge! Apprenez qu'à mon âge, les dix-huit printemps de Mlle du Drénec ne m'effraieraient nullement si ce parti me plaisait sous d'autres rapports. J'ai encore bon pied, bon œil.

— Là, là, ne te fâche pas, et, si le cœur t'en dit, épouse un tendron. Pourvu que tu te maries dans une bonne famille, sans trop dédaigner la dot...

— Vous êtes donc devenue marieuse? Je ne vous connaissais pas ce défaut. Quelle fantaisie vous pousse à me harceler ainsi aujourd'hui pour la première fois?

— Affaire de date, de coïncidence, répliqua-t-elle en riant. C'est aujourd'hui la Saint-Michel, tu sais bien.

— La Saint-Michel?..

— Eh oui, la foire aux mariages. Notre petite servante Véronique, qui est de Penzé, a dû s'y rendre.

Le jour de cette foire, les filles des villages voisins viennent au hameau de Penzé s'asseoir en habits de fête sur le double parapet d'un vieux pont. Les garçons à marier passent au milieu de ces deux rangées de *prétendantes*, offrant la main, pour l'aider à descendre du parapet, à telle ou telle qui leur donne envie de conclure des accordailles, depuis longtemps ébauchées sans doute. Tandis qu'il se remémorait cette coutume locale, Hervé leva les yeux involontairement vers les deux jeunes filles assises au bord de la roche, côte à côte, les jambes pendantes, et il pensa que jamais *pennérez* attendant un fiancé n'avait pu être aussi avenante que l'était Annette, le teint un peu animé par l'exercice et balançant dans le vide un pied très petit qui dépassait de beaucoup la robe tachée d'herbe à laquelle les ronces avaient fait un accroc irréparable.

— Ne nous aiderez-vous pas encore à descendre, parrain? cria-t-elle.

Il lui tendit la main et elle sauta légèrement dans ses bras, sans se douter de l'émotion fugitive qu'il en put ressentir. Tout le reste de la journée, en se promenant, songeur, doucement enveloppé par le jour verdi des bois, pleins de petits sentiers qu'envahissaient les fougères où Marie disparaissait jusqu'à l'épaule, du Gouë-

dic se représenta la jolie scène de la foire aux mariages, qui fait tenir dans un simple geste la proposition et le consentement. Pourquoi toutes les femmes dont on parlait lui semblaient-elles laides et insignifiantes auprès de cette enfant, sa filleule, sa fille d'adoption? Pourquoi, en disant qu'il n'aimait pas les blondes, avait-il pensé à ses tresses brunes? Pourquoi les vingt-six ans de Mlle de Molac lui avaient-ils paru l'âge d'une vieille fille, comparés à cette fraîcheur de la quinzième année?

Mme de Kernor avait prié « la jeunesse » de la laisser, à l'ombre de la roche, faire une petite sieste; tous les trois ils suivaient donc dans sa course, par les prés et sous les grands chênes, le ruisseau clair qui, se repliant sur lui-même, coupe le chemin à chaque instant, qui vous force à chaque instant aussi de revenir sur vos pas. Pour abréger, les jeunes filles s'avisèrent de le franchir à gué dans un endroit où l'eau ne pouvait leur monter qu'à la cheville; à cet effet, elles se déchaussèrent et Hervé fut forcé de s'apercevoir que le pied d'Annette gagnait encore à sortir nu du petit soulier qui avait déjà trop absorbé son attention. Il s'en voulait de ces remarques, il en était honteux, scandalisé vis-à-vis de lui-même, mais elles s'imposaient quand même.

Quand on fut remonté dans le break :

— Eh bien! mesdemoiselles, dit Mme de Kernor à demi grondeuse, avez-vous fait assez de folies? Avez-vous bien profité de votre dernier jour de liberté?

— C'est vrai, voici la rentrée, dit Marie avec un gros soupir.

— Que deviendraient les parens, bon Dieu, si les vacances devaient durer toujours! s'écria sa grand'mère, les mains levées au ciel. Du reste, j'espère bien que, tout en ne haïssant pas l'école buissonnière, vous aimez aussi votre couvent.

Marie répondit par une moue significative.

— Oh! moi, dit Annette, de sa jolie voix un peu lente, je ne suis jamais fâchée d'y rentrer, seulement... — Elle attacha sur Hervé la douceur de ses yeux de velours. — Seulement, je regretterai beaucoup, oh! beaucoup de ne plus voir mon parrain.

Lui aussi pensa qu'il la regretterait peut-être plus qu'il ne le jugeait permis, à moins que de sérieuses responsabilités ne lui vinssent en aide pour écarter, comme le devoir l'exigeait, toute velléité d'idylle.

VII.

Hervé du Gouëdic ne fut pas immobilisé à Lorient par de pacifiques exercices, comme il l'avait craint d'abord; il ne partit pas

non plus, ainsi qu'il le demandait instamment, pour le Tonkin, où il y avait de la gloire à saisir. Sa mauvaise destinée l'enveloppa dans les fils de l'interminable expédition de Madagascar. Sur les côtes empoisonnées de cette grande île qui a porté si longtemps le surnom sinistre de cimetière des Européens, nos marins et nos soldats devaient être d'année en année livrés aux pires de tous les dangers, ceux du climat qui les fauchait un à un, couchant avec lenteur d'obscures victimes dans ce sol vierge qu'on ne peut remuer sans qu'il exhale la mort. Ah ! s'ils s'étaient relevés tous ensemble, ils eussent formé des troupes assez nombreuses pour opérer haut la main une conquête; mais ce n'était pas la conquête qu'avait en vue apparemment une politique indécise; il ne s'agissait que de régler des questions de protectorat et d'indemnité ; et ces questions semblaient insolubles, toujours embrouillées derechef par la mauvaise foi des Hovas, appuyés sur la ruse de nos ennemis, les missionnaires anglais. Nous avions beau prendre Majunka et Tamatave, poursuivre le bombardement des villages du littoral, rien n'était jamais fini.

Vainement des chefs énergiques réclamaient-ils un renfort pour marcher contre la capitale. En France, la chambre continuait à discuter sans hâte de nouveaux votes, et à traiter avec un irritant optimisme la grosse question de l'insalubrité, comme si les vides produits dans notre corps expéditionnaire n'eussent pas été d'une navrante éloquence. Les efforts héroïques de l'amiral Pierre et de quelques autres échouaient contre tout cela ; il n'y avait qu'à mourir à son poste. Hervé du Gouëdic depuis longtemps l'avait compris ; il acceptait silencieusement cet amer devoir. Aux yeux de tous, il restait ferme autant que jamais, malgré les ravages produits dans sa robuste constitution par la fièvre. Il lui avait payé un tribut qui, pour n'être pas mortel, comme il l'est le plus souvent, ne l'en avait pas moins laissé presque méconnaissable au physique, et le poison demeurait dans ses veines, remplissant son cerveau de malsaines fumées que partout ailleurs il eût repoussées, auxquelles il s'abandonnait au contraire désespérément, comme à l'unique réconfort qui lui vînt... non pas du ciel, mais du pays des chimères, qui est bien un peu le ciel pour les condamnés d'un genre ou d'un autre.

Il rêvait donc beaucoup ; on sait que c'était chez lui une involontaire et tenace habitude; il rêvait comme autrefois à bord, seulement les sujets qui venaient hanter son imagination alanguie étaient d'un ordre différent. Devant les paysages malgaches dont les dunes, les forêts, les rizières ne lui représentaient qu'une vaste étendue de tombeaux, il revoyait la Bretagne, et son frais parfum d'ajoncs en fleur chassait les miasmes pestilentiels des marais

voisins. Il était à Morlaix, dans sa vieille maison de famille qui si longtemps ne l'avait guère attiré, hors de laquelle maintenant il ne concevait pas que l'on pût vivre. Pourquoi? parce qu'il n'y était plus seul; une jeune femme lui tenait compagnie. Il avait suivi le conseil de Mme de Kernor, il s'était marié alors qu'il en était temps; sans se remettre au choix de sa digne parente, mais comme il le fallait, puisqu'il était heureux, puisqu'il la rendait heureuse, elle, cette adorable enfant qui lui devait tout et qui lui avait tout rendu... combien au centuple! Leur entente datait du jour où, pour l'aider à descendre de la pierre branlante du Huelgoat, il lui avait tendu la main et où elle s'était jetée innocemment entre ses bras. Peut-être avant de regarder les fiançailles comme conclues, aurait-il été arrêté par plus d'un scrupule, si les lois de la morale eussent pu prévaloir au bout du monde, au fond de l'Afrique. Épouser sa filleule, la propre fille de Rose d'Api, de son ancienne maîtresse, certes, il y aurait eu là pour Hervé du Gouëdic, solidement retranché derrière les principes et les préjugés européens, quelque chose de révoltant, une apparence d'inceste; mais il n'était pas en Europe; l'air qu'il respirait, au milieu du spectacle de mœurs primitives plus que faciles, lui amollissait l'âme en même temps que la fièvre malarienne lui brisait le corps; il n'avait plus de vertu que pour les devoirs de son métier. Persuadé qu'il laisserait ses os à Madagascar, il se permettait sans remords une dernière aspiration, même criminelle, vers le bonheur. Après tout, quand il ne s'agit que de rêves, le plus timoré a bien le droit d'écarter tout obstacle importun. Le péril, c'est qu'à force de se bercer jour et nuit d'un conte bleu, dont on est le héros, on finit par y croire. Hervé en vint à se dire, toujours comme s'il se fût agi d'une chose irréalisable : — L'obstacle serait-il vraiment si sérieux? Et qui donc le soupçonne? Il n'y aurait aucun scandale pour personne... Peut-être trouverais-je là le moyen le plus sûr de veiller sur elle, de la bien protéger. Autrement quel sera son avenir? — Toujours à Bokédou?.. Il ne voyait pas que cela fût possible.

Mme de Kernor l'avait averti quelques mois auparavant que, sa petite-fille ayant achevé ses études, elle la reprenait auprès d'elle et qu'elle se chargerait très volontiers en même temps d'Annette, afin que les deux amies ne fussent pas séparées. A son retour, disait-elle, Hervé prononcerait en dernier ressort sur l'opportunité de pousser le plus loin possible un talent musical dont sa filleule pourrait tirer des ressources. L'important était qu'elle eût un gagne-pain ; Mme de Kernor insistait là-dessus; il y allait de l'indépendance, de la dignité de sa vie.

Hervé, sans répondre sur ce dernier point, avait autorisé Annette

à quitter le couvent pour Bokédou, et il s'en était félicité depuis, jugeant, d'après les lettres de la jeune fille, combien elle gagnait à cette transplantation. Il y trouvait plus de liberté, plus d'entrain, un tour plus vif, d'intelligentes curiosités ; il croyait en outre discerner parfois, à travers l'expression ingénue de ses sentimens, comme une pudeur et des réticences nouvelles qui s'accordaient agréablement avec ses propres songeries de dormeur éveillé. Une fois, certaine épître collective très gaie lui apporta une photographie où se trouvaient réunis les deux visages d'Annette et de Marie. Bien entendu, il ne vit que celui d'Annette ; elle lui parut plus belle que jamais, et dès lors, ce fut à ce morceau de carton qu'il confia tous les débats de sa raison et de son cœur ; il lui semblait qu'Annette souriait toujours d'un air d'acquiescement tacite à ce que le cœur proposait. Certes elle était consentante ; mille petites choses qu'il se rappelait une à une le lui prouvaient assez. C'était peut-être l'exaltation de cette jeune tête que Mme de Kernor avait redoutée, bien plus que les propos imaginaires de la ville, lorsqu'elle s'était avisée de lui conseiller beaucoup de prudence avec sa filleule. Mais il est un âge où l'exaltation se porte avec une effrayante facilité d'un objet sur un autre. Pendant la longue absence de celui qu'elle avait été tout près d'aimer, Annette pouvait se laisser distraire. Quel motif de jalousie cependant Hervé aurait-il eu? Il connaissait le genre de vie que l'on menait à Bokédou, un régime qui ne différait guère de celui du couvent. Jamais les lettres de sa pupille ne mentionnaient aucune invitation acceptée au dehors, rien de frivole ni de mondain. Une seule fois Annette et Marie écrivirent, à l'envi l'une de l'autre, des détails interminables sur une fête merveilleuse qui avait mis le pays en émoi et à laquelle Mme de Kernor les avait autorisées à prendre part. C'est que la circonstance était si exceptionnelle! Une représentation théâtrale et une restitution historique à la fois, un spectacle qui, organisé par les soins du conseil municipal, n'avait pas cependant encouru le blâme de l'Église, un mystère dans le goût du moyen âge, joué à l'endroit précis où, sous Charles VII, et même auparavant, la confrérie de la Passion, cette association de baladins, de conteurs et de ménestrels qui vivait dès le XIVe siècle, au centre du quartier Saint-Martin, rue des Jongleurs, attirait la foule morlaisienne.

On avait reconstruit exactement le théâtre d'autrefois, sans rideau, avec des étages superposés et divisés, de sorte que le paradis, tout tapissé d'azur, se trouvait par exemple au-dessus du local où avait lieu la Cène, et que l'enfer flamboyait au-dessous du

compartiment où s'alignaient côte à côte le jardin des Oliviers, le tribunal de Caïphe et la cour du Prétoire. Sur ces pieux tréteaux des acteurs venus de Rennes jouèrent une Passion en vers avec intermèdes de musique sacrée. Elle avait été représentée à Paris, longtemps avant que la mode ne se fût établie une bonne fois dans la ville par excellence des contrastes, de donner pour pendant aux ultra-modernités du Théâtre-Libre la figuration naïve de l'Évangile. Signée par deux jeunes auteurs, presque à leurs débuts, l'œuvre avait ensuite voyagé en province, elle était venue à Morlaix réveiller des goûts et des intérêts endormis depuis plusieurs centaines d'années, chez cette population privée de théâtre. Nulle part le *Mystère de la Passion* n'avait été écouté avec plus de recueillement. La population du port et celle des fabriques, celle de la campagne même, avaient envahi en masse les dernières places, mises à la portée des plus petites bourses, et la *société*, divisée d'ordidinaire, s'était trouvée par miracle du même avis, pour applaudir la musique surtout, avec une chaleur dont le chevalier de Bré, oubliant sa retenue habituelle, avait donné le signal.

Annette et Marie paraissaient électrisées par l'ensemble du spectacle. Leur enthousiasme débordait si bien que, dans quatre longues pages, il n'était nullement question de la santé du pauvre absent, ni du chagrin qu'on pouvait éprouver de ne plus le voir. Or, le hasard fit méchamment arriver cette lettre à l'heure où le commandant du Gouëdic sortait épuisé du plus formidable accès de son mal, un accès qui avait failli l'emporter. Il s'écoula du temps avant qu'Hervé pût faire autre chose que palper machinalement l'enveloppe timbrée de France, avec la sensation qu'il tenait là une panacée. Hélas! la preuve l'atteignit assez tôt qu'on se passait fort bien de lui, si on ne l'oubliait pas tout à fait. Il fut un peu plus triste que de coutume, une grande fatigue de tête aidant, jusqu'à ce qu'Annette lui eût écrit sur un autre ton : — « Quand donc reviendrez-vous, cher parrain? Quand le bon Dieu m'exaucera-t-il? J'ai tant besoin de vous voir! tant de choses à vous dire! »

Son esprit se mit à broder confusément sur ces choses innomées. Bientôt cependant il apparut qu'elles ne le concernaient pas. La merveille étonnante, inattendue, c'était que le chevalier de Bré eût enfin trouvé moyen d'achever et de faire exécuter la fameuse messe, son œuvre capitale. Elle avait été chantée dans l'église Saint-Mélaine; toutes les dames de la ville s'étaient avec empressement enrôlées dans les chœurs et avaient pris aux répétitions, parfaitement dirigées, un extrême plaisir. Les journaux de la localité parlaient de Bach ni plus ni moins, en rendant compte

de cette composition hardiment qualifiée de sublime; leur opinion avait eu des échos dans toute la Bretagne, et il n'était question que de « la grande artiste » qui avait chanté les principaux soli, une jeune élève des Ursulines, enfant adoptive de Morlaix.

Annette mise en évidence à ce point, Annette partageant la gloire du chevalier de Bré!.. Son parrain, aigri par la souffrance et par l'isolement, ne vit aucune raison de s'en réjouir : il avait trop de bonnes fortunes à la fois, ce sempiternel chevalier! Le pauvre du Gouëdic se serait mis à l'envier sérieusement et même à le haïr un peu, lui et tous ceux qui avaient le privilège de vivre auprès d'Annette, si le rappel en France de la frégate qu'il commandait n'eût soudain dissipé ses humeurs noires. Il eut l'impression d'être par cet ordre de retour, si tardif qu'il fût, arraché à la mort qui le guettait. Mais que lui réservait la vie? Une grande perplexité s'emparait de lui déjà. Il revenait, non pas décidé à agir de telle ou telle façon, mais avec un espoir vague tout au fond de lui-même, une confiance indéterminée dans quelque événement, que d'ailleurs il se gardait de prévoir, un peu de crainte aussi, une crainte émue, délicieuse, qui lui faisait sentir que, malgré ses cheveux grisonnans, son teint plombé, sa mine hâve et défaite, il était toujours jeune.

VIII.

— Ah! mon pauvre parrain!

Ce fut l'exclamation d'Annette quand elle le revit, et un élan bien différent du trouble qui l'avait paralysée dans une circonstance précédente la poussa vers lui; elle l'embrassa d'elle-même avec effusion, pour cacher les larmes qu'elle ne pouvait retenir.

Si doux que fut le contact de ces lèvres virginales, si charmant que fût cet abandon, du Gouëdic regretta l'accueil embarrassé de la dernière fois, qui l'eût encouragé davantage. Mais il fallait qu'il en prît son parti : tout le monde le plaignait.

— Dans quel état tu nous reviens! s'étaient écriés d'une seule voix Mme de Kernor et le chevalier de Bré, tandis que Marie murmurait : — Sainte Vierge! — et que Gildas, en guise de réponse à la poignée de main de son commandant, répétait avec un hochement de tête pénétré :

— Il n'était que temps! Dame, bien sûr, il n'était que temps!

— L'air natal me remettra d'aplomb, répondit du Gouëdic avec un peu d'humeur. Je me sens déjà beaucoup mieux.

Il vit qu'on s'entre-regardait d'un air de doute attendri et d'ad-

miration respectueuse pour sa vaillance. Sans doute il pouvait guérir, mais les traces de la maladie à son âge ne s'effaceraient pas. Cette maudite fièvre lui avait mis dix ans de plus sur les épaules. On se gardait de le lui dire, mais il sentait que chacun en faisait intérieurement la remarque. Le chevalier de Bré, au contraire, avait une mine quasi florissante; Hervé le complimenta d'un succès dont le bruit avait retenti jusqu'à Madagascar. A quoi il répondit en souriant :

— Oh! c'est grâce à M. Schrad!

M. Schrad? Hervé croyait bien avoir déjà entendu ou rencontré ce nom quelque part; il le laissa passer cependant, sans s'apercevoir que Marie échangeait avec Annette un signe d'intelligence; des choses plus apparentes lui eussent échappé, car ceci avait lieu dans la gare de Morlaix où nombre d'anciennes connaissances étaient venues lui faire accueil. Il fallait distribuer des bonjours, répondre aux félicitations bien intentionnées qu'on lui adressait sur un ton de condoléance. L'idée qu'il serait, en ville, exposé du matin au soir à ce débordement de sympathies le décida plus que tout le reste à accepter, pour commencer, l'hospitalité de Bokédou. Il se transporta dans cet intérieur ami où il allait goûter la douceur de renaître auprès de celle qui tenait dans sa petite main tous les biens que pouvait encore lui réserver l'avenir, et quelques journées s'écoulèrent absolument délicieuses à son gré, pendant lesquelles il put se figurer que la pitié chez une femme n'a jamais empêché l'amour, qu'elle peut au contraire devenir sa complice la plus active. Sans doute on le traitait un peu trop en invalide, on l'entourait de petits soins qui l'eussent humilié à la longue, mais un progrès quotidien presque insensible le rassurait sur la durée de sa convalescence. En attendant, il trouvait beaucoup de charme à se promener sous les grands arbres de Bokédou, en causant à bâtons rompus avec deux jeunes garde-malades coquettement empressées auprès de lui; plus de charme encore peut-être à regarder, sans rien dire, tout en se reposant, perdu dans une torpeur pleine de bien-être, la forme gracieuse d'Annette aller et venir par le salon ou le jardin, comme une printanière vision. Une fois, le croyant endormi au fond d'une bergère, elle se pencha vers lui, attentive ou curieuse, jusqu'à ce qu'il sentît sur son front un souffle léger et plus qu'un souffle, un petit baiser rapide qui précipita les battemens de son cœur. Il eut grand'peine à s'empêcher de jeter les bras autour d'elle pour la retenir; le bruit d'une prière murmurée à voix basse, presque au même moment, l'arrêta :

— Mon Dieu, disait Annette, donnez-moi le courage de parler ou faites qu'il m'aide un peu!

Qu'est-ce que cela voulait dire? Une sorte d'effroi le saisit, l'effroi qui nous fait hésiter devant le fruit défendu, quand ce fruit semble prêt à tomber de lui-même. Pendant des jours et des nuits, il pensa, éperdu, à ce baiser, à ces paroles mystérieuses murmurées tout près de son oreille. Il oscillait entre le scrupule et un attrait invincible, il entrevoyait sa future défaite avec complaisance et s'endurcissait contre le remords; en même temps, il n'aurait eu garde d'abréger ce temps de doute exquis, et, dans ses rapports avec Annette, il exagérait la réserve, craignant de se trahir.

Une semaine et plus s'écoula sans qu'aucun incident vînt troubler l'agréable monotonie du *far-niente* à la campagne; le soir, on faisait un peu de musique. Hervé n'y entendait rien; il discernait à peine les fausses notes et, en principe, le piano l'ennuyait; mais il ne se lassait pas de regarder courir sur les touches d'ivoire les doigts fins de sa filleule, et cette voix veloutée l'enivrait de séductions. Il serait resté des heures à l'écouter sans que le goût de l'art y fût pour rien; ces appels de tendresse, ces accens passionnés traduisaient si bien ce qu'il n'osait dire, ce qu'il eût voulu à tout prix entendre autrement que sous le couvert d'un morceau d'opéra! Annette, dont la conversation et les allures étaient restées fort enfantines, devenait femme tout de bon lorsqu'elle chantait; elle semblait alors admirablement capable de sentir et d'exprimer l'amour. Sa beauté prenait tout à coup un caractère sérieux et concentré qui la rendait mille fois plus frappante; tantôt ses yeux incomparables étincelaient, tantôt ils se noyaient de langueur, mille choses qu'elle devait être incapable de concevoir s'y reflétant à son insu, et du Gouëdic lui disait : — Chantez encore, je vous en prie. — Ce qui provoquait toujours une même remarque de la part de Mme de Kernor : — Te voilà bien changé, toi que le piano eût fait aboyer jadis comme un chien aboie à la lune!

— Mais, répondait il en riant, ce piano-là n'était pas la voix d'Annette!

Il s'imaginait quelquefois qu'un jour la musique parlerait pour lui, sans qu'il eût besoin de rien dire, qu'il n'aurait qu'à s'approcher au bon moment de cette sirène, à lui rendre en silence le baiser qu'elle avait donné à son sommeil et qu'entre eux tout serait expliqué. D'avance, il choisissait la place de ce baiser sur le cou incliné où s'annelaient des petites boucles de cheveux si bruns sur la peau fraîche et lisse; mais entre la coupe et les lèvres il devait y avoir place pour beaucoup de réflexions austères et de graves découvertes. Hervé allait de mieux en mieux visiblement, moins par l'effet des remèdes et même d'un climat sauveur que parce qu'il était déterminé à guérir : — Une fois rétabli, pensait-il, je

réduirai à leur véritable valeur des scrupules que mon imagination s'exagère, car enfin il n'existe guère en fait de mal que celui que nous faisons aux autres, et à qui ferais-je du mal en me permettant d'être heureux?

Ce raisonnement de casuiste flottait dans sa conscience obscurcie, le soir où Marie de Kernor dit tout à coup à son amie d'un air de malice : — Si tu nous chantais *l'Aveu?*

— Y penses-tu? Ce n'est pas pour ma voix, répondit Annette en rougissant très fort.

— Sans doute c'est écrit pour un ténor, mais ton mezzo-soprano s'en tire très bien. Et quand tu ne ferais que donner l'idée de cette jolie chose à mon cousin...

Après une défense assez vive, Annette chanta comme il parut à Hervé que jamais jusque-là elle n'avait chanté, avec une émotion qui lui fit à lui-même monter les larmes aux yeux.

C'étoit une courte mélodie brodée sur des vers riches de sentiment plutôt que de rime, mais l'accompagnement délicieux transfigurait les paroles pour ainsi dire.

— De qui est cette merveille? demanda le commandant, après l'avoir fait répéter deux fois.

— C'est d'un jeune homme, répondit Mlle Marie, l'auteur du *Mystère de la Passion*, qui est venu, comme vous savez, à Morlaix.

— Il me paraît avoir beaucoup de talent, dit Hervé en se dirigeant vers le piano.

— Du talent?.. Oh! ce n'est pas là ce qui lui manque! affirma le chevalier de Bré. D'ailleurs il est fort bien à tous égards.

Hervé regarda nonchalamment le mince cahier de musique écrite à la main, il lut le titre et, au-dessous, le nom de Paul Schrad, puis, au crayon, d'une écriture fine : Hommage.

Annette prenait beaucoup de peine pour remonter la lampe qui n'en avait pas besoin.

Ce soir-là, le commandant alla se coucher avec une angoisse indéfinissable qui le tint éveillé toute la nuit. Ce n'était rien pourtant: le souvenir d'une mélodie amoureuse et le nom de Schrad associé à ces trois mots : un jeune homme.

Ah! la jeunesse! Ah! la puissance d'oser, d'entreprendre, de réussir! Annette devait naturellement estimer par-dessus tout un talent de musicien, et lui, *il* avait la conscience humiliante d'être le pire des ignorans en cette matière. Elle n'était pour lui, la musique, qu'une ensorcelante caresse, un péril, un vertige, ce que pouvait être pour le papillon de nuit, égaré en ce moment sous ses rideaux, la flamme des bougies autour de laquelle il tournoyait : — C'est cela, misérable fou, rapproche-toi de ce qui

brûle, rapproche-toi jusqu'au supplice... Je fais de même, moi qui n'ai point d'ailes.

Un crépitement soudain et des ailes en question il ne resta qu'un pauvre lambeau roussi. L'insecte se tordait à demi calciné. Hervé l'acheva en murmurant, morose : — Dire que personne ne sera là pour me rendre le même service!

Le lendemain, après une insomnie qu'à la lumière raisonnable du jour il ne s'expliquait pas bien (car, en somme, qu'était-il arrivé pour lui donner de si fâcheux pressentimens?), il descendit de bonne heure respirer l'air frais dans le jardin. Presque aussitôt Annette le rejoignit au détour d'une charmille, comme si elle eût épié l'instant de sa promenade et l'occasion rare de lui parler seule à seul. En la voyant, tous les diables noirs qui l'avaient taquiné s'envolèrent; le parrain passa son bras sous celui de sa filleule en l'appelant gaîment son bâton de vieillesse :

— Un joli bâton qui ne me fera jamais défaut, n'est-ce pas? Je puis compter sur lui pour toujours? ajouta-t-il appuyé ainsi dans une attitude familière.

— Autant que vous le voudrez, mon parrain, répondit-elle d'un ton assez triste, sans le moindre élan.

Et comme il interrogeait ses yeux pour y trouver un correctif à cette réponse résignée, il s'aperçut qu'elle avait les paupières très rouges.

— Mais, s'écria-t-il en faisant une halte soudaine, on dirait que vous avez pleuré!

Elle pleurait encore :

— Oui, j'ai beaucoup de chagrin. Mme de Kernor me tourmente... Elle si bonne d'ordinaire... Je ne comprends pas, c'est cruel... Depuis votre arrivée elle insiste... et encore hier soir... Elle veut que je vous dise un secret dont elle pourrait bien mieux vous parler que moi.

Ses joues s'empourprèrent et le commandant sentit frémir son bras. Lui-même était troublé, imaginant à la fois les choses les plus invraisemblables.

— Oh! mon parrain, comment faire?.. Il m'en coûte tant de vous dire!..

— Quoi donc, Annette? Suis-je si terrible? Allons, vite, voyons votre secret, mon enfant. J'aurai peut-être moi aussi à vous en confier un plus tard.

Si elle l'eût mis en demeure de parler le premier, il fût resté interdit et muet, mais c'était par des essais avortés de ce genre que le pauvre du Gouëdic, beaucoup moins téméraire en somme que le papillon, donnait souvent le change à sa timidité.

— Vous, mon parrain?.. dit Annette. — Et elle sourit, encore tremblante. — Comme je vous remercie de m'encourager! Tenez, ne me regardez pas, voulez-vous?.. Et je me débarrasserai tout d'une haleine de ce qui me pèse. Vous aurez peine à le croire, je le sais bien, — c'est si extraordinaire! En votre absence, quelqu'un m'a demandé de l'épouser.

Brusquement, du Gouëdic avait retiré le bras qu'elle serrait d'une étreinte affectueuse et craintive: il s'était éloigné de deux pas, et Annette, en levant sur lui ses yeux effarés, le vit mortellement pâle.

— Un mariage?.. balbutia-t-il. Un mariage pour vous! Quelle folie! Quelle absurdité!

— Oh! mon parrain, je n'ai pas moins été étonnée que vous, bien sûr! Il m'était impossible d'en croire mes oreilles. Mais pourtant il m'aime... il me l'a dit...

Elle parlait avec volubilité maintenant, pour en finir plus vite.

— Qui... il?.. demanda Hervé de la voix brève et rauque qui exprimait chez lui l'excès du mécontentement, la voix que l'on redoutait à son bord. Quel est cet insolent?

— Oh! mon parrain, il n'est pas insolent du tout. Il est la douceur même, je crois, quoique un peu trop en dehors, peut-être. Mais cela le rend si aimable! Et c'est un homme de mérite, tout le monde vous le dira. Vous avez déjà pu en juger un peu.

— Moi? Je le connaîtrais? demanda le commandant abasourdi.

— Non pas en personne, mais son talent vous a plu... Oh! vous l'avez dit hier, vous lui trouvez beaucoup de talent!

— Très bien, dit Hervé, comme s'il eût vu un fantôme prendre corps tout à coup. Il s'agit, je suppose, de ce monsieur...

— Schrad, acheva-t-elle, Paul Schrad.

— Un Allemand, d'après son nom...

— Originaire d'Alsace, si l'on remonte au déluge, mais Parisien jusqu'au bout des ongles.

— Et comment un Parisien s'est-il introduit à Bokédou?

— On l'a invité, c'est bien simple. La musique du mystère avait beaucoup frappé M. le chevalier. Il désirait voir l'auteur, et Mme de Kernor a prié ces deux messieurs de venir dîner.

— Ces deux messieurs?..

— Oui, M. Paul et son collaborateur, le poète, M. Mirmont. Mais M. Mirmont était très pressé de repartir pour Paris; M. Schrad, lui, a paru se plaire ici; tout l'intéressait en Bretagne par la nouveauté, car, comme il dit, jamais il n'a quitté l'asphalte du boulevard. Et il a trouvé des pages très remarquables dans la messe de M. le chevalier quand on la lui a montrée; seulement

il fallait mettre tout cela au point, c'est son mot, et il a offert d'y aider, ce qui l'a forcé de revenir bien des fois.

— Apparemment il ne revenait pas seulement pour la messe, fit observer du Gouëdic avec amertume.

Annette baissa les yeux et répondit :

— M. le chevalier l'avait pris en grande amitié. Nous l'aimions tous. Il disait n'avoir plus le courage de s'en aller, de retourner à son isolement... Car il n'a pas de famille... Ses parens sont morts... Il s'est fait tout seul ce qu'il est.

— Très joli, dit le commandant avec dédain. Comment ne m'a-t-on parlé à mesure de tout cela?

— Ce n'était pas bien intéressant pour vous, mon parrain, cette amitié entre M. le chevalier et un étranger.

— Mais quand l'amitié de l'étranger s'est étendue jusqu'à vous?

— Oh! ce jour-là, Mme de Kernor s'est emportée, en disant que vous deviez tout savoir, sans retard, mais elle a réfléchi ensuite qu'il était inutile de vous envoyer si loin un souci.

— Il lui avait donc fait ses confidences?

— Pas tout de suite. Voilà comment il s'y est pris. Un jour, il a apporté ici, — je vous ai dit, n'est-ce pas, qu'il logeait à Morlaix, hôtel de l'Europe, — il a donc apporté ce morceau que Marie m'a forcée de chanter hier: l'*Aveu*. Il nous l'a dit avec une expression!.. Quoiqu'il n'ait pas de voix,.. n'importe, nous étions tous ravis. Alors il a trouvé moyen de me glisser tout bas: — Cet aveu-là est à votre adresse. Je l'ai écrit pour vous. Il n'exprime pas le quart de ce que je pense, de ce que je sens. S'il vous déplaît, vous me le rendrez demain et je ne reviendrai plus, mais je serai bien à plaindre!

— Le drôle! s'écria du Gouëdic en serrant sa canne avec force.

Puis il songea que ce qu'avait fait du droit de sa jeunesse, de son amour, et de son talent celui qu'il appelait un drôle, il avait envié passionnément de pouvoir le faire lui-même.

— En effet, dit doucement Annette, il a eu grand tort, je crois! Mme de Kernor l'a trouvé comme vous, mais j'étais coupable aussi, coupable d'être si heureuse... heureuse comme je ne croyais pas qu'il fût possible de l'être... Qu'avez-vous donc, mon parrain? vous paraissez souffrir?

— Rien, répondit-il en s'adossant à un arbre. Je suis las.

Il marcha péniblement jusqu'au banc de pierre qui se trouvait sous la charmille et s'y assit. Annette se tenait auprès de lui, debout, en tordant, d'un geste nerveux, les rubans de son grand chapeau de paille.

— Enfin, reprit le commandant, partagé entre la crainte atroce

et le désir lancinant de tout savoir, si Mme de Kernor a blâmé toutes ces... inconvenances... c'est que vous avez eu du moins l'honnêteté de les lui confesser...

— Non, mon parrain, je ne veux pas me faire meilleure que je ne suis. C'est Paul... c'est M. Schrad, qui, voyant que je ne lui rendais pas l'*Aveu*, a conclu que je l'encourageais, ce qui était la vérité. Là-dessus, il est allé bien vite trouver Mme de Kernor et lui a demandé ma main.

— Sans vous parler de nouveau?

— Mais... n'était-ce pas inutile?

— Et alors?..

— Alors Mme de Kernor lui a défendu de revenir. Elle a dit que je ne dépendais que de vous et que vous auriez à décider...

— J'ai décidé, en effet, dit sèchement Hervé. Ce mariage est impossible...

Dans les yeux noirs d'Annette, fixés sur lui avec anxiété, montèrent deux grosses larmes limpides qui débordèrent lentement comme d'une coupe trop pleine et roulèrent sur ses joues sans qu'elle les essuyât.

— Ah! s'écria-t-il avec une fureur concentrée. Pour cet inconnu, cet histrion de passage...

— C'est un artiste... ce qu'il y a de plus grand au monde, interrompit fièrement Annette avec une conviction qui frappa le marin en plein cœur.

— Vraiment? pourquoi donc redoutiez-vous en ce cas de me confier un si juste sujet d'orgueil?

— Je ne sais,.. je n'osais... vous n'aviez pas l'air disposé à entendre... J'ai guetté l'occasion. Une fois j'ai été bien près de parler... J'avais pris mon courage à deux mains; j'étais entrée dans le salon où vous vous trouviez seul, je le savais, mais vous dormiez... J'ai essayé un peu de vous réveiller,.. je n'ai pas réussi et au fond j'en ai été contente, car j'avais peur quand même, et vous voyez bien que je ne me trompais pas, puisque vous êtes fâché.

— Fâché? non pas; seulement, je vous défends de penser à cet individu.

Annette eut un geste intrépide qui disait clairement:

— Ceci ne dépend ni de votre volonté, ni de la mienne.

— Écoutez, reprit-il avec un grand effort pour ressaisir un peu de calme. Si je vous demandais cependant de ne jamais le revoir, de ne jamais répondre à ses lettres, de ne jamais parler de lui...

— Pour cela j'obéirais, répondit-elle avec une soumission angélique. N'êtes-vous pas pour moi comme un père? Un père est le maître d'ordonner tout ce qu'il veut, excepté l'oubli.

Ce fut le dernier coup que ce nom de père, coup porté avec une adresse inconsciente.

— Allez, dit Hervé, dont le visage blême était devenu terrible. Laissez-moi, je penserai à tout ceci, mais allez donc...

Elle avait essayé de prendre sa main; il la repoussa durement et, comme elle hésitait encore à s'éloigner, ce fut lui qui marcha vers la maison, tandis qu'elle s'affaissait, accablée de tristesse, sur le banc qu'il venait de quitter.

IX.

L'explication avec Mme de Kernor fut courte; la vieille dame attendait armée de toutes pièces.

— Je sais enfin, commença Hervé, ce qui aurait dû m'être dit depuis longtemps et dit par vous, il me semble.

— Pourquoi donc? répondit Mme de Kernor en poussant avec vigueur ses bonnes conseillères, les aiguilles à tricoter. J'ai pensé au contraire que tu pouvais mieux voir en causant avec Annette à quel point ce mariage lui plaisait et que ta détermination s'en ressentirait comme il convient.

— Feu de paille que tout cela! Je ne vous ferai pas de reproches inutiles, ma cousine, mais peut-être aurais-je laissé Annette au couvent si j'avais pu prévoir...

— Au couvent? Pour qu'elle y devienne religieuse!

— Entre devenir religieuse et se jeter à la tête du premier venu...

— Elle ne s'est jetée à la tête de personne... C'est une fille sage que nous avons bien élevée, mais qui est faite pour le mariage plutôt que pour le cloître.

— Soit, nous la marierons donc,.. mais plus tard, tout autrement...

— Tu as un parti en vue? demanda Mme de Kernor en piquant une de ses aiguilles dans son bonnet et en relevant ses lunettes sur son front pour mieux le dévisager.

— Je n'ai rien dit de pareil, répliqua Hervé avec autant de trouble que de mauvaise humeur.

— Eh bien! pourquoi pas celui-là? Le jeune homme est très épris, il y a les rapports nécessaires d'âge et de goûts, le trait d'union de la musique. Il m'a exposé sa situation... point de famille pour soulever des difficultés humiliantes à propos de ce qu'il peut y avoir d'irrégulier... hum!.. Quant à lui, nul préjugé...

— Parbleu! un bohème!

— Un bohème fort à son aise, qui tient de ses père et mère légitimes ce qu'on appelle une honnête aisance, gagnée dans la clouterie ou dans la quincaille, je ne sais plus au juste. Eh ! mon Dieu, que signifie cet air dédaigneux? Annette ne sort pas en droite ligne de saint Louis ou de Jupiter ! Ce fils de commerçant avait des dons d'artiste, il les a cultivés avec un certain succès, si l'on considère qu'il n'a pas trente ans. *La Glissade* est de lui... une pantomime qui va, paraît-il, atteindre sa centième représentation.

— Pour une dévote vous jetez ma filleule dans un monde léger, dit Hervé avec le sentiment d'être quelque peu hypocrite.

— Pardon, ce monde-là je ne le connais pas, mais il me semble que la pauvrette risquerait de souffrir dans un milieu trop collet monté. A toi d'apprécier, mon ami... Ce qui est certain, c'est que M. Schrad fait preuve de désintéressement. A peine s'il m'a écoutée quand je lui ai dit que cette orpheline ne pouvait compter que sur ton bon vouloir très incertain. Il la prendrait sans autre dot que ses beaux yeux. Eh bien! une pareille générosité est assez rare partout. Je la tiens pour une vertu et, ma foi, pour une noblesse.

— Vous êtes tout acquise, je le vois, ma cousine, à la cause de M. Schrad.

— Oh! mon Dieu, je ne partage qu'à demi l'enthousiasme du chevalier... Celui-là, par exemple, s'intéresse à la candidature de son jeune confrère, comme il ne s'est jamais intéressé jusqu'ici à aucune affaire humaine ! Il en fait une question de succès personnel. On dirait, ma parole, que c'est lui qui épousera un peu Annette si elle épouse Schrad. Cela se conçoit ; il croirait la donner à la musique même, la rendre à son élément. Aussi est-ce au chevalier que le pauvre garçon adresse supplique sur supplique en se recommandant à son intercession. Il n'oserait se tourner vers moi, qui l'ai mis provisoirement à la porte... Pourtant, si tu me faisais l'honneur de me consulter, je ne nierai pas que je ne voie plusieurs bons côtés à ce mariage; d'abord il nous tirerait tous d'embarras, toi le premier.

— De quel embarras? demanda Hervé devenu très rouge.

— Hé oui, réfléchis un peu. Que ferais-tu d'elle maintenant, qu'elle est sortie de pension? Une institutrice? Je ne vois pas cette jolie fille lancée sans protection chez des étrangers. La demoiselle de compagnie d'une vieille femme comme moi?.. Mais Marie une fois envolée, — cela viendra tôt ou tard, — elle s'ennuierait mortellement ici, elle s'ennuierait peut-être, qui sait, jusqu'à devenir coquette...

— Avec le chevalier? interrompit Hervé railleur.

— Ou avec d'autres, mon ami, qui s'en trouveraient plus mal.

On a bien parlé d'une carrière d'artiste,.. mais ce n'est pas à Morlaix qu'elle pourrait s'y préparer, l'exercer... Et tu ne l'as pas repêchée toute petite pour la noyer ensuite au plus profond de l'eau. Tiens, voici la lettre que ce pauvre soupirant m'a laissée pour t'être remise. Il te demande ta pupille en bonne forme, et il n'a pas dépendu de lui que je ne fisse partir ceci pour Madagascar il y a déjà plusieurs mois, des mois qui pourraient compter comme temps d'épreuve suffisant, si tu y mettais un brin de complaisance.

Tandis qu'Hervé lisait, sans rien montrer de ses impressions, quelques lignes dont le ton lui paraissait, malgré lui, simple et loyal, Mme de Kernor poursuivit :

— Je n'ai peut-être pas l'esprit juste, mais je voyais pour toi, dans ce mariage, une délivrance, ni plus ni moins. Il me semblait que ce personnage, véritablement providentiel, tombait à point nommé. Puisque tu me donnes tort, n'en parlons plus jamais, mon cher Hervé. Feu de paille, soit! Mais qu'il s'éteigne, le feu de paille, et nous nous retrouverons devant une situation qui ne pourra que s'embrouiller.

— Vous êtes trop prompte en tout, dit sèchement Hervé, que chacune des paroles de la douairière avait blessé au vif dans les replis les plus cachés de sa conscience et de son amour-propre. Je ne demande qu'à me renseigner, à voir de près. Vous ne savez, en somme, sur le passé de cet inconnu que ce qu'il vous a dit lui-même. Je ne puis me contenter de si peu quand il s'agit de l'avenir de ma pupille. Dans une huitaine de jours nous en recauserons. En attendant, ne m'en veuillez pas si je pars ce matin.

— Sans rancune, Hervé?

— Sans rancune, ma cousine, répondit-il d'un ton qui trahissait tout le contraire.

Elle ne fit rien pour le retenir, comprenant que, dans la crise qu'il traversait, un peu de solitude lui serait bon.

Une heure plus tard, Hervé du Gouëdic se dirigeait vers Morlaix; il y prit le train de Paris avec un dernier espoir, celui de recueillir sur M. Paul Schrad des renseignemens tels qu'ils rendraient le mariage impossible. L'auteur de *la Glissade* devait avoir un caractère douteux, des relations suspectes et les mœurs que l'on peut se former dans les coulisses des Boufles.

Mais point du tout. Il se trouva, sur plus ample informé, que, sans être un saint, Paul Schrad n'avait rien d'un trop mauvais sujet; brave garçon, grand travailleur, franc comme l'or, en passe d'aller loin, avec l'avenir qui lui souriait et le présent assuré. Ce qu'il avait dit de sa famille, de ses ressources, de l'ensemble de sa

situation était parfaitement exact. Que pouvait-on exiger de plus? Et, quand il se décida enfin à voir cet « insolent » que préférait Annette, du Gouëdic ne trouva rien d'essentiel non plus à reprendre dans sa personne : il n'était ni beau ni laid, avec des yeux vifs, de belles dents, une physionomie ouverte, des manières qui manquaient certes un peu de distinction, mais dont le naturel, la spontanéité, eussent été sympathiques à tout autre qu'un rival.

Son seul défaut était de parler beaucoup trop de lui-même et sans excès de modestie, mais ce travers-là est celui de toute une génération de jeunes artistes, et Schrad avait plus de fougue et d'entrain pour lui servir d'excuse, que la plupart de ses contemporains. Il entrait une forte dose de naïveté dans son orgueil; on peut être grand musicien sans posséder beaucoup d'esprit. Hervé eut le plaisir de le trouver passablement vulgaire avec son imperturbable assurance et le trop gros diamant de sa cravate, épingle de prix, don d'une souveraine, qu'il portait pour cette solennelle entrevue. En même temps le pauvre commandant songeait avec tristesse : — Il est ainsi, et cela lui suffit à *elle*. Voilà ce qui lui plaît, voilà ce qu'elle aime!

Mais pourquoi donc, après tout, la fille de Rose d'Api aurait-elle eu tant d'exigences? Aussitôt que le souvenir de Rose d'Api fût venu lui prêter main-forte, il se sentit sauvé. Depuis si longtemps il écartait avec soin cette image pâlie de sa maîtresse d'un jour, réduite à rien, de plus en plus, repoussée dans le néant jusqu'à n'en presque jamais sortir! Eh bien, Hervé voyait clair maintenant, il fallait rappeler le spectre importun, s'y rattacher, le tenir entre lui et la tentation qui l'avait si traîtreusement effleuré. Peut-être Mme de Kernor avait-elle raison, quand elle prenait la démarche inopinée de ce Parisien égaré à Morlaix pour une intervention directe et spéciale de la Providence.

Paul Schrad n'en fut pas moins mis rigoureusement sur la sellette, épluché, pesé, retourné, passé au crible, comme il le déclara par la suite. Sans calcul, en se montrant tel qu'il était, étourdi autant que désintéressé, il sortit victorieux de l'épreuve. Le commandant fut satisfait de l'air d'indifférence avec lequel il entendit énoncer le chiffre de la dot, et de sa réponse dégagée, presque goguenarde, quand fut entamé le chapitre des *espérances*.

— Tout dépendra, je vous en avertis, du plus ou moins de soins que vous apporterez à la rendre heureuse, avait dit un peu lourdement du Gouëdic.

— Croyez que je ne réclame pour cela aucun stimulant, répondit Paul Schrad. Y penser me gênerait plutôt.

Bref, l'amoureux d'Annette fut autorisé à revenir au château de

Bokédou. Cette permission, quoique donnée très froidement, réconcilia un peu le jeune homme avec celui qu'il qualifiait en lui-même, sans aucun respect, de vieux loup de mer.

X.

Quand Hervé du Gouëdic revit sa filleule, après avoir ainsi assuré son bonheur, elle lui sembla moins belle, à sa grande surprise; le prestige qui l'enveloppait naguère était tombé, il n'y avait plus rien de commun entre elle et l'idéal; c'était la fiancée de M. Paul Schrad, voilà tout.

La joie expansive qu'elle témoigna lorsqu'il lui eut annoncé brièvement qu'étant allé au fond des choses, il renonçait à ses premières préventions, les transports offensans de sa gratitude toute filiale achevèrent de le désenchanter.

— Je savais que tu te rangerais à notre avis, dit simplement Mme de Kernor; c'est aujourd'hui que tu peux te flatter d'avoir fait une bonne œuvre en recueillant Annette. Il faut toujours considérer la fin; commencer n'est rien, achever est difficile.

Elle ne lui témoigna jamais autrement qu'elle eût pénétré son secret. Ce secret, si près de devenir criminel et auquel il avait fait allusion dans un délicat entretien, la future Mme Schrad commit l'insigne maladresse de désirer le connaître. Elle en réclama la confidence en échange de celui qu'avec tant d'effroi elle lui avait livré: — Vous me l'avez presque promis, insista-t-elle. Rappelez-vous, parrain!

— Mon secret? répondit Hervé avec une négligence à peine étudiée. En avais-je un, vraiment? Je ne me souviens pas... Ce que je sais, en revanche, c'est que ce petit voyage à Paris m'a été bon; maintenant je suis sûr de reprendre le dessus.

Il a si bien repris le dessus en effet, qu'il s'est remis à naviguer. Depuis longtemps il est capitaine de vaisseau. Dans les latitudes les plus diverses il a reçu des nouvelles sans grand intérêt pour lui désormais.

Annette est parfaitement contente de son lot; à Paris, elle s'est retrouvée Parisienne; la voix superbe de la belle Mme Schrad est appréciée dans le cercle d'artistes et de dilettantes où la fait vivre son mari. Si les succès de celui-ci ont tourné court quelque peu, elle ne s'en aperçoit pas et continue de l'admirer autant qu'il s'admire lui-même, ce qui est beaucoup dire; mais elle n'oublie pas pour cela ses amis de Bretagne, les bienfaiteurs de son enfance. Un fils qui lui est venu porte le nom d'Hervé, en souvenir

du parrain qu'elle ne voit plus jamais, et elle a imprudemment envoyé à Bokédou, avec la partition de *la Glissade*, certaines mélodies d'un caractère ultra-moderne, écrites sur des vers névrosés de Rollinat ou de Baudelaire. Ceci a fait tomber un peu l'engouement du chevalier; sans en convenir, il craint d'avoir une fois, par mégarde, collaboré avec le diable, ne concevant pas que l'on puisse à volonté s'*ascétiser*, comme dit Paul Schrad, en son néologisme de *jeune*, et chanter les choses défendues ou même infernales. Par prudence, le chevalier s'est emprisonné une bonne fois dans le travail solitaire et réduit plus que jamais à ses chères enluminures. Toutes ses vierges, tous ses anges, se ressemblent : même physionomie pensive, avec de longues paupières bistrées et des tresses brunes, qui font dire : « C'est Annette, » bien que l'ange ou la vierge ne rappelle plus du tout Mme Schrad.

Cette jeune femme a, sous une enveloppe qui courut longtemps d'escale en escale, mis à la poste pour son parrain sa dernière photographie, destinée à remplacer le portrait effacé aux trois quarts par le soleil d'Afrique, les larmes coupables et de trop ardens baisers. En la recevant, Hervé ressentit un léger choc assez pénible. Annette florissante et rieuse, portant avec aisance les modes excentriques du jour, le visage arrondi par l'embonpoint naissant, son beau front, un peu trop haut, caché jusqu'aux sourcils sous un échafaudage compliqué de frisons, lui a paru avoir avec sa mère défunte un certain air de famille, vague sans doute, mais réel. Il n'était pas besoin du *baby* triomphalement assis sur ses genoux dans un flot de broderies anglaises pour la défendre contre tout désir, contre tout regret. Du reste, c'est aujourd'hui de la meilleure foi du monde que le commandant du Gouëdic met sur le compte de la fièvre de Madagascar qui attaque le cerveau, comme chacun sait, les derniers rêves de sa seconde jeunesse. Il les traite de simple délire, d'intoxication toute physique.

— Mais l'effet cesse, dit-il sentencieusement, quand la cause disparaît, et il est certain qu'on peut se débarrasser de ce mal terrible jusqu'à ne plus s'en ressentir si peu que ce soit. Mon exemple le prouve. Oui, on en guérit tout à fait, quand on n'en meurt pas.

TH. BENTZON.

L'EAU A PARIS

Depuis l'époque où une plume aussi précise qu'élégante savait ici même (1) revêtir la description des grands travaux de l'édilité parisienne d'un attrait bien fait pour intimider d'obscurs continuateurs, la question de l'eau a pris dans Paris une importance toujours grandissante. Avec celle des égouts, qui lui est aussi intimement liée que l'effet peut l'être à la cause, elle est au premier rang des préoccupations du jour.

L'hygiène a fait pénétrer ses notions les plus essentielles dans toutes les classes de la société. On sait aujourd'hui qu'il y a des eaux funestes et qu'il y en a de salutaires. Aussi, chaque fois que l'administration municipale, prise au dépourvu par un surcroît de consommation, substitue l'eau de Seine à l'eau de source en quelque quartier de la capitale, le public, très au courant des risques auxquels on l'expose, fait-il entendre des plaintes, que surexcitent, en les justifiant, les recommandations alarmantes, et souvent d'une application difficile, des hygiénistes. Comment en est-on venu là? Quelles mesures sont prises pour remédier à une situation que l'exaltation de l'appréhension publique rend plus grave encore qu'elle ne l'est? Quelle assurance peut-on avoir que nos inquiétudes n'auront plus lieu de se manifester, et que l'eau potable nous sera fournie en abondance? C'est ce que nous voudrions examiner ici.

I.

Confortable, hygiène, mots aussi modernes que la chose elle-même. Nos pères en avaient-ils une idée? Ce qui reste de leurs an-

(1) Voir, dans la *Revue* du 15 mai 1873, *le Service des eaux à Paris*, par M. Maxime Du Camp.

ciennes demeures, châteaux seigneuriaux ou maisons de bourgeois, permet d'en douter. L'eau, sans doute, leur était aussi nécessaire qu'à nous : mais l'usage en était singulièrement restreint, et la qualité, semble-t-il, n'importait guère. Paris s'est contenté, pendant tout le cours de son histoire, d'aller puiser au fleuve l'eau indispensable à des besoins rudimentaires, sans souci des impuretés et des répugnans résidus qu'au prix d'une inévitable souillure ce grand chemin qui marche était chargé par une voirie dans l'enfance de transporter loin de la cité.

Il y avait bien ces quelques ruisselets, sortant des coteaux de Montmartre, dont l'eau, jugée par les modernes impropre à tout usage, est dédaigneusement aujourd'hui jetée dans les égouts. C'était alors beuverie de prince. Les grands seigneurs la disputaient aux abbayes ; les rois s'en emparaient : quelquefois aussi les prévôts des marchands. Mais ni bourgeois ni menu peuple n'étaient admis à en approcher leurs lèvres. Ce fut un grand bienfait pour Paris, quand un roi,

Le seul roi dont le peuple ait gardé la mémoire,

fit installer, sur une des arches du Pont-Neuf, les pompes de la Samaritaine, qui fournirent de l'eau au Louvre et aux fontaines publiques des alentours. En 1612, arrivent les eaux d'Arcueil : soixante ans après, la pompe du pont Notre-Dame, que quelques-uns, de jour en jour plus rares, ont pu voir encore dans leur jeunesse, vint renforcer la Samaritaine, impuissante à satisfaire les demandes des riverains. Puis cent ans et plus se passent, sans que la situation soit notablement changée. En 1782, les frères Périer obtiennent la concession d'une distribution d'eau, dont les pompes élévatoires étaient mues par une des premières machines à vapeur qui apparurent sur le continent. Du Gros-Caillou, leur emplacement primitif, elles furent ensuite transportées au pied des hauteurs de Chaillot, à l'emplacement même où leur a succédé l'établissement hydraulique actuel, auquel l'habitude populaire conserve encore jusque dans ces derniers temps le nom traditionnel de Pompe à feu de Chaillot.

Le projet de canaliser l'Ourcq et de l'amener sur les hauteurs de la rive droite était ancien. Les prévôts des marchands, les rois eux-mêmes s'y étaient fortement intéressés. Ç'eût été, en effet, à la fois, une nouvelle voie ouverte au commerce et à l'approvisionnement de Paris, et pour la consommation, une ressource qu'alors on avait le droit de considérer comme illimitée. En dernier lieu, après beaucoup d'autres, Riquet, l'immortel auteur du canal du Midi, avait été encouragé à s'en occuper. Sa tentative, inter-

mittente, comme toutes celles qui l'avaient précédée, n'eut pas plus de succès. Il fallut la volonté forte de Napoléon pour décider l'affaire. Pressentait-il les nécessités futures de sa capitale agrandie? Il eût voulu, disait-il, amener la Marne entière à la Villette, par le canal de l'Ourcq. Quoi qu'il en soit, c'est à son intervention personnelle, manifestée avec cette brusquerie autoritaire qui faisait taire toutes les objections, que l'on doit le commencement de ce travail, considérable pour l'époque. La restauration en vit l'achèvement.

La dérivation de l'Ourcq n'était pas seulement un canal de navigation. La ville avait le droit d'y prendre chaque jour jusqu'à 105,000 mètres cubes d'eau. C'était une importante ressource pour la population. Mais elle ne pouvait en profiter qu'en partie. L'état de la canalisation urbaine était tel, en effet, qu'on ne pouvait pas y faire circuler en un jour plus de 60,000 mètres cubes.

Le forage du puits de Grenelle, qui, par sa nouveauté, fut une sorte d'événement, n'apporta qu'un faible appoint aux ressources, de plus en plus précaires, de la ville.

En fait, et tout compris, les disponibilités de la ville en 1854 variaient entre 80 et 60,000 mètres cubes d'eau par jour. Et quelle eau! L'Ourcq pour les trois quarts; la Seine pour le reste, sauf 1,500 à 1,800 mètres cubes donnés par l'aqueduc d'Arcueil, le puits de Grenelle et les mauvaises sources de Montmartre et de Belleville. Paris avait cependant, dès cette époque, 1,114,000 habitans. Mais les besoins n'étaient pas encore éveillés. Ni dans les quartiers bas, alimentés par l'Ourcq, ni dans les quartiers hauts qui recevaient l'eau de Seine et celle d'Arcueil, il n'y avait de distribution dans les appartemens. L'insuffisante pression dans les conduites ne l'eût pas permis, et le goût n'en était pas encore venu. Un robinet dans la cour était déjà un luxe. D'ailleurs, plus de 3,000 maisons qui avaient des puits ne demandaient rien à la distribution municipale. Les porteurs d'eau approvisionnaient de quelques seaux la plupart des ménages aisés. Pour les autres, les femmes ou les enfans allaient chaque matin aux bornes-fontaines disputer quelques litres à l'arrosage de la voie publique.

C'est à ce moment qu'une administration prévoyante, — il faut lui rendre cette justice, — encouragea les idées et les projets de Belgrand. Il n'avait pas été difficile à l'éminent ingénieur de démontrer que l'eau de l'Ourcq et l'eau de Seine puisée dans la traversée même de Paris n'étaient rien moins que des eaux potables. Devançant les hygiénistes, il définissait ainsi l'eau qui devait à l'avenir être fournie à la population parisienne : « Elle doit, disait-il, être limpide, fraîche, et ne contenir en dissolution ni sulfate de chaux, ni sels de magnésie, ni même un volume de carbonate

de chaux assez grand pour la rendre incrustante. » Dans un langage qu'on croirait d'aujourd'hui, il ajoutait : « Il n'est pas plus permis de marchander l'eau saine et agréable à l'ouvrier que l'air pur et le bon pain. »

Mais eau limpide, fraîche, saine et agréable, ce n'était ni à Paris, ni dans les environs immédiats qu'on pouvait espérer la rencontrer. La formation géologique sur laquelle est bâti Paris abonde en matériaux de construction de bonne qualité et d'une exploitation facile : et cette heureuse circonstance n'a pas été sans influer sur les destinées de la ville. Mais on ne peut pas tout avoir. En particulier, la présence même dans cette formation d'une puissante assise de gypse, matière première du plâtre dont nos maçons savent faire un si habile usage, condamnait Paris à ne voir jaillir de son sol que des sources d'une eau que le contact avec cette roche rendait au plus haut point séléniteuse, c'est-à-dire dure, rêche, peu propre à la cuisson des légumes, au blanchissage et aux autres usages domestiques. Telle est l'eau de ces sources de Montmartre, Belleville, des Prés-Saint-Gervais, et quelques autres, plus petites encore, si prisées cependant au temps jadis.

Cette sorte de vaste lentille de gypse dont Paris occupe, pour ainsi dire, la partie centrale, s'étend de Meulan à Château-Thierry. L'eau fraîche et pure ne pouvait donc se trouver qu'au-delà de ces limites. Les belles et savantes études de celui qu'on peut appeler l'historiographe du bassin de la Seine lui avaient fait voir que les meilleures eaux, celles qui, par leurs qualités, répondaient le mieux à son idéal, se trouvaient, soit dans la craie blanche, qui forme autour de la région de Paris un anneau concentrique à la formation gypseuse, soit au-delà encore, aux limites de ces calcaires, qui constituent l'ossature de la chaîne de la Côte-d'Or, et que leur aspect, régulièrement granuleux, a fait désigner sous le nom d'*oolithe*.

Des groupes importans de sources existaient dans l'une et l'autre formation. Il était naturel de chercher d'abord parmi les plus voisines, celles de la craie. On songea d'abord à la Somme-Soude, charmante petite rivière de la Champagne, où les premiers jaugeages avaient accusé un volume de près de 40,000 mètres cubes. Mais les sécheresses persistantes des années 1858 et 1859 démontrèrent la variabilité de ce débit qui se réduisit de plus des deux tiers, à l'époque de l'année où précisément les besoins sont les plus grands. Il fallut y renoncer.

L'annexion de la banlieue vint d'ailleurs, non pas compliquer le problème, mais lui donner plus d'ampleur. Les nouveaux Parisiens devaient être traités comme les anciens. Ce n'était plus 1,114,000 habitans qu'il fallait pourvoir d'eau de source, mais

bien 1,700,000. En outre, la plupart des communes annexées, et notamment Montmartre, Belleville, sur la rive droite; Plaisance, Montrouge, sur la rive gauche, étaient à des altitudes élevées; il fallait cependant y envoyer aussi le précieux breuvage. La Somme-Soude et le Surmelin, dans la même direction, auquel on avait aussi pensé un moment, étant abandonnés, on trouva fort heureusement les sources de la Vanne, qu'on avait d'abord dédaignées.

La Vanne prend naissance dans le département de l'Aube, au fond d'une petite vallée crayeuse située entre Troyes et Sens, et vient se jeter dans l'Yonne, un peu au-dessus de cette dernière ville. Comme beaucoup de sources du terrain crétacé, celles de la Vanne n'émergeaient pas en un subit épanchement au flanc d'un coteau. Le terrain, en effet, dans lequel sont creusées les vallées de cette formation est, sur une très grande épaisseur, constitué par une craie fissurée et perméable. Aucune couche argileuse ou compacte ne vient s'y opposer à la descente verticale des eaux que la pluie répand à la surface. Celles-ci s'accumulent alors dans les profondeurs de la formation crayeuse, à laquelle ses crevasses et ses nombreuses fissures permettent de jouer le rôle d'un vaste réservoir. Une vallée creusée dans l'épaisseur de cette masse tout imprégnée d'eau y fonctionne à la façon d'un fossé de drainage. Elle appelle à elle les eaux. Celles-ci y affluent, et par les côtés et par les fissures du fond, comme feraient des eaux artésiennes. La partie la plus basse de la vallée est ainsi submergée d'une manière permanente. Sous l'action de l'humidité, il s'y développe des prairies fraîches et tourbeuses, qui, par la désorganisation continue de leurs végétaux, mêlent à l'eau une nuisible proportion de matières organiques.

On n'avait d'abord vu que cela dans la partie haute de la vallée, dont les prairies, véritables marécages, couvrent une surface de 2,173 hectares, et la Vanne avait été rayée de la liste des sources pouvant être admises à l'honneur d'apporter à la capitale le limpide tribut de leurs eaux. Un examen plus attentif, dont Belgrand, avec une sincérité qui est à l'honneur de son caractère, attribue tout le mérite à son collaborateur, M. Lesguillier, fit reconnaître que les sources les plus abondantes de la vallée jaillissaient, non pas au sein même de ces prairies marécageuses, mais seulement sur les bords, et à une hauteur assez grande pour qu'au moment de sa sortie de terre, l'eau fût à l'abri de tout contact corrupteur avec la tourbe. On évalua le débit, et on trouva que, sans assécher la vallée, on pourrait en dériver quotidiennement entre 90,000 et 100,000 mètres cubes. — L'épreuve des sécheresses prolongées des années 1858 et suivantes fut favorable à ces sources. Elles y résistèrent mieux que la plupart des autres du

bassin de la Seine. Leur débit relativement régulier présentait même cette heureuse circonstance de ne pas être encore à son minimum dans les mois de juillet et d'août où la consommation parisienne, prévoyait-on, devait être la plus grande. Elles étaient d'ailleurs pures, fraîches, d'une température à peu près constante de 11 degrés, limpides et agréables au goût autant qu'à la vue. Leur adduction à Paris fut donc décidée. Mais, tout bien examiné, l'altitude de leur point d'émergence, combinée avec la nécessité de la pente qu'il fallait à l'aqueduc pour mener les eaux à Paris avec le seul concours de la gravité, ne permettait pas de mettre le point d'arrivée plus haut que la cote 80.

Les quartiers élevés, que nous citions tout à l'heure, ne pouvaient donc pas être desservis par la Vanne. D'ailleurs, ce que celle-ci pouvait fournir, même augmenté de ce que l'on projetait de recueillir en route, comme les eaux de Cochepies, près de Moret, par exemple, n'était pas encore suffisant. On se décida à chercher ailleurs d'autres sources d'une altitude qui permît, sans intervention de machine, de desservir convenablement les quartiers les plus hauts. Il fallait pour cela que le point d'arrivée ne fût pas au-dessous de la cote 108.

Cette condition de plus limitait singulièrement le champ des recherches; d'autant qu'on ne voulait pas, à cause de la grande distance, aller jusqu'au pied de la formation oolithique de la Bourgogne, et que, les yeux obstinément tournés vers l'est, Belgrand n'aperçut point ce que ses successeurs ont trouvé depuis en Normandie.

La Dhuis se trouva, qui pouvait arriver à Paris à la cote voulue; ce n'était cependant pas encore le succès complet. Certains points élevés de Montmartre et de Belleville restaient, qui ne pouvaient être desservis que par un réservoir plus élevé encore. Mais ce n'était là qu'une très petite portion, en somme, de l'agglomération parisienne. On décida de dériver la Dhuis, et de refouler à l'aide d'une machine une petite partie de ses eaux dans un réservoir supplémentaire assez haut pour assurer la distribution sur les points culminans des coteaux de la rive droite. Comme on le sait, la dérivation de la Dhuis fut exécutée la première, et le 2 août 1865, ses premiers flots pénétraient dans ce magnifique réservoir de Ménilmontant, dont la belle construction, par étages superposés et indépendans l'un de l'autre, excita à juste titre l'admiration.

La dérivation de la Dhuis a coûté 18 millions — à peu près. — Je dis à peu près; car tous les comptes périrent dans l'incendie de l'Hôtel de Ville, et ce n'est qu'approximativement qu'ils ont été reconstitués depuis. — La longueur de l'aqueduc est d'un peu plus de 131 kilomètres, — et sa section est suffisante pour débiter

40,000 mètres cubes d'eau par vingt-quatre heures. C'est sur quoi l'on comptait au début. Et on y était d'autant mieux autorisé que la ville de Paris était devenue propriétaire, dans les vallées du Verdon et du Surmelin, voisines de celle de la Dhuis, de nombreuses sources dont, dans le projet primitif, les eaux devaient être relevées dans l'aqueduc. Mais, en matière de dérivation, les déceptions sont fréquentes. Diverses raisons d'ordre politique, la résistance des populations principalement, empêchèrent d'effectuer les dérivations accessoires. Puis la source elle-même de la Dhuis dont, dans le principe, on croyait pouvoir attendre 24,000 mètres cubes, n'en donna plus que 20,000; elle en donne aujourd'hui entre 18,000 et 24,000 mètres cubes, suivant les saisons. La source de Saint-Maur y ajoute 5,000 mètres cubes d'une eau de qualité peu inférieure. C'est donc entre 23,000 et 29,000 mètres cubes que reçoit à peu près chaque jour le réservoir de Ménilmontant. Frais d'entretien, intérêts et amortissement du capital, cette eau revient, avant toute distribution, à 0 fr. 13 le mètre cube.

Les travaux de la Vanne furent commencés en 1867, suspendus pendant la guerre, terminés le 11 avril 1875, date de l'arrivée régulière des eaux. La longueur de l'aqueduc est de 173 kilomètres. Sa section a été calculée pour l'arrivée de 150,000 mètres cubes, y compris l'apport des dérivations accessoires; et de ce côté, on n'a pas eu de déception. Peut-être, en prévision d'un avenir que, il faut le dire, on avait le droit de ne pas soupçonner alors, eût-il été bon de donner à l'aqueduc une section plus grande. On aurait ainsi singulièrement simplifié les épineux problèmes qu'ont à résoudre les successeurs de Belgrand.

La dépense de la dérivation de la Vanne a été de 39 millions. Le mètre cube d'eau revient à peu près à 0 fr. 06; — c'est moins de moitié que pour la Dhuis.

II.

C'était donc 130,000 à 140,000 mètres cubes d'eau potable; et, à l'époque où s'élaboraient ces grands projets, ce chiffre pouvait paraître faire la part la plus large à toutes les éventualités de l'avenir. L'eau d'abonnement, en effet, n'atteignait pas tout à fait alors 18,000 mètres cubes.

Mais pour considérable que parût le volume des eaux dérivées, il n'était pas tel qu'il pût suffire à lui seul et à l'usage des particuliers, et aux exigences du service public. Pour assurer ce dernier, l'emploi des eaux de l'Ourcq, de la Seine et de la Marne demeurait indispensable. On ne pouvait toutefois songer à les mélanger, dans les conduites de distribution, à ces eaux

excellentes qu'on était allé chercher si loin, à si grands frais, que la difficulté de se les procurer en abondance rendait d'autant plus précieuses, et qu'on voulait réserver à l'usage exclusif de la population. On en prit son parti, et, le 12 janvier 1855, le conseil municipal décida la pose, dans toutes nos rues importantes, d'une double canalisation. L'une était réservée aux eaux de source. Dans l'autre devait circuler l'eau de rivière exclusivement destinée à la voie publique et aux usages purement industriels, aux chaudières à vapeur, en particulier. — Ce qui a été décidé alors a été suivi d'exécution : les deux canalisations vont parallèlement dans nos rues. Elles ont aujourd'hui un développement d'un peu plus de 2,000 kilomètres. — Paris était, en même temps, divisé, au point de vue des altitudes, en trois zones distinctes : le *service bas*, comprenant tous les quartiers de la rive gauche, et, sur la rive droite, ceux dont le sol ne dépasse pas l'altitude de 50 mètres; le *service moyen*, qui comprend les parties d'une altitude supérieure, c'est-à-dire toute la partie haute au nord de Paris, de Passy au Père-Lachaise, soit les 2/7 de la ville, en ne laissant pour le *service haut* que le sommet de la Butte-Montmartre et une partie des plateaux de Belleville et de Ménilmontant. L'eau de la Vanne est distribuée dans le *service bas*, et celle de la Dhuis dans le *service moyen*. Une petite partie de cette dernière eau est relevée pour le *service haut* dans des réservoirs situés à l'altitude de 134 mètres, l'un à Belleville, l'autre près de l'église de Montmartre.

Une répartition analogue existe dans le service public : l'eau de l'Ourcq y est employée dans le service bas, partout où l'altitude du sol n'est pas supérieure à 50 mètres. L'eau de Seine et l'eau de la Marne circulent dans les conduites du service public du reste de la ville. Cette division de la ville en trois zones subsiste toujours, et il y a peut-être à être renseigné à ce sujet plus d'intérêt qu'il semble au premier abord. En raison de l'altitude du bassin de la Villette, l'eau de l'Ourcq circule dans les conduites basses du service public, sous l'action de la seule gravité. L'eau de Seine, au contraire, est relevée dans des réservoirs spéciaux situés à Villejuif, Gentilly, Charonne, Montmartre, Passy et Grenelle, par cinq magnifiques usines à vapeur disposant à elles toutes d'une puissance de plus de 2,000 chevaux-vapeur et pouvant élever en vingt-quatre heures 225,000 mètres cubes d'eau, dont 155,000 à une hauteur de 64 à 65 mètres, sensiblement supérieure, on le voit, à l'altitude de 50 mètres du service bas.

L'usine de Saint-Maur, à la fois hydraulique et à vapeur, et d'une puissance totale de 1,300 chevaux, est chargée de fournir d'eau de Marne le réservoir inférieur de Ménilmontant qui est à l'altitude de 80 mètres. Elle peut y verser plus de 100,000 mètres

cubes en un jour. Elle fournit aussi au lac de Gravelle les quelques milliers de mètres cubes, répartis dans les charmans petits lacs du bois de Vincennes. — C'est au puits de Passy qu'est confié le soin d'entretenir ceux du bois de Boulogne. — On peut estimer que le prix de revient des mille litres d'eau de rivière, rendus dans le réservoir, varie entre deux centimes et demi et quatre centimes. Ce n'est pas cher, en vérité, l'eau de l'Ourcq coûte moins cher encore, on le comprend. En définitive, l'administration municipale a ainsi à sa disposition un volume de 430,000 mètres cubes d'eau. d'un prix peu élevé, qui assure largement le service public. Si d'ailleurs on réfléchit que la superficie des voies publiques à entretenir en état de propreté dépasse 15 millions de mètres carrés, et que celle de nos squares, jardins et parcs atteint presque 2 millions de mètres; ce n'est déjà plus que 25 à 26 litres d'eau par mètre, ce qui n'a rien d'excessif. Tout le volume disponible n'est d'ailleurs pas utilisé sur la voie publique. Certaines industries, celles, en particulier, qui produisent de la vapeur, les tanneries, les teintureries, beaucoup d'autres encore, emploient ces eaux du service public, dont l'abonnement est, comme il convient, moins cher que celui de l'eau de source. — Ce qui était d'abord pour ces industries une faculté est devenu une obligation. Un arrêté préfectoral du 22 novembre 1889 stipule que l'eau de source doit être exclusivement consacrée aux usages domestiques. Il interdit de l'employer, notamment au lavage des cours, à l'arrosage des jardins, au service des écuries et des remises et « aux autres usages quelconques, » comme on dit en style administratif.

Cette ordonnance est le premier symptôme officiel, — symptôme d'ailleurs tardif, — de la pénurie d'eau de source qui, depuis plusieurs années, se fait sentir à certains momens de l'année. C'est une date à retenir. — C'est qu'en effet la consommation d'eau de source s'est développée beaucoup plus vite qu'on ne le prévoyait. Les 135,000 mètres cubes d'eau de source que Ménilmontant et Montrouge livrent moyennement en 24 heures au service privé se réduisent de près d'un cinquième, quelquefois d'un quart, dans le trajet des réservoirs au robinet des abonnés. C'est beaucoup. Mais l'art du fontainier municipal n'est, paraît-il, pas encore arrivé à un degré de perfection suffisant pour qu'on puisse lui demander de mieux étancher les joints de ses tuyaux et les boisseaux de ses robinets. Restent alors pas beaucoup plus de 100,000 mètres cubes qui sont réellement distribués. Et n'en a pas qui veut. Paris compte environ 80,000 immeubles particuliers. 50,000 seulement sont abonnés aux eaux de source. Les habitans des 30,000 autres se procurent l'eau comme ils peuvent, là où ils peuvent, et, on le devine bien, ce sont les moins fortunés de nos concitoyens. Ils ont,

il est vrai, la ressource de prendre leur tour dans la file de ceux qui vont tendre leur gobelet à l'une des 97 bienfaisantes fontaines dont un étranger généreux a doté quelques-uns de nos carrefours. On peut estimer à 1,900,000 les habitans des immeubles abonnés. Tous les ans, au moment de la saison chaude, cette fraction importante de la population, les 2/3 à peu près, augmente sa consommation d'eau, de telle sorte que le service privé est impuissant à y y suffire. Que fait-on alors? On isole successivement les tuyaux de distribution d'eau de source de tel ou tel quartier desservi par le service bas ou le service moyen, et cette canalisation qu'au début on proclamait inviolable, dont la délicate pureté devait toujours être préservée de toute souillure, on la met en communication avec la distribution d'eau de rivière de la zone supérieure. Grâce à cet artifice, on a une pression suffisante pour que cette eau de rivière puisse tout comme si elle était de l'eau de source monter encore aux étages des maisons situées dans le quartier, victime contrainte de cette falsification. Mais c'est alors, non plus l'eau fraîche, agréable et saine, proclamée nécessaire par Belgrand: ce que l'on fournit aux malheureux habitans, c'est une eau contaminée, en tout cas suspecte, tout au moins frappée d'un préjugé auquel les terrifiantes affirmations des hygiénistes, et jusqu'à leurs recommandations, donnent une singulière force.

Microbes, bactéries, bacilles! ces infimes organismes microscopiques, dont quelques-uns ont à peine la longueur d'un 300e de millimètre, sont devenus, depuis qu'on connaît et leur existence et leur rôle, un juste sujet d'épouvante. On sait qu'ils sont les obscurs et efficaces agens des incessantes transformations de la matière, les auteurs des fermentations et des phénomènes chimiques les plus considérables, tels que la transformation, dans le sol, de l'azote en nitrates solubles assimilables par la végétation. Mais s'il y en a pour ces rôles utiles, s'il y en a de bienfaisans, il y en a aussi de funestes, dangereux véhicules des plus redoutables contagions. Et, dans leur éphémère existence de quelques heures, activement occupés à se reproduire, ils pullulent avec une telle rapidité qu'on a pu, — nouvelle et terrifiante application du calcul qui étonna si fort le premier joueur d'échecs, — établir qu'un seul de ces petits êtres, mis dans un milieu favorable, à l'abri de toute cause extérieure de destruction, aurait en trois jours une grouillante progéniture de 47 trillions d'individus semblables à lui, pesant tous ensemble plus de 7 millions de kilogrammes. Au bout de cinq jours, réalisant l'image biblique, les descendans de cet unique germe, plus nombreux que ces grains de sable dont un seul est pour eux une montagne, seraient à l'étroit dans l'immensité de l'Océan.

Heureusement, cette vile multitude, à laquelle s'applique si bien la méprisante apostrophe que le lion adressait au moucheron, est soumise à de nombreuses et puissantes causes de destruction, qui entravent singulièrement sa fantastique progression. Le *struggle for life* semble être aussi la triste loi de ce monde inférieur, et autant que l'on peut, on y vit aux dépens d'autrui. L'espèce y combat l'espèce, et, au sein d'une même espèce, l'individu est pour l'individu un ennemi. Puis ils ont leurs fléaux, eux aussi, leurs épidémies. La moindre influence extérieure en fait périr des millions en un instant. Une goutte de sublimé, quelques bulles d'oxygène, un peu de chaleur et toute une forêt de ces mouvantes végétations disparaît à jamais. Leur fragilité nous sauve de leur envahissement. Mais, quelque limitée qu'elle soit par tant d'accidens, leur propagation est singulièrement rapide encore. Ils sont partout. Les liquides de l'organisme, les tissus les plus délicats en sont remplis. Ils sont sur tous les objets; il n'est lame si brillante qui n'en soit couverte, et le chirurgien prudent, qui, avant l'opération, flambe son bistouri, en détruit des milliers. Ils sont dans le sol; ils peuplent l'air, ils fourmillent dans les eaux. Nul lieu, nul élément, nul être n'en est exempt. La pure atmosphère des hauteurs de Montsouris en contient 242 par mètre cube; et il y en a 9,780 dans l'air que respirent les conseillers municipaux à l'Hôtel de Ville. Il n'est eau si limpide qui n'en contienne. Mais toute pollution leur est favorable: les 300 qui vivent à l'aise dans un centimètre cube d'eau de la Seine à Choisy deviennent 244,000 à l'aval du grand collecteur de Clichy. Il y en a 66 aux sources de la Vanne. Ils sont plus de 1,000 dans le réservoir de Montsouris et 3,600 dans la canalisation; peut-être, en montant les étages, trouvent-ils encore le temps de multiplier plusieurs fois leur nombre. Comme un seul, remarquons-le, de ceux que la science qualifie du lugubre nom de *pathogène*, suffit à transporter la contagion, on court donc toujours des risques, et tout ce qu'on peut dire, c'est que ces risques devant être probablement proportionnels au nombre, il faut, de ces inquiétans corpuscules, absorber le moins qu'on peut. L'analyse bactériologique, ce comptage ingénieux des invisibles habitans d'une goutte d'eau, est alors là pour nous fournir d'utiles indications. Est-elle toujours bien sûre de ses résultats? N'y a-t-il pas quelquefois erreur dans ce minutieux pointage? Quand, au conseil municipal, l'ancien directeur des travaux voulait calmer les inquiétudes éveillées par la substitution de l'eau de Seine à l'eau de source dans quelques portions des conduites, vite il produisait une analyse toute fraîche éclose: 18,000 microbes dans l'eau de la Dhuis, à Ménilmontant, et seulement 4,400 dans la conduite incriminée. Ce qui faisait dire avec un certain bon sens, semble-t-il, à

l'un des membres de l'assemblée : — « Alors, à quoi bon tant dépenser pour la dérivation des eaux de source! » — Mais l'eau de source, Alphand, cependant, la croyait meilleure et nécessaire, et quand il allait demander à la chambre des députés les sources de l'Avre : — « Messieurs, disait-il, du haut de la tribune, voici nos analyses : eau de la Dhuis, 578 bactéries ; eau de la Vanne, 163 ; eau de la Seine, à Ivry, 8,230 ; au pont d'Austerlitz, 16,990 ; à Chaillot, 46,970 ! » N'était-ce pas laisser voir que l'analyse n'était quelquefois qu'un moyen parlementaire? N'y avait-il pas là marque d'un peu de scepticisme?

Mais cet heureux état d'esprit, plein d'une philosophique indifférence, n'est pas celui de tout le monde. On croit aux microbes, à leur influence dangereuse. Aussi lorsque, les réservoirs d'eau de source une fois épuisés, l'administration met une portion de la ville au régime de l'eau contaminée, la terreur se répand dans tout le quartier. On dévalise les marchands d'eaux dites minérales : on fait bouillir son eau et on approche avec peu d'entrain ses lèvres de ce liquide, qui n'est, certes, ni agréable, ni frais, comme le voulait Belgrand, ni même très sain, étant, comme chacun sait, lourd à digérer. Et on se plaint : on accuse d'imprévoyance les édiles chargés de notre bien-être ; on crie au gaspillage, à la mauvaise répartition de cette chose précieuse à laquelle, on l'a proclamé bien haut, tout citoyen a droit, comme au bon air, comme au bon pain. On calcule que les 100,000 à 120,000 mètres qu'on distribue journellement, également répartis aux 2,500,000 habitans de Paris, donneraient à chacun entre 40 et 48 litres. Il y a, certes là, plus qu'il n'en faut pour la boisson et les nécessités ordinaires de la toilette. Mais encore, ajoute-t-on aussitôt, n'en faudrait-il rien distraire pour faire mouvoir les ascenseurs, fort indifférens certainement à la bactériologie, ni surtout pour effectuer dans les appartemens certaines œuvres basses d'assainissement et de propreté, qu'il est inutile de désigner plus explicitement, et pour lesquelles l'eau n'a certainement que faire d'être potable et de premier choix.

Il y a du vrai. Sans doute, chaque voyage d'un ascenseur au cinquième étage dépense de 200 à 500 litres d'eau, suivant ses dimensions. Mais le nombre de ces commodes et luxueux appareils est encore fort petit et on n'estime pas à plus de 4,200 mètres actuellement, ce que leur manœuvre dépense d'eau en un jour. C'est cependant déjà quelque chose. Ajoutons-y les 28,000 à 30,000 mètres que peuvent exiger les autres opérations auxquelles nous faisions allusion tout à l'heure. C'est près de 35 millions de litres, qu'il serait fort utile de réserver à la boisson, lorsqu'avec l'été les besoins augmentent et les ressources diminuent.

Une opinion s'est alors formée, qui a eu pour elle l'appui d'hygiénistes d'une science et d'une conviction incontestables : — « Faites monter, disait-on aux ingénieurs, faites monter l'eau de rivière jusqu'aux derniers étages des maisons comme vous y faites monter l'eau de source : au lieu d'un robinet, chaque abonné en aura deux : l'un pour boire et se laver, l'autre... pour autre chose.

Vous n'y pensez pas, répondaient ceux qui ont charge des eaux. On voit bien que vous n'êtes pas du service. Vos cuisinières, — et l'objection est reproduite dans maint document officiel, — vos cuisinières sont-elles donc des hygiénistes? Vont-elles apprécier l'importance qu'il y a à ne pas confondre l'eau suspecte avec l'eau saine? une erreur de robinet est bien vite commise; et voilà la contagion dans votre demeure!

Puis, dans un ordre plus technique, on objectait que l'eau de Seine, destinée en principe à l'usage exclusif de la rue et du rez-de-chaussée, n'avait pas la pression nécessaire pour monter aux étages. C'est exact, quand les choses se passent régulièrement, comme c'est le cas, il faut le dire, pendant la plus grande partie de l'année. Nous avons vu cependant que, grâce à la superposition des zones de distribution, on parvenait à substituer à l'eau de source du service bas, l'eau de rivière du service moyen. Mais, précisément, c'est une substitution. L'une chasse l'autre. Pour qu'elles puissent monter simultanément dans les maisons, il faudrait, dans chaque zone, une canalisation spéciale contenant de l'eau de Seine à une pression plus élevée que celle du service public parallèle. Ce serait une troisième canalisation, — difficile à loger dans les égouts actuels, sans les agrandir, — et à laquelle devraient correspondre dans chaque immeuble de nouvelles colonnes ascendantes et une seconde distribution, parallèle à celle déjà existante. Bref, une très grosse dépense. Ceux qui s'y entendent l'estiment à 100 millions de francs au bas mot, dont 30 à la charge de la ville et 70 qui devraient être supportés par les propriétaires. C'est là, je crois bien, beaucoup plus que le manque de perspicacité des cuisinières, la grosse et très valable raison à opposer à ce projet d'une troisième canalisation.

100 millions! et pourquoi? Pour faire monter dans nos demeures une eau devenue tout au moins suspecte. En coûterait-il beaucoup plus pour se procurer en eau de bonne qualité l'appoint qui nous fait défaut? Et les ingénieurs ont aussitôt répondu qu'il en coûterait même sensiblement moins. Un projet était là, tout prêt, tout étudié. Le devis, passé au crible d'un multiple examen hiérarchique, ne dépassait pas 65 millions de francs. — Et on pouvait, aux ressources actuelles, ajouter, au moins, disait-on, 250,000 mè-

tres cubes d'une eau excellente. Avec les 130,000 ou 150,000 mètres cubes qu'on possédait déjà, c'était peut-être, séduisant mirage, 400,000 mètres cubes, — soit 160 litres par tête d'habitant. Certes, on en a plus à Rome, où l'eau de source coule à raison de plus de 1,000 litres par habitant. On en a plus aussi dans certaines villes des États-Unis. Nées d'hier, elles étaient, il faut le reconnaître, plus à l'aise que nos vieilles cités, pour s'installer convenablement du premier coup. Mais on n'en a pas plus à Londres, — et ce n'est pas de l'eau de source, — mais on en a moins à Berlin, à Bruxelles, et somme toute, 150 à 160 litres à dépenser chaque jour dans la consommation domestique semblent largement suffisans.

On pouvait, après cela, laisser aux statisticiens officiels la satisfaction de totaliser suivant leur coutume l'eau de source avec l'eau de rivière, l'eau pure avec l'eau contaminée, et en conclure que le Parisien allait être un des citoyens les plus arrosés de la chrétienté. Cette façon de présenter les choses a pu peut-être entretenir autrefois des illusions sur nos ressources réelles. Mais on est trop averti aujourd'hui et la chose ne tire plus à conséquence.

III.

Quel était donc ce projet qui devait plus que doubler la quantité d'eau potable? Il datait de la fin de 1884. Il n'avait pas été aussi simple qu'on pourrait le penser, de trouver dans un rayon abordable aux alentours de Paris le nouveau volume d'eau, dès cette époque pressenti nécessaire, et qui devait être tout de suite de 200,000 mètres cubes, un peu après de 250,000 mètres cubes. Les recherches étaient circonscrites, par la conformation topographique elle-même, à trois régions distinctes, les seules où convergeaient des sources de quelque importance. La première forme comme un arc de cercle étendu de 150 kilomètres environ, allant depuis Cravant, au confluent de l'Yonne avec la Cure, au-dessus d'Auxerre, passant à Châtillon-sur-Seine, à Chaumont-en-Bassigny, et s'arrêtant à Andelot, sur le Rognon, contre le revers occidental du plateau de Langres. C'est le pied de la formation oolithique de la Bourgogne, nous l'avons déjà dit. Les eaux y sont pures et fraîches, elles sont abondantes. Aucun groupe cependant n'était de nature à fournir à lui seul le volume requis, et il eût fallu en réunir plusieurs par des dérivations accessoires. Le groupe de Cravant était d'ailleurs trop bas. Mais à partir de Châtillon, l'altitude est de 200 mètres, et va s'élevant progressivement jusqu'à 256 à Rimaucourt, près d'Andelot. Combinée avec

la distance à Paris, qui varie entre 225 et 250 kilomètres, cette hauteur permettait encore d'y arriver à une altitude suffisante pour améliorer la distribution des quartiers élevés, ce qu'on désirait faire. Mais la longueur de l'aqueduc, les difficultés de sa construction, faisaient de cette dérivation une œuvre très coûteuse. Il n'en eût plus été de même si les eaux, réunies à Châtillon, avaient pu être conduites à l'origine de l'aqueduc de la Vanne, distante de Châtillon de 75 kilomètres environ. Le prix d'un aqueduc, en effet, ne varie que faiblement avec la section. Il dépend surtout de la longueur. Malheureusement, par un manque de prévision, explicable d'ailleurs autant qu'excusable, l'aqueduc de la Vanne avait été construit avec des dimensions strictement limitées au débit de cette source. Il ne pouvait plus rien recevoir.

Renonçant, à cause de la dépense, à dériver les sources de l'oolithe bourguignonne, les ingénieurs jetèrent les yeux sur les sources qui émergent au bord du plateau de la Brie, dans les vallées du Grand-Morin, à Chailly, au-dessus de Coulommiers et de la Voulzie, au-dessus de Provins, un peu en dedans de la droite qui joint les sources de la Vanne à celles de la Dhuis. Les sources de Chailly étaient trop basses, celles de la Voulzie et de son affluent le Durteint étaient à une hauteur à peu près suffisante : il ne fallait le concours des machines que pour relever quelques dérivations accessoires dans les vallées du Lunain et de la Juine. On trouvait ainsi 70,000 à 80,000 mètres cubes d'une fort belle eau. — Ce n'était encore là qu'un appoint. Où rencontrer le complément des 200,000 ou plutôt des 250,000 mètres cubes du nouveau programme?

Se tournant alors fort à propos vers les massifs crétacés de Normandie, que Belgrand n'avait pas explorés, on découvrit, — c'est bien ainsi que les choses se passèrent, — à moins de 100 kilomètres de Paris, à vol d'oiseau, aux limites des départemens d'Eure-et-Loir et de l'Eure, à peu de distance de Verneuil, les source de l'Avre et de son affluent la Vigne. Il y avait là six magnifiques sources, peu distantes l'une de l'autre, faciles à capter, donnant une eau excellente, dont on évalua le volume dans un premier moment d'enthousiasme à 120,000 mètres cubes. — On a dit ensuite 100,000 mètres cubes. Autre avantage. L'altitude de leur point d'émergence permettait de les faire arriver à Paris à la cote 95, c'est-à-dire 15 mètres plus haut que la Vanne. Enfin, on les croyait peu utilisées par les habitans de la vallée, et on ne prévoyait pas, par suite, les résistances qu'on rencontra.

Le projet fut arrêté. L'Avre et la Vigne fourniraient d'un côté 120,000 mètres cubes; de l'autre, la Voulzie avec le Durteint, aidés de quelques menus auxiliaires, en donneraient 80,000 mètres cubes. C'était la réalisation de la plus grosse partie du nouveau

programme. On trouva toutes sortes d'avantages à cet aqueduc à deux branches, comme l'appelèrent alors les projets officiels, l'une à l'est, l'autre à l'ouest, avec Paris au milieu: moindre dépense, division des risques, prompte exécution, tout était réuni: Paris pourrait boire à sa soif!

Mais il y avait loin de cette coupe enchanteresse aux lèvres parisiennes. Il fallut bientôt déchanter. Des résistances imposantes, — et, paraît-il, imprévues, — surgirent tout à coup. Provins, qui doit à la Voulzie et au Durteint le meilleur de son agrément et le plus sûr de sa fortune, a fait entendre de telles réclamations, si bien justifiées et, — ce qui vaut encore mieux ici-bas, — si bien appuyées, que cette partie du grand projet est ajournée, *sine die*, comme disent les instrumens diplomatiques. On n'en parle plus. Le poulpe parisien a renoncé à étendre jusqu'au joli pays des roses un de ses avides et monstrueux tentacules.

Tout le monde a encore présent à l'esprit l'opposition obstinée, presque factieuse, a-t-on dit, mise par les Normands à l'adduction des sources de l'Avre. Il a fallu leur céder quelque chose, et la belle source de Verneuil leur reste. Les autres, définitivement assurées à la ville de Paris par la loi votée en 1890, vont bientôt arriver au beau réservoir, construit pour les recevoir sur les hauteurs de Montretout, et ce grand travail d'adduction aura été exécuté avec une rapidité qui ne semble pas devoir nuire à sa perfection. Ce sera 80,000 à 90,000 mètres cubes, — officiellement 100,000 mètres cubes. On est loin, on le voit, des 250,000 mètres cubes du projet de 1884.

Trouvera-t-on aisément ailleurs ce qui va manquer, et qui, déjà proclamé nécessaire il y a huit ans, est aujourd'hui à peu près strictement indispensable? S'adressera-t-on à d'autres sources, présentant des conditions moins favorables, sans doute, mais dont on serait cependant tout heureux et tout aise de s'accommoder? Il n'en manque pas, dans ce grand cercle autour de Paris, dont nous avons déjà parlé. Mais partout, il faut s'attendre aux résistances les plus vives, tout au moins à d'inacceptables exigences. Le temps n'est plus où l'ingénieur Vallée, chargé par Belgrand de faire à l'amiable l'acquisition des sources de la Vanne, pouvait dire aux paysans champenois, avec la certitude qu'il ne serait pas cru et que c'était là le meilleur moyen de dépister les curieux, qu'il venait, à 150 kilomètres de Paris, acquérir des sources pour la capitale. Les fins matois, à qui il tenait ce propos, le regardaient en souriant et s'éloignaient en haussant les épaules. Il n'en serait, certes, plus de même aujourd'hui. Le moindre propriétaire de source est bien décidé à la transformer en Pactole le jour où poindra à l'horizon l'agent du service municipal. Il y a aussi les villes,

les communes qui réclameront, comme Provins, comme Verneuil, comme, dit-on, aussi Châtillon-sur-Seine, qui a pris les devans. Il y a l'irrigation, il y a les industries, assises séculairement sur les bords des ruisseaux, et qui protestent avant de se voir enlever la force motrice ou l'eau nécessaire à leurs opérations. On ne peut s'empêcher de reconnaître que c'est d'une main toujours bien discrète qu'il faut toucher à tous ces intérêts respectables, à tous ces élémens du travail utile et fécond qui, depuis si longtemps, nourrit la population de toutes ces petites vallées laborieuses.

Quelque considérables cependant que puissent être les dommages causés par le détournement des sources, la loi, le croirait-on, retire aux intéressés tout droit à réclamation. De l'article 641 du code civil, interprété par la jurisprudence de la façon la plus exacte, peut-être, mais aussi la plus rigoureuse, il résulte que les sources sont l'accessoire du fond où elles jaillissent. En vertu du principe que la propriété est le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue, le propriétaire du fond peut en faire tel usage qu'il juge convenable, les retenir, en changer le cours, sans que le propriétaire qui recevait ces eaux à la sortie du premier héritage, quelque préjudice qu'il éprouve du changement, y puisse faire opposition ni même réclamer une indemnité.

C'est bien net, et c'est peut-être pousser loin le respect de la propriété. Partant de là, quelques villes, — et de fort importantes, — Dijon, la première, — devenues propriétaires de sources, non pas même par voie amiable, mais en vertu d'une expropriation pour cause d'utilité publique, n'ont consenti, au moment où elles les captaient pour leur usage, ni indemnité ni dédommagement quelconque aux usiniers dont elles ruinaient l'industrie, aux agriculteurs dont elles stérilisaient les prés. C'est la loi.

Il ne convient, certes, pas de dire avec je ne sais plus quel membre de nos assemblées législatives : « Je ne suis pas juriste et je m'en félicite : il m'est plus facile d'être juste. » Mais il est néanmoins permis de trouver que dans le cas actuel *summun jus* est bien près de *summa injuria*. En présence du développement et de l'organisation de l'industrie et de l'agriculture d'aujourd'hui, une semblable disposition légale, supportable peut-être il y a cent ans, appelle une prompte réforme.

La ville de Paris, il faut le dire à l'honneur de ceux qui ont administré ses affaires, — n'a jamais entendu se prévaloir de cette jurisprudence léonine. La Dhuis lui a coûté un demi-million en indemnités gracieuses ou en rachat d'usines, dont l'existence paraissait plus ou moins compromise par la diminution de débit du cours d'eau. Quand il s'est agi de la Vanne, la ville, sans mar-

chander, racheta dix-sept moulins ou usines. Elle fournit, en outre, de l'eau aux communes riveraines des ruisseaux appauvris, sans s'arrêter à cette circonstance que la plupart ne faisaient pas jusque-là grand usage des eaux des sources, se contentant de puits plus à leur portée. A la ville de Sens, en particulier, Paris assura une fourniture d'eau quotidienne de 600,000 litres, prise sur l'aqueduc de la Vanne, et fit, en outre, tous les frais de distribution de ce don vraiment royal. Plus tard, en 1878, lorsqu'on reconnut la nécessité de renforcer le débit de la Vanne de celui de la source de Cochepies, le conseil d'État saisit à propos l'occasion, et dans le décret d'autorisation visa, du consentement, d'ailleurs, de la ville, l'engagement, pris par elle, d'indemniser les usagers. Enfin, pour l'Avre et la Vigne, la loi du 5 juillet 1890, déclarative d'utilité publique, stipule que la ville de Paris sera tenue d'indemniser des dommages résultant de la dérivation les propriétaires qui se servent de ces sources. C'est un grand pas de fait dans la voie de l'équité. L'honneur en revient aux auteurs de la loi, au conseil d'État et à la ville de Paris.

Mais il ne faut pas se bercer de trop d'espoir. Plus on ira, plus il sera difficile à la ville de Paris d'acquérir et surtout de détourner de nouvelles sources. Cependant, nous l'avons vu, même avec le secours de l'Avre, la situation d'aujourd'hui restera fort précaire. Ce ne sera pas encore le cas de rappeler le mot de celui qui disait: « Il faut avoir trop d'eau, pour en avoir assez. »

Cependant, le conseil municipal actuel, dans une intention assurément excellente, mais s'illusionnant peut-être sur l'étendue des ressources dont il dispose, poursuit dès maintenant auprès du gouvernement la présentation aux chambres d'une loi prescrivant l'abonnement obligatoire. S'il faut en croire les commentaires qui s'en font, cette loi tendrait à contraindre tous les propriétaires parisiens à recevoir les eaux de source et à les mettre, — sinon dans chaque appartement, — au moins à chaque étage à la disposition de leurs locataires. Joignez à cela l'obligation qui leur sera sans doute en même temps imposée, d'installer, — comment dirai-je, — le tout à l'égout, puisqu'il faut l'appeler par son nom, qui n'est efficace qu'au prix de torrens d'eau; ce sera un supplément de dépense assez sensible pour certaines catégories d'habitans. La tuyauterie représente une somme une fois dépensée de peut-être 75 à 80 fr., la location du compteur s'élève annuellement à 18 francs et le mètre cube se paie au moins 0 fr. 30. En revanche, ce sera pour la ville un accroissement de recettes. Actuellement, la dépense ne dépasse pas 6 à 7 millions: la recette s'élève à 11 millions, déduction faite de la part revenant à la compagnie générale des eaux. On pourra certifier à ce moment-là que la consommation do-

mestique de la population parisienne devra être au bas mot de 375,000 à 400,000 mètres cubes par jour en moyenne. Et l'Avre réuni aux ressources actuelles, on n'aura encore, aux prochaines canicules, que 220,000 à 240,000 mètres cubes.

Ce n'est pas tout. Il faut être bien persuadé, — et les ingénieurs de la ville ont depuis longtemps cette préoccupation, — qu'un jour viendra, — jour peut-être prochain, — où la question de l'eau, de municipale deviendra départementale, et où l'administration actuelle devra étendre les bienfaits de sa distribution aux communes suburbaines, jusqu'ici médiocrement desservies. Couche, qui fut, sous Alphand, le chef du service des eaux, le pressentait déjà en 1883 lorsqu'il disait : « Personne ne peut prévoir où s'arrêtera la consommation de Paris. Le problème consistera bientôt (il disait *bientôt*, il y a dix ans) à desservir non pas seulement la ville, mais le département. L'indépendance d'alimentation et de distribution entre deux zones dont l'une entoure l'autre est peu logique et nécessairement onéreuse. » Ce seront alors plus de 600,000 consommateurs nouveaux. Et les 30,000 nouveaux-venus qui viennent augmenter annuellement la population parisienne? On compte sur eux quand on établit les prévisions des recettes des budgets municipaux. Il ne faut pas oublier qu'eux aussi vont faire couler de nouveaux robinets. C'est peut-être 550,000 à 600,000 mètres cubes d'eau potable que le service privé devra, dans quelques années, délivrer chaque jour!

Il ne faut pas devant de pareilles éventualités dire : « Laissons quelque chose à faire à nos successeurs. Ce sont là leurs problèmes. A eux de les résoudre. » Ceux qui ont charge d'assurer les besoins de la grande capitale n'ont peut-être pas le droit de se détourner ainsi de leurs devoirs. Ce qui se passe depuis plusieurs années prouve, d'ailleurs, la témérité d'une semblable échappatoire. Les besoins croissent très vite. Une administration sage et prudente doit aller au-devant. La prévoyance est son premier devoir.

III.

Mais des sources? Nous avons vu qu'il serait téméraire de compter en amener encore beaucoup. Ne sera-t-on pas alors conduit à revenir à des procédés qu'on a peut-être trop décriés? Il y en a plusieurs qui, sans rien préjuger, méritent peut-être un nouvel examen. Je ne range pas aujourd'hui encore dans cette catégorie les projets qui consistent à demander les eaux nécessaires à Paris, soit au lac de Neufchâtel, soit au lac Léman. Le premier, auquel on ne pourrait toucher que si notre diplomatie obtenait

l'assentiment de la Suisse et de l'Allemagne, nous paraît, par cela seul, devoir être écarté. Que n'est-ce un lac russe!

Dans l'autre projet, il s'agit de 24 mètres cubes par seconde à prendre dans le lac de Genève sur la rive de notre département de la Haute-Savoie. Un aqueduc de 539 kilomètres de long amènerait ce nouveau fleuve à Paris. L'altitude du lac étant de 371 mètres, on pourrait, avec une pente de $0^m,50$ par kilomètre qui, après tout, est suffisante, amener les eaux à Paris à une cote voisine de celle que doit atteindre la dérivation de l'Avre.

On évalue la dépense à 450 millions de francs, chiffre à l'égard duquel, il convient, croyons-nous, d'observer une prudente réserve. Mais 24 mètres cubes par seconde, c'est plus de 1,000 litres par habitant. Allons-nous donc connaître l'embarras des richesses, et que faire de ce gros volume d'eau, qu'on aura fait entrer dans la ville et qu'il faudra bien en faire sortir? On vante l'avantage d'en grossir le débit de la Seine, et du même coup, supprimant le tout à l'égout, on veut y substituer le tout à la Seine, — qu'on appelle le véhicule naturel des égouts, — en chargeant ce nouvel affluent d'y charrier tous les résidus de la grande ville. Il faudrait, sans doute, pour cela remanier les dimensions de nos 1,000 kilomètres d'égout, et c'est là une dépense qui n'est pas comprise dans le devis. Passons. Plus énorme que grandiose, cette conception, dont l'utilité ne se révèle pas, à notre avis, d'une façon suffisante, a besoin, sans doute, de nouvelles méditations. Paris peut être pourvu à moins de frais et plus aisément de l'eau qu'il convient d'ajouter à celle qu'il a déjà.

Au moment où les ingénieurs de la ville jetaient leur dévolu sur l'Avre et la Vigne, d'un côté, sur la Voulzie et le Durteint de l'autre, leurs collègues du service hydraulique signalaient la possibilité de recueillir jusqu'à 200,000 mètres cubes d'eau par jour dans les graviers de la plaine, longue de 19 kilomètres, où coule l'Yonne entre Courlon et la ville de Sens (1). Ces eaux sortaient de la formation crayeuse où on avait déjà trouvé la Vanne dont le bassin confine aux coteaux en bordure sur le côté droit de la petite plaine dont nous venons de parler. Émergeant de la craie, au niveau du gravier d'alluvion qui remplit le fond de la vallée, ces eaux, aussi pures à ce moment que celles du bassin voisin, s'épandent dans cette couche perméable et viennent se déverser dans l'Yonne au niveau des basses eaux. Il semblait donc que la qualité des eaux avait pour garantie son origine. En a-t-on compté les microbes?

(1) Le promoteur de l'idée du captage des eaux souterraines de la plaine de l'Yonne paraît avoir été Alfred Cahen, alors ingénieur en chef à Chartres, mort trop jeune, il y a peu de temps. La dignité de caractère de cet homme distingué est le plus sûr garant de la sincérité de ses appréciations.

Je n'ai pas pu le savoir. Mais, par ailleurs, outre l'abondance incontestée, ce projet avait des côtés bien séduisans. Loin d'avoir à lutter contre l'hostilité des habitans de la contrée, on était appelé, désiré, accueilli à bras ouverts. Peut-être même, au lieu d'avoir à leur offrir des indemnités, aurait-on pu, chose surprenante, leur demander une certaine participation. Rassembler ces eaux, en effet, les emmener au loin, c'était drainer la plaine, c'était y faire baisser le plan d'eau, surélevé depuis que la canalisation de l'Yonne en avait remonté le niveau. Des terres fertiles étaient ainsi devenues singulièrement humides ; les assécher, c'était leur rendre leur ancienne valeur. C'était peut-être aussi, qui sait ? faciliter du même coup l'achèvement de l'amélioration de l'Yonne, qui, au grand dommage de la navigation, n'a pas encore le tirant d'eau prescrit par la loi de 1879. C'était, chance rare, avoir tout le monde pour soi !

La proposition du service hydraulique, si elle avait été acceptée au moment où elle s'est produite, aurait eu pour résultat de faire écarter le projet de l'Avre, objet alors de l'engouement de l'Hôtel de Ville. Ce fut, sans doute, son plus grand malheur. On lui fut sévère. On fit observer que la plaine sous laquelle circule l'eau qu'on proposait de recueillir était habitée et cultivée ; d'où possibilité de contamination. L'épaisseur des terrains que l'eau de la surface a à traverser pour atteindre le niveau de la nappe paraît cependant suffisante à en assurer la purification. Ce filtre naturel est-il moins épais que celui de Gennevilliers dont l'efficacité est officielle ? Pas de beaucoup. — Mais rien n'y fit. Le projet fut écarté sur cette appréhension. Si on devait un jour l'étudier à nouveau, ne trouverait-on pas, par une modification de tracé, ou autrement, le moyen de calmer des défiances, respectables après tout, en raison du motif qui les inspire ? Il n'en faut pas désespérer. Ce drainage, en vue d'une distribution urbaine, d'une nappe d'eau circulant à travers un terrain naturel de sable et de gravier, ne serait d'ailleurs pas une innovation, que l'expérience devrait consacrer. C'est par un procédé de ce genre que Toulouse est alimenté de temps immémorial. C'est aussi ce qui se fait à Dresde, à Cologne, à Dusseldorf et ailleurs encore. La Hollande n'a sans doute pas une seule source de quelque importance ; toutes ses villes cependant sont pourvues de distributions intérieures. Elle y fait circuler, chez quelques-unes, l'eau de ses fleuves ; chez la plupart, l'eau drainée dans ses dunes. Il ne semble pas qu'il en résulte, pour sa robuste population, un dépérissement quelconque.

Maintenant aurai-je le courage de le dire, au risque de paraître braver l'opinion ? L'eau de Seine est peut-être meilleure que la réputation qu'on lui a faite, et, à défaut d'autre, ne pourrait-on

pas tenter de s'abreuver encore au fleuve où se sont abreuvés nos pères? Oh! à titre d'appoint seulement! et pour le cas où la consommation viendrait, comme cela arrive maintenant tous les étés, à dépasser les disponibilités en eau de source. Je ne parle pas, bien entendu, de délivrer jamais au public l'eau puisée actuellement par les machines municipales dans la traversée de Paris. Le service, cependant, ne se fait pas scrupule de nous y condamner tous les ans. Cette eau-là est contaminée, autant qu'eau peut l'être. Ne fût-elle pas dangereuse, qu'elle serait encore répugnante, ce qui suffit à la faire exclure. Mais l'eau prise assez à l'amont, au-delà de Corbeil, peut être même dans la région de Melun ou de Montereau, et convenablement filtrée d'ailleurs, sans être aussi agréable que l'eau de source, sans être aussi fraîche, ni peut-être aussi cristalline, ne serait pas plus malsaine qu'elle. Plus d'une grande ville se contente d'eau de rivière, filtrée, s'entend.

L'ancienne capitale de la Diète germanique, la belle et riche cité de Francfort, à son approvisionnement en eau de source, ajoute en été un fort utile supplément puisé dans le Mein, et soumis, avant d'entrer dans la distribution, à une filtration méthodique et efficace. Berlin ne boit que de l'eau de la Sprée ou du lac Tegel, ayant également subi la filtration. A Varsovie, la filtration encore rend parfaitement potables les eaux limoneuses de la Vistule. Les cinq millions d'habitans de Londres n'ont d'autre eau que celle prise dans la Tamise, en amont de la ville, et que le filtre aussi rend propre à tous les usages, y compris celui de la boisson. L'eau de rivière filtrée est en usage dans nombre de villes américaines, et il ne semble pas que l'état sanitaire des nombreuses populations qui s'abreuvent ainsi ait particulièrement à en souffrir. A Varsovie, l'eau puisée dans la Vistule contient 3,000 microbes. A sa sortie des filtres, il n'y en a plus que 241. C'est tout autant qu'on en trouve aux meilleurs momens dans la Dhuis à Ménilmontant. Et je pourrais, à l'infini, multiplier ces exemples de l'action destructive exercée par le filtrage sur ces inévitables corpuscules.

Mais, quand je parle d'eau de rivière admise dans la consommation, il s'agit, bien entendu, — et je supplie qu'on veuille bien m'en donner acte, — il s'agit d'eau d'abord puisée dans une rivière, en amont des grands centres habités, et non au beau milieu de la pollution, et ensuite soigneusement filtrée.

Ce filtrage, j'en conviens, est une opération délicate, qui doit être préparée et conduite avec beaucoup d'intelligence et des précautions infinies. Elle n'est pas, non plus, sans coûter quelque chose. Elle est d'ailleurs susceptible encore de nombreux perfectionnemens. Il faut qu'à l'imitation de ce qui se passe dans la nature, l'eau, répandue en couche mince à la surface des filtres,

y pénètre lentement, comme fait l'eau de pluie dans un terrain moyennement perméable, qu'elle circule à travers des épaisseurs considérables de sable et de gravier. Chaque caillou, chaque grain de sable doit jouer le rôle d'un obstacle s'opposant à la descente verticale de chaque goutte, l'obligeant à changer de direction, à détourner sa route, tantôt à droite, tantôt à gauche, à cheminer longuement et lentement à travers tous les petits interstices de ce sol artificiel. On estime, d'après l'expérience acquise, que pour bien fonctionner, un filtre ne doit pas, en vingt-quatre heures, laisser passer plus de 2,500 litres par mètre carré de superficie. A cette condition, non-seulement l'eau se dépouille de tout ce qu'elle tenait en suspension, limon, corps organiques, larves et autres matières qui altèrent à la fois et sa limpidité et sa pureté; mais encore, dans ce long circuit, chacune de ces molécules liquides reste en contact prolongé avec l'air : elle dissout de l'oxygène, et l'oxygène, ce principe de vie, est, par excellence, l'agent de destruction des germes pathogènes. Mais que de soins! quelle vigilance de tous les instans! Vraiment il y faut, avec de la science, apporter encore beaucoup de dévoûment et l'amour de l'œuvre entreprise. Heureusement, ce sont là vertus coutumières chez nos ingénieurs (1).

Si l'on s'apercevait un jour que c'est là qu'il faut en venir, tout ne serait pas dit encore. Il faudrait, avant tout, refaire l'éducation du public, détruire des préjugés qu'on a peut-être contribué soi-même à faire naître, à entretenir, à exaspérer. Il faudrait surtout se concilier l'opinion des hygiénistes, que leur vogue rend peut-être un peu intransigeans, il faudrait obtenir d'eux cette déclaration qui résume, je crois, ce que continuent à penser ceux qui, sans passions et sans préjugés, restent en communion scientifique avec la vérité. L'eau de source est la meilleure de toutes, mais il est souvent difficile de se la procurer en quantité suffisante. A son

(1) Je ne puis, on le comprendra, passer ici en revue tout ce qui a été essayé pour améliorer la qualité des eaux de rivière. Les procédés sont nombreux : aucun n'a donné jusqu'ici de résultats concluans, et, en particulier, ceux fondés sur des réactions chimiques. Cependant, il se fait en ce moment, à Boulogne-sur-Seine, et sur une grande échelle, à Libourne, des essais d'un procédé qui arrive à une épuration satisfaisante par réaction du fer. Est-ce applicable à de grands volumes d'eau? Il convient de ne pas se prononcer encore. — Dans un autre ordre d'idées, il faut citer aussi un essai intéressant qui se poursuit à Nantes. Le filtre dont il s'agit consiste en une tour en maçonnerie construite dans le lit même de la Loire. Des matériaux filtrans, sable et gravier, sont accumulés tout autour en talus réguliers. Des barbacanes, ménagées dans la tour, y laissent pénétrer l'eau qui a traversé la masse filtrante. On obtient, paraît-il, des résultats satisfaisans. Nous souhaitons qu'ils s'affirment par une expérience plus prolongée, tout en craignant qu'un semblable filtre soit difficilement applicable en grand.

défaut, l'eau recueillie dans les drainages de sols perméables convenablement choisis, ou celle puisée dans les parties relativement saines des rivières, peuvent, après filtration, être considérées comme inoffensives pour la santé publique.

Arriver à répandre des notions de ce genre ne sera, certes, pas facile à Paris, étant donné l'état d'esprit de la population. Mais si le Parisien est sujet à ce qu'on appelle aujourd'hui l'emballement, il prend volontiers, le premier moment passé, le temps de la réflexion. On ne doit donc pas désespérer de le voir modifier son opinion et sur les microbes et sur les eaux qu'il peut être appelé à boire. Amener ce revirement ne sera pas en tout cas l'affaire d'un jour, et il serait peut-être bon de ne pas trop attendre pour s'en occuper.

Rappelons-nous, en effet, que Paris n'a pas actuellement assez d'eau potable : que dans quelques mois, à l'arrivée de l'Avre, il aura strictement l'indispensable. Mais il y a lieu de prévoir l'avenir, et un avenir très prochain, dans les éventualités duquel il faut faire figurer, d'un côté, l'accroissement annuel probable de la population parisienne, les 600,000 habitans de la banlieue admis aux mêmes bienfaits que leurs concitoyens *intra muros,* le développement enfin, volontaire ou imposé, des habitudes hygiéniques chez tout ce monde, et d'autre part, l'incertitude très grande où l'on est de pouvoir dériver encore de nouvelles sources, suffisantes pour ces nouveaux besoins.

Il y a quelque temps, un des hygiénistes les plus perspicaces de notre époque définissait ainsi le double devoir qui incombe aux administrateurs de nos modernes cités : « Deux conditions sont nécessaires pour l'assainissement d'une ville. Elle doit recevoir en quantité suffisante une eau potable, et elle doit écouler sans stagnation possible, et rejeter au loin, avant toute fermentation, les matières impures et les eaux usées de la vie et de l'industrie (1). »

Et citant ces paroles à ses collègues, un conseiller municipal s'écriait aussitôt : « Messieurs, c'est là tout notre programme. »

Oui, c'est là tout le programme. Espérons-le, il n'aura rien de commun avec ces programmes électoraux, dont un député de Paris a, pour l'étonnement des âges futurs et l'enseignement de celui-ci, fait rassembler la curieuse collection. C'est un programme dont on veut, dont on poursuit l'accomplissement.

L'œuvre est considérable. Je viens d'essayer de montrer tout ce qu'en exige encore la première partie. La seconde ne demande pas moins de sagacité, de persévérance et d'argent.

J. FLEURY.

(1) Docteur Proust, *Rapport au conseil général d'hygiène.*

LA FAYETTE

PENDANT LE CONSULAT ET LE PREMIER EMPIRE

I.

L'Europe entière s'était émue en apprenant la délivrance des prisonniers d'Olmütz. La Fayette, à peine arrivé à Hambourg, recevait la visite de ses anciens aides-de-camp accourus de Paris ; Klopstock, le noble poète, venait l'embrasser, et Archinoltz, un de ses fidèles correspondans, ne le quittait plus. C'était à qui lui écrirait, mais parmi tant de lettres affectueuses, aucune ne lui remua plus le cœur que celle envoyée par Mme de Staël dès la première nouvelle de sa prochaine délivrance.

« *20 juin 1797.* — J'espère que cette lettre vous parviendra. Je voudrais être une des premières personnes qui vous parlât de tous les sentimens d'indignation, de douleur, d'espérance, de crainte, d'inquiétude, de découragement, dont votre sort, pendant ces cinq années, a rempli l'âme de ce qui vous aime. Je ne sais pas s'il est possible de vous rendre supportables vos cruels souvenirs. J'ose cependant vous dire que, pendant que la calomnie a défait toutes les réputations, que les factions se sont attachées aux individus, ne pouvant triompher de la cause, votre malheur a préservé votre gloire ; et si votre santé peut se remettre, vous sortez tout entier de ce tombeau, où votre nom a acquis un nouveau lustre.

« Venez directement en France! Il n'y a pas d'autre patrie pour vous. Vous y trouverez la république que votre opinion appelait lorsque votre conscience vous liait à la royauté. Vous la trouverez illustrée par la victoire et délivrée des crimes qui ont souillé son origine. Vous la soutiendrez, parce qu'il ne peut plus exister en France de liberté que par elle et que vous êtes comme héros et comme martyr tellement uni à la liberté, qu'indifféremment je prononce votre nom et le sien pour exprimer ce que je désire pour l'honneur et la prospérité de la France.

« Venez en France! vous y trouverez des amis qui vous sont dévoués, et laissez-moi espérer que mon occupation constante de vous, mes inutiles efforts pour vous servir, me donneront quelques droits à un peu d'intérêt de votre part. »

Cette lettre si éloquente, et qui marque une date dans les divers états d'esprit de Mme de Staël, était suivie de quelques lignes affectueuses et aimables de Mathieu de Montmorency, alors à Coppet : « La constante occupation de vos malheurs et de votre courage a survécu en moi et survivra toujours à mon éloignement de toute activité. Mais je crois que je retrouverais tout mon ancien enthousiasme pour fêter celui à qui j'en ai vu un si constant pour la liberté. » Cette unanimité de toutes les âmes libérales à fêter La Fayette est le jugement le plus favorable de sa conduite pendant la Révolution.

Les deux ou trois jours qu'il passa à Hambourg furent employés à remercier Huger, Fitz-Patrick, Masclet (1). Ses lettres sont vivantes de reconnaissance et d'affection ; elles honorent son cœur, qui resta toujours droit et bon. Il s'acquittait le mieux qu'il pouvait de cette dette la plus sacrée dès le premier jour de sa mise en liberté.

M. Parish, consul des États-Unis, avait fini par représenter à M. de Buol, ministre d'Autriche, que la saison avancée, la mauvaise santé de Mme de La Fayette, ne rendaient plus possible le départ de la famille pour l'Amérique; que, d'autre part, les événemens qui s'accomplissaient à Paris ne permettaient pas une installation en Hollande. Un troisième parti s'imposait, le séjour dans le Holstein. C'est celui qui fut adopté. L'installation de La Fayette à Hambourg était surtout ce que le gouvernement autrichien voulait éviter.

Le 10 octobre, le général et sa famille partirent en effet pour Wittmold, où la sœur de Mme de La Fayette, la marquise de Mon-

(1) Voir *Correspondance*, t. IV, p. 375 et suiv. ; *Mémoires d'Anne-Paule-Dominique de Noailles, marquise de Montagu*, par M. Callet ; Rouen, 1859, 1 vol., p. 172.

tagu, et leur tante, la comtesse de Tessé, s'étaient fixées pendant l'émigration. Ce fut un grand événement : « Le son des trompettes du jugement dernier ne les eût pas autrement émues, que la fanfare du postillon annonçant, suivant l'usage allemand, l'entrée dans la ville (1). » Les prisonniers d'Olmütz arrivaient. Mme de Montagu courut éperdue au bord du lac et se jeta dans un petit bateau à voiles, qui n'avait pour pilote que le vieux M. de Mun. Elle se fit conduire à Ploën et se trouva bientôt dans les bras de sa sœur. Il lui semblait en la voyant « qu'elle retrouvait en elle plus qu'elle-même, c'est-à-dire sa mère, sa sœur de Noailles et tout ce qu'elle avait perdu. »

Le général, bienveillant, doux et calme comme à l'ordinaire, présenta à sa belle-sœur ses fidèles Bureaux de Puzy et Latour-Maubourg, puis, Théodore de Lameth, son ancien aide-de-camp, et Pellet, un de ses officiers d'ordonnance, qui étaient venus le rejoindre en route. Mme de Tessé attendait sa nièce sur la rive; elle la reçut avec tendresse, et ce fut, ce jour-là et les suivans, fête à Wittmold; toute la parenté y fut logée. Les amis s'installèrent à Ploën; mais ils passaient le lac deux ou trois fois par jour. « Les eaux de ce pauvre petit lac, ordinairement si tranquilles, n'étaient pas plus troublées par ce va-et-vient continuel que ne l'était au fond de l'âme Mme de Montagu par le bruit et la véhémence inaccoutumés des entretiens de la table et du salon. Il ne faut pas demander de quoi l'on y parlait. De quoi y eût-on parlé, sinon de politique? »

Le champ était vaste, et on le parcourait en tous sens du matin au soir. Mme de Tessé, qui était là dans son élément, ranimait la conversation, quand elle languissait. Nous connaissons Mme de Tessé, un des types les plus accomplis de la femme du XVIIIe siècle, avec ses yeux perçans, sa bouche fine, mais tiraillée par un tic nerveux qui la faisait grimacer en parlant avec infiniment de grâce et encore plus d'esprit. Incrédule et charitable; « on la voyait plus souvent sur le chemin des pauvres que sur le chemin de l'église. » C'était elle, tour à tour mordante et sentencieuse, qui discourait le plus au milieu du silence de l'auditoire attentif. Les aides-de-camp du général apportaient dans la discussion un peu moins d'esprit et plus de passion; ils avaient moins d'aigreur contre la Révolution qui les avait proscrits, que contre les émigrés qui avaient applaudi à leur chute et contre les princes qui avaient refusé de s'appuyer sur eux. On pouvait pressentir leur opposition sous la Restauration.

Quant à La Fayette, « il était si peu changé qu'on rajeunissait

(1) Voir Dépêches de Buol à Thugut et de Thugut à Parish, 4-14 nov. 1797.

en l'écoutant. On était toujours avec lui, à la déclaration des Droits de l'homme et à l'aurore de la Révolution. Le reste n'était qu'un accident, déplorable sans doute, mais qui n'était pas, à son avis, plus décourageant que l'histoire des naufrages ne l'est pour les bons marins. » Tel il fut jusqu'à la dernière heure de sa vie, conservant toujours la même intrépidité et la même foi dans les destinées de la France. Il était homme, si l'occasion s'en présentait, comme disait Mme de Montagu, à se rembarquer au premier jour sur les quatre planches mal jointes du radeau de 1791, et à risquer de nouveau sa fortune, et non pas seulement la sienne, dans l'entreprise.

Il avait le tempérament des chevaliers d'autrefois et le même calme dans l'ardeur : — « Gilbert, écrivait à Mme de Grammont Mme de Montagu, est tout aussi bon, tout aussi simple dans ses manières, tout aussi affectueux dans ses caresses, tout aussi doux dans la dispute que vous l'avez connu. Il aime tendrement ses enfans, et, malgré son extérieur froid, est aimable pour sa femme. Il a des formes affables, un flegme dont je ne suis pas la dupe, un désir secret d'être à portée d'agir. J'évite de traiter directement avec lui tout ce qui touche à la Révolution, aux choses qu'il défend comme à celles qu'il condamne. »

Après cinq semaines passées à Wittmold, La Fayette loua un château à Lehmkulen, tout près de Mme de Tessé, qu'il aimait et qui avait avec lui une parfaite communauté d'opinions. M. de Mun vint le voir, et aussi tous les Maubourg, y compris leur sœur, Mme de Maisonneuve. Mais une visite inattendue le charma : celle de Mme de Simiane. Munie d'un faux passeport, elle s'était échappée de France, tout exprès pour retrouver La Fayette. Les tristesses et les malheurs de la Révolution avaient amaigri son beau visage, sans lui ôter son attrait. Elle s'établit chez Mme de Tessé et fut étonnée en arrivant de n'entendre parler que de projets de mariage.

Charles de Latour-Maubourg, frère de l'aide-de-camp du général, venait de demander la main de Mlle Anastasie de La Fayette. Elle ne lui apportait en dot que sa jeunesse et ses vertus, et lui, sauf l'espérance d'une somme de 30,000 francs, rien de plus que son courage et sa droiture. Ni l'un ni l'autre ne craignaient la pauvreté. Mme de La Fayette trouvait le parti avantageux ; son mari y donnait son entière adhésion. Mais à Wittmold on jeta les hauts cris. M. de Mun prétendait qu'on ne se mariait pas ainsi, hormis chez les sauvages d'Amérique, et Mme de Tessé soutenait qu'on n'avait rien vu de pareil depuis Adam et Ève. Les sarcasmes n'y firent rien. Le mécontentement de Mme de Tessé se fondit bientôt en une tendre et aimable sollicitude. On revint s'installer à Wittmold pour célébrer

le mariage (9 mai 1798). Mme de La Fayette fut assez gravement malade par suite des infirmités qu'elle avait contractées durant sa longue captivité. Elle ne souffrit pas qu'on ralentît d'un jour les apprêts de la noce. Elle était aussi calme, aussi ferme d'esprit qu'on l'avait jamais vue. Ses enfans la transportaient sur un canapé de sa chambre au salon. Mme de Montagu, près d'accoucher, les aidait à panser « les glorieuses plaies de leur mère. »

Stéphanie de Montagu vint au monde, en effet, dix jours après le mariage d'Anastasie de La Fayette. Elle fut ondoyée par Mme de Tessé; mais il fallut recommencer la cérémonie. Mme de Tessé, qui n'en faisait jamais d'autres, avait, dans son trouble, répandu sur la tête du nouveau-né, au lieu d'eau pure, un flacon d'eau de Cologne : elle assurait pourtant qu'elle avait fait sur la tête de l'enfant un grand signe de croix.

Pour ajouter aux joies de cette union que le malheur avait préparée, en cimentant l'affection entre les deux familles, George La Fayette était arrivé de Mount-Vernon. Il apportait à son père une lettre de Washington. Ce grand homme lui disait toute la part qu'il avait prise à ses souffrances, ses efforts pour le secourir, les mesures qu'il avait adoptées, quoique sans succès, pour faciliter sa délivrance, sa joie enfin de voir le terme des injustices : « A aucune époque, ajoutait-il, vous n'avez eu une plus haute part dans l'affection de ce pays. Je n'emploierai pas votre temps à vous parler de ce qui me regarde personnellement, si ce n'est pour vous dire que je suis encore une fois rentré dans mes foyers, où je resterai en formant des vœux pour la prospérité des États-Unis, après avoir travaillé bien des années à l'établissement de leur indépendance, de leur constitution, de leurs lois (1)... » Cette lettre se terminait par ces mots plus affectueux encore que de coutume : « Si vos souvenirs ou les circonstances vous portaient à visiter l'Amérique, accompagné de votre femme et de vos filles, aucun de ses habitans ne vous recevrait avec plus de cordialité et de tendresse que Mme Washington et moi; nos cœurs sont pleins d'affection et d'admiration pour vous et pour elles. »

Il y avait autre chose que du sentiment dans ces lignes; elles cachaient un regret : depuis que La Fayette avait disparu de la scène politique, des dissensions affligeantes étaient survenues entre nous et les États-Unis. La France et la Grande-Bretagne essayaient depuis longtemps d'entraîner dans leurs hostilités réciproques le gouvernement américain et de lui imposer des résolutions contraires à ses principes de neutralité, comme à la liberté du commerce.

Par représailles contre l'Angleterre, la Convention avait autorisé,

(1) Voir *Correspondance*, t. IV, p. 392.

le 9 mai 1793, les bâtimens de guerre et les corsaires français à amener dans nos ports les navires neutres chargés soit de marchandises appartenant à une nation ennemie, soit de subsistances qui lui seraient destinées, et à vendre les cargaisons au profit des preneurs. Ces dispositions, dont on avait d'abord excepté les Américains, les atteignirent ensuite avec beaucoup de rigueur, lorsque, le 19 novembre 1794, ils se furent alliés, par un traité de commerce, avec les Anglais. Le Directoire déclara que ce traité violait le traité antérieur du 6 février 1778 entre la France et les États-Unis. M. Adet, notre ministre plénipotentiaire à Washington, signifia, le 12 novembre 1796, au secrétaire d'État de l'Union que les vaisseaux américains seraient soumis de la part des Français aux mêmes traitemens qu'ils se laisseraient imposer par la marine anglaise. M. Monroë, ministre à Paris, fut alors rappelé; M. Pinckney étant venu pour le remplacer, le Directoire refusa ses lettres de créance. Bientôt tous rapports cessèrent entre les deux gouvernemens.

Cette situation politique entre deux pays faits pour s'aimer et se soutenir resta longtemps ignorée de La Fayette. Quand il la connut, il écrivit à Washington (1) : « D'après les nouvelles que je reçois, je suis tout à fait persuadé que le Directoire désire être en paix avec les États-Unis. Le parti aristocrate, dont la haine pour l'Amérique date du commencement de la Révolution européenne, et le gouvernement anglais, qui, depuis la déclaration d'indépendance, n'a rien oublié, ni pardonné, se réjouissent, je le sais, de la perspective d'une rupture entre deux nations, autrefois unies pour la cause de la liberté, et ils s'efforcent par tous les moyens en leur pouvoir de nous précipiter dans la guerre. Mais vous êtes là, mon cher général, indépendant des partis, vénéré de tous, et, si, comme je l'espère, vos renseignemens vous portent à juger favorablement les dispositions du gouvernement français, votre influence doit empêcher que la brèche soit agrandie et assurer une noble et durable réconciliation. »

Le temps n'était plus où, dans les relations avec les États-Unis, La Fayette exerçait une influence souveraine sur le gouvernement de son pays; les portes de la patrie ne s'ouvraient pas encore pour lui et il ressentait toutes les douleurs de l'exil. Il était impossible que sa pensée ne se reportât pas vers les événemens prodigieux auxquels il avait été mêlé trois ans.

Sous le titre de *Souvenirs en sortant de prison*, il a recueilli ses jugemens sur les personnes et les choses de la révolution. Le nouveau coup d'État du 18 fructidor venait s'ajouter aux crimes déjà commis et avait eu à l'étranger un grand retentissement; des

(1) *Correspondance*, t. IV, p. 431 et suiv.

intrigans essayaient de réveiller l'ambition dans l'âme de l'ancien commandant des gardes nationales. Cet écrit nous montre un La Fayette mûri, et il nous semble intéressant d'en parler (1).

Il n'abdique aucune de ses convictions libérales. Il n'est pas de ceux que le spectacle des événemens ait absolument découragé. Son rêve était trop haut pour que les malheurs et les mécomptes aient pu l'atteindre. A ses yeux, c'est le 10 août qui a tout perdu, parce qu'il a consacré la violation des sermens constitutionnels. « Un nouveau bouleversement dans les hommes, dans les opinions, dans les mesures, portant la terreur et le dévergondage, corrompt jusqu'au fond le cours des idées libérales qui avait pu quelquefois être partiellement troublé, mais qui toujours avait été maintenu par la doctrine de l'assemblée constituante et par le dévoûment sans bornes des premiers chefs de la capitale. » Il condamne la politique des girondins ; mais il reconnaît que, dans les derniers temps, ils prirent une attitude toujours honorable, que leurs discours et leurs journaux, seules armes à leur usage, devinrent de courageux plaidoyers contre les progrès du terrorisme. Quant au roi, La Fayette ne cesse d'en parler avec respect et un certain attendrissement. Jamais son procès n'a été jugé avec plus de sévérité : « Le malheureux Louis XVI, dont ses prétendus amis avaient mieux aimé la perte que de le voir sauvé par moi, ne tarda guère à être assassiné par la plus monstrueuse procédure. Tout ce qui devait le protéger comme roi et comme citoyen, l'acte constitutionnel, l'inviolabilité jurée, la nécessité des lois préétablies et des formes établies, les amnisties passées, les incapacités légales, les motifs de récusation, la proportion des voix en matière judiciaire, tout fut foulé aux pieds. La Convention, exerçant rétroactivement contre lui les fonctions constituantes et législatives, osa cumuler encore les rôles de dénonciateurs, témoins, jurés d'accusation, jurés de jugement, ministère public, juges et pouvoir exécutif. » Et La Fayette raconte que lorsque ses deux amis et lui furent conduits en janvier 1792 de la prison de Wesel à celle de Magdebourg, se trouvant avec un négociant de Francfort et le maire de Lipstadt, ces messieurs, qui étaient connus du général Scholler, commandant d'escorte, obtinrent la permission de causer avec les prisonniers. A propos des premières procédures contre le roi, ils leur dirent : « Nous venons du quartier-général des émigrés, vous êtes les seuls patriotes que nous ayons vus et les premiers Français qui nous aient parlé décemment de ce malheureux procès. »

(1) Voir *Souvenirs en sortant de prison*, p. 304, 306, 309.

Il n'y a pas de paroles plus humaines que celles qui tombent des lèvres de La Fayette lorsqu'il parle de la mort de l'infortunée reine et de l'angélique Madame Élisabeth et il cite le mot de la duchesse d'Angoulême, mot peu connu : « Si ma mère eût pu vaincre ses préventions contre M. de La Fayette, si on lui eût accordé plus de confiance, mes malheureux parens vivraient encore. » Mais c'est quand il arrive à juger les jacobins que La Fayette sent la colère lui monter au cœur. Il se souvient du meurtre de son ami, le vertueux La Rochefoucauld, de l'exécution du maire de Strasbourg, le brave Dietrich, du martyre de Bailly, de l'immolation de Barnave, tous accusés de *fayettisme*. Aussi peu de pages sont plus vibrantes d'émotion que celles où sont marquées au fer rouge toutes les violences et toutes les folies sanguinaires de la Terreur. Il accuse nettement Danton d'avoir, après le 6 octobre, reçu de l'argent de M. de Montmorin (1), « qu'il fit en conséquence assassiner au 2 septembre, » et plus tard de la cour, quelque temps avant le 10 août, « pour tourner en faveur du roi l'émeute annoncée. »

La Fayette, dans ce même écrit, reconnaît que la Convention a créé des institutions utiles, et fait la meilleure constitution qui ait existé en Europe, la constitution de l'an III. Il exprime un regret, et ce regret est tout patriotique et inspiré par son tempérament militaire. Il parle de la journée de Valmy et il ajoute : « Si je n'avais pas été proscrit, les fautes des ennemis et les hasards du temps auraient mis dans mes mains un succès infiniment plus marquant et beaucoup moins méritoire que ma campagne contre lord Cornwallis. Aussi, dès ce moment, suis-je devenu indifférent à toute ambition militaire. »

Voilà le cri qui lui échappe ! Il n'a jamais regretté que cela, ne s'être pas, en 1792, illustré par une victoire. Il parle avec enthousiasme des armées de la Révolution. Il admire leur obéissance sous les armes (2), leur désintéressement, leur caractère généreux, « qui, pendant que la France était souillée par la férocité ou dégradée par la résignation, distinguèrent au dehors ses troupes victorieuses. Elles furent longtemps le refuge de l'honneur national. » Avec quelle chaleur et quelle sympathie il cite le nom de Hoche qu'il avait connu simple sergent !

Quand, au contraire, il fait un retour sur lui-même, la modestie qui accompagnait son honnêteté lui dicte ces paroles : « J'ai su quelquefois profiter, pour le succès de mes vues, de grandes circon-

(1) Page 329.
(2) Pages 344 et 360.

stances et même les créer. J'ai souvent produit beaucoup d'effet sur des auditoires tumultueux ou prévenus. Je ne suis pourtant ni homme d'État, ni orateur. »

C'est dans ces pages peu lues que nous saisissons La Fayette sur le vif. Il importait de ne pas les laisser dans l'ombre.

Il conformait du reste ses actes à ses doctrines. Ainsi, dès leur arrivée dans le Holstein, ses amis et lui avaient arboré la cocarde nationale, afin d'établir une distinction tranchante avec les émigrés. Il s'était rendu ensuite chez le ministre de France, M. Reinhart, pour lui porter son adhésion à la constitution de l'an III (1), et lorsque le lendemain il reçut la visite du représentant du gouvernement du Directoire, il lui exprima fermement « ses inaltérables sentimens sur le 10 août et son horreur du 18 fructidor. » M. Reinhart, dans sa dépêche à M. de Talleyrand, dut constater les divers sentimens de La Fayette, car le Directoire fut mécontent. Par son ordre, le peu de biens que La Fayette possédait encore en Bretagne furent vendus aux enchères, et sa rentrée en France fut compromise. « Notre ami, écrivait Masclet le 31 novembre 1797, vient de jeter le gantelet contre le 18 fructidor, c'est-à-dire qu'il vient de prononcer son arrêt d'ostracisme contre lui-même, j'ai montré tout cela à Talleyrand. Il pense comme moi que de pareilles indiscrétions ne peuvent manquer de tout perdre. »

En attendant des jours meilleurs, Mme de La Fayette, à peine convalescente, fut dans l'obligation de retourner en France, où les affaires de la famille l'appelaient impérieusement. La détresse s'était assise à son foyer. La guerre d'Amérique, la révolution, la prison, l'exil, avaient dévoré une fortune considérable. Mme de La Fayette seule pouvait poursuivre le règlement des partages et des comptes; car seule elle n'était portée sur aucune liste de proscription ou de suspicion. Elle partit donc pour Paris avec sa seconde fille; elle n'y fit qu'un court séjour et s'empressa d'aller embrasser en Auvergne sa vieille tante, Mme de Chavaniac.

Pendant son absence, La Fayette et son fils George avaient quitté le Holstein. La famille s'installait plus près de la France, à Vianen, aux portes d'Utrecht. « En exil, dit mélancoliquement Mme de Lasteyrie, nul lien n'attache; on espère toujours abandonner l'établissement qu'on se fait. »

Avant de reprendre le chemin de l'exil, Mme de La Fayette avait remis à l'un des directeurs, La Revellière-Lépeaux, une lettre dans laquelle le général demandait la rentrée de ses compagnons. « En offrant de loin, écrivait-il, mes vœux pour la liberté, la gloire et

(1) Page 362.

le bonheur de mon pays, je viens solliciter la rentrée du petit nombre d'officiers qui, dans une occasion dont la responsabilité appartient à moi seul, ne pouvant pas prévoir où les conduisait l'obligation d'accompagner leur général, tombèrent avec lui dans les mains des ennemis. Leur patriotisme éprouvé, dès les premiers temps de la révolution, s'est conservé dans toute son ardeur, comme dans toute sa pureté, et la république ne peut pas avoir de plus fidèles défenseurs. »

La Revellière lut cette lettre en présence de Mme de La Fayette et lui dit qu'il en ferait part au Directoire. Aucune résolution ne fut prise.

L'exil fut moins dur en Hollande. Depuis que Pichegru en avait chassé les Anglais, le stathoudérat avait été aboli, et les sept provinces, sous le nom de *République batave*, étaient gouvernées par une assemblée législative directement nommée par le peuple. Un traité d'alliance entre la France et les Provinces-Unies avait été signé depuis le mois de mai 1795. La Fayette et son fils étaient les amis du général Van Ryssel, et ils avaient été reçus par ce grand patriote de la façon la plus touchante (1). Le général Brune commandait les troupes auxiliaires françaises. La présence de La Fayette dans la république batave n'était pas sans réveiller les haines de ses ennemis et leurs accusations. « Il serait facile à mes amis d'y répondre, écrivait-il le 4 avril 1799, si l'apathie générale ne trouvait plus commode de répéter des mots en l'air sur les prétendues fautes du temps passé, que d'encourir le malheur d'avoir une volonté en cherchant à tirer parti du temps présent. J'ai fait des fautes, sans doute, et je les connais bien; mais les accusateurs ne sont pas heureux dans leur choix. Dois-je ajouter un manifeste de plus à tous ceux qui ont inondé le public? Je ne le crois pas. Attendons pour que je prenne la parole une occasion. La situation actuelle ne peut pas durer. »

Le général Brune se plaignit au gouvernement du séjour de La Fayette dans la république batave. On le gênait dans le choix d'un asile. Il songea à chercher un refuge en Amérique; mais Washington y voyait des inconvéniens politiques pour son ami.

Il se donna, pour tout oublier, aux joies de la famille, laissant Mme de La Fayette essayer de réunir les débris de leur fortune. Mme de Montagu et Mme de Grammont, au printemps de 1799 (2), arrivèrent à Vianen. L'entrevue des trois sœurs fut pleine d'émotion. Il s'agissait de partager la succession encore indivise de la duchesse d'Ayen. Il y avait des mineurs. M. de Thésan vivait en Alle-

(1) Voir *Correspondance*, t. v, p. 6-16.
(2) *Mémoires de Mme de Montagu*, par M. Callet, p. 184.

magne, le vicomte de Noailles en Amérique. Les Mémoires de Mme de Montagu indiquent qu'on faisait très mauvaise chère chez le général. Tout y manquait. Les trois sœurs, dès le premier jour, avaient dû mettre en commun leur génie et leur bourse pour se procurer à peu de frais quelques-uns des objets les plus indispensables. « La seule ressource de la maîtresse du logis était de faire des œufs à la neige, lorsqu'il s'agissait d'ajouter un plat de résistance à l'ordinaire de quinze ou seize convives mourant de faim. » Mais au sein de cette détresse que de bonheur ! Il faudrait copier toute la correspondance de ce temps-là pour en donner une idée.

Après un mois de vie commune, on se sépara de nouveau. Mme de La Fayette retourna en France. Jamais son esprit cultivé et juste ne montra autant de ressources qu'à cette époque, en même temps que ses qualités de résolution trouvèrent leur emploi. Toutes les lettres de La Fayette à sa femme, pendant cette longue absence, avec les années de plus, rappellent, par leur tendresse, le temps de la guerre d'Amérique :

« 16 mai 1799. — Je suis revenu bien tristement tout seul, ma chère Adrienne, et quoique je ne puisse regarder cette séparation comme celle de l'année dernière, il y en a plus qu'il ne faut pour me faire bien de la peine. Déjà, je commence à éprouver l'impatience de vous revoir, c'est m'y prendre de bonne heure.

« Nous attendons de vos nouvelles. J'ai trop de confiance en vous pour craindre que vous ayez oublié les soins de votre santé, que vous m'avez solennellement et tendrement promis. — Notre jardin a tous les jours de nouveaux charmes ; mais une fouine a mangé ma pauvre femelle ramier et ses œufs. J'ai rencontré avant-hier chez la nourrice trois charbonniers du Cantal ; ce sont des hommes de fort bon sens, et dont le jugement pour les questions que je leur faisais est très supérieur à celui des salons. Il en résulte évidemment que la révolution, malgré les crimes et les violences, qui en ont souillé le cours et arrêté les effets, a cependant déjà beaucoup amélioré le sort des paysans de ce département. Je vous fais part de cette consolation que j'ai attrapée en passant et qui m'a fait grand plaisir.

« Adieu, ma chère Adrienne; mon cœur vous suit, vous regrette, vous prêche et vous aime bien tendrement. »

Mme de La Fayette avait pu aplanir les difficultés des règlemens de famille. Le château de Lagrange-Bleneau lui était échu en partage, à la satisfaction de son mari qui rêvait d'agriculture. « Ma lettre, lui écrivait-il (29 mai 1799), vous trouvera vraisemblablement à Lagrange, mon cher cœur ; dans cette retraite où nous sommes destinés, j'espère, à nous reposer ensemble des vicissitudes de notre vie. » Et il lui demande des détails sur la maison,

surtout sur la ferme et sur les bois. Il s'enfonce dans l'étude des questions agricoles. Il ne peut s'habituer maintenant à la pensée d'aller s'installer dans l'État de Virginie, ou bien à portée de la ville de Boston. « D'ailleurs, il ne nous manque que le premier dollar pour acheter notre ferme. Cette incertitude, dit-il à son admirable femme, doit être ajoutée à bien d'autres sans que vous deviez vous en tourmenter. » Il apportait dans ces années de gêne une sérénité et une force morale sans égales (1).

Pendant ce temps, Pitt avait réformé la coalition, l'armée anglaise envahissait la Hollande, George La Fayette et Victor La Tour-Maubourg, le frère du prisonnier d'Olmütz, s'étaient engagés comme grenadiers dans les troupes hollandaises. Le général ne savait où reposer sa tête. Dans une lettre du 19 septembre 1799, il écrivait à sa femme : « Il y a aujourd'hui deux ans, chère Adrienne, que nous sortîmes de cette prison où vous étiez venue me porter la consolation et la vie. Que ne puis-je, après deux ans d'exil, augmentés de cinq ans de captivité, vous porter dans une paisible retraite l'assurance d'être réunis pour toujours!.. Comment nous arrangerons-nous, en attendant, pour passer ensemble une partie de l'hiver? Voilà, mon cher cœur, la question que je me fais à moi-même, sans trop savoir comment y répondre. J'ignore si la Hollande sera suffisamment défendue par le général Brune et son armée gallo-batave. »

C'est alors que Mme de La Fayette, effrayée aussi de ce qu'elle entendait dire à Paris, tremblant de voir de nouvelles barrières s'élever entre son mari et elle, si la coalition parvenait à amener en Hollande une contre-révolution, prit la résolution de s'adresser à Sieyès, un des nouveaux directeurs.

La Fayette a tracé de lui un portrait ressemblant (2) : « Il est peureux, prend de l'humeur, ne sait pas plaire. Il ne peut ni parler d'abondance, ni monter à cheval; c'est un abbé dans toute la force du terme, de manière qu'avec beaucoup d'esprit, de grandes facultés pour l'intrigue, et d'excellentes intentions à présent, il est resté au-dessous de sa besogne et de l'attente publique, surtout de celle de l'Europe, où sa réputation en bien et en mal a été fort exagérée. Il est dans la révolution ce que l'archevêque de Toulouse a été dans l'ancien régime; tout le monde l'attendait sur le piédestal, et on s'est étonné de le voir si petit. »

Sieyès reçut Mme de La Fayette. Elle lui parla des dangers que courait son mari (3) et le prévint que, si les armées étrangères

(1) *Correspondance*, t. v, p. 70-84.
(2) *Lettre à M. de Maubourg*, t. v.
(3) *Vie de Mme de La Fayette*, p. 401.

étaient victorieuses en Hollande, il viendrait chercher un asile sur le territoire français. Sieyès se disculpa d'être l'ennemi du général, l'assura de son désir de le voir rentrer, mais il ajouta qu'actuellement ce serait imprudent et que La Fayette serait plus en sûreté dans les États du roi de Prusse. — « Comment! du roi de Prusse, qui l'a retenu prisonnier! répondit Mme de La Fayette. Mon mari préfèrerait, s'il le faut, une prison dans sa patrie, mais il a en elle plus de confiance. » Et, sur ce mot, ils se séparèrent. Heureusement, le duc d'York, commandant de l'armée anglaise, fut réduit, le 18 octobre, à accepter une capitulation qui l'obligeait à rembarquer sans délai son armée, à relever les batteries détruites et à rendre à l'armée batave 8,000 prisonniers, sans conditions ni échanges.

Un autre événement dont La Fayette voyait avec perspicacité les conséquences venait modifier du tout au tout la situation. Bonaparte revenait d'Égypte. « Il peut devenir le maître de la France, écrivait La Fayette à La Tour-Maubourg; quant à ses dispositions à notre égard, elles dépendront essentiellement de son intérêt et de ses projets actuels. Vous savez que son premier mot, en Italie, fut que je ne devais jamais rentrer en France. »

Mme de La Fayette savait tout cela. Sur ses conseils, son mari adressa cependant une lettre nouvelle de remercîmens à Bonaparte; elle resta sans réponse. Bonaparte avait autre chose à faire : il préparait le 18 brumaire. Quand la partie fut gagnée, Mme de La Fayette, avec cette appréciation juste des choses qui ne lui faisait jamais défaut, jugea sur-le-champ que son mari, sans hésitation et sans rien demander à personne, devait rentrer en France, au moment même où l'on proclamait le retour à la justice. Elle obtint un passeport sous un nom supposé. Alexandre Romeuf le porta à La Fayette, sans aucune autre information. Il partit et débarqua à Paris, chez M. Adrien de Mun. Dans une dernière lettre à sa femme. du 30 octobre 1799, La Fayette lui montrait le fond de son âme : « Terminer la révolution à l'avantage de l'humanité, influer sur des mesures utiles à mes contemporains, rétablir la doctrine de la liberté, fermer des blessures, rendre hommage aux martyrs de la bonne cause, seraient, pour moi, des jouissances qui délasseraient mon cœur. Mais je suis plus dégoûté que jamais, je le suis invinciblement de prendre racine dans les affaires publiques; je n'y entrerais que pour un coup de collier, comme on dit, et rien au monde, je vous le jure sur mon honneur, par ma tendresse pour vous et par les mânes de ce que nous pleurons, ne me persuadera de renoncer au plan de retraite que je me suis formé et dans lequel nous passerons tranquillement le reste de notre vie. »

C'est dans ces sentimens que, dans les premiers jours de

novembre, La Fayette revenait de l'exil. Il y avait plus de sept ans qu'il avait quitté la France, et pendant ces longues années de souffrance, son âme ne s'était pas aigrie, son enthousiasme libéral ne s'était pas éteint. Mais, s'il restait toujours le représentant le plus vrai de 1789, la nation, dégoûtée des troubles civils et folle de batailles, avait oublié son idole du 14 juillet. Elle était aux pieds du jeune capitaine qui allait fonder la société issue de la révolution, et lasser la fortune et la gloire.

II.

Le premier acte de La Fayette à Paris fut d'écrire à Bonaparte : « Citoyen consul, depuis l'époque où les prisonniers d'Olmütz vous durent leur liberté, jusqu'à celle où la liberté de ma patrie va m'imposer de plus grandes obligations envers vous, j'ai pensé que la continuation de ma proscription ne convenait ni au gouvernement ni à moi-même; aujourd'hui, j'arrive à Paris. Avant de partir pour la campagne éloignée où je vais réunir ma famille, avant même de voir ici mes amis, je ne diffère pas un instant de m'adresser à vous, non que je doute d'être à ma place partout où la république sera fondée sur des bases dignes d'elle, mais parce que mes devoirs et mes sentimens me pressent de vous porter moi-même l'expression de ma reconnaissance. »

Le général Clarke voulut se charger de remettre cette lettre à Bonaparte. Il s'était mis en colère, à la nouvelle de l'arrivée de La Fayette. Talleyrand s'était empressé de donner rendez-vous à l'ancien prisonnier. Regnault de Saint-Jean-d'Angély s'y trouvait.

Tous deux lui peignirent la fougue du premier consul et pressèrent leur interlocuteur, dans la crainte de mesures violentes, de retourner en Hollande. La Fayette était résolu à ne plus quitter la France. Il était prêt à se laisser arrêter, comme il le déclarait à Louis Romeuf. Il chargea Mme de La Fayette de revoir Bonaparte. Elle fut gracieusement accueillie par lui. « L'arrivée de M. de La Fayette, dit-il, entrave ma marche pour le rétablissement de mes principes et me force à serrer le vent. Je le conjure donc d'éviter tout éclat; je m'en rapporte à son patriotisme. » Elle répondit que telle avait été toujours l'intention de son mari.

Rœderer et Volney vinrent le voir et lui répéter un propos semblable de Bonaparte. La Fayette quitta Paris et se rendit à Lagrange. Le premier consul adopta un système de silence à son égard, à ce point que, lorsque, le 1er février 1800, Fontanes prononça, aux Invalides, l'éloge de Washington, Bonaparte lui demanda de ne

(1) Voir *Mes Rapports avec le premier consul*, p. 154 et suiv.

pas nommer La Fayette, et il parut même contrarié d'apprendre que son fils George assistait à la cérémonie.

Retiré à la campagne, le prisonnier d'Olmütz ne cherchait que l'occasion de servir ses anciens compagnons. Cette occasion se présenta bientôt : un arrêté des consuls du 11 ventôse an VIII (1er mars 1800) avait décidé qu'on effacerait de la liste des émigrés ceux des membres de l'assemblée constituante qui présenteraient au ministre de la police des attestations constatant « qu'ils avaient voté pour l'établissement de l'égalité et pour la suppression de la noblesse. » La Fayette, après avoir rempli les formalités, écrivit à Fouché, en réclamant les mêmes avantages pour les officiers qui avaient signé avec lui, le 19 août 1792, la déclaration faite à Rochefort. Elle témoignait que les signataires, ne pouvant plus servir la liberté de leur pays et défendre sa constitution, demandaient, non comme militaires en activité, et moins encore comme émigrés, mais en qualité d'étrangers, un libre passage sur territoire neutre. La Fayette eut le bonheur de voir ses camarades rayés, en même temps que lui, de la liste de proscription.

Son fils George souhaitait passionnément d'entrer dans l'armée. Il fut proposé pour une sous-lieutenance : le premier consul le plaça dans un régiment de hussards dont Horace Sébastiani était colonel. Enfin La Fayette fut présenté à Bonaparte, aux Tuileries, en même temps que La Tour-Maubourg, par le consul Lebrun. « Je me rappelai, écrit La Fayette, le premier accueil que j'avais reçu autrefois du grand Frédéric. » — Après les complimens réciproques, Bonaparte, répondant aux félicitations sur les succès de l'armée d'Italie : « Les Autrichiens, dit-il, en veulent pourtant encore : c'est Moreau qui fera la paix. Je ne sais ce que diable vous leur avez fait, général La Fayette, ajouta-t-il avec grâce, en parlant des puissances, mais elles ont eu bien de la peine à vous lâcher. » — Et comme, à leurs remercîmens, La Fayette et Maubourg joignaient ceux de Bureaux de Puzy, alors aux États-Unis, avec Dupont de Nemours, dont il était le beau-fils : — « Il reviendra, dit Bonaparte, et Dupont de Nemours aussi; on en revient toujours à l'eau de la Seine. »

Peu de temps après, comme La Fayette allait rendre visite à Talleyrand, il le vit sortir de son cabinet avec quelqu'un qui ressemblait au premier consul : c'était Joseph Bonaparte. Après quelques mots de politesse, il invita La Fayette à une fête qu'il donnait à Morfontaine, pour célébrer le traité d'amitié et de commerce, signé le 30 septembre 1800 avec les États-Unis. La Fayette rencontra les ministres américains, plusieurs généraux et toute la famille Bonaparte. Ce fut une bonne fortune pour lui, durant les deux jours que dura la fête, d'avoir plus d'une occasion de causer avec

le premier consul. Les lambeaux de conversation que La Fayette a transcrits sont pleins d'intérêt et font connaître le héros des campagnes d'Italie, dans ses premiers mois d'éclat et de grandeur incontestés :

« Vous avez dû trouver les Français bien refroidis sur la liberté? — Oui, mais ils sont en état de la recevoir. — Ils sont bien dégoûtés, vos Parisiens, par exemple; oh! les boutiquiers n'en veulent plus. — Je n'ignore pas l'effet des crimes et des folies qui ont profané le nom de liberté; mais, je le répète, les Français sont, plus que jamais peut-être, en état de la recevoir. C'est à vous à la donner; c'est de vous qu'on l'attend. »

Bonaparte parla sans affectation des intrigues royalistes et de la coopération des partis extrêmes. Puis, comme La Fayette, tout en ne le croyant pas l'inspirateur de la constitution de l'an VIII, le rendait cependant responsable de la part trop grande faite au pouvoir exécutif: — « Que voulez-vous, répondit-il, vous savez que Sieyès n'avait mis partout que des ombres : ombre de pouvoir législatif, ombre de pouvoir judiciaire, ombre de gouvernement. Il fallait bien de la substance quelque part... Ma foi, je l'ai mise là. » Revenant à La Fayette, il le questionna sur ses campagnes d'Amérique; mais, avec sa modestie de bon goût, l'ami de Washington se contenta de lui dire : « Ce furent les plus grands intérêts de l'univers, décidés par des rencontres de patrouilles; » et lui parlant, à son tour, de l'idée qu'avaient eue quelques membres de la convention fédérale de faire, en Amérique, une présidence à vie, il vit les yeux de Bonaparte s'animer et, comme il lui donnait quelques détails sur la présidence américaine, sans faste et sans garde : « Vous conviendrez, répliqua-t-il vivement, qu'en France cela ne pourrait pas aller. » Il joignait alors à la simplicité du génie la profondeur de l'esprit et la sagacité du jugement. La Fayette dut à cette rencontre à Morfontaine un des grands plaisirs de sa vie; il obtint que M. et Mme de Tessé fussent rayés de la liste des émigrés.

Du reste, dans les premiers mois du consulat, il eût pu obtenir pour lui-même de grandes fonctions publiques. Il s'y refusa. « J'ai souhaité la gloire et non la puissance, écrivait-il. La fortune m'a fait manquer l'année 1792. D'ailleurs, tant d'amis n'étaient plus, on avait à me pardonner tant de torts envers moi; j'étais si peu enclin aux liaisons et aux mesures jugées nécessaires, que je préférai sincèrement ma retraite sous la magistrature de Bonaparte (1). »

La première proposition qu'il reçut fut honorable et séduisante.

(1) *Mes Rapports avec le premier consul*, p. 170.

Elle vint de Cabanis, qui, après avoir appartenu au conseil des cinq cents, était entré au sénat après le 18 brumaire. Talleyrand de son côté lui renouvela l'offre d'être sénateur. Enfin, le général Mathieu Dumas vint s'expliquer avec lui sur son attitude, au nom du premier consul. « Personne n'aime passer pour un tyran, avait dit Bonaparte; le général La Fayette semble me désigner comme tel. » — « Le silence de ma retraite, répondit-il, est le maximum de ma déférence; si Bonaparte veut servir la liberté, je lui suis dévoué; mais je ne veux ni approuver un gouvernement arbitraire, ni m'y associer. » Il n'accepta que le titre d'électeur départemental, quoiqu'il fût à vie; et il profita d'une élection au corps législatif pour motiver son refus de candidature, auprès des électeurs de la Haute-Loire, en quelques mots publiés au Puy (19 juillet 1800) : « C'est dans la retraite, disait-il, et me consacrant enfin au repos de la vie privée, que je forme des vœux ardens pour que la paix extérieure soit bientôt le fruit des miracles de gloire qui viennent de surpasser les prodiges des campagnes précédentes, et pour que la paix intérieure se consolide sur les bases essentielles et invariables de la vraie liberté. Heureux que vingt-trois années de vicissitudes dans ma fortune et de constance dans mes principes m'autorisent à répéter, comme le 11 juillet 1789 : « Si, pour recouvrer ses droits, il suffit toujours à une nation de le vouloir, elle ne les conserve que par une austère fidélité à ses obligations civiques et morales. »

Il ne fut donc pas ébloui par le génie et la fortune. Il eut néanmoins, jusqu'au consulat à vie, des rapports avec Bonaparte. L'explosion de la machine infernale, le 3 nivôse, fut pour La Fayette une occasion d'aller lui rendre visite. En recevant ses complimens, le premier consul lui rappela leur conversation, à Morfontaine, sur la constante coopération des partis extrêmes dans les temps révolutionnaires. Comme La Fayette l'engageait à publier les preuves du complot, il lui fit observer qu'elles n'étaient pas susceptibles de publicité. Il ajouta que Louis XVIII lui avait écrit pour désavouer ce crime. « Sa lettre est bien, dit-il, la mienne aussi; mais il finit par me demander une chose que je ne peux faire, c'est de le mettre sur le trône. » Alors il lui conta gaîment les propositions dont on chargeait sa femme Joséphine. « Ils me promettent une statue qui me représentera tendant la couronne au roi. J'ai répondu que je craindrais d'être enfermé dans le piédestal. Leur rendre le pouvoir serait de ma part une infâme lâcheté! Vous pouvez désapprouver mon gouvernement, me trouver despote, on verra, vous verrez un jour si je travaille pour moi ou pour la postérité!.. Mais enfin, je suis maître du mouvement, moi que la révolution, que vous et tous les patriotes ont porté où je

suis, et si je rappelais ces gens-là, ce serait nous livrer tous à leur vengeance. » Il parla si éloquemment de la gloire et de la France que La Fayette lui prit la main.

Ses visites furent en ce temps-là assez nombreuses. Elles avaient pour objet des radiations de parens ou d'amis ou quelque autre service à rendre. Bonaparte et lui restaient deux ou trois heures tête à tête, causant de tout avec une liberté mutuelle, et le Bonaparte de ce temps-là était singulièrement intéressant!

Il étalait un jour ses projets de concordat. « Vous ne vous plaindrez pas, disait-il, je replace les prêtres au-dessous de ce que vous les avez laissés; un évêque se croira très honoré de dîner chez le préfet. » — La Fayette l'interrompit, pour dire en riant: « Avouez que cela n'a d'autre objet que *de casser la petite fiole?* » — « Vous vous moquez de la petite fiole et moi aussi, répondit-il; mais croyez qu'il nous importe au dehors et au dedans de faire déclarer le pape et tous ces gens-là contre la légitimité des Bourbons. Je trouve tous les jours cette sottise dans les négociations. Les diocèses de France sont encore régis par des évêques à la solde des ennemis. »

Jamais il ne parlait à La Fayette des grands seigneurs et des rois de l'Europe sans lui témoigner combien il avait été frappé de leur malveillance envers lui. « Je suis bien haï, disait-il un jour, et d'autres aussi, par ces princes et leurs entours; mais, bah! tout cela n'est rien auprès de leur haine pour vous. J'ai été à portée de le voir; je n'aurais jamais cru que la haine humaine pût aller si loin! Comment, diable! les républicains ont-ils eu la sottise de croire un instant leur cause séparée de la vôtre? Mais à présent ils vous rendent bien justice, mais justice complète, » et ce mot fut appuyé d'un regard très significatif.

Les entretiens se continuèrent encore une année. Un jour que La Fayette était venu l'entretenir de Lally-Tolendal, pour lequel il avait témoigné la plus bienveillante considération : « J'ai reçu une lettre de lui, répondit-il; celui-là a le sang rouge. » Il fut ensuite question d'un autre député à la Constituante qui avait eu des rapports avec le cabinet britannique : « Pourquoi, dit Bonaparte, ne pas faire comme un avocat du Dauphiné, Mounier, qui préféra être maître d'école? Tenez, mon cher, une belle conduite, c'est la vôtre! Mener les affaires de son pays, et, en cas de naufrage, n'avoir rien de commun avec ses ennemis, voilà ce qu'il faut! » — « A-t-il porté les armes? » répondait-il à toutes les demandes de radiation d'émigrés.

Il était dans un moment d'épanchement lorsqu'il dit à La Fayette, en riant : « Vous vous sentez encore trop d'activité pour être sénateur? » — « Ce n'est pas cela, répondis-je, mais je crois que la

retraite est ce qui me convient le mieux. » — « Adieu, général La Fayette, reprit-il avec un dépit concentré, fort aise d'avoir passé ce temps avec vous. » La Fayette, en lui disant adieu, le remerciait de l'intérêt qu'il avait pris à la radiation d'une personne qui l'intéressait. Bonaparte saisit ce mot pour reprendre la conversation : « Permettez-moi, lui dit La Fayette, de reparler d'un point sur lequel je ne veux pas vous laisser d'injustes impressions ; j'ai besoin de vous répéter que, d'après les circonstances de ma vie orageuse, vous devez trouver naturel et convenable que je vive en simple citoyen, au sein de ma famille. Déjà même je vous aurais demandé ma retraite militaire, si je ne voulais pas que tous mes compagnons aient passé avant moi. » — « Votre retraite militaire aussi, répondit-il ; mais, si vous y êtes décidé, il ne faut pas que la considération de vos compagnons vous arrête. Parlez à Berthier pour qu'il presse votre demande. »

L'affaire fut terminée aussitôt, et La Fayette eut la pension de retraite maxima de son grade.

Au moment du traité d'Amiens (27 mars 1802), ses discussions avec le premier consul devinrent plus vives. La Fayette avait fait une visite à lord Cornwallis, de passage à Paris, et il avait été invité avec lui chez Joseph Bonaparte. Le premier consul dit en ricanant à La Fayette, la première fois qu'il le revit : « Je vous préviens que lord Cornwallis prétend que vous n'êtes pas corrigé. » — « De quoi? reprit La Fayette assez vivement. Est-ce d'aimer la liberté? Qui m'en aurait dégoûté? Les extravagances et les crimes de la tyrannie terroriste? Je n'ai pu qu'en haïr davantage tout régime arbitraire et m'attacher de plus en plus à mes principes. » — « Voilà pourtant, continua Bonaparte, ce que prétend lord Cornwallis ; vous lui avez parlé de nos affaires, et voilà ce qu'il dit. » — « Je ne me rappelle rien ; personne n'est plus loin que moi d'aller chercher un ambassadeur anglais pour dénigrer ce qui se passe dans mon pays ; mais s'il m'a demandé si j'appelais cela de la liberté, je lui aurais dit non, quoique plutôt à tout autre qu'à lui. » Bonaparte reprit d'un air sérieux : « Je dois vous dire, général La Fayette, que je vois avec peine que par votre manière de vous exprimer sur les actes du gouvernement, vous donnez à ses ennemis le poids de votre nom. » — « Que puis-je faire de mieux? répondit La Fayette, j'habite la campagne, je vis dans la retraite, j'évite les occasions de parler ; mais toutes les fois qu'on viendra me demander si votre régime est conforme à mes idées de liberté, je répondrai que non ; car enfin, général, je veux bien être prudent, mais je ne veux pas être renégat. » — « Qu'entendez-vous, répliqua-t-il, avec votre régime arbitraire? Le vôtre ne l'était pas, j'en conviens ; mais vous aviez contre vos adversaires la res-

source des émeutes. Je n'étais encore qu'au parterre, lorsque vous étiez sur le théâtre; mais je regardais bien. Oui, pour mettre à la raison ces gueux, vous aviez besoin de faire des émeutes. » — « Si vous appelez émeute, reprit son interlocuteur, l'insurrection nationale de juillet 1789, je réclame celle-là; mais, passé cette époque, je n'en ai plus voulu. J'en ai réprimé beaucoup; la plupart se faisaient contre moi, et, puisque vous en appelez à mon expérience, je vous dirai que je n'ai vu dans la révolution aucune injustice, aucune déviation de la liberté qui n'ait nui à la révolution elle-même, et, finalement, aux auteurs de ces mesures. » — « Mais ne conviendrez-vous pas vous-même, dit Bonaparte, que dans l'état où j'ai trouvé la France, j'étais forcé à des mesures irrégulières? » — « Ce n'est pas la question, répondit La Fayette; je ne parle ni du moment, ni de tel ou tel acte; c'est la direction. Oui, général, c'est la direction dont je me plains et m'afflige. » — « Au reste, reprit le premier consul, je vous ai parlé comme chef du gouvernement, et, en cette qualité, j'ai à me plaindre de vous. Mais, comme particulier, je dois être content, car, dans tout ce qui m'est revenu de vous, j'ai reconnu que, malgré votre sévérité sur les actes du gouvernement, il y a toujours eu de votre part de la bienveillance personnelle pour moi. »

Il avait raison : un gouvernement libre, et Bonaparte à sa tête, voilà ce qu'il fallait à La Fayette; et, au contraire, on tournait de plus en plus le dos à la liberté. Le consulat à vie, au lieu d'être entouré de barrières constitutionnelles, était présenté à la sanction des électeurs comme une consécration du despotisme. La Fayette crut devoir motiver son vote. Il écrivit sur le registre de sa commune : « Je ne puis voter pour une telle magistrature jusqu'à ce que la liberté publique soit suffisamment garantie; alors je donnerai ma voix à Napoléon Bonaparte. » Et, pour ne laisser aucune incertitude planer sur son opinion, il lui fit remettre la lettre suivante :

« Lagrange, 20 mai 1802.

« Général,

« Lorsqu'un homme, pénétré de la reconnaissance qu'il vous doit, et trop sensible à la gloire pour ne pas aimer la vôtre, a mis des restrictions à son suffrage, elles sont d'autant moins suspectes que personne ne jouira plus que lui de vous voir premier magistrat à vie d'une république libre.

« Le 18 brumaire sauva la France, et je me sentis rappelé par les professions libérales auxquelles vous avez attaché votre honneur. On vit depuis, dans le pouvoir consulaire, cette dictature

réparatrice qui, sous les auspices de votre génie, a fait de si grandes choses, moins grandes, cependant, que ne le sera la restauration de la liberté.

« Il est impossible que vous, général, le premier dans cet ordre d'hommes qui, pour se comparer et se placer, embrassent tous les siècles, vouliez qu'une telle révolution, tant de victoires et de sang, de douleurs et de prodiges, n'aient pour le monde et pour vous d'autre résultat qu'un régime arbitraire. Le peuple français a trop connu ses droits pour les avoir oubliés sans retour; mais peut-être est-il plus en état aujourd'hui, que dans son effervescence, de les recouvrer utilement; et vous, par la force de votre caractère et de la confiance publique, par la supériorité de vos talens, de votre existence, de votre fortune, vous pouvez, en rétablissant la liberté, maîtriser tous les dangers, rassurer toutes les inquiétudes. Je n'ai donc que des motifs patriotiques et personnels pour vous souhaiter, dans le complément de votre gloire, une magistrature permanente; mais il convient aux principes, aux engagemens, aux actions de ma vie entière, d'attendre, pour lui donner ma voix, qu'elle ait été fondée sur des bases dignes de la nation et de vous.

« J'espère que vous reconnaîtrez ici, général, comme vous l'avez déjà fait, qu'à la persévérance de mes opinions politiques se joignent des vœux sincères pour votre personne.

« Salut et respect. »

Personne alors en France n'aurait osé écrire cette lettre. Elle honore un homme autant qu'une victoire. Une femme seule en eût été capable, et cette femme envoyait de Rome à La Fayette ces lignes éloquentes : « J'espérerai toujours de la race humaine tant que vous existerez. Je vous adresse ce sentiment du haut du Capitole, et les bénédictions des Ombres vous arrivent par ma voix. » On a reconnu Mme de Staël.

III.

L'établissement de l'empire ne fit que maintenir La Fayette dans sa ligne de conduite.

La retraite lui était de plus en plus commandée par l'honneur. Jamais Mme de La Fayette ne fut plus heureuse. Il lui fut enfin permis, dans ses dernières années, de goûter un bonheur dont elle n'avait jamais conçu l'espérance. Sa félicité ne fut troublée que par les inquiétudes que lui donnait son fils George, qui faisait vaillamment son devoir sur le champ de bataille, et qui fut blessé à la bataille du Mincio.

Pendant le voyage qu'il fit en France pour guérir sa blessure,

il s'était marié à Mlle Émilie de Tracy, dont le père, M. Destutt de Tracy, un des plus fermes esprits, une des rares intelligences philosophiques de son temps, député de la noblesse du Bourbonnais à la constituante, avait été l'ami de La Fayette, un des confidens de ses idées, et, comme maréchal de camp, commandait, sous ses ordres, la cavalerie à la frontière en 1792. Il y avait harmonie de sentimens et d'éducation entre les deux époux. Toute la famille était venue à Chavaniac partager cette nouvelle joie avec la vieille tante (1) octogénaire, « qui conservait toutes ses facultés dans un cœur aimant. » C'est pendant ce séjour en Auvergne que Mme de Montagu présenta au général le marquis de Lasteyrie du Saillant, qui devait bientôt épouser Mlle Virginie, celle qui a écrit ce beau livre, digne d'être mis entre les mains de toutes les femmes, et qu'elle a modestement intitulé : *Notice sur Mme de La Fayette par sa fille.*

Le mariage allait se célébrer, lorsque M. de La Fayette, en tombant sur la glace, se cassa le col du fémur. Avec l'imperfection de la science chirurgicale d'alors, il souffrit cruellement pendant quarante jours et quarante nuits. Il éprouva le maximum de douleur que le corps humain peut supporter, avec un courage et un stoïcisme au-dessus de tout éloge. « Nous sommes sur la roue, » disait Mme de Lasteyrie, au milieu de si atroces douleurs. Le mariage de Virginie de La Fayette et de Louis de Lasteyrie put se célébrer, et dans une chambre voisine de celle où le général était encore étendu, le père Carrichon, qui avait assisté Mme d'Ayen dans son martyre, bénit le jeune couple. Mme de Tessé, toujours généreuse, avait envoyé le trousseau ; le reste de la famille s'était cotisé pour offrir à la mariée (2), au lieu de diamans et de bijoux, un portefeuille contenant deux mille francs. La fortune des Noailles et celle des La Fayette étaient loin d'être refaites.

Quelque réduites que fussent ses ressources, Mme de La Fayette avec sa sœur, Mme de Montagu, ne prit pas moins la résolution d'élever un monument au lieu même où Mme d'Ayen et Mme de Noailles avaient été ensevelies. Grâce au dévoûment obscur d'une pauvre ouvrière, Mlle Pâris, les deux sœurs apprirent que les guillotinés de la barrière du Trône, dans les dernières semaines de la Terreur, avaient été entassés dans un puits creusé sur un terrain presque désert sur le chemin de Saint-Mandé et dans le voisinage d'un monastère en ruine. Treize cents personnes suppliciées en quarante-trois jours avaient été jetées dans le trou de Picpus. Un an après l'installation du Directoire, Mme la princesse

(1) *Vie de Mme de La Fayette*, par Mme de Lasteyrie.
(2) *Mémoires de Mme de Montagu.*

de Hohenzollern, dont le frère avait été enfoui dans le champ de morts, l'acheta, et le fit sans bruit clore de murs pour le mettre à l'abri des profanations.

Quand Mme de Montagu et Mme de La Fayette, guidées par Mlle Pâris, allèrent pour la première fois à Picpus, et qu'elles virent ce cimetière inconnu, elles furent saisies de tristesse. Le projet qu'elles avaient conçu dans l'exil d'élever une tombe à leur mère, à leur aïeule, à leur sœur, se transforma. Une souscription fut ouverte parmi les parens des victimes. Avec le temps, l'œuvre se développa; la chapelle fut agrandie; les terrains contigus furent achetés; une partie du vieux monastère fut restaurée. Des religieuses vouées à l'adoration perpétuelle y furent installées. Des plaques de métal furent scellées aux murs, et l'on y grava les noms des treize cent victimes de la barrière du Trône, dans l'ordre où on les avait trouvées inscrites sur les registres de la Conciergerie. Cette œuvre de Picpus fut une consolation pour Mme de La Fayette.

Sa santé était sérieusement atteinte, mais son courage simple était comme un charme qui trompait ceux qui l'approchaient, et elle recevait de la plus noble façon les visiteurs. Lagrange eut, après la paix d'Amiens, des hôtes illustres. Charles Fox et sa femme, Fitz-Patrick, les amis des mauvais jours, y passèrent deux semaines, apportant avec eux leur grand souffle libéral, et jugeant avec sagacité les événemens extraordinaires qui se déroulaient.

Mme de La Fayette se prêtait à tout. Elle supportait avec douceur les inquiétudes que lui causaient les batailles auxquelles son fils assistait. Napoléon gardait rancune à George de l'attitude de son père. Bien qu'il eût sauvé à Eylau la vie du général Grouchy dont il était l'aide-de-camp, et bien qu'il eût été présenté deux fois pour le grade de capitaine, deux fois il avait été rayé de la main même de l'empereur. George attendait la paix pour donner sa démission.

Les années de ce tranquille séjour à Lagrange s'écoulaient rapides comme la joie. La Fayette était tout entier à ses travaux agricoles. Même dans ses lettres à Jefferson, avec lequel il avait un commerce épistolaire suivi, il parlait avec réserve des événemens, tout en les jugeant avec une grande hauteur. Il ne se désintéressait jamais des affaires de l'Amérique, se réjouissant avec Jefferson du développement des institutions républicaines.

Le 20 février 1807, il écrivait à cet ami fidèle qui l'avait invité à venir le voir avec la famille : « George a dû renoncer à l'espoir d'obtenir de l'empereur aucun avancement, mais son zèle dans

l'armée active déplaît assez pour qu'il ait à craindre d'être envoyé, avec son grade de lieutenant, dans quelque régiment éloigné. C'est pourquoi il est décidé à revenir près de nous aussitôt que les circonstances lui permettront de quitter la division à laquelle il est attaché, à moins qu'il ne survienne quelque explication à ce sujet. Ma situation personnelle est toujours la même, ma femme éprouve dans ce moment une crise de souffrance; vraiment, mon cher ami, je ne sais comment elle aurait pu traverser l'Atlantique, ni comment, dans la situation actuelle des affaires, nous pourrions espérer de vous rejoindre. »

George La Fayette, découragé, avait en effet quitté l'armée et était revenu à Lagrange. Sa mère était entrée dans un état de souffrance dont elle ne sortit plus. On profita d'une trêve dans ses douleurs pour la transporter à Aulnay, chez Mme de Tessé, à trois lieues de Paris. Puis, le mal faisant des progrès, la malade s'établit à Paris, toujours chez sa tante dévouée. Dans son délire Mme de La Fayette reconnaissait ses enfans. Elle appela un jour sa fille aînée, Mme de La Tour-Maubourg, pour lui dire : « Avez-vous l'idée de ce que c'est que le sentiment maternel? En jouissez-vous comme moi? Y a-t-il quelque chose de plus doux, de plus intime, de plus fort? Sentez-vous comme moi le besoin d'aimer, d'être aimée (1)? »

Dieu et son mari furent l'occupation de ses derniers momens. Au milieu de la fièvre, elle répétait le cantique de Tobie, qu'elle avait dit en apercevant la ville d'Olmütz, et s'éteignit la nuit de Noël 1807. Ses dernières paroles à ses enfans furent : « Je vous souhaite la paix du Seigneur, » et à M. de La Fayette : « Je suis toute à vous! » Elle fut inhumée à Picpus, dans le funèbre asile que sa sœur Mme de Montagu et elle avaient fondé.

Quelques jours après cette mort, M. de La Fayette écrivait à M. de La Tour-Maubourg cette lettre admirable qui mérite d'être conservée, tant par sa sincérité, son élévation, elle honore deux amis. C'était la seule oraison funèbre que rêvât Mme de La Fayette. Dans ce livre, où elle tient presque autant de place que son mari, ce cri de douleur, ces larmes doivent être recueillis :

« Je ne vous ai pas encore écrit, mon cher ami, du fond de l'abîme de malheur où je suis plongé. J'en étais bien près, lorsque je vous ai transmis les derniers témoignages de son amitié pour vous, de sa confiance dans vos sentimens pour elle. Ma douleur aime à s'épancher dans le sein du plus constant et cher confident de toutes mes peines au milieu de toutes les vicissitudes où souvent

(1) *Vie de Mme de La Fayette.*

je me suis cru malheureux, mais jusqu'à présent vous m'avez trouvé plus fort que les circonstances. Aujourd'hui la circonstance est plus forte que moi, je ne m'en relèverai jamais.

« Pendant les trente-quatre années d'une union où sa tendresse, sa bonté, l'élévation, la délicatesse, la générosité de son âme, charmaient, embellissaient, honoraient ma vie, je me sentais si habitué à tout ce qu'elle était pour moi, que je ne la distinguais pas de ma propre existence. Elle avait quatorze ans et moi seize, lorsque son cœur l'amalgama à tout ce qui pouvait m'intéresser. Je croyais bien pouvoir avoir besoin d'elle, mais ce n'est qu'en la perdant que j'ai pu démêler ce qui reste de moi pour la suite d'une vie qui m'avait paru livrée à tant de distractions et pour laquelle néanmoins il n'y a plus ni bonheur, ni bien-être possible.

« Le jour où elle reçut les sacremens, elle mit du prix à voir que j'y assistais. Elle tomba ensuite dans un délire constant, le plus extraordinaire et le plus touchant qui ait été jamais vu. Imaginez-vous, mon cher ami, une cervelle tout à fait dérangée, se croyant en Égypte, en Syrie, au milieu des événemens du règne d'Athalie, que les leçons de Célestine avaient laissés dans son imagination, brouillant presque toutes les idées qui ne tenaient pas à son cœur, enfin le délire le plus constant, et en même temps une douceur inaltérable et cette obligeance qui cherchait toujours à dire quelque chose d'agréable; cette reconnaissance pour tous les soins qu'on prenait d'elle, cette crainte de fatiguer les autres, ce besoin de leur être utile, tels qu'on aurait trouvé tous ces sentimens, toute cette bonté en elle, dans l'état de parfaite raison. Il y avait aussi une définition de pensées, une finesse dans ses définitions, une justesse, une élégance d'expressions qui faisaient l'étonnement de tous les témoins ou de ceux à qui on transmettait les paroles admirables ou charmantes qui sortaient de cette tête en délire.

« Ne croyez pas que ce cher ange eût des terreurs pour la vie future.

« Sa religion était tout amour et confiance... La crainte de l'enfer n'avait jamais approché d'elle. Elle n'y croyait même pas pour les êtres bons, sincères et vertueux d'aucune opinion. Je ne sais ce qui arrivera au moment de leur mort, disait-elle, mais Dieu les éclairera et les sauvera... » — « Il fut une époque, me disait-elle il y a quelques mois, où, lors d'un retour d'Amérique, je me sentis si violemment entraînée, au point d'être prête à me trouver mal, lorsque vous entriez, que je fus frappée de la crainte de vous être importune; je cherchai donc à me modérer. Vous ne devez pas être mécontent de ce qui m'est resté. » — « Que de grâces je dois à Dieu, disait-elle dans sa maladie, de ce qu'un entraîne-

ment si violent ait été pour moi un devoir! » — « Que j'ai été heureuse, disait-elle, le jour de sa mort! quelle part d'être votre femme! » — Et lorsque je lui parlais de ma tendresse : « C'est vrai! répondait-elle d'une voix si touchante, quoi, c'est vrai! Que vous êtes bon! Répétez encore! cela fait tant de plaisir à entendre! Si vous ne vous sentez pas assez aimé, disait-elle, prenez-vous-en à Dieu. Il ne m'a pas donné plus de facultés que cela. Je vous aime, disait-elle au milieu de son délire, chrétiennement, mondainement, passionnément.

« Quelquefois on l'entendait prier dans son lit. Elle s'est fait lire les prières de la messe par ses filles, et s'apercevait de ce qu'on passait pour ne pas la fatiguer. Il y eut dans les dernières nuits quelque chose de céleste dans la manière dont elle récita deux fois de suite, d'une voix forte, un cantique de Tobie, le même qu'elle avait récité à ses filles en apercevant les clochers d'Olmütz. Je ne l'ai vue se tromper sur moi qu'un ou deux momens, en la persuadant que j'étais devenu chrétien fervent.

« Vous n'êtes pas chrétien? » me disait-elle un jour. Et comme je ne répondais pas : « Ah! je sais ce que vous êtes, vous êtes fayettiste. » — « Vous me croyez bien de l'orgueil, répondis-je; mais vous-même ne l'êtes-vous pas un peu? » — « Ah oui! s'écria-t-elle, de toute mon âme ; je sens que je donnerais ma vie pour cette secte-là. »

« Un jour, je lui parlais de sa douceur angélique. « C'est vrai, dit-elle, Dieu m'a faite douce. Ce n'est pourtant pas comme votre douceur; je n'ai pas de si hautes prétentions. Vous êtes si fort en même temps que si doux; vous voyez de si haut; mais je conviens que je suis douce, et vous êtes si bon pour moi! » — « C'est vous qui êtes bonne, répondis-je, et généreuse par excellence. Vous souvenez-vous de mon premier départ pour l'Amérique? Tout le monde était déchaîné contre moi; vous cachiez vos larmes. Au mariage de M. de Ségur, vous ne vouliez pas paraître affligée, de peur qu'on ne m'en sût mauvais gré. » — « C'est vrai, me dit-elle, c'était assez gentil pour un enfant, mais que c'est aimable à vous de vous souvenir de si loin! »

« Je trouve de la douceur à me redire avec vous tout ce qui rappelle combien elle était tendre et heureuse. Mon Dieu! qu'elle l'aurait été cet hiver! les trois ménages réunis, la guerre finie pour George, Virginie ayant un enfant, et je pourrai ajouter après ma maladie, où nos craintes avaient encore redoublé notre tendresse! N'avait-elle pas la bonté dans ces derniers temps de s'occuper de mes amusemens de Lagrange, de ma ferme, de ce qui était resté dans sa tête! Quand je lui parlais de notre retour chez nous : « Ah! disait-elle, ce serait trop délicieux. Mon Dieu! mon Dieu! s'écriait-

elle un jour, encore six pauvres années de Lagrange! » Dans ces derniers temps, comme elle s'agitait pour y aller avec moi, pour que je partisse le premier, je la priai de me laisser près d'elle, je l'engageai au repos. Elle me promettait d'y faire ce qu'elle pourrait; et se calmant : « Eh bien! dit-elle, restez; attendez un peu, je vais m'endormir tout doucement. » La pauvre femme! c'était un pressentiment de notre sort.

« Malgré le désordre et l'embarras de ses idées, elle a eu quelque prévoyance de sa mort. Je l'entendais, l'avant-dernière nuit, dire à la garde : — « Ne me quittez pas, dites-moi quand je dois mourir. » — Je m'approchai, son effroi se calma; mais lorsque je lui parlai guérison, retour à Lagrange : « Ah! non, dit-elle, je mourrai. Avez-vous quelque rancune contre moi? » — « Et de quoi? chère amie, lui dis-je, vous avez toujours été si bonne, si tendre! » — « Je vous ai donc toujours été une douce compagne? » — « Oui, sans doute! » — « Eh bien! bénissez-moi! »

« Tous ces derniers soirs, lorsque je la quittais, ou qu'elle le croyait, elle me demandait de la bénir. — Ce dernier jour, elle me dit : « Quand vous verrez Mme de Simiane, vous lui direz mille tendresses pour moi. » — C'est ainsi que son cœur était tout en vie et déjà ses pauvres jambes n'avaient plus de mouvement.

« Sans doute, elle avait l'idée de sa mort prochaine, lorsqu'après m'avoir dit d'une manière touchante, comme elle le faisait souvent : « Avez-vous été content de moi? Vous avez donc la bonté de m'aimer? Eh bien, bénissez-moi! » lorsque je lui répondis : « Vous m'aimez aussi, vous me bénirez, » elle me donna sa bénédiction, pour la première et la dernière fois, avec la plus solennelle tendresse. Alors, chacun de ses six enfans s'approcha tour à tour, lui baisa les mains et le visage. Elle les regardait avec une affection inexprimable. Plus sûrement encore, elle avait l'idée de la mort, lorsque, craignant une convulsion, elle me fit signe de m'éloigner; et comme je restais, elle prit ma main, la mit sur ses yeux, avec un regard de tendre reconnaissance, en indiquant ainsi le dernier devoir qu'elle attendait de moi. C'est sans apparence de souffrance, avec le sourire de la bienveillance sur son visage et tenant toujours ma main, que cet ange de tendresse et de bonté a cessé de vivre. J'ai rempli le devoir qu'elle m'avait indiqué...

« Vous savez, comme moi, tout ce qu'elle a été, tout ce qu'elle a fait pendant la révolution. Ce n'est pas d'être venue à Olmütz que je veux la louer ici; mais c'est de n'être partie qu'après avoir pris le temps d'assurer, autant qu'il était en elle, le bien-être de ma tante et les droits de nos créanciers; c'est d'avoir eu le courage d'envoyer George en Amérique.

« Quelle noble imprudence de cœur, à rester la seule femme de France compromise par son nom et qui n'eût jamais voulu en changer! Chacune de ses pétitions ou déclarations commençait toujours par ces mots : *La femme La Fayette.* Jamais cette femme si indulgente pour les haines de partis n'a laissé passer, lorsqu'elle était sous l'échafaud, une réflexion contre moi sans la repousser, jamais une occasion de manifester mes principes sans s'en honorer et dire qu'elle les tenait de moi...

« Ma lettre ne finirait pas, mon cher ami, si je me laissais aller aux sentimens qui la dictent. Je répèterai encore que cette femme angélique a été environnée de tendresse et de regrets dignes d'elle...

« Je vous embrasse en son nom, au mien, au nom de ce que vous avez été pour moi, depuis que nous nous connaissons.

« Adieu, mon cher ami. »

Il est difficile de ne pas être ému en lisant ces lignes mouillées de larmes ; y ajouter serait un manque de goût.

La Fayette perdait plus qu'une compagne! Il perdait aussi sa conscience. Sa vie publique peut être divisée en deux parties, avant et après 1807. Ces deux parties ne se ressemblent pas. Nous aurons plus d'une occasion de le faire remarquer. Pendant les premières années qui suivirent ce deuil irréparable, il vécut avec ses souvenirs et sa douleur. C'est à peine s'il reprend sa correspondance avec Jefferson, ne se désintéressant jamais des affaires d'Amérique.

C'était beaucoup de se tenir debout au milieu des prosternations du dedans et du dehors. Son isolement volontaire était, pour l'empereur, le plus grand signe de désapprobation. Il fallut les malheurs de la patrie et la première invasion pour faire sortir La Fayette de la solitude.

IV.

Ces longues années silencieuses, remplies par la vie de famille, par le charme que répandait la femme de George, furent seulement troublées par les visites de Destutt de Tracy, dont l'influence a été, comme celle de Cabanis, considérable et féconde dans le champ de la spéculation. Les travaux agricoles occupaient La Fayette tout le jour. On causait et on lisait le soir. Il avait beaucoup désiré devenir possesseur de Lagrange. Lorsqu'il y fut convenablement installé, il se livra avec ardeur à l'agriculture et rétablit ainsi sa santé délabrée par les souffrances de sa captivité et par les ennuis de sa carrière politique (1).

(1) *Souvenirs sur la vie privée de La Fayette*, par Jules Cloquet.

Après la mort de sa femme, il avait fait murer la porte de communication, et l'appartement tel qu'il était à cette époque était resté clos. Seulement, à certains jours consacrés, il y pénétrait seul, ou avec ses enfans, par une porte dérobée, afin de rendre hommage à une mémoire qui resta toujours sacrée.

Pendant les heures de réflexion et de repliement sur lui-même, où ses vertus privées, sa bonté morale, l'excellence de son cœur pour tout ce qui l'approchait, se développaient sans contrainte, loin des yeux du public, il restait de plus en plus attaché à ses doctrines libérales.

Pendant un court séjour à Chavaniac, où sa tante octogénaire, désespérée de ne plus le revoir, l'avait appelé, il écrivait à Masclet : « Maintenant je vois une nouvelle organisation sociale, dont il est inutile dans cette lettre de discuter le mérite eu égard à la liberté publique, d'autant plus que mes principes vous sont déjà connus ; et puisque les psaumes sont devenus à la mode, j'ai le droit de m'appliquer le *Sicut erat in principio et nunc et semper* (1). »

Le 20 février 1810, dans une lettre à Jefferson, nous lisons : « Le récit des actes de ce pouvoir impérial, singulier mélange de grandeur empruntée à la révolution et d'abaissement contre-révolutionnaire, vous apprendra nos triomphes sur nos ennemis étrangers, le récent agrandissement de notre territoire, ainsi que de nouvelles mesures contre les libertés publiques. » — Il ne désespérait pas de l'avenir : « Quelles qu'aient été, ajoutait-il le 4 juillet 1812, la violation, la corruption et en dernier lieu la proscription avouée des idées libérales, je suis convaincu qu'elles se sont conservées plus qu'on ne le croit généralement, et qu'elles ranimeront encore l'ancien comme le Nouveau-Monde. » — Et il fêtait dans sa famille l'anniversaire de la proclamation de l'indépendance américaine.

Il n'y avait que Mme de Staël et La Fayette pour conserver ainsi le feu sacré. L'empereur le savait bien. Il avait cru, au mois de juillet 1808 (2), pouvoir envelopper le solitaire de Lagrange dans une accusation capitale. Fouché avait détourné le coup. Mais La Fayette avait dû surtout son salut à l'imperturbable fermeté de M. Jacquemont, membre du conseil supérieur de l'instruction publique, qui fut puni de son amitié aussi éclairée que généreuse, par un long emprisonnement et la perte de son emploi. L'isolement de La Fayette était un signe permanent de désapprobation. « Votre existence, lui disait Bernadotte, en partant pour la Suède,

(1) Voir *Correspondance*, t. v, p. 285-287.
(2) Voir *Pièces et Souvenirs*, 1814-1815.

est vraiment miraculeuse; votre péril est moins encore dans le caractère de l'empereur que dans l'acharnement des gens de l'ancien régime à l'irriter contre vous. »

Napoléon connaissait bien son caractère inflexible. En 1812, à propos d'une discussion au conseil d'État, sur le rétablissement de la garde nationale, il disait : « Tout le monde en France est corrigé ; un seul ne l'est pas, c'est La Fayette. Il n'a jamais reculé d'une ligne. Vous le voyez tranquille; eh bien! je vous dis, moi, qu'il est tout prêt à recommencer. »

Sa retraite n'était donc pas sans danger, lorsque les calamités accumulées par les fautes de Napoléon vinrent à fondre sur la France. Les armées étrangères avaient passé la frontière. La Fayette avait été appelé à Paris par la mort de ses deux plus chers parens, M. de Tessé, et surtout Mme de Tessé, cette maternelle amie de quarante ans. La même maladie les avait emportés à quelques jours d'intervalle. Au milieu du désarroi du gouvernement, La Fayette s'offrit pour commander la garde nationale. Il convint avec M. Ternaux, chef de la 3e légion, que si un bataillon voulait résolument marcher contre l'ennemi, il se mettrait à la tête. Il tenta une démarche auprès de l'un des principaux maréchaux pour l'amener à arracher l'abdication de l'empereur; toutes ces tentatives furent inutiles, La Fayette fut trouvé téméraire. Le lendemain, pendant que les ennemis entraient dans Paris, il s'enferma dans son appartement et fondit en larmes.

Ses relations de jeunesse avec le comte de Provence et le comte d'Artois ses contemporains, ses liaisons de parenté avec des personnes appartenant au pur royalisme, tout l'avertissait que cette première restauration ne serait qu'une contre-révolution plus ou moins lente ou déguisée. Il se serait fait scrupule d'appeler les Bourbons (1). Et néanmoins telle est la force des premières impressions, que la vue du comte d'Artois dans la rue l'émut vivement : « Pardonnant leurs torts, même ceux envers la patrie, je souhaitai de tout mon cœur que la liberté pût s'amalgamer avec le règne des frères et de la fille de Louis XVI. »

Il adressa alors à Monsieur ces quelques lignes :

« Monseigneur, il n'y a point d'époque et de sentiment dans ma vie, qui ne concourent à me rendre heureux de voir votre retour devenir un signal et un gage du bonheur et de la liberté publique. Profondément uni à cette satisfaction nationale, j'ai besoin d'offrir à Monsieur l'hommage de mon attachement personnel, et du respect avec lequel je suis, etc. »

Le comte d'Artois, ne sachant trop que répondre, s'en tira par

(1) *Pièces et Souvenirs*, 1814-1815.

des complimens, il chargea Alexis de Noailles de les porter à La Fayette dont il était le neveu. Le général crut devoir se présenter à la première audience aux Tuileries, en uniforme; il fut reçu poliment par Louis XVIII et par son frère ; mais la fureur des royalistes, en l'entendant annoncer, fut telle qu'il ne put se méprendre sur leur état d'esprit (1), et il ne songea plus à renouveler ses politesses. Au contraire, la manière dont le duc d'Orléans demanda de ses nouvelles, à George, fit un devoir au père d'aller au Palais-Royal. Le duc d'Orléans fut sensible à cette démarche. Ils parlèrent de leur temps de proscription, de la communauté de leurs opinions. « Il causa, dit La Fayette, en termes trop supérieurs aux préjugés de sa famille pour ne pas faire reconnaître en lui le seul Bourbon compatible avec une constitution libre. »

La Fayette eut une occasion plus solennelle de manifester ses idées politiques, à l'empereur de Russie, dans une soirée célèbre, chez Mme de Staël. Nous savons que le général avait voué à la fille de Necker, presque depuis son enfance, un profond attachement. La constance de sa généreuse affection, pendant l'emprisonnement à Olmütz, avait resserré les liens de leurs cœurs. Alexandre venait rendre hommage à la haute société française, en entrant dans le salon de Mme de Staël. Lorsqu'elle lui eut présenté La Fayette, l'empereur de Russie lui fit signe de le suivre, et l'emmenant dans une embrasure (2), il se plaignit de ce que ses bonnes intentions avaient si mal tourné, de ce que les Bourbons n'avaient que des préjugés d'ancien régime et, comme son interlocuteur se bornait à répondre que le malheur devait pourtant les avoir en partie corrigés : « Corrigés, lui dit-il, ils sont incorrigés et incorrigibles. Il n'y en a qu'un, le duc d'Orléans, qui ait des idées libérales; mais pour les autres, n'en espérez jamais rien. » — « Si c'est votre opinion, sire, pourquoi les avez-vous ramenés ? » — « Ce n'est pas ma faute, on m'en a fait arriver de tous les côtés, je voulais du moins les arrêter, pour que la nation eût le temps de leur imposer une constitution, ils ont gagné sur moi, comme une inondation. Vous m'avez vu aller à Compiègne au-devant du roi, je voulais le faire renoncer à ses dix-neuf ans de règne, et autres prétentions de ce genre. La députation du corps législatif y était aussitôt que moi, pour le reconnaître de tout temps, sans condition. Que pouvais-je dire, quand les députés et le roi étaient d'accord ? C'est une affaire manquée, je pars bien affligé. » — La Fayette soutint qu'on pouvait encore s'en tirer, et qu'il devait à la cause de la liberté, au roi lui-même, de persister dans ses bons conseils.

(1) *Mémoires de M. de Vitrolles, Souvenirs du duc de Broglie*, t. 1er.
(2) *Pièces et Souvenirs*, 1814-1815, p. 311.

Les événemens allaient donner raison à l'empereur Alexandre. La Fayette, durant la première Restauration, ne manqua ni de perspicacité, ni de tenue d'esprit. Il vit clairement que peu de mois suffiraient pour rendre la popularité à Napoléon. Il fait observer dans ses notes que si Louis XVIII, venant s'asseoir sur le trône constitutionnel de Louis XVI, en avait repris les couleurs, emblème de l'affranchissement du peuple et de la gloire de nos soldats, « il n'eût pas laissé à Napoléon ce talisman de l'insurrection. Mais on voulut que la nation et les troupes fussent marquées du sceau de l'ancien régime et de l'émigration. En vain les maréchaux pressaient le roi d'adopter la vieille garde. Il leur déclara qu'ils avaient raison et n'en fit rien. » La Fayette tenait de la bouche même du général Letort, des dragons de la garde, qu'ayant dit en leur nom, au comte d'Artois : « Prenez-nous, monseigneur, nous sommes de braves gens! » — « La paix est faite, répondit-il, nous n'avons pas besoin de braves. » — C'est ainsi que cette troupe intrépide fut à jamais ennemie des Bourbons.

« Pensez-vous, demandèrent à La Fayette ses amis du faubourg Saint-Germain, que si le roi maintient la charte, la garde nationale le défendra? » — « Oui, sans doute, répondait-il, d'autant mieux qu'elle y croit plus que moi. » — « Mais si l'on revenait à d'autres principes, qu'arriverait-il? » — « Elle chasserait les Bourbons. » — Huit mois se passèrent aux Tuileries à hésiter sur cette alternative.

Il apprit à ses dépens, s'il l'avait oublié, que les rancunes des émigrés envers les premiers constitutionnels de la révolution étaient implacables; ainsi, les journaux avaient retenti de la mort du commandant de bataillon Carle, un des riches joailliers de Paris, massacré le 10 août, après avoir fait des prodiges de dévoûment et de courage, en défendant le roi et la reine. Mais il avait fêté la prise de la Bastille en 1789; mais il avait demandé en 1792 de lever à ses frais une compagnie de volontaires pour courir à la frontière. Son sang versé, presque sous les yeux de la famille royale, n'avait pu laver ces torts. Jamais La Fayette et des personnages plus en crédit que lui ne purent obtenir une marque de bienveillance pour une famille dont la ruine avait expié l'héroïsme de son malheureux chef.

Des pamphlets commencèrent alors à présenter sous un jour faux le rôle et la conduite du général vis-à-vis de Louis XVI et de Marie-Antoinette pendant la Révolution. On vit même sortir de l'imprimerie royale un ouvrage du premier valet de chambre de Louis XVIII, M. Hue, où La Fayette était calomnié avec acharnement, particulièrement à propos des événemens du 6 octobre. Dans un autre écrit, sanctionné par le suffrage authentique

de Mme la duchesse d'Angoulême, il était appelé un misérable, et l'on soutenait que Bailly et lui avaient poussé le roi au voyage de Varennes.

Quoique indifférent aux injures, La Fayette, sous prétexte de répondre à ses calomniateurs, avait tracé en vingt pages une esquisse de l'ancien régime et un résumé des conditions indispensables « pour nationaliser la Restauration. » Cet écrit devait paraître dans les premiers jours d'avril 1815. Le retour de l'île d'Elbe en arrêta la publication. S'adressant aux ultra-royalistes, La Fayette leur disait : « C'est vous qui repoussâtes les réformes de Turgot, Malesherbes et Necker, acceptées par Louis XVI; ce sont les intrigues de vos parlemens contre les ministres, qui nécessitèrent ces assemblées de notables, où vous défendîtes vos privilèges en 1787 contre le roi, en 1788 contre le peuple, et puis les états-généraux convoqués au milieu des émeutes civiles et de l'indiscipline militaire, dont vous étiez alors les fauteurs. — A l'assemblée constituante, votre opposition furieuse, où vos perfides votes n'ont cherché qu'à empêcher le bien, ou à empirer le mal; et depuis, vos espérances et vos menées n'ont-elles pas, sans cesse, en haine de la liberté, invoqué les excès et les crimes de l'anarchie? C'est en allant solliciter partout l'invasion étrangère et la ruine de votre patrie, en déclarant une guerre d'extermination aux partisans de la Révolution, c'est-à-dire à presque tous les Français, que vous avez abandonné le roi et accrédité la méfiance contre lui, que vous avez affaibli les défenseurs de l'ordre public, fortifié les jacobins, amené la Terreur, la destruction de la famille royale et de tant d'autres victimes! Et vous venez mesurer l'honneur et le blâme aux citoyens qui ont défendu leur pays et ses lois, protégé vos familles et vos biens, aussi longtemps que vos intrigues l'ont permis, aux guerriers qui ont déjoué vos complots parricides, et couvert l'Europe de la gloire française! Mais, en supposant toutes choses égales entre vous et les patriotes, du moins est-il vrai que l'opinion de ceux-ci tendait à l'amélioration générale, au lieu que la vôtre a pour base le maintien de vos privilèges!.. »

Certes, si La Fayette péchait par le flegme et la froideur, ce n'était pas le jour où il écrivait des pages semblables à celles-là! Ce n'était pas non plus le jour, où, malgré la charte, il fut porté atteinte à la liberté individuelle, dans la personne des généraux Grouchy et Exelmans. Le premier, à qui l'on reprochait une lettre inconvenante, à propos du titre de colonel général enlevé aux titulaires pour en gratifier les princes (ordonnance du 15 mai), avait reçu l'invitation d'aller à la campagne; il consulta La Fayette, qui l'engagea vivement à ne pas obéir. Quant au général Exelmans,

dont on avait saisi une lettre insignifiante, adressée au roi de Naples, il ne se laissa point exiler; on entoura sa maison : il menaça de se défendre. La Fayette lui fit proposer de venir à Lagrange; mais il échappa au blocus et se réfugia chez un ami.

Cependant, malgré ces désenchantemens, la France avait recouvré plus de liberté qu'elle n'en avait eu pendant le règne de Napoléon; La Fayette était obligé de le reconnaître. C'étaient les résultats sociaux et égalitaires de la révolution qui étaient menacés, plus que les libertés parlementaires; et les masses tenaient plus aux uns qu'aux autres. Le mécontentement grandissait donc lorsque, tout à coup, on apprit que Napoléon était en Provence. Le cri d'alarme fut porté à Lagrange, où La Fayette était retourné. Il n'avait eu, depuis sa visite au roi et au comte d'Artois, aucun rapport avec la cour. Il s'était même abstenu d'y paraître au jour de l'an, trouvant dans les injures presque officielles dont il avait été l'objet, de quoi autoriser cette commode attitude de brouillerie personnelle. Il se rendit néanmoins à Paris, pour être à portée de servir la cause libérale.

Malgré son antipathie pour les opinions et les hommes de la contre-révolution, malgré leur haine implacable dont il avait eu récemment les témoignages les plus choquans, tandis qu'au contraire le souvenir reconnaissant de la délivrance d'Olmütz n'était pas effacé dans son cœur, La Fayette n'apportait de sa retraite que des vœux contraires au succès de Napoléon.

La conduite du général pendant les cent jours a été et est encore l'objet des plus vives critiques. Il importe de faire connaître avec exactitude ses sentimens, ses idées, le but auquel il tendait, avant d'asseoir un jugement. Les notes qu'il a laissées sur cette dramatique époque sont précises et portent un visible cachet de sincérité (1). Il semblait encore possible à La Fayette, à ce premier moment du retour de l'île d'Elbe, de tirer un meilleur parti de la situation des Bourbons que du rétablissement de celui qu'il appelait le plus habile et le plus intraitable ennemi de la liberté. « Si l'on avait pu, disait-il, obliger les Bourbons à tirer leur charte de l'ornière du 4 juin, pour en faire un pacte national, on les aurait liés par des démarches et des institutions plus fortes qu'eux et leur parti et de nature à les renverser eux-mêmes, s'ils eussent tenté de les violer. Cela valait mieux que de reprendre le système de l'empereur, de livrer la France aux caprices et aux machinations de cet homme indomptable, portant avec lui une guerre générale dont le résultat probable devait être notre ruine, tandis que son

(1) *Pièces et Souvenirs*, 1814-1815.

succès eût rétabli le pouvoir, employé pendant quatorze ans à la corruption de tous les sentimens généreux, à la destruction de toutes les idées libérales. »

Les dispositions de La Fayette furent bientôt connues. On lui demanda s'il répugnerait à une conférence chez le président de la chambre, M. Lainé. Il s'y rendit sur-le-champ et conseilla un appel immédiat des membres de toutes les assemblées nationales depuis 1789, qui se trouveraient à Paris, afin d'opposer une grande force morale à cet entraînement irréfléchi pour l'empereur. Il ajouta qu'il serait prudent d'éloigner les neveux du roi, le duc d'Angoulême et le duc de Berri, et de n'employer que son cousin, le duc d'Orléans, le seul prince populaire. Son avis n'excita que de l'effroi et du soupçon. « M. de Chateaubriand proposa de nous ranger tous autour du roi, pour y être égorgés, afin que notre sang devînt une semence d'où renaîtrait un jour la monarchie. » — Benjamin Constant se mit à rire du dédommagement qu'on lui offrait.

La réunion s'arrêta à la résolution de faire remplacer par la chambre elle-même les sièges vacans. La Fayette promit d'accepter cette élection irrégulière et calma, à cet égard, les scrupules de son ami d'Argenson. Mais le gouvernement eut soin de faire écarter, dans les bureaux, cette proposition.

Au milieu de l'effarement général, on apprit que, dans la nuit du 20 juin, le palais des Tuileries avait été évacué; la précipitation avait été telle que Louis XVIII avait oublié son portefeuille et son grand aumônier. Le lit du roi était encore chaud lorsque l'empereur y entra.

V.

La Fayette ne crut pas à sa conversion, malgré son nouveau langage. Il raconte que, le conseil d'État ayant pris au sérieux la situation nouvelle où Napoléon sentait la nécessité de se placer : « Vous l'avez voulu, répondit-il avec colère; on ne reconnaît plus le vieux bras de l'empereur; mais vous le sentirez, ajoutait-il entre ses dents. » La Fayette avait plus que de l'humeur de ce que le retour de l'île d'Elbe venait troubler la paix du monde et les probabilités de l'éveil de l'opposition parlementaire.

Après être resté trois jours à Paris, le vieux libéral s'enferma dans sa solitude de Lagrange.

La grande réunion du Champ de Mai, annoncée avec emphase, lui paraissait une jonglerie destinée à éviter la convocation d'une assemblée délibérante. Ses méfiances répondaient à celles de cette bonne bourgeoisie de Paris, paisible, modérée, désintéressée, ne

recherchant pas les emplois, ne demandant que la renaissance des affaires, et avec la paix une liberté sage, et un régime qui ne blessât pas ses sentimens, ses opinions, sa dignité. Dans une lettre à Benjamin Constant, devenu conseiller d'État, malgré son célèbre article du *Journal des Débats*, La Fayette (19 avril 1815) dévoile sans réserves l'état de son esprit :

« Il n'a tenu qu'à moi, pendant plusieurs années, d'être accueilli par l'empereur. Mes obligations envers lui n'ont jamais été plus reconnues par moi que depuis sa chute. Je n'en suis pas moins convaincu, bien à regret, que son gouvernement, avec ses talens et ses passions, est celui de tous qui offre le moins de chances à l'établissement d'une véritable liberté. Je souhaite de toute mon âme me tromper, et alors j'en conviendrai avec autant de bonne foi que de plaisir. En attendant, je crains que l'homme auquel il a suffi autrefois pour attraper tant de gens d'esprit de signer : *Membre de l'Institut, général en chef*, qui aujourd'hui vient de soulager tant d'amours-propres et tant d'intérêts, et qui succède à tant de sottises, ne finisse par tromper, comme il y a quinze ans, l'honnête espérance des patriotes. Il ne peut exister de liberté dans un pays, à moins qu'il n'y ait une représentation librement et largement élue, disposant de la levée et de l'emploi des fonds publics, faisant toutes les lois, « organisant la force militaire et pouvant la dissoudre, délibérant à portes ouvertes dans des débats publiés dans les journaux ; à moins qu'il n'y ait liberté complète de la presse, soutenue par tout ce qui garantit la liberté individuelle ; à moins que tous les délits ne soient soustraits aux tribunaux d'exception, et soumis au jugement de jurys convenablement formés... Je désire être assuré que l'empereur puisse se résigner à de pareilles institutions : jusqu'à présent, je ne vois pas qu'il le veuille... Je vous offre mon incrédulité, et j'y joins mille amitiés. »

Il était dans cette disposition d'esprit, et dans une visite à Lagrange, M. Crawfurd, ministre des États-Unis, n'avait fait que l'aggraver, en lui parlant de la guerre inévitable et des forces de la coalition, lorsque, le 19 avril, le général Mathieu Dumas, très anciennement lié avec La Fayette, lui envoya par exprès la lettre suivante :

« Le prince Joseph, qui vous a toujours conservé les mêmes sentimens d'estime que votre caractère et votre attachement à la liberté lui ont dès longtemps inspirés, désire vous voir. Il m'a chargé de vous le faire savoir et de vous engager à venir passer quelques heures à Paris le plus tôt possible... Si vous avez quelque confiance en mon jugement, si vous croyez à la constance de mon opinion et de mes vœux pour l'indépendance de notre chère patrie, venez,.. je vous attends demain. »

La Fayette répondit sur-le-champ : « L'appel que je reçois dans la crise où nous sommes ne me permet pas d'hésiter. Vous me trouverez un grand fonds d'incrédulité qui compense ma trop grande confiance de l'an VIII. Je vous embrasse de tout cœur. »

Le prince Joseph, qui l'appelait, avait toujours déploré la faculté laissée à Napoléon Ier (1) de tout faire jusqu'à se perdre. Il partageait les sentimens du parti constitutionnel et cherchait à nouer avec ses chefs, particulièrement avec La Fayette et Mme de Staël, des relations politiques. Il espérait persuader à son frère de se mettre en rapport avec les libéraux. Dès le lendemain de l'arrivée de La Fayette, il le reçut avec une grande affabilité. Après lui avoir tracé un tableau trop vrai des dangers de la patrie, il chercha à le convaincre que les puissances étrangères en voulaient à la liberté et à la France autant qu'à l'empereur. Sur ces points, La Fayette pensait comme Joseph; mais leurs dissidences éclatèrent au moment où le prince déclara que les dispositions de son frère étaient amendées.

La Fayette rappela qu'il avait souvent regretté que son caractère fût inconciliable avec les libertés publiques : « Quelle que soit, ajouta-t-il, mon admiration pour le génie de l'empereur, et ma reconnaissance individuelle envers lui, je l'ai cru tellement incompatible avec la liberté de mon pays, que, l'an dernier, j'ai souhaité ardemment qu'une insurrection nationale fût suscitée à la fois contre l'invasion étrangère et contre le despotisme intérieur. Je me livrai à quelque espoir de voir les Bourbons eux-mêmes devenir constitutionnels et j'ai fait jusqu'au dernier jour des vœux pour eux contre la brillante entreprise de votre frère. J'avoue que je ne puis encore partager votre confiance; mais il n'est jamais trop tard pour chercher à réparer ses fautes et les maux faits à l'humanité, et le moyen le plus efficace, le seul moyen de ramener la confiance publique, de susciter un esprit national, était de surmonter la répugnance que l'empereur paraissait avoir pour la convocation immédiate d'une chambre de représentans. »

Le prince Joseph avoua que cette répugnance était grande; l'empereur, en partant pour la frontière, craignait de laisser derrière lui une assemblée constituante. Joseph regretta que *l'acte additionnel* eût été arrêté avant d'avoir pu le montrer à La Fayette. « Il y a une chambre des pairs, dit-il, et vous jugez bien que vous êtes le premier sur la liste (2). » — « Il ne me convient pas, répondit son interlocuteur, de rentrer dans les affaires par la pairie,

(1) Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XVIII, *in fine*.
(2) Voir *Pièces et Souvenirs*, 1814-1815, p. 418.

ni par aucune autre faveur de l'empereur. Je suis un homme populaire, c'est par le choix du peuple que je dois sortir de ma retraite. Si je suis élu, je m'unirai à vous, comme représentant de la nation, pour repousser l'invasion et l'influence étrangères, en conservant néanmoins toute mon indépendance. »

Le prince Joseph alla rendre compte à l'empereur de cette conversation, et le lendemain, il écrivait à La Fayette le billet suivant : « Dimanche matin. — L'acte constitutionnel sera publié aujourd'hui (22 avril) dans le *Moniteur* et soumis à l'acceptation de l'universalité des citoyens. Je ne serai pas aujourd'hui, ni ce soir chez moi, étant obligé d'être chez l'empereur, je ne pourrai donc pas avoir l'avantage de vous recevoir aujourd'hui. J'espère que vous me dédommagerez de ce contre-temps un autre jour, à votre choix. »

La Fayette, en le renvoyant, convint que, sauf le dernier article, l'acte additionnel valait beaucoup mieux que sa réputation, et il en tirait un argument de plus pour que la constitution fût immédiatement soumise à la délibération de la chambre des représentans. Le surlendemain, à un dîner chez le prince Joseph, dîner où se trouvaient Benjamin Constant, le principal rédacteur de l'acte constitutionnel, Mathieu Dumas, Sebastiani et Lavalette, La Fayette répéta : « Votre constitution vaut mieux que sa réputation ; mais il faut y faire croire, et pour qu'on y croie, la mettre immédiatement en vigueur. » D'après lui, une fois que les hommes marquans du parti libéral seraient réunis dans une assemblée, Napoléon n'était plus à craindre ; et il était prêt à se tenir pour satisfait, si l'on ne faisait pas attendre la convocation des chambres. Or, La Fayette était l'homme qu'on mettait le plus de prix à contenter, parce qu'il était le plus respecté des survivans de la révolution. Benjamin Constant se faisait alors son partisan, et lui disait : « Vous êtes ma conscience ; » et certes il en avait besoin.

Cependant, Napoléon hésitait à mettre en pratique la nouvelle constitution, redoutant toujours une chambre en son absence. Durant ces hésitations que le prince Joseph s'efforçait de combattre, le gouvernement sollicitait de La Fayette un autre service que son patriotisme était prêt à rendre. M. Crawfurd, ministre des États-Unis, avec lequel le général avait les meilleures relations, retournait en Amérique. « Croirait-on que ce puissant empereur dont jadis les ordres volaient sans obstacle d'Anvers à Naples, des portes de Cadix à Dantzig, eût dans ce moment besoin de moi, dit La Fayette, pour envoyer une lettre hors du cercle que ses ennemis avaient tracé autour de la France ? A peine Joseph m'eût-il parlé du départ de M. Crawfurd, que je pressentis son vœu, et comme j'étais

résolu à seconder Bonaparte dans tous nos intérêts extérieurs, j'offris de faire passer pour mon compte un paquet à Londres destiné aux principaux personnages d'Angleterre. »

Le décret convoquant les chambres le trouva à Lagrange. Ce fut Benjamin Constant qui le lui envoya (1er mai 1815). « Je suppose, lui écrivait-il, que vous allez vous faire élire. Je regarde votre élection comme un grand pas vers notre ordre constitutionnel. Si, quand vous et tout ce qui vous intéresse serez nommés, il reste une place, je la réclame, parce que je serais bien content d'être votre collègue. Dites-moi si vous êtes satisfait. »

« Oui, je suis content, répondait La Fayette, et j'aime à vous le dire. La convocation immédiate d'une assemblée de représentans me paraît comme à vous l'unique moyen de salut. »

L'acte additionnel étant soumis à l'acceptation des citoyens, il crut devoir s'expliquer sur le registre de sa commune dans les termes suivans : « Le nouvel acte additionnel à des constitutions de l'empire, qui pour la plupart ne furent jamais soumises à la délibération nationale, est lui-même présenté par une autorité provisoire, non à la discussion légale, mais à la signature individuelle des citoyens. Il renferme des articles que tout ami de la liberté doit à mon avis adopter, d'autres que je rejette pour ma part, sans que le mode imposé permette de les distinguer, encore moins de les discuter ici, mais que je me réserve de discuter ailleurs. Cependant, comme les droits de la souveraineté du peuple ont été reconnus, et qu'ils ne peuvent non plus que les droits essentiels de chacun de nous être aliénés sur aucun point, je dis *oui*, malgré les illégalités et sous les réserves ci-dessus. »

C'est toujours la même doctrine libérale qu'il pratique sans déviation, ni faiblesse.

Le 8 mai, il fut élu membre de la chambre des représentans par le collège départemental de Seine-et-Marne.

Ainsi après vingt-trois ans d'interruption, La Fayette était jeté au milieu de la vie politique, dans une des crises les plus graves qu'ait traversées notre malheureux pays. Il se préparait à reprendre son rôle de 1789, interrompu par la république, par un long emprisonnement, par l'empire, et par une retraite de plus de dix années dans la solitude.

Il sentit que les événemens l'appelaient, comme il l'avait senti dans sa jeunesse, comme il devait le sentir encore en 1830 avant de mourir ; et il n'hésita pas à redevenir un homme d'action.

BARDOUX.

NOTES SUR LE BAS-VIVARAIS

I.

LE PAYS.

Au temps de mon enfance, dans la province où j'ai grandi, la bibliothèque de tout bon Vivarois contenait deux livres de fonds : ouvrages obscurs, presque introuvables aujourd'hui, qui furent pour moi les premières, les inépuisables sources de l'enchantement du cerveau, des curiosités passionnées, des visions intérieures. L'un d'eux s'appelait *les Commentaires du soldat du Vivarais*; c'était le récit d'un gentilhomme du parti catholique, qui avait couché sur le papier les belles actions des siens pendant la plus dure période de nos guerres de religion, entre 1619 et 1630. Guerre de Troie, rallumée en Vivarais après les édits de pacification par les yeux de la belle Paule de Chambaud ; le brave Brison, chef des huguenots, le jeune Lestrange, un des principaux parmi les catholiques, se disputaient l'héritière du château de Privas. L'incendie parti de nos montagnes gagna tout le royaume ; la prise de La Rochelle ne découragea pas nos religionnaires, et Louis XIII ne put les réduire qu'en venant de sa personne assiéger Privas. Pour comprendre la durée et l'acharnement des luttes religieuses dans la province de France qui en a le plus souffert, il faut lire notre Montluc cévenol; à la satisfaction naïve avec laquelle il narre par le menu, sans se lasser de leur monotonie, les arquebu-

sades, massacres, prises et sacs de villes, on sent que c'était là pour ses contemporains une fonction de l'activité vitale aussi naturelle que la respiration. Sortir le matin de son donjon, avec quelques amis, pour aller couper la route à des cavaliers du parti contraire, se retrouver la nuit pour appliquer des échelles aux murs de quelque bicoque, ces plaisirs, ce *sport*, comme nous dirions aujourd'hui, étaient aussi instinctifs chez nos pères, aussi indispensables à leur contentement et à leur bonne hygiène que l'exercice de la chasse pour le propriétaire d'un domaine giboyeux. Les querelles de foi furent souvent, chez nos paysans des Boutières, une forme de la révolte démocratique contre les seigneurs; et pour la noblesse, une occasion de continuer les mœurs féodales. Au besoin, on eût élevé du calviniste comme on élève aujourd'hui du lapin. *Les Commentaires* le font bien voir : c'est un livre admirable de férocité candide.

L'autre livre, plus doux, était l'*Album du Vivarais*, où l'excellent M. Albert du Boys décrivait, dans le style à la mode vers 1840, les beautés pittoresques de nos montagnes. Il y avait là un admirable fouillis de traditions et de légendes, rattachées aux noms familiers des maisons parentes ou amies ; on y retrouvait ceux qui donnèrent les plus beaux coups d'épée, parmi les aïeux, celles qui furent les plus aimées parmi les aïeules, et qui en souffrirent, enfermées dans des tours ou châtiées par des tyrans jaloux. Il y avait surtout des images délectables, ces lithographies à la manière anglaise, en honneur sous Louis-Philippe, qui étaient aux arts du dessin ce que le genre troubadour fut à la littérature. Nobles crayons, dédaigneux du réel, où la plus humble masure et le plus sordide chevrier s'idéalisaient dans un romantisme effréné ; crayons infiniment sages, puisqu'ils montraient à l'enfant le seul monde *vrai* pour lui, un monde merveilleux et conforme à ses rêves. J'entends que le grand souci de nos jours est d'inculquer aux mioches des notions exactes sur toute chose; je ne sais ce qu'il faut le plus admirer dans cette doctrine, la cruauté irréfléchie qu'elle implique ou l'ignorance de la psychologie enfantine qu'elle dénote. Nous passons notre vie à descendre notre échelle de Jacob : pourquoi renverser la marche naturelle, et faire gravir d'abord les durs échelons d'en bas à ceux qui arrivent d'en haut?

Le lac d'Issarlès, le pont d'Arc, les grottes de Saint-Marcel, la Gueule d'Enfer! Avec quelle intensité de désir j'ai souhaité voir ces lieux, si beaux sur les dessins de l'*Album*, embellis encore de tout ce que l'enfant, sous la lampe du soir, ajoute à l'image d'où se lève le songe qui va continuer dans son sommeil! Il ne me fut jamais donné de réaliser ce désir; les communications étaient

rares et difficiles, à cette époque, entre le haut et le bas Vivarais; une barrière d'âpres montagnes nous séparait des terres du Midi, elle reculait ces terres promises de l'*Album* presque aussi loin dans l'impossible que les Syries et les Égyptes de la Bible de Royaumont. Puis, la vie me chassa devant elle. Le monde déroula sous mes regards des horizons plus fameux; ces spectacles n'oblitéraient pas les anciennes images, qui tenaient bon et travaillaient en dessous, toutes fraîches dans la clarté d'aube où elles étaient restées. Et jamais le loisir ou l'occasion ne s'offraient d'aller en vérifier la ressemblance. Enfin, l'été dernier, je m'ordonnai les eaux de Vals, non sans ressentir un peu de cette angoisse secrète qui précède toute possession, — autant dire toute désillusion. J'y reviens cette année, j'ai vu et revu tous les sites décrits par le bon Albert du Boys. Eh bien, la part faite à l'inévitable déchet du réel, ni lui, ni son illustrateur, ni mon prisme enfantin n'avaient trop exagéré. Il y a des régions plus majestueuses dans notre France; il n'y en a pas, à ma connaissance, de plus originale et surtout de plus contrastée, où l'on puisse comme ici passer en quelques heures de la nature alpestre à la nature italienne; il n'y en a pas où l'histoire de la terre et des hommes soit écrite sur le sol en caractères aussi clairs, aussi vivans. Ajouterai-je qu'il n'en est point de plus ignorée et où l'on ait davantage le plaisir de la découverte? Depuis que nos alpinistes et nos romanciers ont déniché les *causses* du Tarn, sur l'autre versant des Cévennes, le massif vivarois est la dernière citadelle encore défendue contre l'*alpenstok* et contre la plume du « vulgarisateur. » Au cours des années récentes, les voies ferrées ont commencé de mordre sur les vallées basses qui descendent au Rhône; le labyrinthe central leur résiste; dans les vénérables pataches qui en gravissent les lacets, on ne vit jamais un Anglais, et le Parisien y est encore un animal rare, dévisagé avec une juste défiance.

Ce petit pays est si peu connu qu'il ne sera pas inutile de le situer exactement dans l'esprit du lecteur. Le Vivarais, qui tirait son nom de Viviers, sa ville épiscopale, forme aujourd'hui le département de l'Ardèche. Entre le bassin industriel de la Loire, au nord, et les plaines du Gard, au midi, cette pelote de montagnes volcaniques se dresse en face du Dauphiné; ses pentes abruptes dévalent de la crête supérieure des Cévennes au lit du Rhône. Tandis que le versant occidental de la chaîne de partage s'abaisse vers l'océan par une pente insensible, avec les larges plateaux et les croupes de la Lozère, le versant oriental s'écroule brusquement dans la vallée du grand fleuve méditerranéen. Placé à la corne septentrionale du Languedoc comme un bastion qui

défendait les royaumes du midi contre les gens du nord, le Vivarais est une marche frontière, disputée entre deux natures, entre deux races d'hommes. Le haut pays, — « la terre d'Empire, » disaient naguère encore les bateliers du Rhône, — appartenait avant la révolution au diocèse de Vienne en Dauphiné. Cette partie du département de l'Ardèche est rattachée au centre de la France par ses cultures, ses mœurs, ses intérêts; elle ne diffère guère du Forez, qui la relie aux régions lyonnaises. Malgré mes sentimens filiaux pour ce cher et pauvre sol, je suis contraint d'avouer que la nature ne lui a pas prodigué les richesses pitoresques dont elle fut si libérale envers le Bas-Vivarais. Ce dernier est séparé de l'autre par l'arête centrale du Coiron, qui dessine, du Mézenc au Rhône, le faîte de ce toit de montagnes. Tout incliné vers la Provence, le Bas-Vivarais lui porte ses torrens, absorbés par le plus considérable d'entre eux, l'Ardèche. La Provence, avec tout ce qu'il y a d'extrême et de capiteux dans sa chaude nudité, commence brusquement au point où la rivière s'échappe des gorges montueuses et s'épand au large dans la plaine d'Aubenas.

La station thermale de Vals est située à ce point précis où deux natures se heurtent, au seuil des montagnes, à l'orée des vallées resserrées de l'Ardèche et de la Volane. Dès l'extrémité méridionale de la bourgade, sur le tournant d'une route, l'ardente chanson du Midi éclate dans le fourré luisant des chênes verts, dans les oliviers et les cyprès, moines gris, moines noirs, penchés sur les treilles joyeuses. A l'autre extrémité, les maisons s'étagent sous les châtaigniers qui tapissent les coteaux; il ne faut guère s'élever pour atteindre des fermes encloses entre un verger de pommiers et une prairie où paissent des chèvres, suspendues sur les ravines des torrens. Il y a quelques centaines de pas entre cette Italie et cette Savoie. Selon que le vent souffle, il apporte de là-bas le baume des lavandes et tous ces encens brûlans que la garigue distille au soleil, de là-haut le frais parfum des bruyères, des fougères. La petite ville est charmante, au fond de la gorge qui s'évase sur le confluent des deux rivières, avec ses toits rouges noyés dans ces verdures sombres ou tendres, toute ruisselante d'eaux qui se précipitent, suintent aux parois des roches, jaillissent des vasques en fontaines intermittentes. La plupart de ces sources arrivent minéralisées du sous-sol volcanique; les gens du pays en avaient reconnu l'efficacité depuis des siècles; l'observation médicale y a découvert une gamme extrêmement étendue, adaptée au traitement de nombreuses affections. Un peu plus haut dans la vallée de l'Ardèche, les eaux chaudes de Neyrac étaient célèbres dès le XIIe siècle; on y avait fondé une léproserie à l'époque des croisades.

Vals est le Vichy méridional. Tout ce qu'il y a de dyspeptiques et de gastralgiques entre le Rhône, la Méditerranée et la Garonne, vient se faire réparer ici. Cette population de baigneurs ne rappelle en rien celle de nos grandes stations à la mode; l'eau qu'elle boit n'est pas empoisonnée par un élégant et incurable ennui. C'est le Midi pur, expansif, bruyant, patriarcal, content de peu. A peine si quelques froides voix du nord détonnent sur l'accent alliacé qui est de règle. La langue de Mistral résonne fréquemment sous les quinconces, et Tartarin déploie ses grâces devant les belles Arlésiennes en costume national. Vals n'a fait que de faibles efforts pour attirer la clientèle de luxe et rivaliser avec ses grandes sœurs, malgré la beauté des environs que toutes pourraient lui envier. Le civilisé des régions polaires est d'abord un peu dépaysé par le confort très relatif des installations. Le Midi n'en a cure; ces braves gens se consolent par quelque bonne partie dans les cabarets de la montagne. Entre une truite du torrent et une grosse perdrix rouge des Cévennes, on y peut vérifier la justesse de l'axiome émis jadis par Victor Hugo: nul ne fait meilleure chère que les rouliers. L'écrivain manquerait de gratitude et d'équité, s'il négligeait de transmettre à la postérité le nom de cet homme unique, M. Bernard Pouchet, qui ensevelit dans l'auberge de Montpezat un génie digne des plus illustres fourneaux.

Néanmoins, dans ce pays pauvre et resté fidèle aux simples habitudes du vieux temps, Vals est le seul centre où le touriste puisse s'établir commodément, pour rayonner de là sur les vallées avoisinantes. Elles serpentent en tous sens dans les replis des montagnes; nous verrons tout à l'heure, du haut du mont Mézenc, comment les masses de granit et de lave ont été soulevées par les éruptions plutoniennes dans un désordre inextricable. Ces vallées offrent, au premier coup d'œil, une physionomie uniforme; et chacune d'elles a ses grâces, ses curiosités particulières, une infinie variété de surprises. C'est l'arrangement des sommets, amphithéâtre toujours diversifié avec les mêmes élémens; c'est l'alternance des draperies roses et vertes sur les pentes rocheuses, où la bruyère fleurit sous l'éternelle forêt de châtaigniers. Groupés en masses puissantes ou profilés élégamment sur les crêtes, ces arbres atteignent ici la vigueur et la majesté de nos chênes du nord; il n'est pas rare d'en rencontrer qui mesurent cinq à six mètres de tour. Plus bas, dans les fonds tièdes, les vergers de mûriers et de vignes réchauffent le regard. Au creux de la gorge, un torrent rassemble les eaux qui tombent des ravines supérieures, parfois de cascades comme le Ray-Pic à Burzet, comme la Gueule d'Enfer à Thueyts. La rapidité de chute et la multiplicité de ces ruisseaux sont une menace perpétuelle pour le bas pays; l'Ardèche, leur

réceptacle commun, ne roule à cette heure qu'un mince filet d'eau sur le large lit de sable et de roches entraînées qui rappelle ses débordemens; vienne une nuit d'orage, elle se changera au matin en un fleuve dont le débit peut égaler celui du Rhône. Il y a deux ans, lors de la terrible inondation qui fit tant de dégâts et de victimes humaines au pont de Labeaume, au pont d'Aubenas, à Vogüé, la rivière poussa dans la plaine une trombe de vingt mètres de hauteur au pont d'Arc. L'an dernier, les routes encore détruites, les ponts emportés sur tout son cours attestaient l'exactitude des récits que l'on me faisait sur la cruelle matinée du 22 septembre 1890.

Les aflouillemens séculaires de ces violentes masses d'eau, creusant très profondément les berges où elles sont encaissées, ont mis à nu la curieuse constitution géologique du sol. En remontant l'Ardèche, l'Alignon, la Volane, le long des routes de Thueyts, de Jaujac, d'Antraigues, on marche durant des heures sur les *Chaussées des géans*, ces hautes parois de basalte qui descendent à pic dans le lit des rivières. Les prismes bleuâtres, tantôt alignés verticalement comme des buflets d'orgues, tantôt couchés en désordre et se présentant par leur section, forment des voûtes cintrées, des portiques, des colonnades d'une régularité si parfaite que l'on croit y reconnaître le travail de l'homme. Au-dessus, la couche de pouzzolane et terre végétale est d'une fertilité inépuisable; des rideaux de vigne folle retombent sur la muraille basaltique, et les plus riches vergers reposent sur ces énormes pilotis. Les cratères voisins, les *coupes* de Jaujac et d'Aizac, la Gravenne de Montpezat, ont vomi ces fleuves de lave figée. De loin, les évens du foyer vivarois ne se distinguent pas des sommets environnans; la teinte rouge des cendres sur leurs flancs se confond avec la pourpre du tapis habituel de bruyères. On y monte, on pénètre par l'échancrure, et l'on se trouve dans une cuvette régulière, où les châtaigniers poussent dru sur les scories qui obstruent la cheminée de la vieille fournaise éteinte. De là on peut suivre la marche de ces coulées qui contournèrent les montagnes intermédiaires et allèrent fort loin combler les vallées, déblayées à nouveau par l'action des rivières. Nulle part l'histoire de la terre n'est gravée en caractères aussi clairs; car nulle part ces phénomènes ne sont aussi fréquens et aussi grandioses que dans l'Ardèche.

C'est l'avis de Faujas de Saint-Fond, auteur d'un beau *Discours sur les volcans brûlans*, qu'il dédia galamment au cardinal de Bernis, originaire de Saint-Marcel d'Ardèche. Ce grand ouvrage traite avec beaucoup d'agrément des feux souterrains et des pierres qui en sont sorties. J'avoue mon faible pour ces livres de science du

dernier siècle ; ils n'ont pas la sécheresse et le pédantisme des nôtres ; éclairés déjà par les lumières rationnelles de M. de Buffon, ils interrogent la nature avec une application soutenue, mais sans trop présumer de ce qu'on peut lui arracher. Les termes sont faciles, à la portée de tous. On n'y sent pas la morgue de l'enseignement *ex cathedrâ;* ils donnent l'idée d'honnêtes gens, curieux de la philosophie des choses, qui voyagent pour s'y avancer et s'entretiennent le soir de leurs observations. Beaucoup d'obscurités sont éclaircies dans l'appendice par les lettres du chevalier et de l'abbé, qui eurent occasion de voir des pierres rares dans les cabinets formés par nos ambassadeurs à l'étranger. C'est une science pleine d'urbanité, discrète dans l'hypothèse, pas beaucoup plus conjecturale que la nôtre, diront nos neveux ; et un vieux parfum d'alchimie y flotte encore sur de jolis mots.

Comme l'histoire de la terre sur ces roches, l'histoire des hommes est écrite dans les ruines des châteaux qui gardaient chaque passage de ces vallées. Les rives du Rhin ne sont pas plus riches en burgs féodaux. Partout où se dresse un piton d'accès difficile, bien placé pour commander la rivière, couper la route aux gens de guerre, percevoir le péage sur les bateliers et les marchands, on aperçoit les pans de murs d'une ancienne seigneurie. Cratères éteints, eux aussi, jadis foyers d'une rude flamme de vie, centres actifs des convulsions qui ont secoué ce pays. La plupart portent les noms de familles considérables dans les annales du Vivarais, et l'inspection des lieux montre que la grandeur ultérieure de ces familles fut presque toujours due à l'heureux emplacement de leur aire originelle. Chacun de ces manoirs a son cycle de légendes ; elles ont été recueillies dans les nombreuses publications de M. Henry Vaschalde, le travailleur érudit à qui je dois tant d'utiles renseignemens. Chacun a son histoire ; pour la voir se ranimer, il faut visiter ce pays avec *les Commentaires du soldat du Vivarais*, le livre qui garde l'âme de ces ruines, qui les rajeunit de trois siècles et nous les montre intactes, vaillantes, battues par le fauconneau, sonnant sous le fer des piques.

Les plus beaux restes sont incontestablement ceux de Ventadour, berceau de la maison de ce nom. Le squelette du château est encore debout, résistant à l'assaut des lierres, des buis, des yeuses qui se cramponnent aux pierres disjointes. Un houx méchant luit au fond de l'oubliette. L'échauguette, accrochée au sommet du donjon comme un nid de cigogne, continue de surveiller les vallées et le confluent des trois rivières qui forment l'Ardèche au pont de Labeaume. Tout à l'entour, les *Chaussées des géans*

semblent les remparts avancés de la forteresse. Détachées sur un cap de rocher qui domine le plus merveilleux site de la contrée, encadrées par les arrière-plans des hautes montagnes, les ruines de Ventadour peuvent défier les plus féeriques décors d'opéra. Il faut vraiment que notre Vivarais soit bien ignoré pour que la peinture et la photographie n'aient pas popularisé ce rare bijou. — C'est au contraire dans une gorge sauvage qu'on découvre par hasard Boulogne, la place d'où les Lestrange interceptaient les communications des huguenots entre Vals et Privas. Le refuge est sûr et de facile défense, à pic de tout côté. Un élégant portail Renaissance adoucit sa mine morose. La fondation de la chapelle adossée au mur oriental est racontée de deux façons, toutes deux cruelles pour les châtelaines d'antan. Selon les uns, le sire de Lestrange l'aurait fait bâtir en expiation de sa vivacité; il avait précipité dans un souterrain la dame de Langeac, son épouse, trop remarquée par le dauphin, fils de François Ier, durant le séjour que ce prince fit à Tournon, en 1536. Selon d'autres, un baron de Latour-Maubourg, du temps que Boulogne appartenait à cette maison, mit à mort un vilain qui avait su plaire à sa fille Marie. La jeune fille, désespérée, se jeta sur le cadavre du haut du donjon. Le père éleva sur le lieu même cette chapelle et y suspendit une lampe qui devait rester toujours allumée. Une nuit, la flamme s'étant éteinte, Marie de Latour-Maubourg revint remplir la lampe avec le sang de son amant, recueilli sur le sol où on l'avait versé. Depuis lors, la lampe répandit une lueur rougeâtre; elle ne s'évanouit qu'avec la vie du malheureux père. — Du château d'Antraigues, qui commandait les défilés de Volane, il ne subsiste qu'une tour, aujourd'hui clocher du petit bourg si coquettement perché sur cette aiguille volcanique. Elle évoque le souvenir de son dernier seigneur, ce singulier comte d'Antraigues qui marqua dans la Révolution. Député aux états-généraux, sa ferveur libérale et l'éloquence de ses pamphlets le désignèrent un moment comme le rival possible de Mirabeau. Revenu à l'autre extrême, émigré et royaliste fougueux, il fut l'âme de toutes les intrigues contre Napoléon, le plus habile rédacteur des gazettes de la coalition. Nul adversaire ne donna plus de souci à l'empereur. Traqué par les agens français sur tout le continent, il périt dans des circonstances mystérieuses, assassiné à Londres avec la Saint-Huberty qu'il avait épousée.

Quand nous descendrons de la montagne dans la plaine méridionale, nous retrouverons ces témoins des guerres féodales et religieuses plus nombreux encore sur le cours de l'Ardèche, incrustés dans tous les escarpemens qui la tiennent en respect, là où elle devient navigable. C'est Vogüé, blotti dans le premier étrangle-

ment de la rivière qui ferme la plaine d'Aubenas, à l'entrée d'un couloir où quelques hommes arrêteraient une armée : pauvre vieux berceau voué à tous les fléaux; le choléra y prit 40 victimes sur 400 habitans en 1884, l'inondation de 1890 y emporta champs et maisons. C'est Rochecolombe, la plus âpre ruine du Vivarais dans la plus farouche de ses gorges : écroulement de pierres où les chèvres broutent le fenouil sur les tombes que j'allais saluer; un berger a bâti son étable sur cette triste source de notre sang. C'est Balazuc, penché sur les eaux perdues au fond de son précipice. Ce nid de grands aigles assura de bonne heure à ses possesseurs une situation hors de pair. On sait que Pons de Balazuc, l'ami et le compagnon en Palestine de Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, nous a laissé une histoire de la première croisade. Tandis qu'il guerroyait sous Tripoli et mourait d'un coup de pierre au siège d'Archos, sa nièce, Yseult du Béage, était enfermée comme lépreuse dans la tour penchée de Soyons. Pons avait emmené dans sa troupe Jacques de Bermond d'Anduze, fiancé d'Yseult. Le bruit vint d'au-delà des mers que tous les croisés étaient morts. Le baron de la Voulte, qui convoitait les fiefs de la jeune héritière, imagina de la retrancher du monde en la déclarant atteinte du terrible mal. L'évêque de Valence emmura la malheureuse dans une tour branlante, qu'on voit encore inclinée au bord du Rhône. L'ai-je assez attendu, quand j'avais dix ans, le retour du chevalier Bermond d'Anduze, qui devait faire éclater l'innocence et mettre fin à la grande pitié d'Yseult? Est-il besoin d'ajouter que Bermond revint, châtia le traître, et que la lépreuse de Soyons, solennellement purifiée par l'évêque, fut conduite de son cachot à l'autel où le fiancé l'attendait? Il y a aussi de belles histoires sur la tour de Brison, qu'on aperçoit de loin au flanc du Tanargue, sur Joyeuse, où Henri III vint chercher son favori pour en faire un amiral, sur Jalès, d'où sortit la Vendée vivaroise, ce mouvement contre-révolutionnaire dirigé par le comte de Saillans et qui a gardé le nom de *Camp de Jalès*. J'arrête une énumération qui évoquerait toute la geste touffue de notre Languedoc, déroulée autour de ces ruines.

Revenons à la montagne. Les bourgades qu'elle abrite dans ses replis, Jaujac, Thueyts, Montpezat, racontent le passé aussi éloquemment que les châteaux. Elles ont soutenu des sièges, subi l'escalade; on vous montre le conduit par où s'introduisirent une belle nuit les catholiques, les protestans. Beaucoup de maisons aux balcons de fer forgé, aux fenêtres à croisillons, portent le millésime de 1500. Au-dessus des châteaux et des bourgades, sur les hautes pentes où les châtaigniers se font déjà rares, des paysans allaient se mettre en sûreté, loin des vexations et des dangers qui

les poursuivaient dans la vallée. De petits hameaux sont perchés sur ces crêtes, parfois d'humbles paroisses, avec leur clocher perdu dans les arbres. De sa vieille voix cassée, rouillée, le timbre y sonne d'anciennes heures, qui tombent de là-haut toutes grêles dans le bruit du torrent.

Une des paroisses les plus élevées est celle des Oubrets, sur les flancs du Signal Sainte-Marguerite, le sommet culminant des environs de Vals. Il atteint mille mètres, et l'on a de sa cime une vue étendue sur les Alpes du Dauphiné. L'an dernier, comme je m'étais attardé au crépuscule en descendant du Signal, je fus étonné d'entendre un beau son de cloche, grave et plein ; il me remit dans ma route. En rejoignant le chemin, j'y rencontrai un vieux prêtre qui causait avec des carriers. J'allais pousser mon cheval sans m'arrêter, quand j'aperçus un ruban de la Légion d'honneur sur cette soutane élimée. — Un curé décoré, si haut, et par le temps qui court! Ce n'est pas naturel, il doit y avoir une histoire sous ce ruban! J'abordai le curé des Oubrets, je le suivis à son presbytère. Le presbytère de Jocelyn : une chambre au-dessus de l'âtre, quelques livres, un petit enclos de treilles sous les châtaigniers, avec des échappées de vue sur les Alpes, quand on lève les yeux du bréviaire; la pleine solitude, le grand silence des choses d'en bas; le commerce avec le monde, à de rares intervalles, réduit au strict minimum. Ce ne fut pas facile de confesser le modeste prêtre; il ne me dit sûrement pas tout. J'appris pourtant ceci. En 1870, lors de la déclaration de guerre, il avait écrit à la grande aumônerie de l'empereur pour solliciter un poste dans les troupes actives; l'armée, c'était son goût, sa vocation. Évincé de ce côté, il avait pu se faire nommer aumônier des mobiles de l'Ardèche; il avait partagé leurs peines et leur résistance tenace en Normandie. On n'a pas oublié que ce régiment fut mis à l'ordre du jour pour la dure et brillante affaire de Château-Robert, où il contint un moment 15,000 ennemis. Après la guerre, l'abbé X... passa à l'aumônerie militaire de Privas. Le drapeau lui manqua, il y a dix ans, quand ces emplois furent supprimés; il se trouva sur le pavé. On le pourvut de cette petite cure, trois cents âmes environ. Il préférerait sans doute un régiment; mais il se dit heureux aux Oubrets, et bien résolu à y mourir. Comme je prenais congé de lui : « Tiens, fit-il, mais nous avons votre nom sur notre cloche! » Nous grimpâmes à l'échelle vermoulue qui mène dans son clocher; il alluma un bout de bougie, la nuit étant venue : je grattai la poussière sur le vieux bronze; à la clarté qui tremblait dans le vent, j'y lus la date de la cinquantième année du règne de Louis XV; au-dessous, la cloche portait en effet le nom de l'aïeul dont la voix était venue me chercher dans la montagne.

Cette année, mon ami le curé des Oubrets m'a engagé à monter avec lui au Signal Sainte-Marguerite, le jour où les habitans des hameaux voisins se rendent en pèlerinage à la chapelle qui couronne le sommet. C'était le 1er septembre, anniversaire de Sedan. Les montagnards gravissaient par bandes les sentiers pierreux, avec leurs femmes et leurs enfans ; ils se groupaient là-haut autour des feux de genêts, en des campemens pittoresques. Nous en trouvâmes plusieurs centaines, beaucoup plus que ne pouvait contenir le très pauvre oratoire. Aucun ornement sur ces quatre murs nus : mais la porte grande ouverte y mettait une rosace magnifique, où s'encadraient au soleil levant les cimes du mont Ventoux et des Alpes dauphinoises. Le flot des nouveaux arrivans, poussant les premiers venus, pressait l'officiant contre l'autel ; il pouvait à peine faire en liberté les gestes liturgiques. Au dedans, au dehors de la chapelle, les visages étaient abîmés de ferveur. J'entendis que l'Évangile du jour se référait au début du *Sermon sur la montagne*. Le curé des Oubrets dit à ces pauvres gens les paroles de pitié pour la foule et la béatitude de ceux qui pleurent. L'office terminé, ils entonnèrent le *Magnificat ;* ils chantaient très doucement les versets terribles : « Il a déposé les puissans, il a exalté les humbles ; il a comblé de biens les affamés, il a renvoyé les riches à jeûn... » Les pèlerins se dispersèrent en entonnant l'*Ave Maris Stella*, qui s'égrena avec leurs petits groupes sur toutes les pentes du signal. Je laissai le prêtre-soldat au sort qu'il a choisi ; tant que ses forces ne le trahiront pas, les longs hivers des Cévennes le trouveront arpentant les sentes de neige, portant à toute heure le viatique aux fermes lointaines qui forment sa paroisse ; il vivra de privations dans ce rigoureux isolement, consacrant au soutien de son école libre la meilleure part de ses émolumens ; émolumens si dérisoires, que le dernier ouvrier de nos villes refuserait de travailler pour un salaire réduit à ce taux. Et je pensais en descendant que, si ces gens-là n'existaient pas, celui qui les inventerait ferait preuve de quelque génie. Les tracasser, les mettre en quarantaine comme un danger public, c'est montrer autre chose que du génie ; en français plus élémentaire, c'est idiot.

Quand on dit ici « la montagne, » il est rare qu'on entende par ce mot la région moyenne où je retiens le lecteur, parce qu'elle est la plus caractéristique. La vraie montagne, pour le Vivarois, ce sont les hauts plateaux qu'on aborde en atteignant par le sud la crête du Coiron, et qui s'étendent vers le Velay, au-dessus de 1,000 mètres, sur les bords de la Loire naissante. La zone des pâturages, des hêtraies et des sapinières, y succède à la zone des châtaigneraies. L'air y est très vif, même au cœur de l'été. Ce que doit être l'hiver, on le voit assez par les lourdes plaques de lave

qui pèsent sur les toitures inclinées jusqu'à terre, au Béage, à Sainte-Eulalie; par les porches avancés, défense nécessaire de ces maisons contre l'amoncellement des neiges; par les pieux qui jalonnent la route du Puy, pour aider à la retrouver dans les chasse-neiges : souvenir de la steppe russe aux horizons tout pareils. De grands troupeaux sont parqués dans ces herbages; les bergers y roulent leurs cabanes, ils vivent de la vente du lait, de la récolte des violettes et des pensées sauvages qui émaillent les prairies. La foire des violettes se tient en juillet à Sainte-Eulalie; les filles de la montagne y portent des panerées de fleurs; les droguistes du midi viennent ici s'approvisionner de simples et laissent dans le pays des sommes relativement élevées.

Le plateau est bossué de loin en loin par des cônes rocheux de formation volcanique, des *sucs*, suivant l'appellation locale. Le plus fameux est le Gerbier de Joncs, pain de sucre régulier qu'on dirait posé artificiellement sur le sol. Quelques petites sources naissent à ses pieds; l'une d'elles a conquis et gardé le nom de Loire. Pourquoi celle-là? Hasard des grandes fortunes. Elle fuit sous les hêtres, absorbe ses sœurs; trois kilomètres plus bas, c'est déjà un ruisseau présentable; le pont du Taron ouvre son arche pour l'enjamber; premier pont, premier galon du glorieux fleuve. Un *suc* se distingue entre les autres par sa masse et son élévation : c'est proprement le mont Mézenc, le point culminant de notre France entre les Alpes et les Pyrénées. En partant du village des Estables, on y monte du côté ouest par une pente assez facile; des tables de lave, dressées verticalement, indiquent le chemin; à l'heure nocturne où l'on se met en route, ces fantômes qui surgissent dans la prairie ont d'inquiétantes silhouettes humaines. De la cime du Mézenc, à l'altitude de 1,750 mètres, on a sous les yeux une bonne partie de la France centrale; à l'orient, le Mont-Blanc et les autres géans de glace, « les montagnes du matin, » comme disent ces bergers, brodent leurs dentelles blanches sur le ciel rose. D'ici, la structure de notre Vivarais se découvre dans toute sa singularité. Tandis que les larges vagues de la Lozère et du Cantal s'inclinent à l'ouest, presque plates, tandis qu'au nord l'Auvergne et le Velay, terres pesantes, gauchement taillées, font moutonner leurs gros dômes trapus, à l'est et au sud un furieux chaos de montagnes surgit du précipice béant sous nos pieds. Les chaînes confondues se ruent en tout sens vers la tranchée du Rhône; impossible de discerner un plan, une ligne directrice. Il semble qu'un forgeron ivre ait jeté les uns sur les autres ces blocs de granit, tels qu'il les arrachait des fournaises dont on aperçoit çà et là les orifices. Pourtant, ce n'est pas lourd comme le massif auvergnat;

c'est puissant et hardi, les profils sont francs, les arêtes accusées; ce torrent de feu solidifié donne encore l'impression du jaillissement et de l'impétuosité.

On descend en quelques heures du Mézenc dans la profonde cheminée de volcan où se cache le lac d'Issarlès. A 1,000 mètres d'altitude, la vasque régulière se creuse sur un pourtour de 5 kilomètres; les eaux ont par endroits 130 mètres de fond, et on ne leur connaît pas de déversoir. L'*Album* ne l'avait pas surfaite, cette nappe de saphir dans un écrin de forêts! Des hautes parois de l'entonnoir, l'épais manteau de sapins se déroule jusqu'à la berge, jetant sur les flots un voile d'ombre immobile. Je ne sais pas de lieu plus chastement élyséen, plus charmant et plus solitaire. Son charme est fait surtout de sa solitude. On le découvre à grand'peine. Je n'y ai trouvé d'autres êtres vivans qu'un vieux garde, qui rabotait des sabots dans un atelier de troglodyte, une excavation de rocher où il a élu domicile; quelques vols de canards sauvages, et des truites qui deviennent énormes, mais ne se reproduisent pas dans ces eaux calmes et froides. Sauf la différence des végétations, le lac d'Issarlès rappelle très exactement celui de Némi : même coupe, de mêmes dimensions, au fond du même puits volcanique. Il y a trois mois, assis près de Genzano sur les colonnes brisées du temple de Diane, je regardais Némi sous ses amandiers en fleurs. Mais là-bas, les touristes ont effarouché Diane. Elle a dû se réfugier ici, dans son autre domaine mieux préservé. Si ridicule que soit aujourd'hui la mythologie, j'ai compris un instant le sentiment des anciens, en voyant le fin croissant glisser hors des sapins et guetter la chute du jour pour se mirer dans le bain d'eau vierge. La clarté pensive mettait seule une existence, et parfaitement harmonique avec le site, en ce vide absolu de bruit, de vie, de mouvement. Et dire que des projets de chemin de fer menacent d'amener la locomotive aux environs! On ne devrait permettre l'approche d'Issarlès qu'aux ombres de Virgile et de Shelley. Qu'il demeure ignoré, puisqu'il n'a jamais reflété ce qui fait les lacs fameux et immortels : un visage de femme, contemplé quelques instans par un de ceux qui savent les paroles avec lesquelles on remue éternellement les cœurs. Faute d'un soupir de bonheur et de souffrance, les douces syllabes du nom d'Issarlès frapperont vainement l'oreille des hommes, sans y laisser plus d'écho que le vol des oiseaux sauvages n'en laisse sur ces eaux qu'il frôle.

En regagnant le bas pays par le Val de Loire, on traverse les forêts de Bauzon et de Mazan, où la framboise et l'airelle mûrissent sous des sapins d'une venue superbe. Un léger détour conduit à

l'abbaye de Mazan. Ici comme partout, les moines furent défricheurs de forêts et seigneurs des montagnes. Ils firent de grands établissemens dans ces retraites silencieuses, à la Chartreuse de Bonnefoy, cachée sous le pied du Mézenc, à la Trappe de Notre-Dame des Neiges, à la Villedieu, à Mazan. Cette vieille maison de Cîteaux, fondée au XIIe siècle, fut détruite une première fois par les routiers anglais en 1375, une seconde par le vandalisme des habitans, il y a quarante ans. Les vieillards ont vu l'église encore intacte. Par la beauté des proportions et de l'appareil, par l'assemblage d'élémens peu habitués à se rencontrer, ce monument était précieux pour l'étude de l'architecture dans nos contrées. La voûte en berceau de la nef romane s'appuie sur des collatéraux coupés par des arcs ogivaux, qui reposent sur de légers pilastres arrêtés aux deux tiers de leur portée. La coupole, au centre d'une croix très régulière, supporte un tambour à huit pans. Au lieu d'approprier l'édifice aux besoins du culte paroissial, l'ancien curé eut la barbarie d'en piller les matériaux pour construire plus loin une méchante bâtisse; les paysans ont suivi l'exemple. Une masure s'accote contre la fine rosace, un forgeron a installé ses soufflets et son enclume dans le chœur. Les crevasses béantes de la voûte et des bas-côtés ne sont plus rapiécées que par des morceaux de ciel bleu; quelques années encore, et il ne restera rien de l'église de Mazan. Pourtant elle est classée, me dit-on, comme monument historique; il faut croire que cette protection officielle n'est une sauvegarde efficace que pour les joyaux moins éloignés des regards de la commission.

A quelques lieues de Mazan, le voyageur peut aller coucher sans crainte à l'auberge de Peyrebeille, de sinistre mémoire. Les personnes d'âge qui ont lu l'*Ossuaire*, du vicomte d'Arlincourt, savent comment les époux Martin, dits Leblanc, aidés par leur domestique Rochette, égorgèrent et détroussèrent impunément leurs cliens pendant vingt-cinq ans. Ces aubergistes romantiques furent enfin exécutés devant leur porte, le 2 octobre 1833, de la façon la plus solennelle, par M. Roch le père, bourreau de Mende, assisté de son fils, le bourreau national que nous avons connu. Il en résulta d'innombrables drames pour les théâtres du boulevard et l'œuvre littéraire que j'ai citée plus haut.

Par Thueyts ou par Montpezat, de belles routes en lacets ramènent rapidement dans les vallées inférieures. C'est une joie de retrouver le châtaignier, puis le mûrier, et enfin le poteau du télégraphe, autre arbre auquel il faut dire adieu, ainsi qu'à la poste, lorsqu'on passe de la zone tiède dans la haute montagne. C'est un enchantement, quand on s'est chauffé le matin sous le

manteau de l'âtre, de pouvoir le soir même, à quelques portées de fusil au-delà de Vals, respirer de nouveau les vapeurs dorées et les chaudes émanations de la terre provençale.

Car c'est bien la Provence, qui nous appelle là-bas, au sud. En arrivant sous Aubenas, l'Ardèche s'étale enfin dans une large vallée. La petite ville, pelotonnée autour de son vieux château, découpe son élégante silhouette au sommet d'une colline; sentinelle placée là pour garder les défilés des montagnes, elle se dresse, inquiète, au-dessus de sa ceinture de jardins. La rivière s'enroule à ses pieds, saignée par les prises d'eau des magnaneries et des moulinages. La position d'Aubenas, au centre de ce paysage gracieux au premier plan, grandiose à l'horizon, semble choisie par le plus habile peintre de panoramas; et sa banlieue offre un contraste piquant, l'abondance des eaux entre les vignobles, les mûriers; la fraîcheur et l'animation des vergers normands dans la végétation méridionale, habituellement si morne, si sèche. Cette oasis prend vite fin. L'Ardèche rencontre devant elle des chaînes de hauteurs qu'elle traverse ou contourne par d'étroites brèches. Des montagnes continuent d'enclore son bassin, le séparant du Rhône et des plaines du Gard; mais elles n'ont plus rien de commun avec celles d'où nous sortons; aussi nues que les autres étaient boisées, ces longues croupes baignées de lumière rappellent au regard, par la finesse de leurs lignes et l'éclat de leurs couleurs, les encadremens des vallées grecques ou italiennes. Le calcaire a succédé brusquement au granit. Le sol aride, caillouteux, prend une teinte rouge sous les lentisques et les oliviers; la rivière coule entre des murailles blanches, taillées à pic, divisées en assises régulières par des stries longitudinales; le chêne vert s'agrippe aux corniches et couronne les entablemens; les villages plaqués contre ces parois se confondent avec elles dans la même tonalité d'un gris éblouissant. Voilà bien les aspects essentiels de notre Midi, la subordination de tous les élémens du paysage à la pierre, la blancheur diffuse de cette pierre polie par les eaux, la végétation rabougrie et luisante sur un pulvérin d'ocre rouge.

C'est à Balazuc, sur les bords de la faille profonde où serpente l'Ardèche, que cette nature acquiert toute son intensité. Partout la roche; la terre, réduite au minimum, disparaît dans les champs sous de larges tables calcaires; quelques arbustes, quelques sarmens de vigne se tordent désespérément dans les cassures de ces dalles. Sol indigent et noble, terre arabe, toute d'os et de muscles, sans chair. Mon voiturier me le disait très bien : — « Ah! monsieur, la terre est si *nerveuse*, ici... » — Le village lui-même a une fière mine africaine, avec ses rues voûtées, ses petites maisons en

terrasse, son maigre clocher fait comme un minaret, et ce donjon ruiné des Balazuc, véritable affût de corsaires barbaresques. Le type des habitans complète l'illusion; d'après une tradition très accréditée, les Sarrasins, qui occupèrent longtemps ce pays, ont laissé ici comme à Largentière et en d'autres cantons des colonies de leur sang. Des médecins m'affirment que ces paysans diffèrent des nôtres par tous leurs caractères ethniques, qui les rattachent à la race berbère, et, en particulier, par la finesse des articulations. S'il en est ainsi, leur atavisme doit être à l'aise dans cette campagne. Quelle lumière! On dirait que tous les trésors du soleil se dépensent là, dans la folle incandescence de midi, sur cette lande pâmée, stridente du cri des cigales. — J'ai connu jadis un brave Allemand, fort épris de la Grèce, qui avait fait un livre sur les *Paysages homériques* et s'était attiré les quolibets des puristes en écrivant cette phrase : *Eine melodische Warmheit*, une chaleur mélodieuse. Il avait peut-être tort de devancer nos décadens instrumentistes; on excuserait sa licence à Balazuc, même s'il eût ajouté : mélodieuse et parfumée. De chaque brin de plante qui vit dans cette roche, lavande, thym, pauvres touffes de buis et d'yeuse, l'embrasement dégage des aromes violens. Griserie une et multiple de la vue, de l'ouïe, de l'odorat; joie intime de tout l'être, qui reprend contact avec le creuset brûlant d'où il a tiré ses esprits vitaux... Mais pas plus que la vie, on ne peut rendre avec des mots cette chaleur, mère de la vie. Et pourquoi essayer d'en faire comprendre l'ivresse aux gens du Nord? Ils croient aimer le soleil, et le Midi, parce qu'ils vont en hiver demander au ciel de la Corniche quelques rayons plus tièdes. Ils y portent des parasols! Une vraie caresse du père des choses les fait fuir épouvantés. Ils n'entendront jamais ce qu'il y a de délicieux et d'éperdu dans la plainte de nos cigales. Pas plus que les gens de la pâle lune, s'il y a des gens dans la lune, ne pourraient imaginer le plaisir qu'éprouvent les terraqués en respirant à pleins poumons.

Il faut descendre l'Ardèche jusqu'au-dessous de Vallon pour trouver la grande curiosité du Vivarais, le pont d'Arc. La rivière arrive dans un cirque fermé par une haute muraille de roche d'où il ne semble pas qu'elle puisse sortir. Aux lointaines époques de la Terre, elle faisait un long détour pour contourner l'obstacle sur la gauche. Son effort répété pendant des myriades d'années a fini par forer la montagne, droit au fil de l'eau; elle s'engouffre sous ce pont naturel, dont je ne peux mieux donner idée qu'en disant qu'il présente à peu près l'aspect, les dimensions en hauteur et en largeur de la première arche de la tour Eiffel. Des arbustes et des plantes grimpantes jettent leur tablier de verdure sur le pont d'Arc.

Jadis il donnait passage d'une rive à l'autre; les armées protestantes du Bas-Languedoc s'en étant servies à plusieurs reprises pour s'introduire en Vivarais, Louis XIII fit rompre la corniche. Les abords de l'arche sont encombrés de troncs d'arbres et de débris que l'Ardèche apporta dans l'inondation de 1890, quand elle monta presque jusqu'à la voûte; on comprend comment ces béliers qu'elle a dû charrier de tout temps et jeter contre le roc ont avancé son travail de creusement. Néanmoins, ce travail suppose une accumulation de siècles qui effraie l'esprit. C'est le commentaire de la devise que je lis sur un cadran de 1745, au-dessus de la maison du batelier-pêcheur : — « Songe à l'éternité, le temps s'en va! » — Les eaux apportent aussi, contre les espaliers de cet entonnoir à l'abri de tous les vents, un limon fertile qui en fait une véritable serre chaude. Les micocouliers, les grenadiers y portent fruit; des vignes sauvages s'enroulent jusqu'à la cime des genévriers et des cyprès. Je n'ai vu pareille opulence de végétation que dans quelques vallons du Caucase et de Crimée.

En amont comme en aval du pont d'Arc, le tuf poreux des parois de roche, en surplomb sur la route, est criblé d'excavations, de cavernes qui se prolongent parfois fort loin dans la montagne. On y parque aujourd'hui des troupeaux de chèvres et de moutons, dont les têtes effarées se montrent là-haut. On en a retiré des monceaux de cendres et d'ossemens. De temps immémorial, ces retraites ont servi d'asile aux vaincus, aux bannis, aux réfractaires de tous les régimes, Sarrasins, Albigeois, routiers, huguenots, camisards, émigrés. Mon conducteur, un habitant de Vallon, me raconte tout ce qu'il sait de légendes sur ces grottes. Des bohémiens gîtèrent longtemps dans l'Averne, un de ces repaires. La bohémienne Mendès, enceinte des œuvres du seigneur de Vallon, y mit au monde un enfant. Il fut élevé au château, et quoique sourd-muet, il fit bientôt l'admiration de tous par sa vaillance et sa subtilité. La mère n'avait qu'un désir, revoir son fils; mais le châtelain ne consentit à la recevoir qu'à la condition qu'elle lui livrerait les secrets de sa horde. Mendès trahit la tribu par amour maternel. Le chef de la bande eut des soupçons; un soir que la délatrice rentrait avec des fruits du château donnés par son enfant, il la cloua au rocher d'un coup d'épée. Comment le sourd-muet en fut instruit, comment il avertit le seigneur et vengea sa mère en enfumant les bohémiens dans leur terrier, c'est ce que le lecteur devinera sans doute et ce qui n'aurait pour lui qu'un médiocre intérêt, parce qu'on ne le lui racontera pas en roulant au bord de l'eau, sous les rayons bienveillans d'étoiles qui semblaient remises à neuf ce soir-là, et contre la montagne où gît le cadavre

de pierre du vieux Vallon, entièrement ruiné par les guerres de religion.

Et je voulais parler de Lagorce, de Salavas, ces lieux où l'on s'est tant battu. Il faut lire dans *les Commentaires* comment la dame de Lagorce, surprise dans Salavas par ses vassaux huguenots qui avaient forcé les deux enceintes, défendit seule le réduit avec un sergent et la nourrice de ses enfans. Capturée par les assaillans, « Mme de Lagorce fut menée elle et ses enfans au-devant de la tour de Lagorce et le poignard à la gorge; pour se tirer de cette prison et garantir ses enfans de la mort, elle fut contrainte à demander leur vie et la sienne à ses soldats, le cœur desquels, après une résistance de trois semaines, s'attendrit plutôt par les larmes de leur dame qu'ils n'auraient fait par des coups de canon; de sorte qu'ils se rendirent. » — Et je devrais m'étendre sur Villeneuve-de-Berg, l'ancien chef-lieu du bailliage de Bas-Vivarais, la place disputée où les maisons montrent encore sur leurs portes la statuette de la Vierge imposée aux religionnaires, où l'on voit la maison de Louis XIII et le conduit qui donna entrée à ceux de la Réforme, la nuit qu'ils précipitèrent dix-huit prêtres dans le puits de l'église. Il faudrait s'arrêter à Joyeuse, à Largentière, les villes sarrasines du Tanargue; à Viviers, la petite cité épiscopale que chacun a pu admirer du chemin de fer, avec sa cathédrale avancée dans le Rhône comme une proue de navire... Il faudrait un volume.

Le pays est petit, mais si plein de choses belles ou mémorables! C'est assez d'avoir soulevé un coin du voile qui le couvre, si seulement j'ai pu donner à quelques-uns l'envie de le visiter, et un peu d'inclination à l'aimer. Il me reste d'ailleurs une autre tâche, pour achever ces notes de vacances; il me reste à dire, dans une prochaine causerie, quels sont les habitans de ce pays, ce que j'ai vu de leur condition, ce que j'ai pu observer de leur état d'esprit vis-à-vis des problèmes qui s'imposent à la France contemporaine. Enquête partielle que chacun devrait faire sur un canton du territoire national, ne fût-ce que pour corriger la suffisance avec laquelle nous prononçons, à Paris, sur les besoins, les volontés, les sentimens de cette obscure, complexe et bien-aimée personne, la France d'aujourd'hui.

EUGÈNE-MELCHIOR DE VOGÜÉ.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 septembre.

Allons, c'est entendu, la France ne s'ennuiera pas; elle a son programme de distractions d'automne, sa provision assurée de cérémonies, d'anniversaires, d'inaugurations de statues ou de monumens, de congrès et de matière à discours de circonstance. Elle en est comblée et accablée! Tous les événemens d'autrefois ont leur commémoration; tout le monde a son effigie, bronze ou marbre, inaugurée avec la pompe voulue dans quelque coin de province. Chaque ville, presque chaque village a son illustration à mettre au jour et tient à avoir son ministre à la cérémonie. Enfin tout est occasion de fêtes, de rassemblemens, de feux d'artifice, de banquets, de bulletins, — et les voyages de M. le président de la république, et les honneurs rendus à quelque vieux génie du passé ou à quelque contemporain d'une renommée douteuse, et les revues, et les manœuvres militaires qu'on suit toujours avec passion, dont on se fait un spectacle. On se divertit comme on peut, et tandis qu'on inaugure ou qu'on pérore, tandis que les musiques jouent leurs fanfares dans les fêtes, les problèmes qui occupent le monde ne cessent pas d'être une pénible obsession. Les congrès socialistes poursuivent leur dangereuse besogne. Les agitateurs affairés soufflent le feu et se font un triste plaisir d'alimenter ou d'irriter les grèves infécondes. Les fléaux à leur tour se mettent de la partie et parcourent ou menacent l'Europe. C'est la vie avec ses éternels contrastes!

Après cela, même dans cette histoire des jours fugitifs d'automne où tout se mêle, même dans ces spectacles et ces diversions qui font parfois oublier les choses sérieuses de la vie d'un pays, on peut encore distinguer; il y a certainement fêtes et fêtes. Il y a les fêtes banales qui ne sont que pour le plaisir, pour l'amour-propre local ou pour la vanité : représentations éphémères qui ne répondent à rien, si ce n'est à un besoin un peu puéril de se réunir pour prononcer des

discours, d'inscrire une victoire de parti dans le marbre, de mettre sur un piédestal les grands hommes inconnus ou méconnus. Celles-là, fussent-elles même officielles, passent avec les illuminations allumées pour la circonstance et les fumées du banquet assaisonné de toasts qui seront oubliés demain. Élevez-lui une statue à votre grand homme et qu'on n'en parle plus ! Il y a aussi les fêtes qui ont un intérêt plus vrai et plus sérieux parce qu'elles répondent à quelque instinct public, à quelque sentiment plus profond; il y a un de ces incidens de saison qui gardent un intime et invincible attrait, parce qu'ils remuent ce qu'il y a de plus vivace dans l'âme nationale, comme les manœuvres militaires qui se renouvellent périodiquement tous les automnes et sont désormais entrées dans les mœurs et sont devenues une institution ou une tradition. Les manœuvres, on ne sera pas sûrement tenté de les classer parmi les démonstrations banales; elles sont, elles aussi, à leur manière, une fête, — pour l'armée la fête virile du travail bravement supporté, pour les populations l'occasion réconfortante d'accompagner de leurs sympathies les beaux régimens avec lesquels elles se sentent si profondément identifiées.

A travers les bruyantes bagarres de partis et les stériles excentricités de factions, on aime à suivre le travail silencieux et régulier de notre armée qui ne se révèle qu'au jour des grands rassemblemens, les progrès de notre puissance militaire renaissante, les essais et les expériences qui se succèdent dans l'organisation des forces françaises. Ce qui se passe aujourd'hui n'est que la reproduction ou la continuation de ce qui s'est passé il y a un an, de ces mémorables manœuvres de l'est, qui sont restées un événement, un événement politique autant que militaire. Celles qui se préparaient depuis quelques mois, et qui s'exécutent en ce moment même dans le centre de la France, n'ont pas eu d'abord de bonheur. Elles ont été sur le point d'être suspendues par un excès de précaution pour la santé de nos soldats; on a craint un instant pour eux les dangereuses influences de la température et les contagions, on s'est fié à leur bonne volonté, à la vigilance de leurs chefs, et les manœuvres ont commencé : elles se déploient depuis quelques jours dans les hautes régions du Limousin, si pittoresquement accidentées, dans cette zone qui s'étend d'Orléans à Périgueux, d'Aurillac à Poitiers-Tours. Tous les régimens dispersés dans deux vastes corps d'armée, le 9e et le 12e, ont été mis en marche de toutes parts, avançant par étapes, manœuvrant brigade contre brigade, division contre division, pour finir par se rencontrer autour de Montmorillon, où la revue d'honneur doit être passée devant le chef de l'État et le ministre de la guerre. Ces manœuvres du Limousin n'ont peut-être pas, si l'on veut, toute l'ampleur et l'éclat des manœuvres de l'an dernier, auxquelles les circonstances donnaient une importance particulière. Elles ne mettent pas moins en mouvement des forces assez

imposantes, les forces de deux corps d'armée poursuivant leurs opérations, savamment préparées, sous le commandement en chef de M. le général de Cools. Elles ont un intérêt de plus : elles sont la première expérience d'une organisation nouvelle, celle des régimens mixtes formant deux divisions, dont l'une vient des environs de Toulouse, et allant se confondre avec l'armée active dans les deux corps en présence. Ceci est d'autant plus sérieux qu'on va pouvoir juger ce que seront ces divisions mixtes réunies aux divisions actives.

Assurément il y a toujours un point faible : ces manœuvres, comme toutes celles qui leur ressemblent, sont, dira-t-on, arrangées à plaisir; elles ne sont qu'une grande et trompeuse fiction de la guerre. Cela se peut. Elles ne sont pas moins une utile et sérieuse école toujours ouverte, une expérience patiemment et incessamment poursuivie par des chefs éprouvés qui portent dans leur œuvre autant de zèle que de patriotisme. Elles accoutument les hommes aux grandes réunions, à la vie d'activité, de solidarité et de discipline. Elles peuvent avoir un effet décisif pour l'instruction des cadres, qui sont le ressort de l'armée, bien plus que pour l'instruction des soldats. Elles entretiennent l'esprit militaire qui, avec le patriotisme, est le seul lien moral de ces vastes agglomérations d'hommes formées pour le combat. C'est l'intérêt de ces grands exercices, intérêt attesté et rehaussé par la présence des chefs du gouvernement, de M. le président de la république, de M. le ministre de la guerre, aux revues d'honneur, par l'empressement des populations autour de ces spectacles virils qui leur parlent de défense nationale. Et c'est ce qui fait aussi que ces manœuvres n'ont rien de banal, qu'elles gardent un caractère à part dans cette profusion de fêtes, de manifestations publiques qui se multiplient à l'infini et à tout propos.

Eh! sans doute, en dépit des polémiques et des colères radicales contre un prétendu retour du gouvernement personnel, la présence de M. le président de la république est toute simple, toute naturelle, partout où il y a un intérêt national, partout où il y a la France à représenter. C'est son droit constitutionnel, c'est sa fonction, c'est par une sorte de convenance publique et avec l'assentiment public qu'il joue son rôle de grand-maître des cérémonies de France. Le chef de l'État a sa place à Montmorillon devant l'armée, comme il avait récemment sa place à Chambéry, à l'occasion du centenaire de la réunion de la Savoie, et on ne peut pas dire non plus qu'ici ces fêtes de Savoie se confondent avec toutes les fêtes banales, qu'elles aient rien de vulgaire, au moins par la pensée qui les a inspirées. Les braves habitans de la Savoie ont tenu à célébrer, par une solennité commémorative et par un monument, la réunion de leur pays à la France. Par le fait, il y a eu deux réunions. Il y a eu l'annexion primitive, légendaire de 1792, suite de la conquête, de l'invasion française conduite par le général

de Montesquiou, abrogée pour près d'un demi-siècle en 1815, et il y a eu aussi l'annexion de 1860, par l'inévitable contre-coup de la guerre d'Italie, par l'accord de la volonté populaire et des gouvernemens. Les bons Savoyards, sans trop consulter l'histoire ni les événemens survenus dans l'intervalle, ont choisi le centenaire de 1792, sans doute, pour ne point attendre jusqu'à l'autre siècle le centenaire de 1860, et puis parce que 1792 était une date républicaine. Ils se sont adressés pour leur monument à un éminent artiste, M. Falguière, qui a coulé dans le bronze une vigoureuse fille des campagnes de Savoie étreignant le drapeau français. Ils ont demandé enfin à M. le président de la république de venir s'associer à ces fêtes du centenaire de la réunion, et M. le président de la république, sans se faire prier, s'est gracieusement empressé de se rendre au jour fixé dans ce pays des Alpes où il a commencé autrefois sa carrière d'ingénieur.

A dire toute la vérité, ce n'est pas ce voyage présidentiel qui a par lui-même rien de bien extraordinaire, rien de bien nouveau. Il a été passablement précipité, coupé de quelques incidens un peu puérils et surtout contrarié par une température ingrate, par une pluie diluvienne. M. le président de la république, dans sa course rapide de Fontainebleau aux bords du lac du Bourget, a joué un peu aux propos interrompus avec les maires qu'il a rencontrés sur son passage, qu'il a harangués, Dieu nous pardonne, d'un mot rappelant le vieux palais qu'il venait de quitter, — la cour des adieux ! Il est arrivé à Chambéry où il a retrouvé le programme invariable des réceptions, des visites, des discours officiels. Il a passé sous la pluie la revue d'une des belles divisions et des bataillons alpins de M. le général Berge. Il a inauguré sous la pluie le monument de Falguière. Il a reçu les autorités civiles et militaires, il a présidé un banquet; il a visité un lycée de filles, l'exposition horticole, les hôpitaux, laissant partout les marques de sa générosité ou de sa bienveillance et escorté par la cordialité populaire. A son retour, dans une courte halte, il a eu à peine le temps d'échanger quelques paroles aimables avec le roi George de Grèce, avec le prince de Leuchtenberg, et de se faire représenter par M. de Freycinet, par M. Ribot auprès du chancelier de Russie, M. de Giers, récemment arrivé pour le soin de sa santé. Si vite qu'il ait passé à Aix cependant, M. Carnot, sans le vouloir et sans le savoir probablement, n'a pu se dérober au léger ridicule d'une rencontre avec quelques bambins qui avaient à l'entretenir de l'alliance russe ! Tant il est vrai que les affaires sérieuses ne vont pas toujours sans quelque intermède puéril ! Et tout cela a pris moins de deux jours, le temps de traverser le plus aimable pays au milieu des manifestations, des ovations et des acclamations éclatant avec une certaine spontanéité sur le passage du chef de l'État, reçues avec plaisir.

C'est l'éternelle histoire des voyages officiels ! Les apparences ne sont

pas toujours sérieuses ou exemptes de banalités qui passent; mais la réalité reste, et la réalité ici, c'est une fête de nationalité; c'est la consécration d'un événement heureux, — d'une réunion commencée autrefois à la façon révolutionnaire, reprise et accomplie plus régulièrement il y a trente ans par un acte de droit public et sanctionnée plus définitivement encore, il y a vingt ans, par le dévoûment avec lequel la Savoie s'est associée à l'épreuve commune, scellant de son sang son adhésion à la patrie française. Ce jour-là, la Savoie a noblement prouvé que le pacte d'union était sacré, qu'elle était à la France de cœur, sans calcul, sans arrière-pensée, sans compter avec la fortune. Le fond de ces manifestations récentes de Chambéry, ce qui survit à des fêtes éphémères, c'est la sincérité visible de ce peuple nouveau-venu dans la famille française, c'est l'accent qui a passé dans les discours adressés à M. le président de la république et qui a provoqué de la part de M. le président de la république le langage d'un chef de gouvernement à l'esprit loyal et bien intentionné. M. le maire de Chambéry, en confondant les destinées de la Savoie avec les destinées de la patrie commune dans le toast qu'il a porté à M. Carnot, au banquet de la ville, en saluant dans le chef de l'État « la personnification vivante de la France. » M. Perrier n'a point hésité à se dire l'interprète fidèle des sentimens de ses compatriotes, de ces honnêtes et laborieuses populations placées à la frontière, où « l'on fait moins de politique et plus de patriotisme. » Et M. le président de la république, à son tour, a saisi l'occasion de répondre par un discours où tous les mots ne sont peut-être pas de l'histoire, mais où il a prononcé une fois de plus quelques paroles d'un politique éclairé et prévoyant qui sent la gravité des choses. M. le président de la république s'est fait un devoir de féliciter M. le maire de Chambéry « de placer les intérêts de la patrie au-dessus de la lutte des partis qui, aujourd'hui, doivent désarmer devant la volonté nationale, au-dessus des mesquines querelles qui ne rencontrent que l'indifférence du pays, au-dessus des malsaines entreprises qu'il réprouve. » Une fois de plus, il s'est proposé et il a proposé à tous, pour objet, « de rapprocher tous les Français sous le drapeau de la république, d'unir les forces vives du pays, de faire une France prospère au dedans, honorée au dehors, calme et pacifique avec la conscience de sa force. » Si ce ne sont que des paroles, ce sont au moins de bonnes paroles. C'est ce qu'on pourrait appeler la haute et significative moralité du centenaire de Savoie, de ces fêtes qui n'ont rien de commun avec la sanction d'une victoire, la force, qui ne rappellent que la dédition volontaire et libre d'un petit pays à un grand pays.

Voilà qui peut faire passer bien des détails oiseux ou maussades dans un voyage officiel! Mais quoi! Est-ce que M. le président de la république a le droit de se faire le promoteur d'une politique, surtout d'une politique de modération et d'apaisement? Est-ce qu'il n'y a pas

des esprits acrimonieux et violens, impatiens d'agitations et de guerres intestines qui ont depuis quelque temps engagé toute une campagne contre ce modeste chef d'État, contre son prétendu gouvernement personnel, qu'ils cherchent partout, dans ces hommages qui lui sont rendus, dans ses discours, dans sa diplomatie, dans les plus futiles incidens? Le feu est ouvert contre la présidence, et ce ne sont pas les acclamations de Savoie qui l'apaiseront; oui, vraiment, on n'en peut plus douter, les radicaux en sont sûrs et ne cessent de le répéter depuis qu'ils n'ont rien de mieux. M. Carnot est un péril, une menace! Il a beau s'en défendre, et même, tenant trop peu de compte de l'action humaine, de l'action personnelle dans les affaires publiques, dire avec quelque vivacité à un de ses interlocuteurs, qu'en France les hommes ne sont rien, que les institutions sont tout; il a beau s'effacer, rester dans la plus stricte et la plus modeste limite de son rôle constitutionnel, s'étudier à désarmer par ses déclarations les plus jalouses susceptibilités républicaines. Il est bien clair qu'il cache son jeu! M. Carnot, on ne s'en serait pas douté, est un César déguisé qui cherche toutes les occasions d'imposer sa volonté, qui, avec ses séjours à Fontainebleau, dans la demeure des vieilles royautés, avec ses voyages princiers, ne peut avoir que des intentions suspectes! S'il va, par sa présence aux revues des manœuvres, porter à l'armée le témoignage des sollicitudes du gouvernement, s'il parle avec une généreuse émotion de « notre chère armée, » qu'il appelle « la vraie France, » il poursuit pour le moins quelque captation soldatesque! S'il emploie avec une dignité simple et libérale les émolumens qu'il tient de l'État en œuvres de bienfaisance, au lieu de les mettre en Consolidés anglais pour ses vieux jours, il brigue sûrement une popularité qui ne dit rien de bon! Si la fatigue des vexations, des dissensions religieuses pénètre dans le gouvernement, dans le monde parlementaire lui-même, et si le pape, du haut du Vatican, aide à la pacification, M. Carnot est manifestement l'instigateur secret de la grande intrigue cléricale! Il prépare pour sûr la rentrée des sœurs de charité dans les hôpitaux, il livre la laïcisation; il a tout négocié avec le pape, il a sa diplomatie occulte avec tous les ennemis de la vraie république! S'il met la modération dans ses discours, s'il parle d'union de tous les Français, c'est une désertion de la politique républicaine!

L'acte d'accusation est complet, le procès a commencé et se déroule perfidement dans les journaux. La conclusion de tout ceci est qu'à toutes les questions qui peuvent préoccuper la France, il faut se hâter d'ajouter une question présidentielle et s'armer contre une réélection possible de M. Carnot; mais, direz-vous, il y a encore deux ans, avant cette réélection ou une élection nouvelle, et d'ici là la chambre elle-même aura été renouvelée, bien des choses peuvent se passer, tout peut changer de face. N'importe, on ne saurait trop tôt entrer en cam-

pagne. Qu'arriverait-il, songez-y donc, si M. Carnot allait être réélu? Ce serait une présidence de quatorze ans, presque un règne. Fatal exemple de stabilité dans un état démocratique! fâcheuse perspective surtout pour les candidats à la présidence qui ne peuvent attendre si longtemps et sont peut-être les inspirateurs secrets de ces polémiques! Il faut donc se hâter. Et c'est ainsi que les radicaux se figurent servir la république en occupant leurs loisirs à se débattre dans le vide, à susciter des questions oiseuses, à raviver ces « mesquines querelles » dont parlait l'autre jour M. Carnot, à préparer des crises nouvelles.

Eh bien! soit, les radicaux ne l'entendent pas comme tout le monde, comme le pays qui répond à leurs polémiques par l'indifférence ou par le cordial et confiant accueil qu'il fait au chef de l'État. Ils ont leur politique qu'ils sentent menacée. Supposez cependant que cette politique, qui a trop souvent réussi à dominer ou à intimider les ministères sans s'imposer absolument jusqu'ici, finisse par l'emporter et puisse se déployer dans tout le luxe de ces prétentions anarchiques : qu'en serait-il? C'est bien simple. Par leurs vues sur la présidence ou même sur la suppression de la présidence, les radicaux remettraient l'instabilité dans les pouvoirs, faisant violence aux traditions, aux mœurs du pays qui aime à voir à sa tête une magistrature vivante et libérale. Par leur esprit de secte, ils perpétueraient les troubles de consciences, les guerres de croyances, les divisions intestines qui sont un affaiblissement national devant l'étranger. Par leurs idées sur les finances publiques, sur la banque, ils rouvriraient l'ère des crises de crédit. Par leurs connivences ils encourageraient des exaltations, des passions de socialisme révolutionnaire qu'ils ne pourraient plus ni satisfaire ni contenir. Et avec tout cela, avec ces agitations, on reviendrait d'un pas rapide à une de ces situations comme on en a vu déjà, où un simple aventurier habile à rallier tous les mécontentemens, à profiter de l'incohérence morale du pays, menacerait bientôt la république, et, ce qui est plus grave, l'honneur de la France elle-même.

C'est l'intime logique des choses. Le plus sûr moyen de revenir à ces jours de crise serait certainement de raviver les conflits politiques, d'affaiblir tous les pouvoirs, et même encore de laisser se prolonger les confusions désastreuses qui se manifestent dans le monde du travail, entre les revendications légitimes des ouvriers et le mouvement socialiste, qu'on voit s'étendre sous toutes les formes d'illégalités municipales, de congrès ou de grèves. Le danger serait une complicité directe ou indirecte, par encouragement ou par tolérance, avec cette agitation menaçante pour l'ordre régulier des sociétés, pour l'unité française elle-même. Il n'y a sans doute rien à exagérer, rien à précipiter; les faits ne sont pas moins les faits et finissent par prendre un singulier caractère. A Saint-Ouen, une petite municipalité, qui a déjà trop fait parler d'elle, se prend décidément au sérieux. Elle ne se borne plus à

décréter des fêtes, à convoquer d'autres municipalités; elle met sa main à l'œuvre, elle entreprend, sans plus de façon, la régénération sociale, la réforme de son bureau de bienfaisance, la création d'une commune-providence, qui se chargera de tous, des femmes, des enfans, des vieillards, et pourvoira à tout. Comment trouvera-t-elle des ressources pour suffire à tout? Comment s'arrangera-t-elle avec les lois et avec son budget? Il paraît que ce n'est plus qu'un détail. A Roubaix, la municipalité prépare ses réformes socialistes, et en même temps les ouvriers du Nord expulsent les ouvriers belges. A Carmaux, une grève née, on peut le dire, d'un incident futile, se perpétue sans raison sérieuse et surtout sans profit. Une population tout entière vit dans le chômage au milieu de toutes les excitations. La police se fait par le maire, chef de la grève, et par les ouvriers qui font des patrouilles pour empêcher leurs camarades d'aller au travail; mais ce qu'il y a de plus caractéristique, de plus étrange, c'est que cette grève n'est plus une grève. Ce n'est plus qu'une agitation toute socialiste, entretenue et dirigée par des députés qui abusent positivement de leur titre et ne sont que des intrus à Carmaux, qui se succèdent, excitant les grévistes, mettant un déplorable zèle à prolonger une lutte ruineuse pour la compagnie sans doute, mais plus dangereuse encore pour les ouvriers, pour l'ordre public. Et pendant ce temps, dans les congrès, on menace, on essaie du moins de menacer le pays de la grande mesure de guerre, de la grève générale, en d'autres termes, de la suspension du travail national sous toutes ses formes. Voilà qui résoudrait la question sociale et qui pourrait animer cette fin d'automne.

Jusqu'à quel point nos ministres, dans leurs promenades, remplissent-ils tous leur rôle de défense et de protection? Ils font probablement ce qu'ils peuvent ou ce qu'ils croient pouvoir; ils le font dans tous les cas discrètement, avec de visibles hésitations, en hommes qui craignent de se compromettre pour ces deux illustres clientes, la loi et la liberté du travail, qui énervent eux-mêmes l'action publique. Il faut dire le mot : s'il y avait le moindre sentiment de légalité et de prévoyance, ceux qui représentent la république au pouvoir et dans le parlement, ministres et chefs de la majorité républicaine devraient être les premiers à demander compte aux députés émissaires de faction de l'abus de leur mandat, de leur intervention positivement scandaleuse dans des affaires comme celles de Carmaux. Qu'on mette toujours de la mesure dans la fermeté, dans la répression, surtout à l'égard de ceux qu'on égare et qu'on séduit, rien de mieux : au-delà le gouvernement ne s'aperçoit pas que par ses faiblesses il encourage les agitateurs, et que c'est en définitive le pays tout entier qui paie les frais de ses hésitations, de ses temporisations dans sa sécurité, dans ses plus précieux intérêts.

La fortune du temps veut que tous les problèmes du travail, les

crises de société n'aient plus rien de local, qu'ils prennent une importance croissante pour tous les peuples, pour les plus grandes nations, pour l'Angleterre, pour l'Allemagne aussi bien que pour la France. Ils ont leur place dans la vie européenne à côté des affaires de diplomatie, des questions d'alliances, des rivalités de puissances, et il n'est pas sûr qu'ils ne réagissent par degrés sur l'ensemble des rapports généraux. Pour le moment, l'Europe en est encore à ses vieilles combinaisons, à son équilibre branlant, à sa politique d'attente perpétuelle, à cette paix qui naît d'une neutralisation de forces et qui dépend des circonstances, peut-être du hasard, sans doute aussi de la vigilance calculée des gouvernemens. On en revient toujours à cette situation où les augures de la politique qui sont partout ne cessent d'être occupés à regarder de quel côté souffle le vent du jour, à déchiffrer des énigmes, à interroger le sens du plus léger incident, de quelques paroles de souverains, d'une entrevue princière ou ministérielle, des mouvemens d'une escadre. Qu'a dit l'empereur d'Allemagne ou quel langage tiendra-t-il aux manœuvres de son armée? Comment tourneront ces singuliers différends commerciaux qui se sont récemment élevés entre l'Autriche et l'Italie, ou de quel œil le cabinet de Vienne voit-il le congrès catholique de Linz où l'on a bel et bien réclamé le rétablissement de la souveraineté temporelle du pape? Quelle influence pourra avoir dans les affaires du continent, dans le jeu des alliances, le dernier changement de ministère en Angleterre? Que s'est-il passé l'autre jour à Aix entre M. Ribot et M. de Giers, dans la conversation qu'ont eue le chancelier de Russie et le ministre des affaires étrangères de France? Mon Dieu! il ne s'est probablement rien passé, et il ne pouvait rien se passer de bien nouveau à Aix. Il est infiniment vraisemblable que rien n'a été changé, que la conversation des deux ministres n'a fait que confirmer les rapports noués avec éclat, que tout reste au même point, par cette raison bien simple qu'il est des situations qui naissent de la force des choses et se lient à un certain état du monde. C'est la triple alliance qui a créé ce qu'on appelle l'entente franco-russe, et ce n'est pas un entretien de plus de M. de Giers avec M. Ribot qui a pu rien ajouter d'essentiel à ce que les circonstances ont décidé. D'un autre côté cependant, voici l'incident retentissant du jour, la visite d'une escadre française à Gênes, à l'occasion de la présence du roi d'Italie dans la ville de marbre et du centenaire de Christophe Colomb.

A-t-il été l'objet d'assez de commentaires, de contradictions et de polémiques, ce voyage pourtant si simple et si naturel? Depuis longtemps la France avait à rendre une politesse au roi Humbert qui, il y a deux ans, à l'occasion d'un voyage de M. Carnot à Toulon, avait envoyé une escadre porter ses complimens à M. le président de la république. La France n'avait pas oublié et ne songeait sûrement pas à éluder ce

devoir de courtoisie. Encore fallait-il que les circonstances parussent favorables et que le roi Humbert se trouvât dans un de ses ports de la Méditerranée. Une première fois, le roi Humbert avait dû aller à la Spezzia où nos navires se disposaient à aller le saluer de compagnie avec une escadre anglaise. Puis tout d'un coup, au dernier moment, le voyage royal de la Spezzia se trouvait contremandé par quelque mystérieuse raison de diplomatie, et nos navires restaient tranquillement dans les eaux de Provence. Qu'en serait-il cette fois du voyage du roi à Gênes à propos des fêtes de Christophe Colomb et de l'exposition italo-américaine? Le roi irait-il à Gênes? ne serait-il pas de nouveau arrêté au dernier moment? Il s'est décidé; le gouvernement français à son tour n'a point hésité : il a donné l'ordre à notre escadre, commandée par M. l'amiral Rieunier, de se joindre aux escadres de la plupart des nations devant Gênes, d'aller porter au souverain d'Italie les complimens de M. le président de la république, et encore une fois, la comédie des commentaires a recommencé. Qu'allait signifier la présence de notre escadre à Gênes? Comment seraient reçus nos marins s'ils débarquaient? N'y aurait-il pas des manifestations également dangereuses si elles étaient malveillantes ou si elles étaient trop sympathiques? C'est bien clair, il y a des politiques italiens qui auraient autant aimé ne pas voir nos cuirassés à Gênes, qui ont affecté de s'effaroucher de la visite de notre escadre et même de la représenter comme un coup monté contre la triple alliance. Eh bien, non! de tous les commentaires, il ne reste rien. Notre escadre a été la bienvenue à Gênes. M. l'amiral Rieunier, chargé d'une lettre de M. Carnot, et ses officiers ont été reçus comme ils devaient l'être par le roi et la reine d'Italie. Nos marins n'ont trouvé partout que cordialité. Tout s'est bien passé et c'est une puérilité de voir dans un acte de courtoisie une tentative pour détacher l'Italie de ses alliés. L'Italie a la politique que ses chefs lui font; elle la paie assez cher pour en connaître le prix et l'efficacité. C'est son affaire! Il est évident que rien n'est changé diplomatiquement; mais ce qui est vrai, c'est qu'il suffit d'une circonstance favorable pour réveiller la vieille et instinctive sympathie entre deux peuples que la politique a divisés, que les traditions et les intérêts rapprochent.

Avant de prendre un rôle dans les affaires du continent et de donner par des actes la mesure de sa politique, le nouveau ministère anglais avait à s'organiser et à se compléter lui-même, à s'établir, en un mot, au pouvoir. Il l'a fait sans trouble, sans embarras bien sérieux, en s'assurant de plus par les vacances du parlement quelques mois de loisirs et de liberté; mais comme on ne peut contenter tout le monde dans la distribution des portefeuilles, comme aussi les affaires les plus sérieuses ont quelquefois leurs côtés plaisans, M. Gladstone n'a pu

former son ministère sans se trouver pris dans la comédie des vanités, des ambitions remuantes et mécontentes. Bref, il a eu pour son début son imbroglio Labouchère, ses démêlés avec le spirituel député radical. C'est l'intermède piquant dans la formation d'un ministère. Qu'est-ce à dire? le pétulant député de Northampton qui a été autrefois secrétaire d'ambassade et qui s'est émancipé depuis, qui est aujourd'hui un radical, un journaliste hardi à tout dire, l'allié un peu libre des libéraux, M. Labouchère a cru récemment être ministre; il ne l'a pas été, et il a tenu à amuser le public de ses déconvenues, de ses indiscrétions. Il a accusé tout haut la reine de lui avoir fermé la porte du ministère, d'avoir imposé son *veto* à M. Gladstone. A parler franchement, il n'y a pas tant de quoi s'étonner et faire tout ce bruit. M. Labouchère passe sa vie à faire le procès de la monarchie, à s'élever contre les dotations des princes, contre les dépenses de la royauté, à réclamer la vente des biens royaux. Quand la reine aurait éprouvé quelque hésitation ou quelque répugnance à accepter le nom du député de Northampton, ce serait un sentiment humain qui ne menacerait pas précisément les libertés britanniques. En réalité, la reine n'a pas eu à biffer le nom de M. Labouchère parce que ce nom ne lui a pas été présenté. M. Gladstone, en homme d'État sérieux et en parlementaire éprouvé, s'est hâté de couvrir la reine de sa responsabilité. Il a tout pris sur lui, en mettant d'ailleurs toute sa bonne grâce à désintéresser l'amour-propre du spirituel et irritable candidat au poste ministériel; mais M. Labouchère a redoublé d'esprit irrévérencieux et de sarcasmes, raillant M. Gladstone pour son abnégation chevaleresque, pour son dévoûment à couvrir sa souveraine, plaignant le premier ministre des difficultés de sa position et finissant par lui dire qu'il n'était pas un « agent libre. » La petite comédie des disgrâces du député radical s'est prolongée une semaine ou deux devant le public anglais sans plus de résultat. L'incident Labouchère a fait les frais des premiers jours du nouveau règne de M. Gladstone.

Reste aujourd'hui pour le ministère libéral l'œuvre sérieuse, et les projets que M. Gladstone s'est chargé de préparer pour la réalisation pratique du *home-rule*, et les questions de politique extérieure qui ne s'arrêtent jamais. Il est certain que les occasions de préciser ses vues ne vont pas manquer à lord Rosebery et en Europe et en Orient, et dans l'Afghanistan où les relations de l'Angleterre avec l'émir restent toujours obscures, et en Égypte où s'agite la question sans cesse renaissante de l'occupation britannique. Rien ne le presse sans doute, et on dit même que, prié de se faire une opinion sur l'Égypte, il aurait pris jusqu'au mois d'avril pour préparer ses décisions, pour négocier avec la Porte et avec les cabinets intéressés. Ce n'est pas le temps qui est une difficulté. L'essentiel est que le nouveau ministère porte un

esprit de large conciliation et de libérale équité dans cette affaire comme dans bien d'autres, comme dans toutes les relations de l'Angleterre avec des puissances dont elle fut l'alliée.

CH. DE MAZADE.

LE MOUVEMENT FINANCIER DE LA QUINZAINE.

La rente française a conquis de nouveau la cote du pair en liquidation de fin août. Les reports ont été extrêmement faciles, les livraisons de titres que l'on redoutait encore n'ont pas eu lieu, ou tout au moins l'effet en a été pallié par des arrangemens hors Bourse. La crainte de l'épidémie cholérique ayant provoqué la formation d'un découvert, les acheteurs ont pu, grâce au levier des rachats forcés, pousser la rente au-dessus du cours rond, et lui faire gagner en quelques jours la valeur totale du coupon trimestriel à détacher le 16 courant.

Bien que l'épidémie se soit propagée, qu'elle sévisse encore cruellement en Perse, dans le sud de la Russie et à Hambourg, et qu'elle ait atteint un assez grand nombre de localités en Allemagne et en France, elle a cessé d'être un prétexte à réaction. D'ailleurs, les affaires se sont bien réduites sur tous les marchés; la spéculation, déjà très clairsemée dans le dernier mois, est en vacances, l'arbitrage fonctionne à peine, la haute banque se tient dans une réserve complète, toute opération importante ayant été ajournée aux mois d'hiver. Le mouvement qui avait suivi la liquidation s'est donc promptement arrêté, et la seconde semaine du mois s'est écoulée dans une inaction à peu près générale. Les cours sont soutenus par une abondance extraordinaire de disponibilités. Nos grands établissemens de crédit voient s'enfler chaque jour le total de leurs comptes de chèques, l'encaisse métallique de la Banque de France atteint un chiffre formidable, qui bientôt égalera celui de la circulation fiduciaire; l'escompte à Londres est aux plus bas taux qui aient jamais été vus. Notre ministre des finances a dû suspendre toute émission de bons du Trésor, tandis qu'il remboursait des obligations sexennaires pour une somme de près de cent millions. Les comptes des caisses d'épargne accusent de nouveau d'importans excédens, et la Caisse des dépôts et consignations a dû appliquer en-

core à l'achat de rentes françaises un capital de 15 millions de francs en août et de 3 millions du 1er au 10 septembre.

Ces faits expliquent la tenue de notre rente 3 pour 100 aux cours de 100.60 à 100.75 côtés depuis huit jours; au comptant, les prix sont légèrement plus bas qu'à terme; il ne s'agit toutefois que d'un écart de 5 à 10 centimes. L'amortissable et le 4 1/2 ont suivi le mouvement de progression du 3 pour 100 dans la semaine qui a suivi la liquidation. Ces deux fonds se sont tenus, depuis lors, immobiles. Le mardi 13, la rente a reculé de 25 centimes à 100.50, entraînée sans doute par une baisse assez vive de la rente espagnole.

La rente italienne avait été portée à 92.45, à la fin du mois d'août, la spéculation escomptant l'impression favorable attendue de la présence de l'escadre française à Gênes pendant les fêtes du quatrième centenaire de Christophe Colomb. Quelque importance que l'on puisse attacher au brillant accueil fait par la population génoise à notre escadre et à son chef, l'amiral Rieunier, les conséquences financières de l'événement ne pouvaient guère dépasser l'échéance du fait accompli. Depuis l'arrivée de nos vaisseaux à Gênes, les spéculateurs avisés qui avaient poussé l'Italien ont procédé à des réalisations, les cours ont été toutefois assez bien tenus. Il semble que la faveur revienne à ce fonds, jadis très populaire parmi les petits capitalistes français, puis devenu à bon droit suspect pendant la crise suscitée par l'application indûment prolongée de la politique de M. Crispi. On ne saurait encore préjuger à quelles mesures aura recours le cabinet Giolitti pour le rétablissement de l'équilibre dans les budgets de l'Italie; on peut seulement constater une certaine détente dans le malaise économique dont le royaume est atteint depuis plusieurs années, détente dont l'amélioration des recettes publiques est le symptôme le plus caractéristique.

Le 4 pour 100 extérieur d'Espagne se négociait assez activement entre 64 1/2 et 65 dans les derniers jours d'août. En liquidation, un vif courant d'achats le porta brusquement à 66, et ce mouvement fut expliqué par l'imminence de la conclusion entre le gouvernement espagnol et la Banque de Paris et des Pays-Bas d'un arrangement dont il avait été question pendant tout le mois précédent. Il s'agissait d'une avance de 50 millions de francs gagée par des bons du Trésor endossés par la Banque d'Espagne. L'affaire a été conclue en effet dans les premiers jours de septembre. On en attendait un allégement immédiat des embarras financiers du gouvernement de Madrid, et aussi une détente du change qui s'élevait alors à 14.50 pour 100 environ. C'est le contraire qui s'est produit. L'agio de l'or s'est élevé à 15 pour 100, le change à 15.50 pour 100, et l'Extérieure a reculé à 64 1/4, perdant près de deux unités depuis le commencement du mois.

Les fonds russes ont été tenus avec une remarquable fermeté et se sont avancés lentement, mais sans retour en arrière, l'emprunt

d'Orient de 67 à 67.75, le Consolidé de 96.70 à 97.15, le 3 pour 100 1891 de 79.25 à 79.75. Le classement de ces titres a fait de considérables progrès depuis l'entrevue de Cronstadt; le public français a une confiance absolue dans le crédit et la loyauté de la Russie, quelque éprouvé que soit ce grand empire par le double fléau de la disette et de l'épidémie cholérique.

Le groupe des valeurs turques a été grand favori pendant toute cette quinzaine sur notre marché en banque. La Dette générale, série D, a été portée de 21.65 à 22 francs, et reste à 21.50 après détachement, le 13 courant, d'un coupon semestriel de 1/2 pour 100. L'obligation de priorité 4 pour 100 valait 440 et se négocie à 435 ex-coupon de 10 fr., l'obligation 4 pour 100 de consolidation a gagné 5 francs à 383, ex-coupon de 10 francs. L'obligation des Douanes ottomanes s'est avancée de 462.50 à 471.25, la Banque ottomane de 577.50 à 581. 25. Il a été payé 7 francs à titre de complément de dividende (19 francs pour l'exercice entier) sur les actions de la Régie des tabacs, qui restent cotées à 385 francs, en réaction légère sur les prix atteints il y a peu de jours.

L'Unifiée d'Égypte s'est élevée de 98.75 à 99.30, la Daïra de 98.50 à 100.50. Les porteurs ne semblent plus redouter un réveil de la question de l'évacuation. Les deux titres sont maintenant au pair; on sait que la Daïra présente sur l'Unifiée l'avantage d'être garantie pendant treize années encore contre toute conversion.

Les fonds autrichiens et hongrois ont été aussi fermes que les russes. Les ministres des finances des deux monarchies préparent à loisir les opérations destinées à la réalisation de la réforme monétaire. Rien ne les presse, toute tentative étant nécessairement ajournée à la saison d'automne.

Le Portugais s'est tenu quelque temps à 24, puis a fléchi un peu au-dessous de ce cours. Il ne semble pas que le gouvernement de Lisbonne soit plus disposé qu'il y a quelque temps à ouvrir de nouvelles négociations avec ses créanciers. Il s'en tient à son offre de payer le tiers des coupons en or ou les deux tiers en papier comme la rente intérieure. Dans les deux cas, le créancier étranger ne peut être payé qu'à Lisbonne même.

L'ancienne colonie portugaise, aujourd'hui république des États-Unis du Brésil, plus heureuse que sa métropole, est toujours solvable, et même ses fonds ont repris très vivement à Londres dans les deux dernières semaines, le 4 1/2 de 64 à 66.60, le 4 pour 100 de 60.75 à 63.15. Aucune amélioration décisive ne se dessine encore dans la situation des finances argentines.

Voici la conclusion d'un article paru dans le *Statist*, du 10 courant, sur l'état précaire où se trouve réduit le crédit de l'Espagne et sur les dangers que courent les créanciers de ce pays, article à la publication

duquel a été rattachée la baisse survenue depuis lundi sur la Rente extérieure et par contre-coup sur le 3 pour 100 français : « Nous disons très nettement, pour notre part, que quiconque achète des fonds espagnols se prépare une triste expérience dans un avenir peu éloigné. L'accident peut être retardé, mais il est inévitable que l'Espagne aura à faire appel à l'indulgence de ses créanciers. En ce qui regarde la possibilité de lancer un peu plus tard un nouvel emprunt espagnol, nous pouvons rappeler que le dernier essai, en décembre 1891, a été un échec signalé, et que les groupes qui avaient pris ferme 10 millions de livres sterling n'ont pu placer que 2 millions de livres dans le public et ont eu depuis à porter la charge du solde de 8 millions. Cette position fait comprendre que de grands efforts se dépensent à donner une apparence de vigueur au marché de cette valeur. Nous écrivons avec sincérité. Après avoir averti les porteurs crédules de valeurs argentines et portugaises, nous avertissons maintenant les porteurs de rentes espagnoles que la situation est critique, lors même qu'une habile manipulation réussirait à conjurer le péril pour quelque temps encore. »

Sur le marché des valeurs à revenu variable, les transactions ont été fort limitées, les variations de cours peu sensibles en général. La Banque de France a été offerte sur la diminution graduelle de ses bénéfices. Le Crédit foncier s'est maintenu à 1,121.25. Le Crédit lyonnais oscille entre 803.75 et 810 selon les tendances générales de la cote; la Société générale se rapproche peu à peu du pair; elle se négocie à 486.25. Les dépôts à vue dans le dernier bilan du Crédit lyonnais sont en augmentation de 15 millions. La Banque parisienne va proposer un dividende de 20 francs à ses actionnaires.

Le Suez a été l'objet d'offres constantes et perd 30 francs à 2,705. La diminution du montant des recettes de 1892 sur le rendement de 1891 atteint dès à présent près de 6 millions de francs. Le dividende devra subir une réduction proportionnelle; les actionnaires le voient nettement et quelques-uns prennent les devans. L'action du Nord est, au contraire, en hausse de 15 francs à 1,910, sur l'accroissement de la plus-value qui est aujourd'hui presque de 1 million et demi. Le Lyon a été également très ferme, et l'Orléans est en hausse de 17 francs à 1,610. Les Chemins étrangers ont été lourds, les Autrichiens perdent 10 francs à 632.50, les Lombards 6 à 218.75, le Nord de l'Espagne 12.50 à 172.50, le Saragosse 7.50 à 187.50.

Parmi les valeurs industrielles, le Rio-Tinto a fléchi de près de 20 francs à 365, et le Laurium de 60 francs à 650, sur la perte d'un important procès. Les Voitures ont monté de 5 francs à 695, les Omnibus baissé de 10 francs à 1,035.

Le directeur-gérant : Ch. Buloz.